

ENQUÊTE SOCIO-ECONOMIQUE 2001
MONOGRAPHIES

Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée

Etienne Van Hecke
Jean-Marie Halleux
Jean-Michel Decroly
Bernadette Mérenne-Schoumaker

Avec la collaboration de
Ludovic Baltus
Laurent Brück
Julien Charlier
Christophe Guisset
Jérémy Huls
Sarah Luyten
Matthieu Van Criekingen

Cette publication est le résultat du projet «Monographie 9 : L'Urbanisation », financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas : valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001».

Accompagnement scientifique : M. Lambrecht, H. Van der Haegen

Administrateurs de programme : B. Van doninck (2001-2006), S. Vrielinck (2001-2009), A. Naji (2008-2010)

Le projet est exécuté sous la direction de prof. E. Van Hecke, Katholieke Universiteit Leuven – Instituut voor Sociale en Economische Geografie, prof. B. Mérenne-Schoumaker, Université de Liège – Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée, et prof. J. Decroly, Université Libre de Bruxelles – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire.

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable : Annie Versonnen

© 2009, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique et Information économique
B-1000 Bruxelles – Rue de Louvain 44
E-mail : info@statbel.economie.fgov.be
Notre websites : <http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>
Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Avant-propos

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, la Belgique organise tous les dix ans un recensement général de la population. Ce rythme décennal ne fut perturbé qu'à quelques rares occasions, entre autres durant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Le but du recensement est de connaître en profondeur les caractéristiques de la population. S'y ajoutent un vaste ensemble de données socio-économiques relatives à la population elle-même, aux ménages et à leur logement. Le recensement représente une source d'informations indispensables pour les décideurs publics et les chercheurs. Depuis peu, ces données sont également demandées par l'Union européenne.

Si le recensement de 2001 poursuit le même objectif que les précédents, il en est cependant différent, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nom qu'on lui a donné : « Enquête socio-économique générale 2001 » (en abrégé, ESE2001) indique qu'il ne s'agit plus en priorité d'un « comptage » de la population (permettant par exemple d'attribuer le nombre de sièges au parlement par arrondissement). Ce comptage de la population est d'ailleurs organisé depuis 1989 par le Registre national de la population. L'ESE2001 met davantage l'accent qu'auparavant sur la collecte d'informations de nature démographique et socio-économique, comme le niveau d'éducation, le logement, la mobilité, etc. Il s'agit la plupart du temps de données qui ne sont pas disponibles ailleurs, en tout cas pas à ce degré de finesse. Ensuite, l'ESE2001 s'intéressait pour la première fois non plus uniquement à des informations purement factuelles, mais également à l'opinion de la population, notamment sur la qualité de sa santé et celle de son environnement. L'enrichissement des informations collectées n'en est que plus grand, les rendant encore plus aptes à être étudiées dans un contexte international.

Cette collecte générale de données à un rythme décennal reste une source unique et irremplaçable d'informations sur la population belge, ceci non seulement par l'étendue des données collectées simultanément mais surtout par la possibilité de les coupler les unes aux autres. L'ESE2001 est par ailleurs d'une importance capitale pour l'analyse spatiale : les données y sont en effet disponibles pour toutes les unités administratives jusqu'au niveau communal et bien souvent même au niveau du quartier.

L'on ne peut dès lors que regretter la polémique ayant entouré l'ESE2001 à propos de protection de la vie privée, polémique bien vite relayée dans la presse et dans certains milieux politiques. Elle s'est malheureusement traduite par le refus de certaines personnes de répondre à tout ou partie du questionnaire. L'on regrettera de même la limitation de l'enquête à la population légalement enregistrée auprès du Registre national, en particulier pour l'étude des grandes villes. Les restrictions budgétaires elles aussi ont affecté l'enquête, la population n'ayant pu bénéficier cette fois du soutien des enquêteurs pour remplir les formulaires. Ces formulaires ont en effet dû être envoyés par la poste, avec obligation pour chacun de les renvoyer par la même voie. La conséquence en fut une perte de qualité dans les réponses, surtout pour les groupes sociaux les plus faibles. Les restrictions budgétaires ont également affecté la préparation de la population à l'enquête et, plus tard, la qualité du traitement des données recueillies. Les monographies portent à cet égard une attention toute particulière à l'exhaustivité et à la qualité des données recueillies.

Et pourtant, l'ESE2001 a recueilli dans l'ensemble une bonne collaboration de la part de la population. Plus de 95% des formulaires ont été renvoyés, ce qu'on peut considérer comme un succès. Les analyses souhaitées ont par conséquent pu être réalisées. La recherche a pu être engagée sur les développements socioéconomiques et démographiques les plus récents dans le pays. Et pour la première fois, il fut possible d'étudier l'état subjectif de santé de la population et son opinion à l'égard de son environnement, ce qui donne une nouvelle dimension à l'état actuel des connaissances.

Comme pour le recensement de 1991, il a été décidé de mettre en oeuvre une série de monographies valorisant les données de l'enquête 2001. Une attention particulière y est aussi portée aux évolutions

observées depuis 1991 ainsi qu'à l'apport d'autres sources d'informations qui peuvent renforcer la complétude et la qualité des données de l'enquête.

Ces monographies sont le résultat de la collaboration entre la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques (ex-Institut national de Statistique), en charge de la communication des données de l'ESE2001 aux équipes de recherche, et la Politique scientifique fédérale qui finance et suit ces équipes dans le cadre du programme « ATLAS : valorisation des résultats de l'enquête socio-économique générale 2001 ».

La réalisation de ces monographies a été confiée à des équipes de recherche universitaires sélectionnées avec la collaboration d'experts étrangers. Pour l'accompagnement des travaux scientifiques, la Politique scientifique fédérale est assistée de Micheline Lambrecht (Bureau fédéral du Plan) et Herman Van der Haegen (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten).

A partir de 2006 seront publiées des monographies sur les thématiques suivantes :

- l'évolution de la population;
- les migrations internes;
- la population allochtone et les migrations internationales;
- les ménages et familles;
- la nuptialité et la fécondité;
- l'emploi (sous ses aspects structurels);
- la scolarisation;
- le logement et le cadre de vie;
- l'urbanisation;
- les navettes;
- le sentiment subjectif de santé et les soins informels;
- la population âgée.

Les données provenant de l'ESE2001 et d'autres sources sont également utilisées pour la réalisation d'un « Atlas de Belgique », un travail qui se veut complémentaire aux monographies et qui sera publié à partir de 2006.

La publication des monographies est une occasion à saisir pour tourner son regard vers le futur. Après de nombreuses discussions sur l'opportunité de mettre encore en oeuvre un « recensement » général de la population, le gouvernement a en effet décidé que l'ESE2001 serait la dernière enquête fondée sur une interview auprès de l'entièreté de la population. A partir de 2011, la collecte des données de l'enquête devra être réalisée au départ de sources administratives existantes, complétées le cas échéant par des enquêtes plus ciblées. De travaux commandités par le Conseil supérieur de la Statistique, il est ressorti que cette nouvelle forme de « recensement » n'était pas encore possible en 2001. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués. La réalisation d'un « Microcensus 2006 », une expérience menée conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques et la Politique scientifique fédérale, va dans le même sens. Ce Microcensus teste, sur un échantillon de 20% de la population, la possibilité de coupler les données administratives pour délivrer une information similaire à celle d'un « recensement ».

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
PARTIE I.....	8
LES NOYAUX D’HABITAT EN BELGIQUE: SITUATION EN 2001 ET EVOLUTION DEPUIS 1981.....	8
1. Introduction générale.....	8
1.1 Historique de la délimitation des secteurs statistiques	9
1.2 Historique de la délimitation des noyaux d’habitat.....	9
1.3 Actualisation de la délimitation des secteurs statistiques.....	11
1.4 Méthodologie pour la délimitation des noyaux d’habitat correspondant à l’enquête 2001.....	11
1.4.1 L’héritage de la délimitation de 1981.....	12
1.4.2 Le rattachement des secteurs à des noyaux préexistants, la création de nouveaux noyaux et la fusion de noyaux préexistants.....	13
1.4.3 Cas particuliers : les grandes agglomérations.....	14
1.5 La problématique du nouveau découpage des secteurs statistiques	15
1.6 Conclusions méthodologiques.....	16
2. Analyse quantitative des noyaux d’habitat par provinces et régions.....	18
2.1 Approche méthodologique	18
2.2 Nombre de noyaux d’habitat par classes d’importance (provinces et régions).....	19
2.2.1 Situation en 1981.....	19
2.2.2 Situation en 1991.....	22
2.2.3 Situation en 2001.....	25
2.3 Volume de population par classe de noyaux (provinces et régions)	31
2.3.1 Situation en 1981.....	34
2.3.2 Situation en 1991.....	34
2.3.3 Situation en 2001.....	37
3. Analyse quantitative et évolutive des noyaux d’habitat de plus de 5000 habitants.....	44
3.1 Analyse de la situation 2001 sur base de la nouvelle délimitation.....	44
3.2 Evolution 1981-2001 sur base de la délimitation de 1981	44
3.2.1 Noyaux de plus de 50 000 habitants.....	44
3.2.2 Villes et noyaux comptant de 5000 à 50 000 habitants	51
3.2.3 Evolution des noyaux de plus de 5000 habitants entre 1981 et 2001 : application de la loi rang-taille	53
4. Analyse de la densité des noyaux d’habitat (découpage 2001).....	55
4.1 Tendances générales du pays.....	55
4.2 Disparités spatiales par région et province.....	56
5. Analyse spatiale des données	56
5.1 Situation en 2001 (découpage 2001).....	57
5.1.1 Densité de la population par commune en 2001.....	57
5.1.2 Part de la population communale habitant hors noyau en 2001	59
5.1.3 Densité de la population communale habitant hors noyau en 2001	59
5.1.4 Densité de la population communale habitant en noyaux en 2001	62
5.2 Tendances évolutives 1991-2001	64
5.2.1 Evolution de la population par commune.....	64
5.2.2 Evolution par commune de la population située dans un noyau (découpage 1981).....	67
5.2.3 Evolution par commune de la population située hors noyau (découpage 1981).....	69
6. Conclusion.....	71
Bibliographie.....	72

PARTIE II	74
LES RÉGIONS URBAINES BELGES EN 2001	74
1. Introduction	74
2. Structure et définitions	75
3. Critères et délimitation des régions urbaines.....	76
3.1 Noyau urbain	76
3.2 Quartiers urbains à construction très dense et ville-centre	77
3.3 Couronne urbaine et noyau d’habitat urbain (ou agglomération morphologique)	79
3.4 Agglomération (opérationnelle)	85
3.5 Banlieue et Région urbaine	90
3.6 Zone résidentielle des migrants alternants et Complexe résidentiel urbain	94
3.7 Régions urbaines et complexes résidentiels urbains : composition 2001	96
3.8 Analyse et évolution de la composition.....	100
4. Représentation cartographique – carte de synthèse	107
5. Principales caractéristiques des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains.....	109
5.1 Population, superficie et densité de population et leur évolution 1981-1991-2001-2006	109
5.2 Migrations	118
5.3 Les ménages et la structure des âges	129
5.4 L’emploi d’après le lieu de résidence et d’après le lieu de travail	134
6. Les régions urbaines au niveau international	142
6.1 Délimitations par des instances internationales.....	142
6.2 Quelques exemples de délimitation des régions urbaines	144
6.3 Conclusion.....	148
7. Conclusion.....	148
Bibliographie.....	150
PARTIE III.....	152
LES STRUCTURES SOCIO-SPATIALES DES 5 PRINCIPALES REGIONS URBAINES	152
1. Le revenu médian	152
2. Les diplômés de l’enseignement supérieur	158
3. Les locataires.....	162
4. Le degré d’appréciation de l’environnement.....	166
5. Conclusion.....	170
PARTIE IV	173
TYPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D’URBANISATION	173
1. Introduction	173
2. La typologie morphologique	173
2.1 Les communes des principales agglomérations morphologiques du pays	173
2.2 La classification des autres communes.....	174
2.2.1 Méthodologie.....	174
2.2.2 Les communes à urbanisation morphologique forte n’appartenant pas aux principales agglomérations morphologiques	175
2.2.3 Les communes à urbanisation morphologique moyenne	178
2.2.4 Les communes à urbanisation morphologique faible	178
3. La typologie fonctionnelle.....	178
3.1 La hiérarchie urbaine.....	178
3.2 La fonction d’emploi	184
3.3 La perception de l’équipement par le citoyen	184
4. Une typologie environnementale.....	188
5. Une typologie globale	193
Bibliographie.....	196

Liste des tableaux et figures

1. Liste des tableaux

<i>Tableau I. 1: Nombre de noyaux et superficies représentées pour les découpages de 1981 et de 2001</i>	16
<i>Tableau I. 2: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues).....</i>	20
<i>Tableau I. 3: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives).....</i>	21
<i>Tableau I. 4: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues).....</i>	23
<i>Tableau I. 5: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives).....</i>	24
<i>Tableau I. 6: Evolution des noyaux par classes d'importance entre 1981 et 2001.....</i>	25
<i>Tableau I. 7: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 1981).....</i>	26
<i>Tableau I. 8: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 1981).....</i>	27
<i>Tableau I. 9: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 2001).....</i>	29
<i>Tableau I. 10: Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives – découpage 2001).....</i>	30
<i>Tableau I. 11: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues).....</i>	32
<i>Tableau I. 12: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives).....</i>	33
<i>Tableau I. 13: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues).....</i>	35
<i>Tableau I. 14: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives).....</i>	36
<i>Tableau I. 15: Population des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs absolues).....</i>	37
<i>Tableau I. 16: Population des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs relatives).....</i>	37
<i>Tableau I. 17: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 1981).....</i>	38
<i>Tableau I. 18: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 1981).....</i>	39
<i>Tableau I. 19: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 2001).....</i>	41
<i>Tableau I. 20: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 2001).....</i>	42
<i>Tableau I. 21: Evolution de la part de population en habitat dispersé.....</i>	43
<i>Tableau I. 22: Noyaux d'habitat de plus de 5000 habitants en 2001 (découpage 2001).....</i>	50
<i>Tableau I. 23: Densité moyenne des noyaux d'habitat par classes d'importance entre 1981 et 2001 (découpage 1981).....</i>	56
<i>Tableau II. 1: Délimitation des villes-centres* comme en 1981, et leur évolution 1981, 1991 et 2001</i>	78
<i>Tableau II. 2: Caractéristiques démographiques des villes-centres* telles que délimitées en 1981</i>	79
<i>Tableau II. 3: Évolution de la population des noyaux d'habitat tels que délimités en 1981</i>	83
<i>Tableau II. 4: Évolution de la délimitation des noyaux d'habitat 1981, 1991 et 2001</i>	84
<i>Tableau II. 5: De noyau d'habitat à agglomération opérationnelle</i>	86

Tableau II. 6: Population et superficie de la ville-centre, de la couronne urbaine et de l'agglomération .	88
Tableau II. 7: AGGLOMÉRATIONS : évolution 1981 – 1991 – 2001 – 2006 et densité de population	89
Tableau II. 8: BANLIEUES : évolution 1981 - 1991 - 2001 -2006 et densité de population.....	93
Tableau II. 9: ZONE RÉSIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS : évolution 1981 - 1991 - 2001 -2006 et densité de population	95
Tableau II. 10: RÉGIONS URBAINES : évolution 1981 - 1991 - 2001 -2006 et densité de population	102
Tableau II. 11: Composition des régions urbaines : comparaison entre 1991 et 2001	106
Tableau II. 12: Population et superficie des composantes du complexe résidentiel urbain pour 2006	112
Tableau II. 13: Les composantes du complexe résidentiel urbain : part de la population et de la superficie dans le Royaume (= 100)	113
Tableau II. 14: Part des composantes de la région urbaine et du complexe résidentiel urbain.....	114
Tableau II. 15: Evolution des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains avec leur superficie évolutive.....	115
Tableau II. 16: Evolution de la population sur la base de la délimitation de 2001	116
Tableau II. 17: Evolution de la superficie et de la population des différentes composantes (parties) du complexe résidentiel urbain et du Royaume.....	117
Tableau II. 18: Solde migratoire selon les composantes pour toutes les régions urbaines de Belgique	119
Tableau II. 19: Solde migratoire par groupe d'âge (pour mille).....	120
Tableau II. 20: Nombre de ménages, taille moyenne et évolution des ménages sur la base de la composition de 2001.....	122
Tableau II. 21: Structure des âges des composantes de la région urbaine : pourcentage par rapport à la population totale de 2004.....	123
Tableau II. 22: Groupes d'âge selon les composantes du complexe résidentiel urbain, pourcentage par rapport à la population totale de 2004.....	124
Tableau II. 23: Population de toutes les régions urbaines, selon le groupe d'âge (%).....	125
Tableau II. 24: Revenu imposable total, par habitant, exprimé en euros, selon les composantes des complexes résidentiels urbains 2001 (indice 1991=100).....	130
Tableau II. 25: Appréciation de la qualité de l'environnement direct (air, bruit et propreté de l'environnement et l'aspect esthétique des bâtiments).....	132
Tableau II. 26: Appréciation du niveau des équipements proposés dans le quartier	133
Tableau II. 27: Évolution des travailleurs ONSS et INASTI sur la base de la composition de 2001 .	136
Tableau II. 28: Évolution des travailleurs (ONSS + INASTI) 2001/1991 par rapport à l'évolution de la population 2001/1991.....	137
Tableau II. 29: Évolution du pourcentage de chômeurs* sur la base de la composition de 2001.....	138
Tableau II. 30: Valeur ajoutée (x 1 000 000 euros), en pourcentage, par rapport au Royaume en 2004, et évolution 1999-2004.....	140
Tableau II. 31: Valeur ajoutée, en euros, par habitant, en 2004, sur la base de la composition de 2001, et rapport avec le Royaume (indice Royaume=100).....	141
Tableau IV. 1: Résultats de l'analyse par cluster pour 1991 et 2001	175
Tableau IV. 2: Nombre de communes belges par classe d'urbanisation en 1991 et en 2001.....	175
Tableau IV. 3: Caractéristiques de la structure de l'habitat selon la hiérarchie urbaine.....	183
Tableau IV. 4: Caractéristiques de la structure de l'habitat en fonction du type de commune	183
Tableau IV. 5: Jugement que les ménages portent sur leur cadre de vie immédiat sur le plan de l'aspect esthétique des constructions, de la propreté, de la qualité de l'air et de la tranquillité	190
Tableau IV. 6: Perception du cadre de vie selon le type de commune.....	191
Tableau IV. 7: Répartition des communes selon leur urbanisation morphologique et fonctionnelle .	194

2. Liste des figures

<i>Figure I. 1: Noyaux 2001 de Bruxelles et de Overijse-Hoeilaart</i>	15
<i>Figure I. 2: Noyaux d'habitat en 1981 et en 2001 sur base de méthodologies de délimitation différentes</i>	17
<i>Figure I. 3: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classe d'importance en Flandre en 2001 (valeurs relatives) – Comparaison des deux méthodes</i>	43
<i>Figure I. 4: Répartition de la population des noyaux d'habitat par classe d'importance en Wallonie en 2001 (valeurs relatives) – Comparaison des deux méthodes.</i>	43
<i>Figure I. 5: Population des noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants (découpage 2001)</i>	45
<i>Figure I. 6: Noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants en 2001 (découpage 1981): Taille et croissance</i>	52
<i>Figure I. 7: Application de la loi rang taille aux noyaux d'habitat de plus de 5000 habitants – Evolution 1981-2001 (découpage 1981)</i>	54
<i>Figure I. 8: Densités par classe d'importance en Flandre et en Wallonie en 2001</i>	55
<i>Figure I. 9: Densité de la population par commune en 2001</i>	58
<i>Figure I. 10: Part de la population communale habitant hors noyau en 2001 (découpage 2001)</i>	60
<i>Figure I. 11: Densité de la population communale habitant hors noyau en 2001 (découpage 2001)</i> ..	61
<i>Figure I. 12: Densité de la population communale habitant en noyaux en 2001 (découpage 2001)</i>	63
<i>Figure I. 13: Evolution de la population par commune entre 1991 et 2001</i>	65
<i>Figure I. 14: Evolution entre 1991 et 2001 de la population communale habitant dans un noyau (découpage 1981)</i>	68
<i>Figure I. 15: Evolution entre 1991 et 2001 de la population communale habitant hors noyau (découpage 1981)</i>	70
<i>Figure II. 1: L'agglomération morphologique et opérationnelle</i>	82
<i>Figure II. 2: Les régions urbaines belges en 2001</i>	108
<i>Figure II. 3: Typologie des communes du complexe résidentiel urbain, selon les classes d'âge</i>	127
<i>Figure II. 4: Profils des clusters, valeurs T des classes d'âge (0-5, 5-10, ..., 95+) par cluster</i>	128
<i>Figure II. 5: Évolution de la population et de la superficie des régions urbaines</i>	149
<i>Figure III. 1: Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Région urbaine de Bruxelles</i>	155
<i>Figure III. 2: Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Régions urbaines d'Anvers et de Gand</i>	156
<i>Figure III. 3: Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Régions urbaines de Liège et de Charleroi</i>	157
<i>Figure III. 4: Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Région urbaine de Bruxelles</i>	159
<i>Figure III. 5: Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Région urbaine d'Anvers et Gand</i>	160
<i>Figure III. 6: Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi</i>	161
<i>Figure III. 7: Proportion des ménages locataires (2001) – Région urbaine de Bruxelles</i>	163
<i>Figure III. 8: Proportion des ménages locataires (2001) – Régions urbaines d'Anvers et de Gand</i> ..	164
<i>Figure III. 9: Proportion des ménages locataires (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi</i>	165
<i>Figure III. 10: Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Région urbaine de Bruxelles</i>	167

<i>Figure III. 11: Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Régions urbaines d'Anvers et de Gand.....</i>	<i>168</i>
<i>Figure III. 12: Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi.....</i>	<i>169</i>
<i>Figure IV. 1 : L'urbanisation morphologique des communes.....</i>	<i>177</i>
<i>Figure IV. 2 : Le niveau d'urbanisation fonctionnelle des communes.....</i>	<i>182</i>
<i>Figur IV. 3 : Typologie des communes sur la base d'une perception positive de l'équipement.....</i>	<i>186</i>
<i>Figure IV. 4 : Typologie des communes sur la base d'une perception négative de l'équipement</i>	<i>187</i>
<i>Figure IV.5 :Typologie des communes sur la base d'une perception positive du cadre de vie.....</i>	<i>192</i>
<i>Figure IV.6 :Typologie des communes belges selon leur degré d'urbanisation morphologique et fonctionnelle.....</i>	<i>195</i>

Liste des abréviations utilisées

ISEG	Instituut voor Sociale en Economische Geografie
INS	Institut National de Statistique
NUREC	Network on Urban Research in the European Community
ONU	Organisation des Nations Unies
INASTI	Institut National d'Assurance Sociale pour les Travailleurs Indépendants
ONSS	Office National de Sécurité Sociale
ESE	Enquête Socio-Economique
SEGEFA	Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée
SIG	Système d'Information Géographique
RP	Recensement de la population

INTRODUCTION

La Belgique connaît globalement une importante urbanisation, mais présente parallèlement une structure de l'habitat très diversifiée. La présente monographie aborde cet aspect de différentes manières, en particulier dans le dernier chapitre où sont notamment considérées les urbanisations morphologique et fonctionnelle des communes belges. Parmi les 589 communes, 379 affichent une urbanisation moyenne à forte, mais 242 communes seulement présentent une urbanisation fonctionnelle moyenne à forte. Cela signifie que l'urbanisation fonctionnelle, c'est-à-dire la présence de commerces et de services, présente une plus forte concentration spatiale que l'urbanisation morphologique, essaimée sur une large partie du territoire belge.

L'urbanisation morphologique s'exprime par l'apparition d'habitations réparties différemment dans l'espace. La vaste majorité (89 %) de la population vit dans des noyaux d'habitat, c'est-à-dire de manière groupée. Le reste habite en dehors de ces noyaux d'habitat, de manière dispersée donc. Les noyaux d'habitat sont de dimensions diverses. 0,5 % des noyaux d'habitat compte plus de 100 000 habitants, et concentre près de 40 % de la population. On trouve par ailleurs 2705 noyaux d'habitat de moins de 1000 habitants, qui comptent seulement 9,4 % de la population. L'on distingue 3680 noyaux d'habitat et 589 communes. Dans bon nombre de communes, la population est donc répartie entre de nombreux noyaux, qui correspondent, en partie mais non totalement, à l'ancienne répartition communale (environ 2400 communes). Les plus grands noyaux d'habitat s'étendent par contre sur plusieurs communes. Il s'agit dans la plupart des cas de villes devenues des agglomérations étendues par-delà la frontière communale administrative, et qui sont devenues le centre de gravité de régions urbaines.

Si la délimitation des noyaux d'habitat répond à des critères morphologiques, à savoir un bâti continu, la délimitation des régions urbaines est quant à elle plus complexe : autour de l'agglomération morphologiquement délimitée s'étend en effet la banlieue. La banlieue est délimitée sur la base de différents critères, où la relation avec l'agglomération centrale en matière de migrations et de navettes professionnelles et scolaires, occupe une place prépondérante. Les régions urbaines concentrent 56 % de la population belge, mais sont surtout les centres névralgiques fonctionnels du pays. Elles concentrent 65 % de l'emploi et 73 % de la valeur ajoutée des 100 000 plus importants sièges sociaux. Les régions urbaines montrent de grandes différences internes. Outre la différence entre l'agglomération à construction très dense, qui concentre surtout en son centre le commerce de détail et des activités économiques de toutes sortes, et la banlieue, caractérisée par un environnement agréable et la présence de groupes sociaux plus favorisés, il existe aussi une différence interne marquée entre les villes en matière de revenus, de niveau d'instruction, de marché du logement et de cadre de vie, comme il ressort de l'étude des régions urbaines des cinq plus grandes villes, menée à une échelle spatiale affinée.

La présente monographie se compose de quatre parties.

La première partie traite des noyaux d'habitat qui répondent au canevas de base de la structure de l'habitat belge.

La deuxième partie traite des régions urbaines, des centres de gravité du système urbain belge en termes de population et d'économie. Différents aspects sont dès lors étudiés dans une perspective dynamique.

La troisième partie aborde les différences internes des cinq plus grandes régions urbaines au niveau des quartiers statistiques.

La quatrième partie enfin dresse le tableau des différences entre les communes de Belgique. Différentes typologies sont présentées pour ce faire : typologie morphologique, typologie fonctionnelle, leur combinaison, ainsi qu'une typologie environnementale.

PARTIE I

LES NOYAUX D'HABITAT EN BELGIQUE : SITUATION EN 2001 ET EVOLUTION DEPUIS 1981

Jean-Marie Halleux, Ludovic Baltus, Laurent Brück, Julien Charlier, Jérémy Huls et Bernadette Mérenne-Schoumaker

1. Introduction générale

A partir du recensement de 1970, l'INS a introduit la notion de « secteurs statistiques », résultats du découpage des anciennes communes belges en unités spatialement moins étendues. Une application directe permise par ce maillage plus fin est la possibilité de délimiter les noyaux d'habitat (ou agglomérations morphologiques) indépendamment des limites administratives communales, provinciales ou régionales. D'après la définition qu'en donne l'INS (Van der Haegen *et al.*, 1981, 266), le noyau d'habitat ou l'agglomération morphologique « *correspond à une partie du territoire contenant un ensemble de maisons avoisinantes et leurs jardins, d'édifices publics, de petits établissements industriels ou commerciaux, ainsi que les voies de communication, les parcs, les terrains de sport, etc. Il est délimité par des terres arables, des bois, des terres incultes, éventuellement parsemés d'habitations dispersées. Les villes, les villages, tout comme les hameaux peuvent constituer des noyaux d'habitat. Ceux-ci peuvent également prendre la forme de constructions s'étendant en rubans le long des routes, phénomène très courant dans notre pays.* »

Cette partie de la monographie « urbanisation » relative à l'enquête socio-économique 2001 vise à rendre compte du phénomène urbain belge sous l'angle des noyaux d'habitat. Bien sûr, cette approche purement morphologique présente ses limites. Du point de vue des modes de vie, est-il par exemple adéquat de ne pas intégrer une agglomération et un lotissement isolé séparé par une rupture morphologique de 200 mètres ? Par ailleurs, en raison des formes parfois très lâches que prennent les nouvelles urbanisations à la périphérie de nos villes, la transition entre noyau aggloméré et espace rural est de plus en plus floue. Comme nous le verrons en détail, cette situation peut compliquer la détermination du contour des agglomérations. Nous pensons néanmoins que l'exercice de délimitation des noyaux demeure important pour la connaissance du phénomène urbain. En effet, suite à la croissance urbaine du 20^{ème} siècle, le cadre communal ne permet plus de rendre compte de la taille réelle des villes, même après l'opération de fusion des communes ayant pris place en 1977. Nombre d'agglomérations sont en effet pluricommunales et un découpage alternatif s'avère donc nécessaire pour connaître le poids démographique réel des villes et communiquer différentes données à cette échelle. Par ailleurs, de nombreuses agglomérations sont bien moins étendues que les nouvelles communes belges et une même commune peut comporter plusieurs noyaux agglomérés distincts. En outre, les comparaisons internationales réclament également une délimitation des agglomérations s'affranchissant des découpages administratifs (Moriconi-Ebrard, 1994).

Cette partie de la monographie consacrée au thème des noyaux d'habitat est structurée en 6 chapitres. A la suite de la présente introduction, nous consacrons le chapitre 2 à la dimension méthodologique. La méthodologie adoptée pour délimiter les noyaux en 2001 y est expliquée, de même que l'historique de la notion d'agglomération morphologique. Le chapitre 3 correspond à une analyse quantitative des noyaux par provinces et régions administratives, tant du point de vue du nombre de noyaux par classes

d'importante que du point de vue des volumes de population concernés. Le chapitre 4 correspond à une analyse plus approfondie consacrée aux noyaux de plus de 5000 habitants et c'est ensuite la thématique de la densité des agglomérations qui est analysée au chapitre 5. Au chapitre 6, nous affinons le travail par une analyse spatiale réalisée sur base du découpage administratif en communes.

1.1 Historique de la délimitation des secteurs statistiques

Pour comprendre la méthodologie utilisée en matière de noyaux d'habitat, il convient de rappeler tant l'historique de la délimitation des secteurs statistiques que l'historique de la délimitation des noyaux d'habitat.

En vue de l'exploitation du recensement du 31 décembre 1970, les 2585 communes de l'époque ont été découpées en 14 844 secteurs statistiques, à l'initiative de H. Van der Haegen. L'objectif était d'obtenir un découpage spatial fin permettant de rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une même entité communale. Les secteurs statistiques devaient correspondre à des ensembles relativement homogènes sur le plan social, fonctionnel ou morphologique. Ont ainsi été discernés des quartiers industriels, des quartiers commerçants, des quartiers d'ensemble de logements sociaux ... Les secteurs statistiques furent délimités sur le terrain par des équipes de géographes¹. En outre, ont été distingués des secteurs dits « agglomérés », caractérisés par une forte densité et continuité du bâti, et des secteurs dits « d'habitat dispersé ».

La première délimitation de 1970 s'est appuyée sur l'examen de photographies aériennes, de cartes topographiques et des plans de secteur, parfois complété d'enquêtes sur le terrain. Les secteurs ont été délimités par des rues, des éléments morphologiques ou des infrastructures spécifiques telles que des routes, des cours d'eau, des lignes de chemin de fer ... La nécessité de fixer des limites de secteurs se heurte toutefois au caractère continu de l'espace. Cela peut soulever quelques inconvénients pour l'interprétation des résultats, par exemple lorsqu'une limite de secteur passe par une rue bâtie des deux côtés.

Dans la nomenclature INS, chaque secteur statistique possède un code à 3 chiffres. La nature de ce secteur est indiquée par le chiffre du milieu : 0 pour le secteur central de la commune, 1 à 5 pour les secteurs agglomérés, 6 et 7 pour les secteurs d'activités économiques, 8 et 9 pour les secteurs d'habitat dispersé.

En 1981, la délimitation originelle a été redessinée et actualisée. Cette seconde délimitation est demeurée d'actualité jusque 2001.

¹ Pour plus de détails, avec entre autres des exemples détaillés de sous division de plusieurs communes belges et la comparaison internationale, voir 'Acta geographica Lovaniensia, vol. 10, H. Van der Haegen, 1972.

1.2 Historique de la délimitation des noyaux d'habitat

C'est aussi en 1970, en parallèle à la délimitation des secteurs statistiques, qu'a été réalisé pour la première fois le regroupement des secteurs en agglomérations ou noyaux d'habitat. A l'époque, il s'agissait notamment pour la Belgique de se conformer aux instructions des Nations-Unies relatives aux recensements généraux. Pratiquement, l'agglomération a été définie comme un « *groupement de population vivant dans des constructions voisines les unes des autres* » (Van der Haegen *et al.*, 1981, 266).

La méthode de délimitation a été définie de la manière suivante :

« le noyau d'habitat ou l'agglomération morphologique se compose d'un seul secteur ou de plusieurs secteurs adjacents. Un secteur est contigu à un autre lorsque les constructions ou la surface à caractère urbain pénètrent sur tout un front ou par plusieurs voies le secteur suivant. Dans le cas de concentrations de population appartenant à deux secteurs différents et reliées entre elles par des constructions en ruban, ou dans le cas d'un secteur se composant de plusieurs rubans de construction, la délimitation, dont l'objectif était de respecter l'image générale de l'unité à circonscrire, s'est effectuée selon les critères suivants :

si le ruban de constructions est interrompu par une zone non bâtie d'au moins 100 m ;

si le ruban de constructions s'étend sur plusieurs kilomètres où les constructions ou groupes de constructions sont séparés entre eux par des terrains non bâtis de 50 m et plus ;

dans ce cas le ruban constitue un facteur de séparation entre les concentrations de population et donne lieu, dès lors, à la distinction d'au moins 2 noyaux d'habitat.

Lorsque l'aspect général du secteur statistique se caractérise par des constructions en ruban entrecoupées de nombreux vides similaires, ce secteur est considéré comme une zone d'habitations dispersées. Par contre, si ces zones ouvertes sont dues à des éléments d'intégration, tels qu'un pont ou un tunnel au-dessus ou en-dessous d'un canal ou d'une voie de chemin de fer, favorisant la liaison entre les unités d'habitat situées de part et d'autre de cet élément, le complexe de population est considéré comme un seul noyau d'habitat.

La limite entre le noyau d'habitat et la zone d'habitation dispersée est présentée comme une rupture. Néanmoins, la limite de la plupart des phénomènes observés dans leur milieu naturel est rarement une véritable rupture mais plutôt une zone de transition. Il est dès lors évident qu'il faut considérer la délimitation comme un cliché instantané d'une réalité géographique dynamique » (Van der Haegen *et al.*, 1981, 266-267).

L'analyse de 1970 a identifié 3 645 noyaux d'habitat de plus de 200 habitants. En 1981, la délimitation des agglomérations a été ajustée à la nouvelle délimitation des secteurs statistiques, cela sur base d'une enquête portant sur l'équipement et le rayonnement des noyaux (Van der Haegen *et al.*, 1981). Ce travail a débouché sur l'identification de nouveaux noyaux comptant au moins 150 habitants. Au total, 3795 noyaux étaient alors identifiés. A l'époque, il apparaissait déjà que la délimitation des noyaux d'habitat soulevait certaines difficultés au niveau des secteurs d'habitat dispersé.

La monographie n°11A « Urbanisation » du recensement de 1991 a exploité et actualisé différentes données démographiques dans les limites des noyaux d'habitat tels qu'ils avaient été délimités en 1981 (Halleux *et al.*, 1998)². En raison de la très forte extension de l'urbanisation au cours des dernières décennies, il s'est avéré que la délimitation de 1981 n'était plus appropriée pour l'exploitation des données issues du recensement de 2001. Il a donc été décidé que les résultats présentés dans cette nouvelle monographie reposeraient sur des noyaux d'habitat actualisés.

² A propos de cette monographie, relevons toutefois que le découpage des 17 agglomérations des régions urbaines a été actualisé dans le cadre de l'analyse des régions urbaines (Van der Haegen *et al.*, 1998).

1.3 Actualisation de la délimitation des secteurs statistiques

L'actualisation des noyaux d'habitat s'avérait d'autant plus opportune que l'INS a procédé à une actualisation du découpage du territoire national en secteurs statistiques en vue de l'exploitation des résultats de l'enquête de 2001 (Binard *et al.*, 2000).

Ce travail avait notamment pour objectif de mieux faire correspondre le découpage des secteurs statistiques avec l'extension réelle de l'urbanisation sur le terrain, en particulier dans les espaces marqués par l'implantation de nombreux nouveaux logements. Par ailleurs, la nouvelle délimitation a permis de scinder certains secteurs coupés par des infrastructures nouvelles telles que des autoroutes ou des lignes TGV.

Le nouveau découpage a été réalisé sur base de différentes données : images satellitaires, cartes topographiques, orthophotoplans ... Les limites des secteurs de 1981 et l'évolution de la population dans ces secteurs de 1981 à 1997 ont aussi servi de données de base, l'objectif étant notamment de redécouper les secteurs en fonction des nouvelles urbanisations et croissances démographiques.

Schématiquement, la méthodologie a été la suivante :

- sélection des secteurs d'habitat dispersé où la population a fortement augmenté ;
- dans ces secteurs, identification des noyaux de bâti de plus de 3 hectares par photo-interprétation d'image satellitaire (seuil de discontinuité fixé à 100 mètres) ;
- création de nouveaux secteurs « agglomérés » sur base d'une identification par orthophotoplans. Pour créer un nouveau secteur, il doit inclure du nouveau bâti sur une superficie d'au moins 10 hectares.

Les nouveaux secteurs sont généralement localisés à la périphérie des villes. Ils correspondent le plus souvent à de nouveaux lotissements ou à un accroissement spontané au départ de noyaux d'habitat anciens. Au total, un millier de nouveaux secteurs ont été créés par subdivision d'anciens secteurs, tandis que les limites de certains autres secteurs ont été modifiées. Un code a été attribué à ces secteurs et une table de correspondance avec l'ancien découpage a été créée. Nous verrons plus loin que le nouveau découpage des secteurs statistiques ne rend toujours que partiellement compte de la réalité de l'urbanisation morphologique.

1.4 Méthodologie pour la délimitation des noyaux d'habitat correspondant à l'enquête 2001

Cette partie de l'étude a été très importante en charges de travail. En effet, elle a nécessité l'attention complète de deux chercheurs pendant 3 mois³. Cette délimitation s'est basée sur, d'une part, le nouveau découpage des secteurs statistiques et sur, d'autre part, la reprise de la délimitation des noyaux de 1981. Au départ d'une table reprenant les secteurs statistiques et leur population en date du 1^{er} octobre 2001 (enquête INS), une série de secteurs ont été sélectionnés sur base de trois critères :

- les secteurs dont la densité de population est supérieure à 500 habitants par kilomètre carré ;
- les secteurs considérés comme agglomérés d'après leur nom de code INS ;
- les secteurs considérés comme secteurs d'emploi d'après leur nom de code INS.

³ Le travail a été réalisé au SEGEFA de l'Université de Liège par Laurent Brück et Jérémy Huls.

Au total, 13 138 secteurs ont été identifiés, dont 972 n'appartenaient pas à des noyaux en 1981. Nous avons focalisé l'analyse sur ces 972 secteurs et considéré qu'ils représentent des entités susceptibles de former des noyaux d'habitat. Pour chacun de ces secteurs, trois possibilités ont été évaluées :

- la création d'un nouveau noyau isolé ;
- le rattachement à un noyau préexistant ;
- le rattachement à deux noyaux préexistants et la fusion de ces noyaux.

1.4.1 L'héritage de la délimitation de 1981

L'urbanisation est pratiquement irréversible. A de rares exceptions près, la superficie de l'espace urbanisé progresse partout et il est exceptionnel qu'un terrain anciennement urbanisé soit rendu à une affectation d'espace ouvert. Dans un premier temps, nous avons dès lors considéré que tous les secteurs appartenant à un noyau d'habitat en 1981 appartenaient toujours à ce même noyau d'habitat en 2001.

Idéalement, une vérification complète de tous les secteurs aurait été souhaitable, mais les moyens disponibles ne le permettaient pas. Néanmoins, des vérifications effectuées en fonction des besoins du travail nous ont amené à effectuer les observations suivantes concernant le découpage de 1981. Il est utile de les signaler car ce découpage conditionne l'actualisation.

- Observation 1

Des secteurs considérés comme « agglomérés » d'après leur code INS n'ont été rattachés à aucun noyau en 1981, parce que de trop faible densité, trop peu peuplés et/ou caractérisés par une urbanisation discontinue.

- Observation 2

De nombreuses agglomérations de 1981 correspondent à des secteurs statistiques isolés de moins de 150 habitants, ce qui est contraire aux principes de définition des noyaux. Ceci s'observe dans les espaces ruraux, mais aussi, ce qui est plus inattendu, dans des régions où l'urbanisation est relativement dense. Dans certains cas, cette faiblesse peut résulter d'une diminution de la population depuis 1981. Néanmoins, au vu de l'extension spatiale de l'urbanisation sur les photographies aériennes, de nombreux petits noyaux n'ont probablement jamais atteint le seuil retenu. Le seuil d'habitants semble dès lors avoir parfois été délibérément abaissé, sans doute pour mettre en évidence toutes les polarités fonctionnelles en milieu rural, mais apparemment sans qu'une méthodologie rigoureuse ne soit définie à ce niveau. Il en résulte un certain flou qui n'est pas favorable à la vérification et à la reproduction de la méthode. Par ailleurs, si la condition des 150 habitants n'a pas été appliquée avec la même rigueur dans toutes les régions, il est probable que cela résulte d'une appréciation variable en fonction des personnes ayant effectué l'analyse.

- Observation 3

Le critère de continuité du bâti semble avoir donné lieu à des appréciations divergentes selon les espaces et/ou les analystes. En effet, nonobstant la méthodologie présentée ci-dessus, de nombreux secteurs ont été rattachés à un noyau sur base de la continuité du bâti le long d'une seule voirie⁴. Pour la délimitation de 2001, les noyaux concernés ont généralement été repris tels quels, puisqu'il avait été décidé de ne pas remettre en cause l'ancienne délimitation. En raison de discontinuités manifestes, nous avons toutefois décidé de séparer deux noyaux préexistants en quatre nouvelles entités.

⁴ La méthodologie utilisée en 1970 et en 1981 précise que deux secteurs sont contigus et peuvent former un noyau lorsque « les constructions ou la surface à caractère urbain pénètrent sur tout un front ou par plusieurs voies le secteur suivant » (Van der Haegen *et al.*, 1981, 266). Il est donc sous-entendu que si la continuité du bâti entre deux secteurs ne s'effectue que par une seule voirie, ils ne sont pas à intégrer à un unique noyau.

1.4.2 Le rattachement des secteurs à des noyaux préexistants, la création de nouveaux noyaux et la fusion de noyaux préexistants

L'appréciation d'un éventuel rattachement des secteurs présélectionnés à un noyau s'est effectuée dans un système d'information géographique (SIG) permettant de comparer l'extension de l'urbanisation visible sur des orthophotoplans (photographies aériennes redressées) à la délimitation des anciens noyaux et des nouveaux secteurs statistiques. Pour la Wallonie, ce sont les PPNC (plans photographiques numériques communaux) datant de 1996-1997 qui ont été utilisés. Malgré le léger décalage par rapport à la date de référence de 2001, ils fournissent une image assez représentative de l'évolution de l'urbanisation depuis 1980. Pour la Flandre, ce sont les orthophotoplans de GIS Vlaanderen (prises de vue de 2002-2003) qui ont été utilisés, à l'exception de la province de Flandre occidentale, pour laquelle nous avons utilisé les orthophotoplans de Gis West (prises de vue de 2000).

Les critères de rattachement ou de création de nouveaux noyaux ont été les suivants :

- Le seuil minimal de 150 habitants a été conservé pour la création d'un nouveau noyau.
- Pour les agglomérations transfrontalières, seule la partie belge a été prise en compte⁵.
- Un secteur aggloméré est rattaché à un noyau lorsque l'urbanisation se poursuit de part et d'autre de la limite au moins par deux rues ou par un front⁶. Le seuil de continuité de l'urbanisation choisi est de 200 m (et non de 100 m comme en 1970 et en 1981). Il s'agit là du seuil utilisé au niveau international pour définir l'agglomération morphologique⁷.
- Certains secteurs statistiques agglomérés sont séparés par des infrastructures qui impliquent une discontinuité de plus de 200 mètres. Il peut s'agir par exemple d'autoroutes ou de canaux. Dans ces cas, les secteurs ne sont pas regroupés en un unique noyau.
- Le fait de vérifier la continuité de l'urbanisation aux frontières des secteurs statistiques n'est pas suffisant. Il faut aussi analyser la manière dont l'urbanisation se répartit en leur sein et tenir compte des ruptures morphologiques à l'intérieur même des secteurs. Cette analyse met en évidence certaines configurations spécifiques : 1. lorsqu'un secteur comporte des ensembles bâtis séparés se rattachant à deux noyaux distincts, il a été rattaché à celui auquel appartient l'ensemble bâti le plus peuplé ; 2. si l'essentiel de l'habitat est dispersé et si la continuité ne se réalise que sur quelques maisons, le secteur n'a pas été rattaché.
- Tous les secteurs non ou faiblement habités qui ne respectent pas le critère de densité mais qui sont néanmoins entièrement inclus dans un noyau d'habitat lui ont été attribué (il peut s'agir de zones d'activités économiques, de zones portuaires, de zones de parc, de cimetières ...). Si ces secteurs se situent aux marges du noyau, l'appréciation est plus nuancée. Les parcs industriels isolés ne peuvent former un noyau d'habitat à eux seul, mais ils sont repris s'ils sont physiquement contigus à une agglomération.
- Il convient d'être prudent par rapport aux toponymes. En effet, des secteurs voisins peuvent comporter le même nom alors que l'urbanisation n'est pas continue. Ils forment ou se rattachent dès lors à deux noyaux différents.
- Les limites de deux noyaux peuvent se jouxter sur une longue distance sans qu'il n'y ait de route de connexion. Dans ce cas, ils ne sont pas fusionnés.

On peut encore faire la remarque suivante à propos de la fusion de noyaux préexistants. Suite à l'extension de l'urbanisation, il est relativement fréquent que deux noyaux finissent par n'en former

⁵ Par exemple, le noyau de Mouscron se rattache en réalité à l'agglomération de Lille, beaucoup plus vaste.

⁶ Ce critère est similaire à la méthodologie décrite par Van der Haegen *et al.* (1981, 266-267).

⁷ L'ONU recommande depuis 1978 de considérer comme agglomération un ensemble de constructions voisines tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Ce critère est également utilisé pour la base de données Geopolis (Moriconi-Ebrard, 1994), qui offre une couverture mondiale du fait urbain, et pour la base de données NUREC (NUREC, 1994), élaborée dans le cadre d'un projet d'Atlas des villes européennes.

plus qu'un. Dans ce cas, les noyaux sont fusionnés et le nom de l'ensemble correspond au noyau initial le plus peuplé. Si les noyaux fusionnés sont de poids semblables, il a parfois été décidé d'accoler les noms.

Malgré l'adoption d'une méthodologie stricte, il est particulièrement difficile de maintenir une approche uniforme pour la délimitation des noyaux, tant les cas « limites » sont nombreux. Ce constat est lié au caractère très lâche et « désordonné » du développement de l'urbanisation en Belgique. Certaines interprétations sont en outre assez subjectives, par exemple en ce qui concerne le seuil de 200 mètres ou la continuité le long de deux voiries. Le risque d'interprétations divergentes est d'autant plus grand si plusieurs personnes participent à l'analyse. Dans le cadre du présent travail, les deux chercheurs du SEGEFA ont travaillé côte à côte et n'ont pas manqué de se concerter à chaque hésitation. La comparaison avec les travaux antérieurs révèle néanmoins que de faibles différences de perception dans le traitement des données peuvent déboucher sur certains écarts non négligeables en termes de résultats.

1.4.3 Cas particuliers : les grandes agglomérations

(Figure I.1)

Pour les grandes villes, il est particulièrement important d'obtenir une délimitation claire de l'agglomération. Dans le cas de Bruxelles, se pose en particulier la question de considérer la forêt de Soignes comme un parc. En effet, la séparation du noyau d'Overijse-Hoeilaart de l'agglomération bruxelloise est uniquement due à la présence de cette zone inconstructible. A certains endroits, le ring de Bruxelles constitue une barrière artificielle similaire. A titre illustratif, la carte 1 montre l'étendue du noyau bruxellois et du noyau de Overijse-Hoeilaart.

D'autres grandes agglomérations ont également soulevé quelques interrogations :

- A Gand, c'est le rattachement des zones portuaires au reste de l'agglomération qui est en débat. Elles ont finalement été fusionnées au noyau central.
- A Hasselt, la fusion avec Genk via le domaine de Bokrijk est parfois évoquée. La méthodologie suivie ne la justifie cependant pas.
- L'agglomération d'Alost est située au cœur d'une zone de très forte urbanisation entre Gand, Bruxelles et Anvers. L'urbanisation s'y répand en rubans et en nappes très floues, de telle sorte qu'il devient extrêmement délicat de fixer les limites entre les agglomérations de ces grandes villes. Une première analyse nous avait conduit à augmenter fortement l'extension de l'agglomération alostoise. Finalement, en appliquant des critères plus restrictifs, l'extension a été limitée afin de ne pas biaiser les analyses ultérieures.
- L'agglomération de Mons - Borinage pose aussi problème en raison du caractère très lâche de son urbanisation. Selon une lecture plus ou moins restrictive des critères de rattachement, les résultats de l'analyse peuvent de ce fait être fortement divergents. Dans ce cas, c'est une vision plus maximaliste qui a été suivie afin de conserver l'agglomération telle qu'elle avait été définie auparavant.

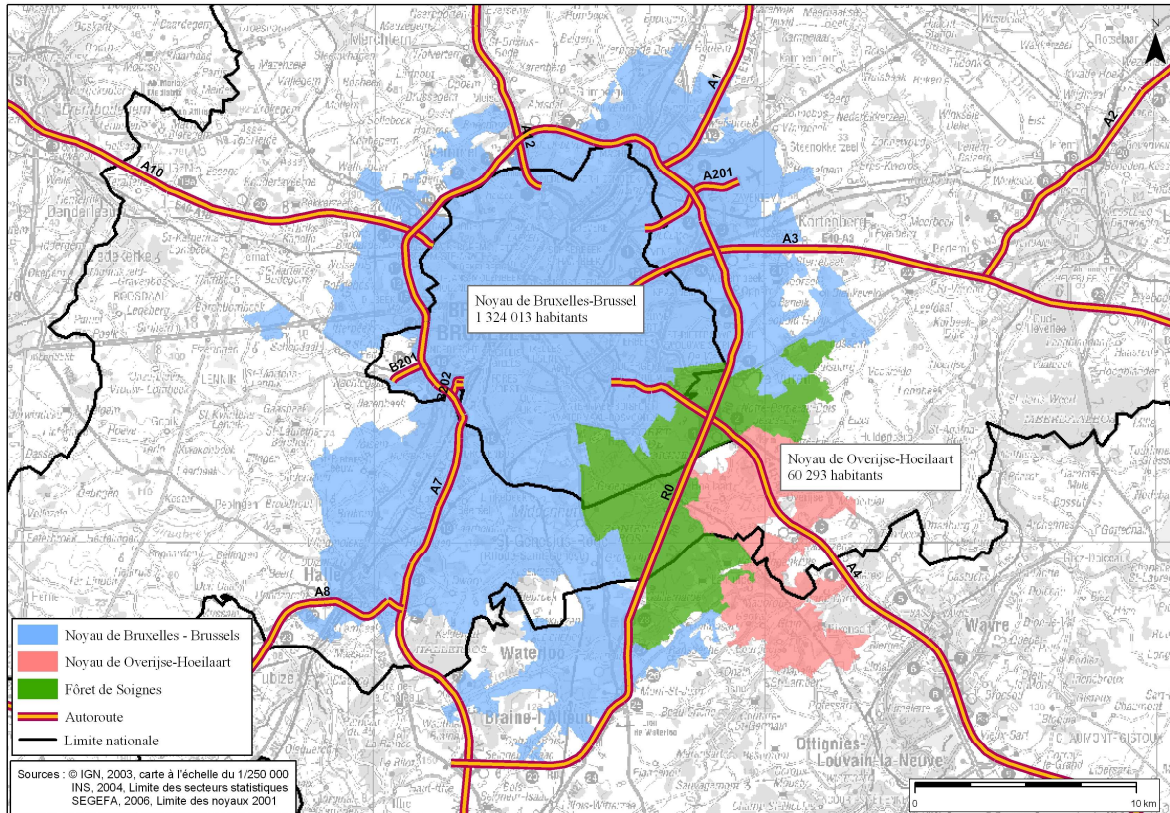


Figure I. 1 : Noyaux 2001 de Bruxelles et de Overijse-Hoeilaart

1.5 La problématique du nouveau découpage des secteurs statistiques

Comme nous l'avons signalé, l'INS a procédé à une actualisation du découpage du territoire national en secteurs statistiques en vue de l'exploitation des résultats de l'enquête de 2001, cela afin de communiquer des statistiques sur des unités territoriales épousant mieux la réalité du terrain.

La comparaison entre le nouveau découpage des secteurs statistiques et l'extension de l'urbanisation révélée par l'analyse ayant permis de délimiter les noyaux montre que les nouvelles limites ne rendent toujours que partiellement compte de la morphologie urbaine. Plusieurs types de distorsions ont été relevés lors de l'analyse des photographies aériennes effectuée pour délimiter les noyaux d'habitat :

- Les secteurs agglomérés situés aux marges des noyaux d'habitats sont souvent hétérogènes. Ils comportent généralement une zone d'habitat réellement agglomérée, mais ils peuvent également comporter des espaces non bâtis, parfois sur la plus grande étendue de leur superficie.
- A l'inverse, il est fréquent que des secteurs de grande dimension considérés comme non agglomérés d'après nos critères (parce que le seuil de densité y est trop faible) comportent en réalité une rangée de constructions ou un nouveau lotissement compact en bordure d'un noyau existant.
- Il est fréquent de rencontrer des secteurs d'habitat dit « dispersés » où la majorité des logements sont en réalité regroupés, par exemple dans un lotissement récent.

- Un autre cas de figure très fréquent illustrant le décalage entre le découpage des secteurs et la réalité de l'urbanisation est celui des limites passant au milieu d'une urbanisation en ruban où seule la moitié de l'urbanisation est incorporée à un noyau.
- Certains secteurs considérés comme agglomérés par l'INS ne correspondent pas à un bâti dense dans la réalité. Dans ce cas, ils n'ont pas été retenus comme noyau dans le cadre de notre délimitation.
- Certains secteurs portant le même code sont répartis sur deux îlots, ce qui peut générer des difficultés au niveau des traitements statistiques.

1.6 Conclusions méthodologiques

(Tableau I.1 et Figure I.2)

Depuis 1970, la délimitation des agglomérations belges s'effectue sur base du découpage en secteurs statistiques. En 1981, la délimitation des noyaux d'habitat a été réactualisée en conservant la méthodologie de 1970. En 1991, la délimitation des agglomérations n'a par contre pas été mise à jour et le travail réalisé sur les noyaux d'habitat dans le cadre des monographies du recensement de 1991 a exploité différentes données démographiques dans les limites définies en 1981. Pour l'enquête socio-économique de 2001, une nouvelle réactualisation de la délimitation des agglomérations belges a été réalisée par le SEGEFA et c'est sur base de cette réactualisation que la présente monographie a été préparée.

Le tableau I.1 porte sur l'ensemble du pays. Il indique le nombre de noyaux et la superficie qu'ils représentent en fonction de l'ancienne (1981) et de la nouvelle délimitation (2001). Le nouveau découpage s'accompagne d'une réduction de 115 noyaux, mais d'une augmentation de 419 km² de superficie. Cette double évolution résulte de l'agrandissement et de la fusion de noyaux préexistants. Le figure I.2 représente les noyaux de 1981 et les noyaux de 2001. Les zones en rouge y correspondent à de nouveaux noyaux ou à de nouvelles parties de noyaux. En 2001, 19,3 % de la superficie belge est intégrée au sein d'un noyau d'habitat.

Découpage	1981	2001	Solde 2001-1981
Nombre de noyaux	3795	3680	- 115
Superficie totale des noyaux (km ²)	5514	5933	+ 419

Tableau I. 1 : Nombre de noyaux et superficies représentées pour les découpages de 1981 et de 2001

Les analyses comparatives entre les résultats obtenus pour l'enquête de 2001 et les données des deux recensements de 1981 et de 1991 s'avèrent délicates, cela en raison de deux évolutions méthodologiques relatives à la délimitation des noyaux :

- Le changement de la limite du seuil de séparation pour interrompre un noyau
En 1981, une distance de 100 mètres avait été considérée. Par contre, en 2001, c'est le seuil de 200 mètres qui a été retenu. Ce changement peut conduire à augmenter la taille (et la population) des noyaux indépendamment de toute évolution concrète.
- La révision du découpage des secteurs statistiques réalisée en 2001
Un millier de secteurs ont été créés par subdivision des anciens secteurs (1981-1991) et les limites de certains secteurs ont été modifiées.

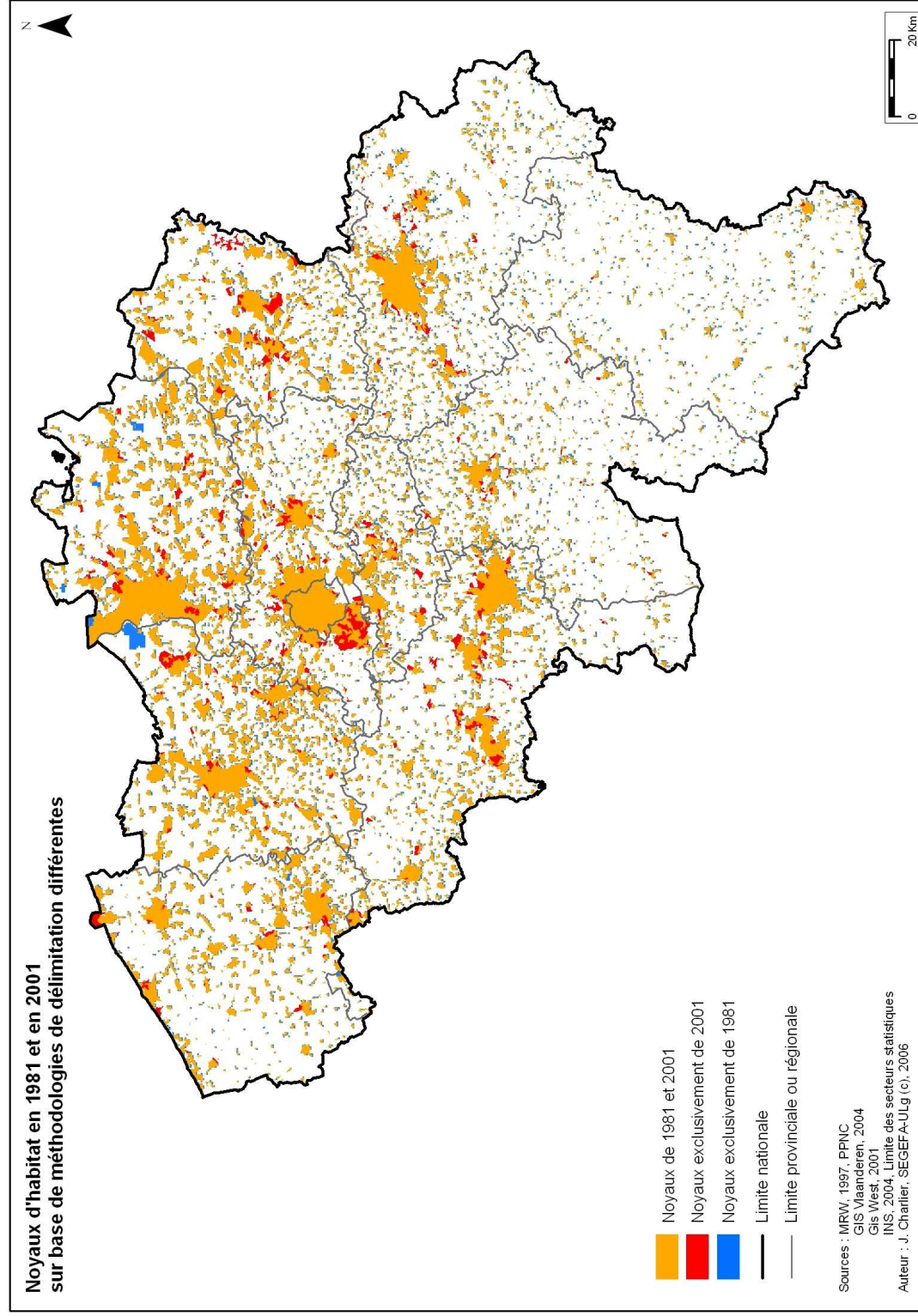


Figure I. 2 : Noyaux d'habitat en 1981 et en 2001 sur base de méthodologies de délimitation différentes

Il ressort de ces deux facteurs que l'approche méthodologique limite les possibilités de comparaison entre la délimitation de 2001 et la délimitation de 1981. Tant en termes de superficie qu'en termes de volumes de population, il serait délicat de différencier la composante liée à l'évolution réelle de l'urbanisation et la part due aux changements méthodologiques. A défaut de pouvoir comparer les chiffres liés à la délimitation de 2001 aux chiffres liés à l'ancienne délimitation, il demeure intéressant et possible de considérer les chiffres de l'enquête 2001 pour l'intérieur des périmètres dessinés en 1981. C'est cette possibilité qui a été principalement retenue pour les analyses évolutives.

2. Analyse quantitative des noyaux d'habitat par provinces et régions

2.1 Approche méthodologique

Généralement, les noyaux d'habitat se trouvent au sein d'une province unique (ou région s'il s'agit de Bruxelles-Capitale) et sont donc recensés dans cette province (ou région). Parfois, un noyau déborde sur une province voisine. Dans ce cas, lorsqu'un noyau se trouve simultanément sur deux provinces (ou sur une région et des provinces comme dans le cas du noyau de Bruxelles), il est comptabilisé dans la province (ou région) où plus de la moitié de la population totale du noyau est recensée. Le but de cette approche est de mettre en évidence les centres des agglomérations. Elle permet de clairement déterminer le nombre de noyaux distincts et les populations qui y sont associées.

Prenons l'exemple du noyau de Bruxelles pour illustrer l'approche méthodologique. Ce noyau s'étend largement au-delà des frontières de la Région de Bruxelles-Capitale, en « débordant » sur les deux provinces de Brabant flamand et de Brabant wallon. Selon la méthode présentée ci-dessus, le noyau de Bruxelles n'est comptabilisé qu'une seule fois, en Région de Bruxelles-Capitale, et les populations situées dans le noyau de Bruxelles en Brabant flamand ou en Brabant wallon sont additionnées aux 972 898 individus qui composent le noyau de Bruxelles en Région de Bruxelles-Capitale. Au final, il existe un seul noyau « Bruxelles », centré en Région de Bruxelles-Capitale et comptabilisant 1 324 013 individus⁸.

⁸ Situation en 1991 sur base du découpage de 1991.

2.2 Nombre de noyaux d'habitat par classes d'importance (provinces et régions)

2.2.1 Situation en 1981

(Tableaux I.2 et I.3)

En 1981, la Belgique compte 3795 noyaux, dont 2333 en Wallonie, 1461 en Flandre et 1 noyau unique en Région de Bruxelles-Capitale (le noyau de Bruxelles). Parmi ces 3795 noyaux, 94,3 % totalisent moins de 5000 habitants et 75,7 % moins de 1000 habitants. Il existe seulement 101 noyaux de plus de 10 000 habitants, soit 2,7 % du total des noyaux.

Des disparités régionales apparaissent : la Wallonie compte davantage de petits noyaux (70,5 % des noyaux de moins de 1000 habitants se situent sur le territoire wallon), alors que la Flandre se caractérise par une part importante de noyaux intermédiaires (65,8 % des noyaux entre 1000 et 10 000 habitants) et de petites et moyennes villes (75,3 % des noyaux totalisant entre 10 000 à 50 000 habitants).

Un net déséquilibre est également observé pour les noyaux entre 50 000 et 100 000 habitants, avec 6 noyaux du côté flamand (Alost, Genk, Courtrai, Louvain, Malines et Ostende) et 3 pour la Wallonie (La Louvière, Namur et Verviers).

Pour les grandes agglomérations, un équilibre s'établit entre les deux principales régions du Royaume. En effet, la Wallonie et la Flandre abritent chacune 3 agglomérations de plus de 100 000 habitants (Charleroi, Liège et Mons en Wallonie ; Anvers, Gand et Bruges en Flandre).

La population moyenne des noyaux diffère également selon les régions : 1221 habitants par noyau en Wallonie contre 3107 en Flandre. Au final, nous retiendrons que les noyaux wallons sont plus nombreux et moins peuplés alors que les noyaux flamands sont nettement moins nombreux et plus peuplés.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Population des noyaux	Taille moyenne noyaux	Indice taille (Pays =100)
Anvers	1	1	4	11	27	87	124	255	1420701	5571	243
Flandre occidentale	1	2	4	9	14	91	201	322	913834	2838	124
Flandre orientale	1	1	3	20	19	106	204	354	1127204	3184	139
Limbourg	0	1	2	7	15	95	179	298	582432	1954	85
Brabant flamand	0	1	2	2	17	71	139	232	494848	2133	93
Flandre	3	6	15	49	92	450	847	1461	4539019	3107	136
Brabant wallon	0	0	1	4	1	33	142	181	205141	1133	49
Hainaut	2	1	3	5	13	86	380	490	1159122	2366	103
Liège	1	1	0	4	7	60	487	560	912133	1629	71
Luxembourg	0	0	0	2	3	30	501	536	203827	380	17
Namur	0	1	1	1	3	46	514	566	368144	650	28
Wallonie	3	3	5	16	27	255	2024	2333	2848367	1221	53
Bruxelles-Capitale	1	0	0	0	0	0	0	1	1302032	1302032	56865
Belgique	7	9	20	65	119	705	2871	3795	8689418	2290	100

La population des noyaux a été calculée par application de la méthode précisée au point 3.1. Elle n'est donc pas égale à la somme des populations vivant dans un noyau par province (ou région). Concrètement, pour le noyau de Bruxelles, la population du noyau est égale à 1 302 032 alors que la somme des populations vivant dans le noyau "Bruxelles" au sein de la Région bruxelloise est égale à 995 909.

Tableau I. 2 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	1,6	4,3	10,6	34,1	48,6	100
Flandre occidentale	0,3	0,6	1,2	2,8	4,3	28,3	62,4	100
Flandre orientale	0,3	0,3	0,8	5,6	5,4	29,9	57,6	100
Limbourg	0,0	0,3	0,7	2,3	5,0	31,9	60,1	100
Brabant flamand	0,0	0,4	0,9	0,9	7,3	30,6	59,9	100
Flandre	0,2	0,4	1,0	3,4	6,3	30,8	58,0	100
Brabant wallon	0,0	0,0	0,6	2,2	0,6	18,2	78,5	100
Hainaut	0,4	0,2	0,6	1,0	2,7	17,6	77,6	100
Liège	0,2	0,2	0,0	0,7	1,3	10,7	87,0	100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	5,6	93,5	100
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	8,1	90,8	100
Wallonie	0,1	0,1	0,2	0,7	1,2	10,9	86,8	100
Bruxelles-Capitale	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Belgique	0,2	0,2	0,5	1,7	3,1	18,6	75,7	100

Tableau I. 3 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)

2.2.2 Situation en 1991

(Tableaux I.4 et I.5)

Entre 1981 et 1991, aucune modification n'a été apportée à la délimitation des noyaux d'habitat. Le pays compte donc un nombre de noyaux identique pour ses deux derniers recensements, soit 3795 au total. Le nombre de noyaux par province et par région est également inchangé.

La décennie 1981-1991 n'a pas vu de changements radicaux dans la distribution des noyaux d'habitat. Cependant, quelques différences peuvent être mises en évidence : au niveau national, il s'agit d'une diminution du nombre de noyaux de moins de 1000 habitants (- 30 unités) au profit des noyaux comptant de 1000 à 5000 habitants. En outre, le nombre de noyaux comptant de 5000 à 10 000 habitants a augmenté de 4 unités. La classe des noyaux de 20 000 à 50 000 habitants enregistre un gain de 2 unités (Nivelles et Ottignies).

Des disparités régionales sont observées pour la diminution du nombre de petits noyaux. En effet, la diminution du nombre de noyaux de moins de 1000 habitants à l'avantage des noyaux de la classe supérieure (de 1000 à 5000 habitants) concerne d'avantage la Flandre (- 2,7 %) que la Wallonie (- 0,3 %).

Concernant la population moyenne des noyaux, l'écart entre la Flandre et la Wallonie s'est légèrement élargi au cours de la décennie 1981-1991. En 1991, la taille moyenne des noyaux wallons est alors de 1209 habitants contre 3154 en Flandre.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Population des noyaux	Taille moyenne noyaux	Indice taille (Pays=100)
Anvers	1	1	4	13	28	89	119	255	1436730	5634	246
Flandre occidentale	1	2	4	8	18	91	198	322	934196	2901	127
Flandre orientale	1	1	3	19	21	110	199	354	1118072	3158	138
Limbourg	0	1	2	7	14	96	178	298	602824	2023	88
Brabant flamand	0	1	2	4	15	80	130	232	515823	2223	97
Flandre	3	6	15	51	96	466	824	1461	4607645	3154	138
Brabant wallon	0	0	3	2	1	34	141	181	222352	1228	54
Hainaut	2	1	3	5	12	90	377	490	1122314	2290	100
Liège	1	1	0	4	8	62	484	560	891563	1592	70
Luxembourg	0	0	0	2	3	28	503	536	210135	392	17
Namur	0	1	1	1	3	48	512	566	374748	662	29
Wallonie	3	3	7	14	27	262	2017	2333	2821112	1209	53
Bruxelles-Capitale	1	0	0	0	0	0	0	1	1263368	1263368	55159
Belgique	7	9	22	65	123	728	2841	3795	8692125	2290	100

La population des noyaux a été calculée par application de la méthode précisée au point 3.1. Elle n'est donc pas égale à la somme des populations vivant dans un noyau par province (ou région).

Tableau I. 4 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	1,6	5,1	11,0	34,9	46,7	100
Flandre occidentale	0,3	0,6	1,2	2,5	5,6	28,3	61,5	100
Flandre orientale	0,3	0,3	0,8	5,4	5,9	31,1	56,2	100
Limbourg	0,0	0,3	0,7	2,3	4,7	32,2	59,7	100
Brabant flamand	0,0	0,4	0,9	1,7	6,5	34,5	56,0	100
Flandre	0,2	0,4	1,0	3,5	6,6	31,9	56,4	100
Brabant wallon	0,0	0,0	1,7	1,1	0,6	18,8	77,9	100
Hainaut	0,4	0,2	0,6	1,0	2,4	18,4	76,9	100
Liège	0,2	0,2	0,0	0,7	1,4	11,1	86,4	100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	5,2	93,8	100
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	8,5	90,5	100
Wallonie	0,1	0,1	0,3	0,6	1,2	11,2	86,5	100
Bruxelles-Capitale	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Belgique	0,2	0,2	0,6	1,7	3,2	19,2	74,9	100

Tableau I. 5 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)

2.2.3 Situation en 2001

La situation en 2001 a été analysée de deux manières, d'une part en tenant compte de l'ancienne délimitation (1981-1991) et, d'autre part, sur base de la nouvelle délimitation (2001).

Sur base de la délimitation de 1981

(Tableaux I.6, I.7 et I.8)

En recourant à l'ancienne délimitation, il existe toujours 3795 noyaux en 2001. La population est inférieure à 1000 habitants pour 73,7 % des noyaux d'habitat. Les noyaux de plus de 10 000 habitants ne représentent que 2,7 % du nombre total de noyaux.

Par rapport à 1991, le nombre de très petits noyaux a diminué de 43 unités. Au niveau régional, cela se traduit par une diminution de 3,3 % en Flandre et de 0,8 % en Wallonie au profit des noyaux de la classe supérieure (+ 16 unités en Flandre et + 15 unités en Wallonie pour les noyaux d'habitat de 1000 à 5000 habitants). Le nombre de noyaux compris entre 5000 et 10 000 habitants augmente également de 10 unités, toutes situées en territoire flamand.

Le nombre de noyaux d'habitat qui totalisent de 10 000 à 20 000 habitants régresse (- 4 unités dont 3 en Flandre) au profit de la classe supérieure (de 20 000 et 50 000 habitants) qui enregistre une augmentation de 5 unités (dont 4 en Flandre).

Le nombre de grandes agglomérations urbaines reste inchangé : 3 en Wallonie (Charleroi, Liège, Mons), 3 en Flandre (Anvers, Bruges, Gand) et 1 en Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles).

La taille moyenne des noyaux flamands en 2001 a encore augmenté : 3250 habitants par noyau (soit une augmentation de 3,0 % par rapport à 1991). En Wallonie, la valeur moyenne augmente également, mais dans une moindre mesure (1228 habitants par noyau en 2001, soit + 1,6 % en dix ans).

Comme en rend compte le tableau I.6, les changements dans la répartition du nombre de noyaux par classe observés au cours de la décennie 1991-2001 s'inscrivent dans la continuité des observations réalisées entre 1981 et 1991.

Celles qui gagnent	Celles qui restent stationnaires	Celles qui perdent
La classe de 20 000 à 50 000 habitants (+ 2 unités entre 1981 et 1991 et + 5 unités entre 1991 et 2001). La classe de 5000 à 10 000 habitants (+ 4 unités entre 1981 et 1991 et + 10 unités entre 1991 et 2001). La classe de 1000 à 5000 habitants (+ 23 unités et + 31 unités).	Les classes de plus de 50 000 habitants : 7 noyaux de plus de 100 000 habitants et 9 de 50 000 à 100 000 habitants (situation inchangée en 1981, 1991 et 2001).	La classe entre 10 000 et 20 000 habitants (- 4 unités en 20 ans). La classe de moins de 1000 habitants : - 30 unités entre 1981 et 1991 et - 43 unités au cours de la décennie 1991-2001.

Tableau I. 6 : Evolution des noyaux par classes d'importance entre 1981 et 2001

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Population des noyaux	Taille moyenne noyaux	Indice taille (Pays = 100)
Anvers	1	1	5	12	31	95	110	255	1468035	5757,0	245,2
Flandre occidentale	1	2	4	9	19	94	193	322	952674	2958,6	126,0
Flandre orientale	1	1	5	17	23	112	195	354	1140548	3221,9	137,2
Limbourg	0	1	3	6	17	98	173	298	642916	2157,4	91,9
Brabant flamand	0	1	2	4	16	83	126	232	544260	2345,9	99,9
Flandre	3	6	19	48	106	482	797	1461	4748433	3250,1	138,4
Brabant wallon	0	0	3	2	1	41	134	181	242288	1338,6	57,0
Hainaut	2	1	3	5	13	91	375	490	1118351	2282,3	97,2
Liège	1	1	1	3	7	68	478	559	893508	1598,4	68,1
Luxembourg	0	0	0	2	3	28	503	536	220409	411,2	17,5
Namur	0	1	1	1	3	49	511	566	389516	688,2	29,3
Wallonie	3	3	8	13	27	277	2001	2332	2864072	1228,2	52,3
Bruxelles-Capitale	1	0	0	0	0	0	0	1	1297066	1297066,0	55233,5
Belgique	7	9	27	61	133	759	2798	3795	8909571	2348,3	100,0

La population des noyaux a été calculée par application de la méthode précisée au point 3.1. Elle n'est donc pas égale à la somme des populations vivant dans un noyau par province (ou région).

Tableau I. 7 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 1981)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	2,0	4,7	12,2	37,3	43,1	100
Flandre occidentale	0,3	0,6	1,2	2,8	5,9	29,2	59,9	100
Flandre orientale	0,3	0,3	1,4	4,8	6,5	31,6	55,1	100
Limbourg	0,0	0,3	1,0	2,0	5,7	32,9	58,1	100
Brabant flamand	0,0	0,4	0,9	1,7	6,9	35,8	54,3	100
Flandre	0,2	0,4	1,3	3,3	7,3	33,0	54,6	100
Brabant wallon	0,0	0,0	1,7	1,1	0,6	22,7	74,0	100
Hainaut	0,4	0,2	0,6	1,0	2,7	18,6	76,5	100
Liège	0,2	0,2	0,2	0,5	1,3	12,2	85,5	100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	5,2	93,8	100
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	8,7	90,3	100
Wallonie	0,1	0,1	0,3	0,6	1,2	11,9	85,8	100
Bruxelles-Capitale	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Belgique	0,2	0,2	0,7	1,6	3,5	20,0	73,7	100

Tableau I. 8 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 1981)

Sur base de la nouvelle délimitation

(Tableaux I.9 et I.10)

Rappelons que la délimitation des noyaux a été actualisée en 2001. Les résultats présentés dans la présente section sont obtenus par application de cette nouvelle délimitation. Ces résultats sont assez proches des résultats obtenus sur base de l'ancienne délimitation. Le changement de méthodologie n'a donc pas soudainement bouleversé la répartition du nombre de noyaux par classe.

Sur base du nouveau découpage, la Belgique compte 3680 noyaux d'habitat. Comme cela a précédemment été relevé, la réactualisation s'est traduite par une augmentation de la taille moyenne des noyaux, par la fusion de certains noyaux devenus jointifs et par une diminution du nombre de noyaux (réduction de 115 noyaux). Les 3680 noyaux de 2001 se répartissent de la manière suivante : 2269 en Wallonie, 1410 en Flandre et 1 noyau à Bruxelles. Parmi ces 3680 noyaux, 73,5 % totalisent moins de 1000 habitants alors que les noyaux de plus de 10 000 habitants ne représentent que 3 % du total.

Au niveau régional, la Wallonie compte davantage de petits noyaux (71,3 % des noyaux de moins de 1 000 habitants sont en territoire wallon) tandis que la Flandre se caractérise par un nombre plus élevé de noyaux de plus de 1000 habitants. Ces disparités se marquent surtout pour les noyaux de 5 000 à 100 000 habitants : le rapport entre le nombre de noyaux flamands et le nombre de noyaux wallons pour les différentes classes abritant de 5000 à 100 000 habitants est toujours égal ou supérieur à 2. On remarquera aussi que les agglomérations de moins de 1000 habitants représentent 85,0 % des noyaux wallons et 55,0 % des noyaux flamands.

La taille moyenne des noyaux est de 3418 habitants en Flandre et de 1312 habitants en Wallonie. Ces chiffres sont à comparer aux moyennes établies à partir de l'ancien découpage : 3250 habitants par noyau flamand et 1228 habitants par noyau wallon.

En 2001, il existe 9 noyaux ayant une population comprise entre 50 000 et 100 000 habitants : 6 en Flandre (Alost, Genk, Hasselt, Malines, Ostende et Sint-Niklaas) et 3 en Wallonie (Namur, Overijse-Hoeilaart⁹ et Verviers).

Quant au nombre de noyaux de plus de 100 000 habitants, il a augmenté de 3 unités suite à l'adoption de la nouvelle délimitation. Aux 7 noyaux déjà présents lors des recensements de 1981 et 1991 (Anvers, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège et Mons) viennent s'ajouter les noyaux de Courtrai, La Louvière et Louvain.

⁹ Le noyau d'Overijse-Hoeilaart se situe sur les territoires wallon et flamand. On dénombre 30 895 habitants en Wallonie et 29 398 en Flandre. Par application de la méthode choisie, le noyau d'Overijse-Hoeilaart est considéré comme étant un noyau wallon, situé en Brabant wallon, qui compte 60 293 habitants (30 895 + 29 398).

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Population noyaux	Taille moyenne noyaux	Indice taille (Pays = 100)
Anvers	1	1	6	12	28	89	102	239	1495456	6257.1	252.5
Flandre occidentale	2	1	5	7	19	94	187	315	959185	3045.0	122.9
Flandre orientale	1	2	6	16	18	101	188	332	1174566	3537.8	142.8
Limbourg	0	2	2	7	15	104	161	291	674854	2319.1	93.6
Brabant flamand	1	0	2	5	15	72	138	233	514656	2208.8	89.1
Flandre	5	6	21	47	95	460	776	1410	4818717	3417.5	137.9
Brabant wallon	0	1	3	1	1	41	124	171	293136	1714.2	69.2
Hainaut	3	0	3	6	15	92	364	483	1152519	2386.2	96.3
Liège	1	1	1	4	8	70	452	537	914156	1702.3	68.7
Luxembourg	0	0	0	2	4	27	497	530	220949	416.9	16.8
Namur	0	1	1	1	4	49	492	548	396785	724.1	29.2
Wallonie	4	3	8	14	32	279	1929	2269	2977545	1312.3	52.9
Bruxelles-Capitale	1	0	0	0	0	0	0	1	1324013	1324013.0	53423.5
Belgique	10	9	29	61	127	739	2705	3680	9120275	2478.3	100.0

La population des noyaux a été calculée par application de la méthode précisée au point 3.1. Elle n'est donc pas égale à la somme des populations vivant dans un noyau par province (ou région).

Tableau I. 9 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 2001)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	2,5	5,0	11,7	37,2	42,7	100
Flandre occidentale	0,6	0,3	1,6	2,2	6,0	29,8	59,4	100
Flandre orientale	0,3	0,6	1,8	4,8	5,4	30,4	56,6	100
Limbourg	0,0	0,7	0,7	2,4	5,2	35,7	55,3	100
Brabant flamand	0,4	0,0	0,9	2,1	6,4	30,9	59,2	100
Flandre	0,4	0,4	1,5	3,3	6,7	32,6	55,0	100
Brabant wallon	0,0	0,6	1,8	0,6	0,6	24,0	72,5	100
Hainaut	0,6	0,0	0,6	1,2	3,1	19,0	75,4	100
Liège	0,2	0,2	0,2	0,7	1,5	13,0	84,2	100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,8	5,1	93,8	100
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,7	8,9	89,8	100
Wallonie	0,2	0,1	0,4	0,6	1,4	12,3	85,0	100
Bruxelles-Capitale	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Belgique	0,3	0,2	0,8	1,7	3,5	20,1	73,5	100

Tableau I. 10 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives – découpage 2001)

2.3 Volume de population par classe de noyaux (Provinces et Régions)

Dans cette partie du travail, seules les grandes tendances par région administratives sont détaillées pour les résultats relatifs aux recensements de 1981 et de 1991. Pour 2001, l'analyse est affinée au niveau provincial. Les données de population 2001 proviennent de l'enquête socio-économique INS et sont datées du 1^{er} octobre 2001.

Les résultats présentés dans les tableaux sont obtenus par application de la méthode précisée au point 2.1. Dans ces tableaux figurent également une colonne supplémentaire reprenant la population réelle par province vivant dans un noyau d'habitat, une seconde reprenant l'habitat dit « hors noyau » et enfin une troisième relative aux « habitants non localisables¹⁰ ».

2.3.1 Situation en 1981

(Tableaux I.11 et I.12)

En 1981, 9 848 647 individus ont été recensés sur le territoire national : 57,2 % sont établis en Flandre, 32,7 % en Wallonie et les 10,1 % restants en Région de Bruxelles-Capitale. Parmi ce nombre total d'individus, 88,2 % vivent dans un noyau d'habitat, 11,6 % dans l'habitat hors noyau et 0,1 % ne sont pas localisables. Les noyaux de plus de 100 000 habitants abritent environ un tiers de la population totale du pays (32,9 % exactement). Il s'agit de la classe qui rassemble le plus de population. On remarquera que parmi les habitants vivant au sein d'un noyau d'habitat, 37,3 % résident dans un noyau de plus de 100 000 habitants. Vient ensuite la classe « entre 1000 et 5000 habitants », qui abrite 14,9 % de la population totale du pays.

Au vu des valeurs relatives, on constate que la répartition de la population diffère entre la Wallonie et la Flandre. Les grands noyaux wallons de plus de 100 000 habitants abritent 29,5 % de la population wallonne alors que les grands noyaux flamands n'accueillent que 17,6 % de la population flamande. On remarquera qu'en province de Liège, près d'un habitant sur deux habite dans le noyau de Liège. En Flandre, les noyaux de 1000 à 50 000 habitants abritent une part de population plus importante qu'en Wallonie (48,9 % contre 33,6 %).

En comparaison de la rubrique « Population vivant dans un noyau sur base du découpage provincial (ou régional) », la Flandre et la Wallonie affichent des valeurs inférieures pour la rubrique « Population des noyaux ». Cela s'explique par les « pertes » importantes en Brabant flamand et en Brabant wallon. En effet, les populations flamandes et wallonnes du noyau de Bruxelles sont soustraites pour être additionnées à la population du noyau de Bruxelles en Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, la population du noyau de Bruxelles, centrée en Région de Bruxelles, s'accroît de 306 123 individus. Parmi ceux-ci, 84,2 % sont établis en Brabant flamand. Les valeurs relatives dans le tableau I.12 montrent d'ailleurs que les pertes sont plus importantes en Flandre qu'en Wallonie (perte de 4,2 % de la population flamande et de 1,9 % en Wallonie). Ces pertes « profitent » à la Région de Bruxelles-Capitale, qui enregistre artificiellement une augmentation de 30,7 % en terme de potentiel démographique

¹⁰ Les données des recensements et de l'enquête de l'INS se caractérisent, pour l'échelle infra-communale, par une faible proportion de population non localisable. Pour chaque province, il existe donc un volume de population non localisable qui n'a pu être rattaché ni à la population en noyau, ni à la population hors noyau.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population des noyaux	Gains	Pertes	Population vivant dans un noyau		Habitat hors noyaux	Habitat non localisable	Total Général
											Par province et/ou région				
Anvers	653385	77858	116291	153288	176079	193894	49906	1420701	1043	3751	1423409	143870	2597	1569876	
Flandre occidentale	106551	167494	112426	130422	93143	222281	81517	913834	7182	2016	908668	168379	2206	1079253	
Flandre orientale	228677	62491	89941	30322	121210	232631	88932	1127204	3882	406	1123728	204322	3142	1331192	
Limbourg	0	55323	71124	102085	94735	180018	79147	582432	389	441	582484	132243	2161	716888	
Brabant flamand	0	77229	65157	22702	126208	145582	57970	494848	19394	263013	738467	193581	872	932920	
Flandre	988613	440395	454939	711819	611375	974406	357472	4539019	31890	269627	4776756	842395	10978	5630129	
Brabant wallon	0	0	21274	62093	6572	63792	51410	205141	141	0	268818	22134	57	291009	
Hainaut	474984	99746	116571	65398	100183	169609	132631	1159122	3427	8530	1164225	136015	1237	1301477	
Liège	476279	69602	0	53907	48828	118989	144528	912133	114	389	912408	85838	1167	999413	
Luxembourg	0	0	0	29584	18786	54901	100556	203827	0	114	203941	17485	500	221926	
Namur	0	78121	31683	11543	21973	84506	140318	368144	1561	778	367361	39684	355	407400	
Wallonie	951263	247469	169528	222525	196342	491797	569443	2848367	5243	9811	2916753	301156	3316	3221225	
Bruxelles-Capitale	1302032	0	0	0	0	0	0	1302032	306123	0	995909	1147	237	997293	
Belgique	3241908	687864	624467	934344	807717	1466203	926915	8689418	343256	279438	8689418	1144698	14531	9848647	

La "population des noyaux" n'est pas égale à la "population vivant dans un noyau (par province ou région)". Pour déterminer la "Population des noyaux", la méthodologie présentée au pt 3.1. a été utilisée. Ainsi, la Région bruxelloise compte 1 302 032 individus en 1981. Ce résultat n'est pas égal à "La population vivant dans un noyau (par prov. ou rég.)". Sur base du découpage administratif, le noyau "Bruxelles" compte 995 909 habitants.

La population vivant dans un noyau sur base du découpage provincial (ou régional) + les gains - les pertes = la population des noyaux
Le "Total Général" (soit le nombre total d'habitants par province ou région) est égal à la somme des trois avant-dernières colonnes.

Tableau I. 11 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population des noyaux	Population vivant dans un noyau		Habitat hors noyaux	Habitat non localisable	Total Général
									Par province	et/ou région			
Anvers	41,6	5,0	7,4	9,8	11,2	12,4	3,2	90,5	90,7	9,2	0,2		100
Flandre occidentale	9,9	15,5	10,4	12,1	8,6	20,6	7,6	84,7	84,2	15,6	0,2		100
Flandre orientale	17,2	4,7	6,8	22,8	9,1	17,5	6,7	84,7	84,4	15,3	0,2		100
Limbourg	0,0	7,7	9,9	14,2	13,2	25,1	11,0	81,2	81,3	18,4	0,3		100
Brabant flamand	0,0	8,3	7,0	2,4	13,5	15,6	6,2	53,0	79,2	20,8	0,1		100
Flandre	17,6	7,8	8,1	12,6	10,9	17,3	6,3	80,6	84,8	15,0	0,2		100
Brabant wallon	0,0	0,0	7,3	21,3	2,3	21,9	17,7	70,5	92,4	7,6	0,0		100
Hainaut	36,5	7,7	9,0	5,0	7,7	13,0	10,2	89,1	89,5	10,5	0,1		100
Liège	47,7	7,0	0,0	5,4	4,9	11,9	14,5	91,3	91,3	8,6	0,1		100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	13,3	8,5	24,7	45,3	91,8	91,9	7,9	0,2		100
Namur	0,0	19,2	7,8	2,8	5,4	20,7	34,4	90,4	90,2	9,7	0,1		100
Wallonie	29,5	7,7	5,3	6,9	6,1	15,3	17,7	88,4	90,5	9,3	0,1		100
Bruxelles-Capitale	130,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	130,6	99,9	0,1	0,0		100
Belgique	32,9	7,0	6,3	9,5	8,2	14,9	9,4	88,2	88,2	11,6	0,1		100

Tableau I. 12 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)

L'habitat « hors noyau » ou dispersé est plus développé en Flandre qu'en Wallonie : sa valeur est de 15,0 % au Nord du pays et de 9,3 % au Sud. Au niveau provincial, on note de fortes disparités : de 7,6 % en Brabant wallon à 20,8 % en Brabant flamand.

2.3.2 Situation en 1991

(Tableaux I.13 et I.14)

En 1991, 9 978 681 individus ont été recensés sur le territoire national. Cela représente un accroissement de 130 034 personnes par rapport à 1981, correspondant à une augmentation relative de 1,3 %. Cependant, la population comprise dans un noyau d'habitat ne s'est accrue que de 2707 unités (soit un accroissement très faible de 0,03 %). L'augmentation du nombre d'habitants a dès lors surtout profité à l'habitat hors noyau. Pour l'ensemble du pays, la progression de l'habitat dispersé est de + 117 421 unités, soit un accroissement relatif de 10,3 % en dix ans. Pour la Flandre et la Wallonie, les croissances absolues de l'habitat dispersé ont été de + 68 105 et de + 49 454 unités. La non réactualisation de la limite des noyaux entre 1981 et 1991 explique en grande partie ce gain important de l'habitat « hors noyau ».

En 1991, 87,1 % de la population réside au sein d'un noyau d'habitat tandis que les 12,9 % restants font partie de l'habitat hors noyau ou de l'habitat non localisable. De même qu'en 1981, les deux classes qui abritent le plus de population à l'échelle nationale sont celles qui comptent « de 1000 à 5000 habitants » et « plus de 100 000 habitants ». La part de population vivant au sein des noyaux de plus de 100 000 habitants s'est quelque peu tassée par rapport à la situation de 1981, passant de 32,9 à 31,2 %. Exprimé en valeur absolue, cela représente une diminution assez importante de 123 833 individus. Ce chiffre illustre en fait le phénomène de dépopulation des grands centres urbains.

Le nombre d'habitants dans les villes moyennes (de 50 000 à 100 000 habitants) ainsi que dans les petites villes (de 10 000 à 20 000 habitants) diminue également. Ces pertes profitent aux autres classes : + 7,3 % pour les noyaux de 20 000 à 50 000 habitants, + 5,5 % pour la classe de 5 000 à 10 000 habitants, + 3,5 % pour les noyaux de 1000 à 5000 habitants et + 1,0 % pour les très petits noyaux. Si certaines classes ont vu leur nombre d'habitants s'accroître dans des proportions importantes, les valeurs relatives ont en fait peu changé par rapport à 1981.

Au niveau régional, des différences sont observées par rapport à la situation de 1981 : la Flandre voit diminuer ses parts de population vivant dans les très petits noyaux (moins de 1000 habitants) et dans les moyennes et grandes villes (les noyaux de plus de 20 000 habitants) au profit des petits noyaux et des noyaux intermédiaires (de 1000 à 20 000 habitants). En Wallonie, la population des noyaux exprimée en valeurs relatives régresse dans toutes les classes, exceptées pour les noyaux de moins de 5000 habitants et ceux de 20 000 à 50 000 habitants. Dans les deux régions, la part de la population vivant au sein d'un noyau a diminué, passant de 84,8 % à 84,0 % en Flandre et de 90,5 à 88,9 % en Wallonie.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population des noyaux	Gains	Pertes	Population vivant dans un noyau	Habitat hors noyaux	Habitat non localisable	Total Général
												Par province et/ou région		
Anvers	632360	75514	117701	181771	182800	197257	49327	1436730	1003	3754	1439481	161794	3892	1605167
Flandre occidentale	105402	166782	113771	123049	126932	218594	79666	934196	6896	1891	929191	174754	2884	1106829
Flandre orientale	219723	59585	91672	287274	139691	234715	85412	1118072	3817	388	1114643	218612	2538	1335793
Limbourg	0	54846	71743	104574	95179	196099	80383	602824	413	367	602778	146119	1538	750435
Brabant flamand	0	76914	66842	44079	111744	165199	51045	515823	20261	264841	760403	209221	1077	970701
Flandre	957485	433641	461729	740747	656346	1011864	345833	4607645	32390	271241	4846496	910500	11929	5768925
Brabant wallon	0	0	64322	25032	7590	69538	55870	222352	234	68884	291002	29623	519	321144
Hainaut	448005	96854	112859	64085	93170	174952	132389	1122314	3320	8126	1127120	145971	5700	1278791
Liège	449217	66354	0	53674	54144	120311	147863	891563	119	413	891857	105001	2788	999646
Luxembourg	0	0	0	29243	18360	53376	109156	210135	0	119	210254	21688	871	232813
Namur	0	76811	30928	11560	22289	88196	144964	374748	1342	864	374270	48331	716	423317
Wallonie	897222	240019	208109	183594	195553	506373	590242	2821112	5015	78406	2894503	350614	10594	3255711
Bruxelles-Capitale	1263368	0	0	0	0	0	0	1263368	312242	0	951126	1005	1914	954045
Belgique	3118075	673660	669838	924341	851899	1518237	936075	8692125	349647	349647	8692125	1262119	24437	9978681

Tableau I. 13 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population des noyaux	Population vivant dans un noyau	Habitat hors noyaux		Habitat non localisable	Total Général
										Habitat hors noyaux	Habitat non localisable		
	Par province et/ou région												
Anvers	39,4	4,7	7,3	11,3	11,4	12,3	3,1	89,5	89,7	10,1	0,2	100	
Flandre occidentale	9,5	15,1	10,3	11,1	11,5	19,7	7,2	84,4	84,0	15,8	0,3	100	
Flandre orientale	16,4	4,5	6,9	21,5	10,5	17,6	6,4	83,7	83,4	16,4	0,2	100	
Limbourg	0,0	7,3	9,6	13,9	12,7	26,1	10,7	80,3	80,3	19,5	0,2	100	
Brabant flamand	0,0	7,9	6,9	4,5	11,5	17,0	5,3	53,1	78,3	21,6	0,1	100	
Flandre	16,6	7,5	8,0	12,8	11,4	17,5	6,0	79,9	84,0	15,8	0,2	100	
Brabant wallon	0,0	0,0	20,0	7,8	2,4	21,7	17,4	69,2	90,6	9,2	0,2	100	
Hainaut	35,0	7,6	8,8	5,0	7,3	13,7	10,4	87,8	88,1	11,4	0,4	100	
Liège	44,9	6,6	0,0	5,4	5,4	12,0	14,8	89,2	89,2	10,5	0,3	100	
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	12,6	7,9	22,9	46,9	90,3	90,3	9,3	0,4	100	
Namur	0,0	18,1	7,3	2,7	5,3	20,8	34,2	88,5	88,4	11,4	0,2	100	
Wallonie	27,6	7,4	6,4	5,6	6,0	15,6	18,1	86,7	88,9	10,8	0,3	100	
Bruxelles-Capitale	132,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	132,4	99,7	0,1	0,2	100	
Belgique	31,2	6,8	6,7	9,3	8,5	15,2	9,4	87,1	87,1	12,6	0,2	100	

Tableau I. 14 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)

2.3.3 Situation en 2001

Sur base de la délimitation de 1981

(Tableaux I.15, I.16, I.17 et I.18)

En 2001, la population du pays s'élève à 10 296 350 individus. La croissance depuis 1991 a été de 3,2 %. Ces habitants se répartissent comme suit : 58,0 % en Flandre, 32,6 % en Wallonie et 9,4 % à Bruxelles. Parmi le nombre total d'individus recensés en 2001, 13,5 % vivent en habitat hors noyau et 0,003 % en habitat non localisable. Par conséquent, 86,5 % vivent au sein d'un noyau d'habitat.

	Plus de 50 000	De 10 000 à 50 000	De 1000 à 10 000	Moins de 1000	Habitat hors noyau	Total	Population 2001
Flandre	1 368 495	1 248 051	1 792 153	339 734	969 174	5 717 607	5 968 074
Wallonie	1 112 623	395 508	736 616	619 325	412 975	3 277 047	3 354 711

Tableau I. 15 : Population des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs absolues)

	Plus de 50 000 (%)	De 10 000 à 50 000 (%)	De 1000 à 10 000 (%)	Moins de 1000 (%)	Habitat hors noyau (%)	Total (%)	Population 2001 (%)
Flandre	22,9	20,9	30,0	5,7	16,2	95,8	100,0
Wallonie	33,2	11,8	21,9	18,5	12,3	97,7	100,0

Tableau I. 16 : Population des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs relatives)

Les tableaux I.15 et I.16 montrent comment se répartit la population des noyaux par grandes classes d'importance. Des différences entre les deux régions apparaissent. La part de la population wallonne vivant au sein d'un gros noyau (plus de 50 000 habitants) est plus élevée qu'en Flandre où les noyaux intermédiaires sont davantage représentés. En effet, dans le Nord du pays, plus de 50 % de la population vit dans une petite ou moyenne ville (de 1000 à 50 000 habitants). Par contre, au Sud, ces mêmes classes ne regroupent qu'un tiers de la population. La part de la population dispersée est plus importante en Flandre qu'en Wallonie. On remarquera que le « Total » (la somme des différentes classes d'importance) est inférieur au total de la population obtenu lors du recensement. L'explication en est simple : le noyau de Bruxelles « déborde » sur les deux autres régions et les populations du noyau bruxellois vivant en Wallonie ou en Flandre ont été rattachées à la Région de Bruxelles-Capitale.

Concernant l'évolution lors de la décennie 1991-2001, la tendance la plus nette correspond à la dépopulation des grandes agglomérations wallonnes et flamandes. Pour la catégorie « plus de 100 000 habitants », les régressions sont respectivement de 2,7 % pour les noyaux flamands (Anvers, Gand et Bruges) et de 2,8 % pour les noyaux wallons (Liège, Charleroi et Mons). Il est intéressant d'observer que le noyau de Bruxelles se caractérise par une évolution inverse. En effet, sa population progresse de 1 263 368 habitants en 1991 à 1 297 066 habitants en 2001 (croissance relative de 2,7 %).

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5 000 à 10 000	De 1 000 à 5 000	Moins de 1 000	Population des noyaux	Gains	Pertes	Population vivant dans un noyau		Total Général	
											Habitat hors noyaux	Habitat non localisable		
Par province et/ou région														
Anvers	611630	76360	144117	171492	213284	206266	44886	1468035	1015	4603	1471623	179044	53	1650720
Flandre occidentale	104678	165473	114086	133191	134443	221535	79268	952674	6831	1828	947671	184296	13	1131980
Flandre orientale	215252	59761	136077	250944	157809	236485	84220	1140548	3881	363	1137030	228914	20	1365964
Limbours	0	55935	95199	87849	119279	203724	80930	642916	460	377	642833	155189	14	798036
Brabant flamand	0	79406	67470	47626	122680	176648	50430	544260	21429	276784	799615	221731	28	1021374
Flandre	931560	436935	556949	691102	747495	1044658	339734	4748433	33616	283955	4998772	969174	128	5968074
Brabant wallon	0	0	67565	25775	8945	83272	56731	242288	402	72954	314840	39356	11	354207
Hainaut	435694	98191	110803	65144	98371	174962	135186	1118351	3264	8190	1123277	157180	37	1280494
Liège	436352	64947	20261	34404	49536	133773	154235	893508	117	460	893851	128858	54	1022763
Luxembourg	0	0	0	29234	18872	53916	118387	220409	0	117	220526	29459	8	249993
Namur	0	77439	30694	11628	22657	92312	154786	389516	1290	885	389111	58122	21	447254
Wallonie	872046	240577	229323	166185	198381	538235	619325	2864072	5073	82606	2941605	412975	131	3354711
Bruxelles-Capitale	1297066	0	0	0	0	0	0	1297066	327872	0	969194	4279	92	973565
Belgique	3100672	677512	786272	857287	945876	1582893	959059	8909571	366561	366561	8909571	1386428	351	10296350

NB : Le tracé du noyau d'Aubel Ouest a été fortement modifié entre 1991 et 2001, si bien qu'il est impossible de déterminer la population de ce noyau en 2001 sur base du découpage de 1981. La population de la Province de Liège et par conséquent le total général sont sous évalués de quelques dizaines d'individus.

Tableau I. 17 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 1981)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population des noyaux	Population vivant dans un noyau	Habitat hors noyaux		Habitat non localisable	Total Général
										Province	et/ou région		
Anvers	37,1	4,6	8,7	10,4	12,9	12,5	2,7	88,9	89,2	10,8	0,003	100	
Flandre occidentale	9,2	14,6	10,1	11,8	11,9	19,6	7,0	84,2	83,7	16,3	0,001	100	
Flandre orientale	15,8	4,4	10,0	18,4	11,6	17,3	6,2	83,5	83,2	16,8	0,001	100	
Limbourg	0,0	7,0	11,9	11,0	14,9	25,5	10,1	80,6	80,6	19,4	0,002	100	
Brabant flamand	0,0	7,8	6,6	4,7	12,0	17,3	4,9	53,3	78,3	21,7	0,003	100	
Flandre	15,6	7,3	9,3	11,6	12,5	17,5	5,7	79,6	83,8	16,2	0,002	100	
Brabant wallon	0,0	0,0	19,1	7,3	2,5	23,5	16,0	68,4	88,9	11,1	0,003	100	
Hainaut	34,0	7,7	8,7	5,1	7,7	13,7	10,6	87,3	87,7	12,3	0,003	100	
Liège	42,7	6,4	2,0	3,4	4,8	13,1	15,1	87,4	87,4	12,6	0,005	100	
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	11,7	7,5	21,6	47,4	88,2	88,2	11,8	0,003	100	
Namur	0,0	17,3	6,9	2,6	5,1	20,6	34,6	87,1	87,0	13,0	0,005	100	
Wallonie	26,0	7,2	6,8	5,0	5,9	16,0	18,5	85,4	87,7	12,3	0,004	100	
Bruxelles-Capitale	133,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	133,2	99,6	0,4	0,009	100	
Belgique	30,1	6,6	7,6	8,3	9,2	15,4	9,3	86,5	86,5	13,5	0,003	100	

Tableau I. 18 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 1981)

Prise en compte du nouveau découpage de 2001

(Tableaux I.19 et I.20)

Les grandes tendances observées aux cours des précédentes décennies se vérifient malgré l'adoption d'une nouvelle délimitation qui respecte mieux l'extension spatiale de l'urbanisation.

Les noyaux de plus de 100 000 habitants comptent 3 548 637 individus. A elle seule, cette classe abrite 34,5 % de la population du pays. Le noyau le plus important reste le noyau bruxellois, avec 1 324 013 habitants. Ces habitants se répartissent de la façon suivante :

- 972 898 en Région de Bruxelles-Capitale, soit 73,5 % ;
- 289 245 en Flandre, soit 21,8 % ;
- 61 870 en Wallonie, soit 4,7 %.

La seconde classe la plus développée est celle de 1 000 à 5 000 habitants, où vivent 14,8 % de la population.

Au niveau régional, les observations faites précédemment restent d'application : la part de la population wallonne vivant au sein d'un noyau de plus de 100 000 habitants est particulièrement élevée : 29,4 % en Wallonie contre 20,7 % en Flandre. La classe des noyaux de moins de 1000 habitants est nettement plus importante en Wallonie, ce qui se fait ressentir sur les valeurs relatives (18,0 % de la population wallonne vit dans les très petits noyaux contre 5,5 % seulement en Flandre).

En Flandre, ce sont les noyaux de 1000 à 50 000 habitants qui sont davantage représentés : 47,7 % des Flamands y vivent contre 35,2 % des Wallons. L'habitat hors noyau est également plus développé dans le Nord du pays (13,9 % en Flandre et 10,3 % en Wallonie).

Comparaison des deux découpages pour l'année 2001

(Tableau I.21, Figures I.3 et I.4)

Les figures I.3 et I.4 permettent de comparer la répartition de la population au sein des deux découpages de 1981 et de 2001. Cette comparaison démontre que les grandes tendances observées dans le cadre de l'ancienne délimitation se confirment avec la nouvelle délimitation. Les figures I.3 et I.4 permettent ainsi de vérifier que l'on trouve au nord de la frontière linguistique une population très présente au sein des noyaux compris entre 1000 et 50 000 habitants et, par contre, une meilleure représentation des noyaux de « plus de 100 000 habitants » et de « moins de 1000 habitants » au sud de la frontière linguistique.

Il ressort également de l'analyse des Les figures I.3 et I.4 que l'adoption d'une nouvelle délimitation s'accompagne d'une forte progression du nombre d'habitant au sein des noyaux de plus de 100 000 habitants. Cette progression est intéressante car elle permet de préciser l'interprétation de la décroissance démographique observée pour les territoires intégrés dans les anciennes limites des très grands noyaux wallons et flamands. Comme nous l'avons vu, ces territoires ont connu une dépopulation, tant entre 1981 et 1991 qu'entre 1991 et 2001. Sur la figure I.4, la progression des grands noyaux wallons se fait essentiellement aux dépens de la catégorie « Habitat hors noyau ». Cela signifie que la dépopulation de la partie centrale des ces grandes agglomérations bénéficie à des espaces définis comme « habitat dispersé » par la délimitation de 1981 mais en fait rattaché aux agglomérations par le nouveau découpage. L'analyse du tableau I.21 consacré à l'évolution de la population dispersée peut s'interpréter dans les mêmes termes. Pour la Flandre, il ressort par contre de la figure I.3 que la dépopulation des parties centrales des grands noyaux profite à des espaces dont l'urbanisation a engendré la fusion entre les grandes agglomérations et différents noyaux représentant de 1000 et 10 000 habitants.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5 000 à 10 000	De 1 000 à 5 000	Moins de 1 000	Population noyaux	Gains	Pertes	Population vivant dans un noyau		Habitat hors noyaux	Habitat non localisable	Total Général
											Par province	et/ou région			
Anvers	677465	77724	159767	157632	185762	196989	40117	1495456	985	2053	1496524	154143	53	1650720	
Flandre occidentale	205475	78775	140866	99674	135218	223581	75596	959185	333	1828	960680	171287	13	1131980	
Flandre orientale	246944	126332	145338	235339	127285	210940	82388	1174566	13303	333	1161596	204348	20	1365964	
Limbourg	0	123230	49464	106579	105088	217690	72803	674854	1880	377	673351	124671	14	798036	
Brabant flamand	107675	0	44051	61334	104388	141197	56011	514656	2373	334845	847128	174218	28	1021374	
Flandre	1237559	406061	539486	660558	657741	990397	326915	4818717	18874	339436	5139279	828667	128	5968074	
Brabant wallon	0	60293	78040	12029	5362	84617	52795	293136	29520	63454	327070	27126	11	354207	
Hainaut	545948	0	112707	74217	108791	177772	133084	1152519	4848	1412	1149083	131374	37	1280494	
Liège	441117	68008	23469	47968	57687	129328	146579	914156	117	460	914499	108210	54	1022763	
Luxembourg	0	0	0	31092	23948	49178	116731	220949	0	117	221066	28919	8	249993	
Namur	0	78149	30985	11628	28217	93577	154229	396785	1290	885	396380	50853	21	447254	
Wallonie	987065	206450	245201	176934	224005	534472	603418	2977545	35775	66328	3008098	346482	131	3354711	
Bruxelles-Capitale	1324013	0	0	0	0	0	0	1324013 *	351115	0	972898	575	92	973565	
Belgique	3548637	612511	784687	837492	881746	1524869	930333	7796262	405764	405764	9120275	1175724	351	10296350	

* Le noyau de Bruxelles se compose de 73,5 % de Bruxellois, de 21,8 % de Flamands et de 4,7 % de Wallons

Tableau I. 19 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs absolues - découpage 2001)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

Province ou Région	Plus de 100 000	De 50 000 à 100 000	De 20 000 à 50 000	De 10 000 à 20 000	De 5000 à 10 000	De 1000 à 5000	Moins de 1000	Population noyaux	Population vivant dans un noyau	Habitat hors noyaux	Habitat non localisable		Total Général
											Par province et/ou région		
Anvers	41,0	4,7	9,7	9,5	11,3	11,9	2,4	90,6	90,7	9,3	0,003	0,003	100
Flandre occidentale	18,2	7,0	12,4	8,8	11,9	19,8	6,7	84,7	84,9	15,1	0,001	0,001	100
Flandre orientale	18,1	9,2	10,6	17,2	9,3	15,4	6,0	86,0	85,0	15,0	0,001	0,001	100
Limbourg	0,0	15,4	6,2	13,4	13,2	27,3	9,1	84,6	84,4	15,6	0,002	0,002	100
Brabant flamand	10,5	0,0	4,3	6,0	10,2	13,8	5,5	50,4	82,9	17,1	0,003	0,003	100
Flandre	20,7	6,8	9,0	11,1	11,0	16,6	5,5	80,7	86,1	13,9	0,002	0,002	100
Brabant wallon	0,0	17,0	22,0	3,4	1,5	23,9	14,9	82,8	92,3	7,7	0,003	0,003	100
Hainaut	42,6	0,0	8,8	5,8	8,5	13,9	10,4	90,0	89,7	10,3	0,003	0,003	100
Liège	43,1	6,6	2,3	4,7	5,6	12,6	14,3	89,4	89,4	10,6	0,005	0,005	100
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	12,4	9,6	19,7	46,7	88,4	88,4	11,6	0,003	0,003	100
Namur	0,0	17,5	6,9	2,6	6,3	20,9	34,5	88,7	88,6	11,4	0,005	0,005	100
Wallonie	29,4	6,2	7,3	5,3	6,7	15,9	18,0	88,8	89,7	10,3	0,004	0,004	100
Bruxelles-Capitale	136,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	136,0	99,9	0,1	0,009	0,009	100
Belgique	34,5	5,9	7,6	8,1	8,6	14,8	9,0	75,7	88,6	11,4	0,003	0,003	100

Tableau I. 20 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 2001 (valeurs relatives - découpage 2001)

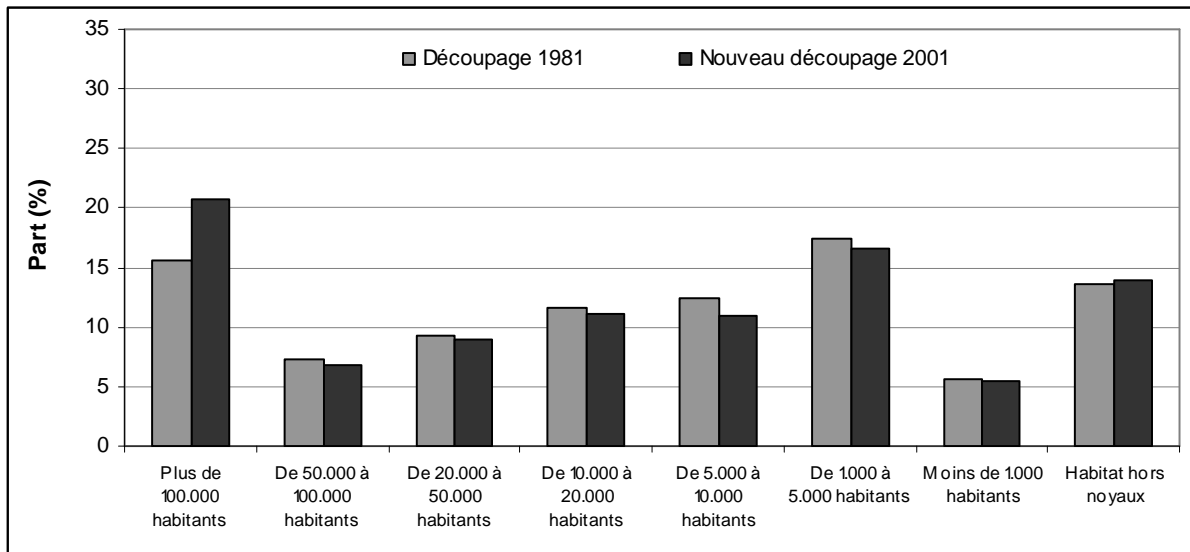


Figure I. 3 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classe d'importance en Flandre en 2001 (valeurs relatives) – Comparaison des deux méthodes

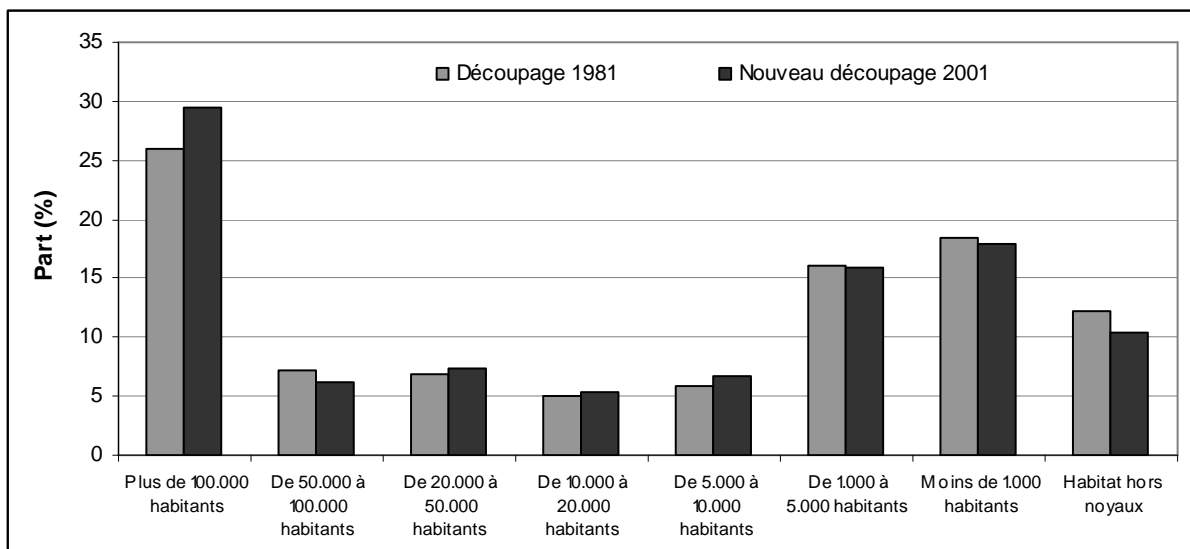


Figure I. 4 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classe d'importance en Wallonie en 2001 (valeurs relatives) – Comparaison des deux méthodes.

	1981	1991	2001 Découpage 1981	2001 Découpage 2001
Flandre	15,0 %	15,8 %	16,2 %	13,9 %
Wallonie	9,3 %	10,8 %	12,3 %	10,3 %
Belgique	11,6 %	12,6 %	13,5 %	11,4 %

Tableau I. 21 : Evolution de la part de population en habitat dispersé

3. Analyse quantitative et évolutive des noyaux d'habitat de plus de 5000 habitants

3.1 Analyse de la situation 2001 sur base de la nouvelle délimitation

(Tableau I.22, Annexe 1 et Figure I.5)

Sur base de la délimitation actualisée dans le cadre du présent travail et sur base des données démographiques au 1^{er} octobre 2001, le pays compte 236 agglomérations de plus de 5 000 habitants. Ces agglomérations se répartissent de la manière suivante :

- 1 agglomération de plus d'1 million d'habitants (Bruxelles) ;
- 2 agglomérations de plus de 400 000 habitants (Anvers et Liège) ;
- 7 agglomérations de plus de 100 000 habitants (Charleroi, Gand, Mons, Louvain, Bruges, La Louvière et Courtrai) ;
- 9 agglomérations de plus de 50 000 habitants (Ostende, Namur, Malines, Alost, Genk, Verviers, Overijse-Hoeilaart, Saint-Nicolas et Hasselt) ;
- 29 agglomérations de plus de 20 000 habitants ;
- 61 agglomérations de plus de 10 000 habitants ;
- et 127 agglomérations de plus de 5000 habitants.

Les noyaux de plus de 50 000 habitants sont au nombre de 19. Ils rassemblent 4 161 148 habitants, soit 40,4 % de la population nationale. 3 548 637 habitants, soit environ un tiers de la population belge, vivent dans l'une des 10 agglomérations de plus de 100 000 habitants. Avec 1 324 013 habitants, l'agglomération bruxelloise rassemble à elle seule 12,9 % de la population du pays. Les noyaux comptant entre 5000 et 50 000 habitants rassemblent au total 2 502 097 habitants. Ils sont principalement situés en Flandre (164 noyaux contre 53 en Wallonie). En plus des 236 agglomérations de plus de 5000 habitants, le figure I.5 représente également les 305 noyaux dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants. La liste complète des noyaux de plus de 5000 habitants est reprise au tableau I.22. En annexe 1, nous reprenons également la liste complète des noyaux compris entre 1000 et 5000 habitants.

3.2 Evolution 1981-2001 sur base de la délimitation de 1981

(Figure I.6)

3.2.1 Noyaux de plus de 50 000 habitants

Les noyaux de plus de 50 000 habitants sont au nombre de 16 en 1991 et en 2001. Entre 1981 et 1991, tous ces noyaux ont connu une diminution de leur population, correspondant à une baisse total de 138 037 unités (perte relative de - 3,5 %). Pour la période 1991-2001, certaines agglomérations ont vu le chiffre de leur population augmenter. Il s'agit principalement de Bruxelles, La Louvière, Louvain, Namur, Malines, Alost et Genk. Le déclin démographique des grandes agglomérations semble donc freiné.

I. LES NOYAUX D'HABITAT

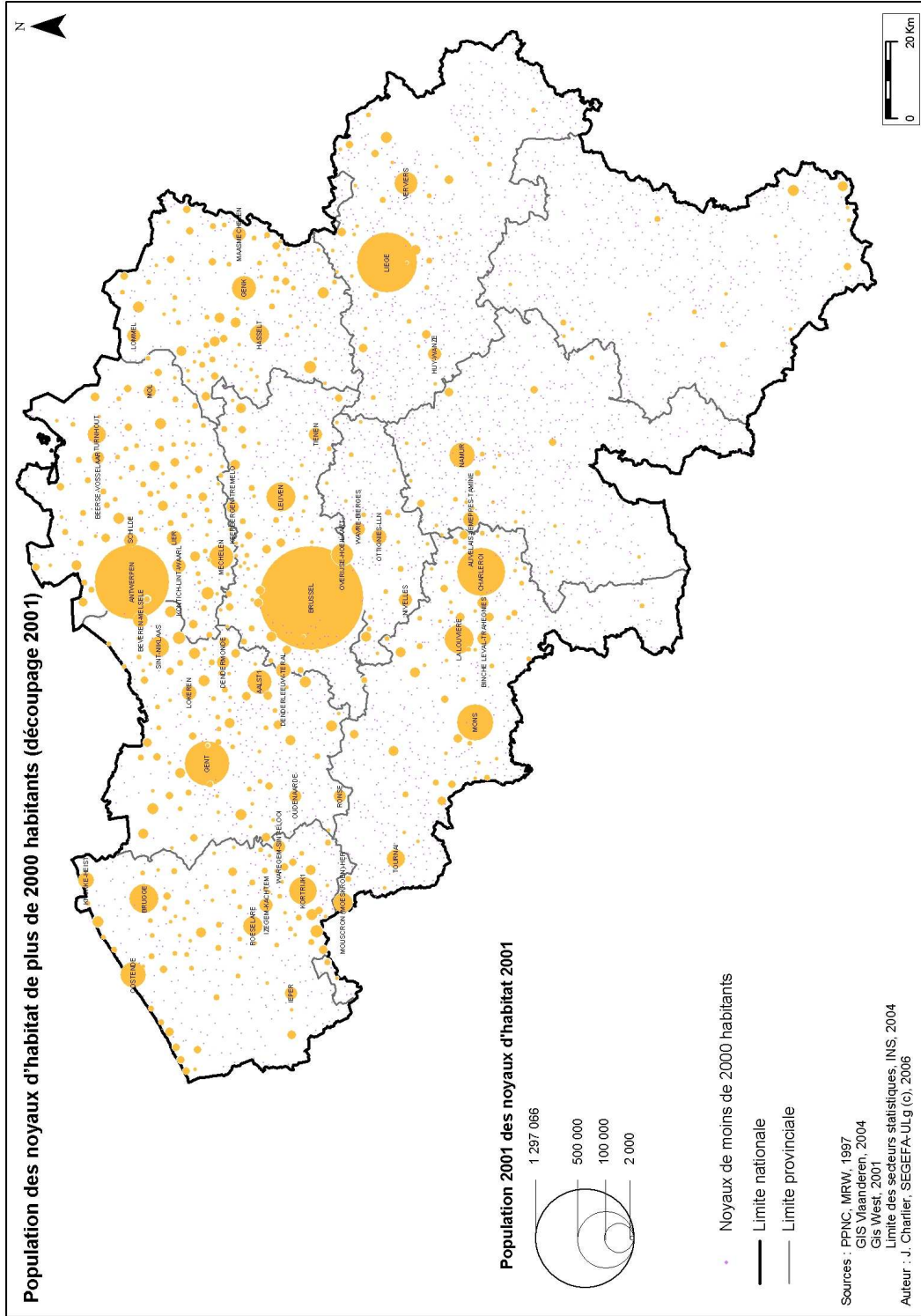


Figure I. 5 : Population des noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants (découpage 2001)

I. LES NOYAUX D'HABITAT

	Noyaux	Population 2001	Densité (hab./km ²)	Superficie (km ²)	Province/région
1	BRUXELLES	1 324 013	3397,8	389,67	Bruxelles-Capitale
2	ANVERS	677 465	2217,6	305,50	Anvers
3	LIEGE	441 117	2278,5	193,60	Liège
4	CHARLEROI	282 974	2018,4	140,20	Hainaut
5	GAND -	246 944	1908,4	129,40	Flandre orientale
6	MONS -	161 000	1774,5	90,73	Hainaut
7	LOUVAIN	107 675	1759,8	61,18	Brabant flamand
8	BRUGES	105 246	2470,5	42,60	Flandre occidentale
9	LA LOUVIERE	101 974	1998,4	51,03	Hainaut
10	COURTRAI	100 229	1920,7	52,18	Flandre occidentale
	TOTAL NOYAUX PLUS DE 100 000	3 548 637	2437,1	1456,09	

11	OSTENDE	78 775	3070,8	25,65	Flandre occidentale
12	NAMUR	78 149	2125,3	36,77	Namur
13	MALINES	77 724	2368,3	32,82	Anvers
14	ALOST	74 232	1596,1	46,51	Flandre orientale
15	GENK	72 127	1124,9	64,12	Limbourg
16	VERVIERS	68 008	2482,2	27,40	Liège
17	OVERIJSE-HOEILAART	60 293	1599,5	19,32	Brabant wallon
18	SAINT-NICOLAS	52 100	1586,8	32,83	Flandre orientale
19	HASSELT	51 103	1418,9	36,02	Limbourg
	TOTAL NOYAUX DE 50 000 A 100 000	612 511	1905,6	321,43	

20	MOUSCRON -HERSEAUX	45 736	2304,7	19,84	Hainaut
21	ROULERS	45 702	1998,0	22,87	Flandre occidentale
22	TURNHOUT	43 278	2029,4	21,33	Anvers
23	TOURNAI	41 269	1710,6	24,13	Hainaut
24	KNOKKE-HEIST	31 624	2357,9	13,41	Flandre occidentale
25	AUVELAIS-JEMEPPES-TAMINES	30 985	1559,2	19,87	Hainaut
26	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	30 233	1761,5	17,16	Brabant wallon
27	DENDERLEEUV-TERALFENE	30 073	1801,4	16,69	Brabant flamand
28	LOKEREN	26 559	1661,4	15,99	Flandre orientale
29	LIERRE	26 441	2433,9	10,86	Anvers
30	BEVEREN-MELSELE	26 308	2464,6	10,67	Flandre orientale
31	MAASMECHELEN	25 900	1823,7	14,20	Limbourg
32	WAVRE-BIERGES	25 809	1666,8	15,48	Brabant wallon
33	KONTICH-LINT-WAARLOOS	25 298	2160,8	11,71	Anvers
34	BINCHE LEVAL-TRAHEGNIES	24 164	1920,8	12,58	Hainaut
35	LOMMEL	23 564	1129,5	20,86	Limbourg
36	HUY-WANZE	23 469	1300,3	18,05	Liège
37	IZEGEM-KACHTEM	22 858	1923,1	11,89	Flandre occidentale
38	TIRLEMONT	22 264	1719,7	12,95	Brabant flamand
39	SCHILDE	22 213	1415,9	15,69	Anvers
40	NIVELLES	21 998	1870,5	11,76	Brabant wallon
41	KEERBERGEN-TREMELO	21 787	854,9	25,49	Brabant flamand
42	MOL	21 655	1135,9	19,06	Anvers
43	AUDENARDE	21 298	1288,6	16,53	Flandre orientale
44	RENAIX	20 903	1481,8	14,11	Flandre orientale
45	BEERSE-VOSSELAAR	20 882	1502,9	13,89	Anvers

I. LES NOYAUX D'HABITAT

46	WAREGEM-SINT-ELOOI	20 619	1786,1	11,54	Flandre occidentale
47	TERMONDE	20 197	2724,5	7,41	Flandre orientale
48	YPRES	20 063	1767,5	11,35	Flandre occidentale
	TOTAL NOYAUX DE 20 000 A 50 000	783 149	1712,2	457,39	

	Noyaux	Population 1991	Population 2001	Croissance (%)	Province
49	SAINT-TROND	19 288	1886,6	10,22	Limbourg
50	TEMSE-TIELRODE	18 540	1705,5	10,87	Flandre orientale
51	MENEN	18 466	2518,1	7,33	Flandre occidentale
52	BLAASVELD-WILLEBROEK	18 353	2157,0	8,51	Anvers
53	NINOVE-MEERBEKE-OUDEBURG	18 143	1264,7	14,35	Flandre orientale
54	NEERPELT-OVERPELT	17 927	1174,0	15,27	Limbourg
55	DEINZE	17 717	1738,6	10,19	Flandre orientale
56	BLANKENBERGE	17 653	3956,8	4,46	Flandre occidentale
57	ARLON	17 598	1485,8	11,84	Luxembourg
58	GEEL	17 251	1549,6	11,13	Anvers
59	TONGRES	17 226	2202,9	7,82	Limbourg
60	ST ANTONIUS-RISSCH	16 801	789,0	21,29	Anvers
61	EEKLO	16 711	1818,2	9,19	Flandre orientale
62	ZELE	15 919	2558,6	6,22	Flandre orientale
63	GRAMMONT	15 488	1390,6	11,14	Flandre orientale
64	KRUIBEKE-RUPELMOND	15 015	2349,5	6,39	Flandre orientale
65	HAMME1	14 976	2425,2	6,18	Flandre orientale
66	FONTAINE-L'EVEQUE-PIETON	14 901	1645,2	9,06	Hainaut
67	WEVELGEM	14 835	2162,7	6,86	Flandre occidentale
68	EUPEN	14 788	1647,8	8,97	Liège
69	KALMTHOUT	14 764	809,4	18,24	Anvers
70	ZOTTEGEM	14 693	1213,9	12,10	Flandre orientale
71	MALDEGEM-ADEGEM	14 689	1064,3	13,80	Flandre orientale
72	HERENTALS	14 567	2143,4	6,80	Anvers
73	ATH	14 466	1375,5	10,52	Hainaut
74	BAASRODE-BUGGENHOUT	14 358	1743,0	8,24	Flandre orientale
75	WETTEREN	14 355	2126,6	6,75	Flandre orientale
76	AARSCHOT-OURODENBE	14 113	1211,7	11,65	Brabant flamand
77	TORHOUT	14 030	1213,5	11,56	Flandre occidentale
78	HOUTHALEN	13 804	1128,3	12,23	Limbourg
79	ZONHOVEN	13 502	1073,3	12,58	Limbourg
80	ATHUS-AUBANGE-MESSANCY	13 494	1532,4	8,81	Luxembourg
81	ZWEVEGEM	13 150	1689,5	7,78	Flandre occidentale
82	ASSE	12 952	1168,0	11,09	Brabant flamand
83	DUFFEL	12 694	1407,0	9,02	Anvers
84	HEUSDEN2	12 510	1734,0	7,21	Limbourg
85	BOURG-LEOPOLD	12 322	895,1	13,77	Limbourg
86	BEAUFAYS-CHAUDFONTAINE-TILFF	12 227	868,2	14,08	Liège
87	EVERGEM-SLEIDINGE	12 203	1439,7	8,48	Flandre orientale
88	TUBIZE	12 029	2378,5	5,06	Brabant wallon
89	BRAINE-LE-COMTE	12 029	1789,3	6,72	Hainaut
90	SOIGNIES	11 985	2079,9	5,76	Hainaut
91	DIEST-WEBBE	11 939	2007,9	5,95	Brabant flamand
92	NIJLEN	11 807	1256,7	9,40	Anvers
93	ERPS-KWERPS	11 746	1896,8	6,19	Brabant flamand

I. LES NOYAUX D'HABITAT

94	ANDENNE	11 628	1626,8	7,15	Namur
95	ZELZATE	11 334	2091,2	5,42	Flandre orientale
96	TIELT	11 278	1897,6	5,94	Flandre occidentale
97	LEBBEKE	10 830	1940,8	5,58	Flandre orientale
98	ARENDONK	10 662	877,0	12,16	Anvers
99	ANDERLUES	10 607	1277,1	8,31	Hainaut
100	ST-KATHARINA-LOMBEEK	10 584	1306,4	8,10	Brabant flamand
101	ZWIJNDRECHT	10 572	3039,5	3,48	Anvers
102	SPA	10 560	1263,2	8,36	Liège
103	AMAY-AMPSIN-OMBRET-FLONE	10 393	1123,3	9,25	Liège
104	MERE-HAALERT	10 368	1235,4	8,39	Flandre orientale
105	POPERINGE	10 262	1803,1	5,69	Flandre occidentale
106	LESSINES	10 229	1380,1	7,41	Hainaut
107	HEIST-OP-DEN-BERG	10 069	1152,2	8,74	Anvers
108	OLEN-NOORDERWIJK	10 069	1226,1	8,21	Anvers
109	ST JOB-IN-T GOOR	10 023	1367,1	7,33	Anvers
	TOTAL NOYAUX DE 10 000 A 20 000	837 492	1493,9	560,61	

110	WISE-HACCOURT	9 997	1779,8	5,62	Liège
111	WAREMME	9 916	1958,9	5,06	Liège
112	WANFERCEE-BAULET-LAMBUSART-KEUMIEE	9 912	1695,1	5,85	Hainaut
113	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	9 862	2829,2	3,49	Hainaut
114	BORNEM	9 833	1673,7	5,88	Anvers
115	NIEUWPOORT	9 801	1793,9	5,46	Flandre occidentale
116	LEDE	9 689	1764,6	5,49	Flandre orientale
117	WERVIK-COMINES	9 504	2615,3	3,63	Flandre occidentale
118	MEISE	9 450	1804,7	5,24	Brabant flamand
119	BERENDRECHT-VISWAT	9 417	1062,6	8,86	Anvers
120	ZULTE-OLSENE	9 409	1111,9	8,46	Flandre orientale
121	STEENOKKERZEEL	9 408	1595,7	5,90	Brabant flamand
122	HERZELE-HILLEGEM-B	9 389	1516,3	6,19	Flandre orientale
123	GRIMBERGEN	9 374	1855,2	5,05	Brabant flamand
124	BAUDOUR-TERTRE	9 355	1228,6	7,61	Hainaut
125	TESSENDERLO	9 124	1084,1	8,42	Brabant flamand
126	PERUWELZ-BON-SECOURS	9 105	1177,1	7,74	Hainaut
127	KOKSIJDE-BAD--	9 071	1585,5	5,72	Flandre occidentale
128	BEVEREN-DESSELGEM	8 873	1761,5	5,04	Flandre occidentale
129	BOORTMEERBEK-HAACH	8 772	939,2	9,34	Brabant flamand
130	OOSTDUINKERKE-KOKSIJDE	8 736	1238,6	7,05	Flandre occidentale
131	LANAKEN	8 668	1835,0	4,72	Limbourg
132	ZOLDER	8 633	1374,1	6,28	Limbourg
133	ESSEN	8 522	1897,9	4,49	Anvers
134	BELSELE	8 367	1408,3	5,94	Flandre orientale
135	MAASEIK	8 185	2228,1	3,67	Limbourg
136	GEMBLOUX	8 128	1642,0	4,95	Namur
137	AALTER	8 116	887,6	9,14	Flandre orientale
138	WELKENRAEDT	8 001	1569,8	5,10	Liège
139	LOCHRISTI	7 967	1285,5	6,20	Flandre orientale
140	DEERLIJK	7 840	1939,5	4,04	Flandre occidentale
141	WAARSCHOOT	7 823	1040,9	7,52	Flandre orientale
142	SCHERPENHEUVEL-ZICHEM	7 735	1333,2	5,80	Brabant flamand

I. LES NOYAUX D'HABITAT

143	LANDEN	7 687	1607,3	4,78	Brabant flamand
144	CASTEAU-BRUYERE	7 684	670,5	11,46	Hainaut
145	OOSTKAMP	7 678	2122,5	3,62	Flandre occidentale
146	DESSEL	7 667	1279,9	5,99	Anvers
147	HAMONT	7 586	1200,9	6,32	Limbourg
148	HULSTHOUT	7 559	819,6	9,22	Anvers
149	GISTEL	7 495	2043,9	3,67	Flandre occidentale
150	BILZEN	7 494	1898,8	3,95	Limbourg
151	DINANT	7 445	1839,4	4,05	Namur
152	HOOGSTRATEN-MINDER	7 407	1302,4	5,69	Anvers
153	STEKENE	7 354	1279,5	5,75	Flandre orientale
154	FURNES	7 345	1477,9	4,97	Flandre occidentale
155	LA PANNE	7 315	2482,3	2,95	Flandre occidentale
156	ERTVELDE	7 300	1220,3	5,98	Flandre orientale
157	BREE	7 257	1733,9	4,19	Limbourg
158	PONT-A-CELLES-LUTTRE	7 216	1502,6	4,80	Hainaut
159	CINEY	7 177	2049,1	3,50	Namur
160	BALEN	7 161	850,8	8,42	Anvers
161	PAAL	7 160	1052,3	6,80	Limbourg
162	ENGHIEN	7 133	2293,9	3,11	Brabant wallon/flamand
163	NEEROETEREN	7 023	1385,6	5,07	Limbourg
164	ASPER-ZINGEM	6 925	1115,2	6,21	Flandre orientale
165	LA CALAMINE-NEU-MORESNET	6 925	3171,4	2,18	Liège
166	BERNISSART-BLATON	6 910	1003,3	6,89	Hainaut
167	VIRTON-SAINT-MARD	6 838	1279,4	5,34	Luxembourg
168	OPGLABBEEK	6 823	1269,0	5,38	Limbourg
169	HERENTHOUT	6 781	2153,9	3,15	Anvers
170	KASTERLEE	6 771	1125,8	6,01	Anvers
171	LAUWE	6 763	2382,0	2,84	Flandre occidentale
172	LONDERZEEL	6 751	1509,6	4,47	Brabant flamand
173	RIJKEVORSEL	6 712	1115,4	6,02	Anvers
174	GROBBENDONK-PULLE	6 684	1117,5	5,98	Anvers
175	BRECHT-ST LENAARTS	6 630	1426,7	4,65	Anvers
176	PUURS	6 624	1303,5	5,08	Anvers
177	LEUZE	6 523	1751,4	3,72	Hainaut
178	COMINES	6 498	1981,8	3,28	Hainaut
179	STABROEK	6 466	2753,5	2,35	Anvers
180	BASTOGNE	6 433	2000,3	3,22	Luxembourg
181	BURCHT	6 411	2375,6	2,70	Anvers
182	KESSEL	6 393	1769,5	3,61	Anvers
183	BASECLES-QUEVAUCAMPS	6 379	1320,2	4,83	Hainaut
184	MERCHTEM-OP	6 334	1692,0	3,74	Brabant flamand
185	HERVE-BATTICE	6 331	1457,3	4,34	Liège
186	KAPELLE OP	6 235	1719,7	3,63	Brabant flamand
187	LILLE-POEDERLEE	6 223	1029,0	6,05	Anvers
188	VORSELAAR	6 194	1385,6	4,47	Anvers
189	BERINGEN-MIJN-TUINWIJK	6 107	1163,1	5,25	Limbourg
190	ST JOZEF-OLEN-CITE	6 104	817,7	7,46	Anvers
191	MEULEBEKE	6 090	1635,1	3,72	Flandre occidentale
192	VORST	6 048	832,6	7,26	Anvers
193	WESTENDE	5 994	1909,7	3,14	Flandre occidentale

I. LES NOYAUX D'HABITAT

194	HEUSDEN1	5 911	1504,1	3,93	Flandre orientale
195	LOVENDEGEM	5 898	1429,3	4,13	Flandre orientale
196	NINOVE	5 895	727,9	8,10	Brabant flamand
197	BERLARE	5 893	1818,5	3,24	Flandre orientale
198	MALMEDY	5 893	1788,0	3,30	Liège
199	WESTMALLE	5 886	1047,5	5,62	Anvers
200	DOTTIGNIES	5 829	1572,1	3,71	Hainaut
201	DRONGEN	5 806	1647,6	3,52	Flandre orientale
202	WEZEMAAL	5 785	1004,6	5,76	Brabant flamand
203	REKEM	5 776	1400,7	4,12	Limbourg
204	WAASMUNSTER	5 755	710,2	8,10	Flandre orientale
205	MIDDELKERKE	5 729	2173,6	2,64	Flandre occidentale
206	OOSTMALLE	5 675	1374,0	4,13	Anvers
207	MARCHE-EN-FAMENNE	5 601	1634,8	3,43	Luxembourg
208	DIXMUDE	5 599	1455,0	3,85	Flandre occidentale
209	BERLAAR	5 574	1676,2	3,33	Anvers
210	ST-AMANDS-MARIEKERKE	5 574	1656,5	3,37	Anvers
211	OPWIJK	5 544	1540,9	3,60	Brabant flamand
212	FLEURUS	5 532	3172,9	1,74	Hainaut
213	PUTTE	5 531	2153,3	2,57	Anvers
214	MOORSELE	5 529	2366,8	2,34	Flandre occidentale
215	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN-ECAUSSINNES-LALAING	5 509	2116,4	2,60	Hainaut
216	MERKSPLAS	5 479	1601,7	3,42	Anvers
217	MALONNE	5 467	672,9	8,12	Namur
218	LICHTERVELDE	5 458	1351,7	4,04	Flandre occidentale
219	MONT-SAINT-GUIBERT	5 362	1179,4	4,55	Brabant wallon
220	AWANS-BIERSET-VOROUX-GOREUX	5 326	1668,0	3,19	Liège
221	ASSENEDE	5 321	301,4	17,65	Flandre orientale
222	OOSTROZEBEKE	5 316	1133,4	4,69	Flandre occidentale
223	HAACHT	5 305	1337,3	3,97	Brabant flamand
224	ESNEUX	5 298	1022,6	5,18	Liège
225	MEERHOUT	5 289	1273,5	4,15	Anvers
226	KOERSEL	5 210	1067,3	4,88	Limbourg
227	NEDERBRAKEL	5 184	990,2	5,24	Flandre orientale
228	GREMBERGEN	5 178	1830,9	2,83	Flandre orientale
229	GOOREIND	5 147	1829,2	2,81	Anvers
230	AVERBODE-TE	5 104	1172,5	4,35	Brabant flamand
231	OUDENBURG-ETTELGEM	5 082	1890,2	2,69	Flandre occidentale
232	BERTRIX	5 076	1380,0	3,68	Luxembourg
233	THUIN	5 054	1369,8	3,69	Hainaut
234	BERINGEN	5 041	1625,3	3,10	Limbourg
235	VELTEM-BEIS	5 009	1469,5	3,41	Brabant flamand
236	DILSEN	5 001	1499,3	3,34	Limbourg
	TOTAL NOYAUX DE 5000 A 10 000	881 456	1385,3	636,31	

Tableau I. 22 : Noyaux d'habitat de plus de 5000 habitants en 2001 (découpage 2001)

Sur l'ensemble de la période 1991-20001, c'est ici une perte globale de 13 551 habitants qui est enregistrée (perte relative de - 0,4 % bien moindre qu'entre 1981 et 1991). A l'exception de la capitale, ce sont les plus grandes agglomérations qui continuent de présenter les pertes les plus importantes : Anvers, Liège, Charleroi, Gand et Mons présentent toutes un taux de décroissance de plus de 2 %. A l'exception de l'agglomération anversoise, ces dépopulations sont toutefois moins importantes qu'entre 1981 et 1991.

La figure I.6 représente la taille et le taux de croissance ou de décroissance de l'ensemble des noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants (délimitation de 1981). La carte met en évidence la reprise démographique du noyau de Bruxelles et le déclin démographique des autres grandes agglomérations, tant en Wallonie (Liège, Charleroi et Mons) qu'en Flandre (Anvers, Gand, Courtrai et Bruges). En Flandre, ce déclin semble se produire au profit de petits noyaux proches. En effet, les grandes villes – notamment Anvers et Gand – sont entourées d'une couronne formée de petits noyaux périphériques en forte croissance. Cette couronne se présente aussi de façon prononcée autour de Bruxelles et de Louvain.

En Wallonie, le phénomène ne se marque pas. L'explication est à trouver dans deux caractéristiques de l'urbanisation wallonne : d'une part, la croissance est surtout l'apanage des secteurs d'habitat situés hors noyau (délimitation de 1981) et, d'autre part, les noyaux d'habitat comptant plus de 2 000 habitants sont peu nombreux.

3.2.2 Villes et noyaux comptant de 5000 à 50 000 habitants

A l'image de la période 1981 - 1991, l'évolution des noyaux comptant de 5000 à 50 000 habitants est nettement plus hétérogène que celle des noyaux de la classe supérieure. Cette situation est liée au fait qu'en dessous d'une certaine taille, l'évolution démographique des agglomérations est davantage liée au contexte régional plutôt qu'à la taille du noyau. Sur ce sujet, l'exemple des 27 villes moyennes comptant de 20 000 à 50 000 habitants est éloquent puisque si le taux de croissance moyen est de 2,7 % (il était de 1,7 % entre 1981 et 1991), les taux de croissance se ventilent au sein d'une fourchette qui va de - 3,2 % à Mouscron jusque + 11,4 % à Beerse-Vosselaar.

Concernant les noyaux comptant de 5000 à 50 000 habitants, la carte 4 illustre la forte croissance du nord-est du pays (c'est-à-dire l'espace englobant la Campine, le Hageland et la Hesbaye humide). Les noyaux de cette partie du pays se sont donc fortement densifiés depuis 1991. A contrario, les noyaux de la partie sud de la Flandre occidentale, de la région de Charleroi, et de l'est de la province de Liège se sont dédensifiés.

Pour le reste du pays, il faut noter par rapport à la période 1981-1991 :

- la poursuite du phénomène de croissance généralisée autour de Bruxelles et des grandes villes du Nord du pays.
- la poursuite de la densification des pôles côtiers : Middelkerke, Westende, Nieuport, Oostduikerke et Coxyde notamment présentent des taux de croissance de plus de 10 %. Ces taux sont cependant inférieurs aux taux observés pour la période 1981 - 1991 ;
- la poursuite de la croissance des pôles situés en Brabant wallon ;
- la limitation du déclin des pôles de la province de Luxembourg. Certains de ces pôles (Marche-en-Famenne, Athus, Bastogne, Virton) se sont densifiés entre 1991 et 2001 alors qu'ils étaient en déclin sur les 10 années précédentes. Marche-en-Famenne a connu une hausse de population particulièrement élevée (+ 6,6 %).

I. LES NOYAUX D'HABITAT

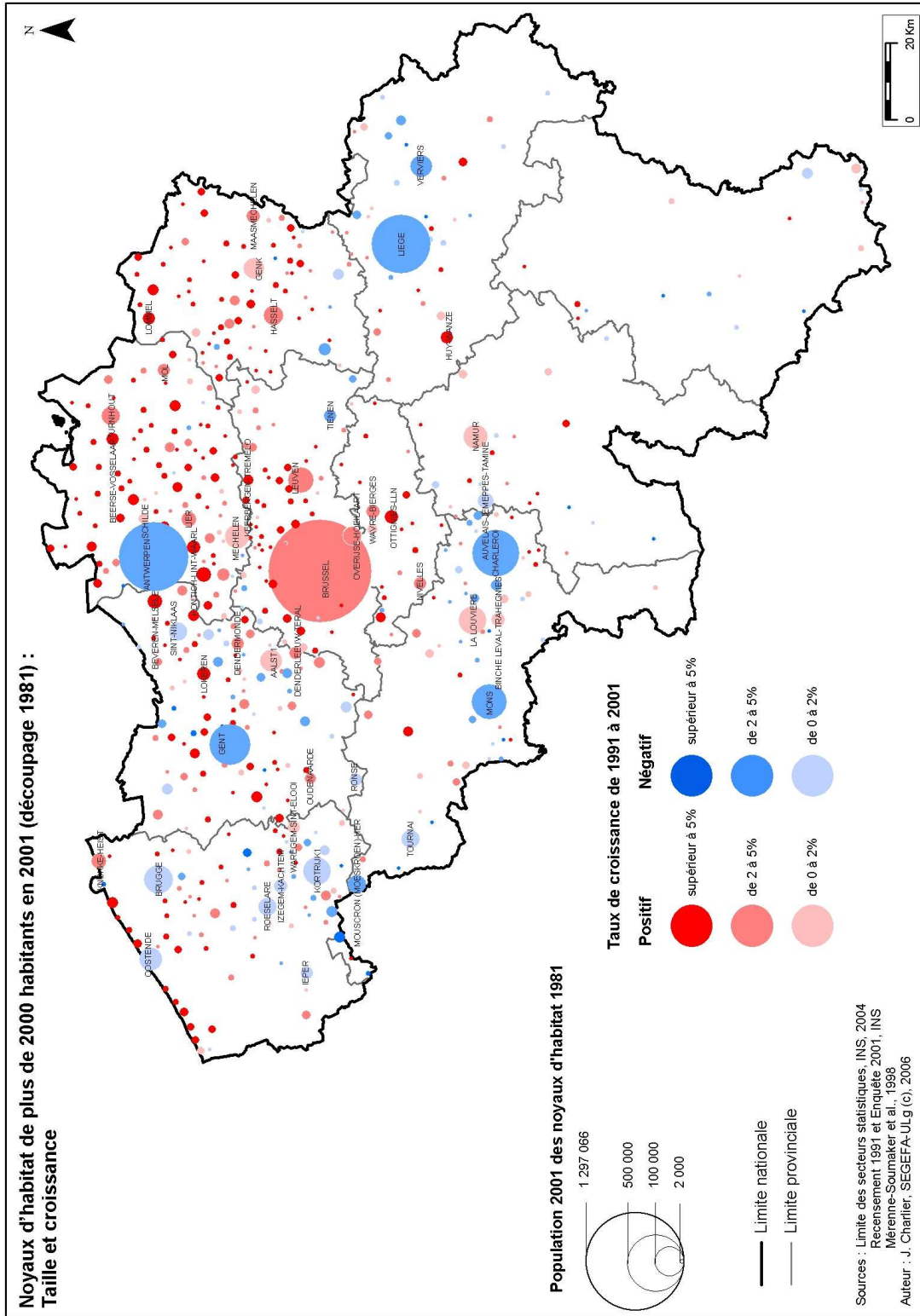


Figure I. 6 : Noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants en 2001 (découpage 1981) : Taille et croissance

3.2.3 Evolution des noyaux de plus de 5000 habitants entre 1981 et 2001 : application de la loi rang-taille

(Figure I.7)

Comme il est généralement assez facile de classer les villes selon leur taille, plusieurs chercheurs ont tenté de définir des modèles permettant de déduire, à partir d'un système urbain, la distribution des différentes tailles de villes. Parmi ces modèles, celui qui a connu le plus grand succès est la loi rang-taille (Zipf, 1949) qui établit une relation mathématique entre le volume de population d'une ville de rang n et le volume de population de la ville la plus peuplée (ou ville primatale) de l'espace considéré, soit :

$$P_n = P_1 / r_n^q$$

où P_n = population de la ville de rang n
 où P_1 = population de la ville primatale
 r_n = rang de la ville n
 q = constante

Les calculs entrepris sur les villes américaines ayant montré que la constante q était voisine de 1, on a pu donner de la loi une expression plus simple :

$$P_n = P_1 / r_n$$

Selon cette dernière formule, il suffit de connaître la population de la ville primatale pour en déduire aussitôt la taille de toutes les autres villes. En effet :

- si la première ville a une population P_1 ,
- la deuxième ville aurait une population P_2 égale à $P_1/2$,
- la troisième ville aurait une population P_3 égale à $P_1/3$ et ainsi de suite.

Sur un graphique bilogarithmique portant en abscisse le rang de chaque ville et en ordonnée la population correspondante, la loi rang-taille est globalement vérifiée lorsque les points s'ordonnent le long d'une droite. Les résultats présentés sur la figure I.7 démontrent que la loi rang-taille est globalement vérifiée lorsqu'elle est appliquée aux noyaux belges de plus de 5000 habitants. Cette figure reprend les volumes démographiques pour les années 1981 et 2001 à l'intérieur des périmètres agglomérés définis en 1981.

La figure I.7 correspondant à un graphique bilogarithmique, il convient d'être vigilant dans l'interprétation de la composante évolutive. En considérant Anvers par exemple, deuxième ville du pays, on constate que la ville a perdu en population entre 1981 et 2001. Graphiquement, la proximité des deux points pourrait faire croire que la différence de population est infime. En fait, il n'en n'est rien et l'agglomération anversoise a perdu près de 42 000 habitants sur la période considérée (diminution relative de l'ordre de 6,5 %).

La comparaison entre les données de 1981 et de 2001 met en évidence une relation assez nette entre la taille de l'agglomération et son évolution. A l'exception notable de Bruxelles, plus une agglomération est peuplée, moins sa croissance est importante. On note ainsi, une baisse de la population des grandes agglomérations (Anvers, Liège, Gand, Charleroi et Mons), une stabilisation démographique des agglomérations comprises entre 50 000 et 100 000 habitants et une croissance pour les plus petits noyaux, et cela particulièrement pour les noyaux compris entre 5000 et 10 000 habitants.

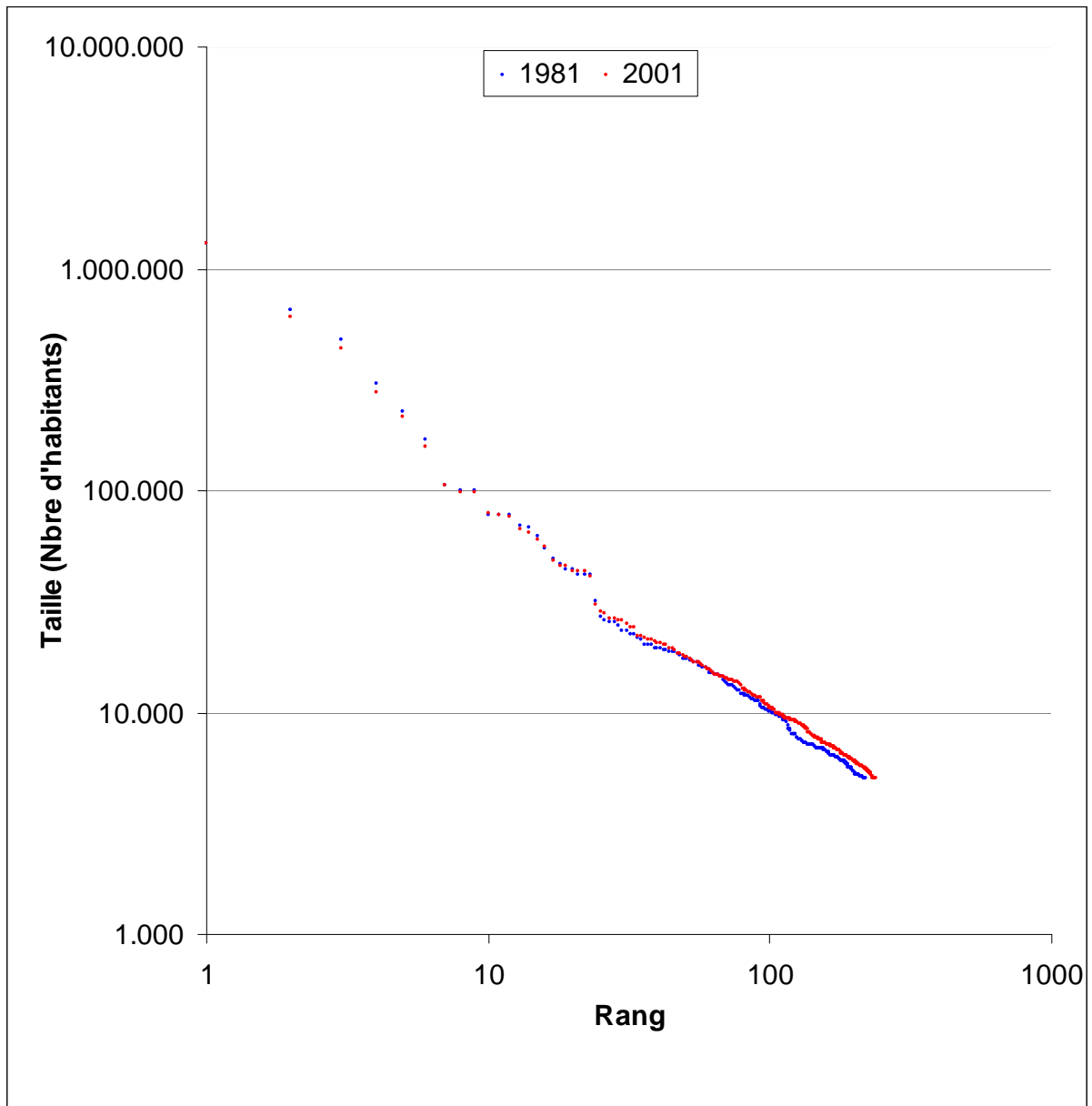


Figure I. 7 : Application de la loi rang taille aux noyaux d'habitat de plus de 5000 habitants – Evolution 1981-2001 (découpage 1981)

4. Analyse de la densité des noyaux d'habitat (découpage 2001)

4.1 Tendances générales du pays

(Tableau I.23, figure I.8)

Au niveau national, la densité des noyaux d'habitat présente une corrélation positive par rapport au volume de population (figure I.8 et tableau I.23). Cette relation observée dans d'autres contextes (Derycke, 1979, 241-244 ; Halleux *et al.*, 1998, 40) est un élément intéressant du point de vue de l'histoire des villes. En effet, cela tend à démontrer que le processus de densification des agglomérations n'a pas été le résultat d'un choix ; au contraire, l'accroissement de la densité des terrains déjà construits a longtemps été le seul moyen pour limiter l'extension des noyaux d'habitat en dehors des périmètres suffisamment accessibles et proches des centres. La relation entre taille urbaine et densité peut donc s'interpréter comme le résultat de périodes historiques pendant lesquelles l'arrivée de nouveaux venus souhaitant profiter des avantages de la ville contraignait à la densification. Lorsque les déplacements dépendaient de la marche, du vélo, ou de transports collectifs lents, seules les agglomérations à la population stagnante « échappaient » à la densification.

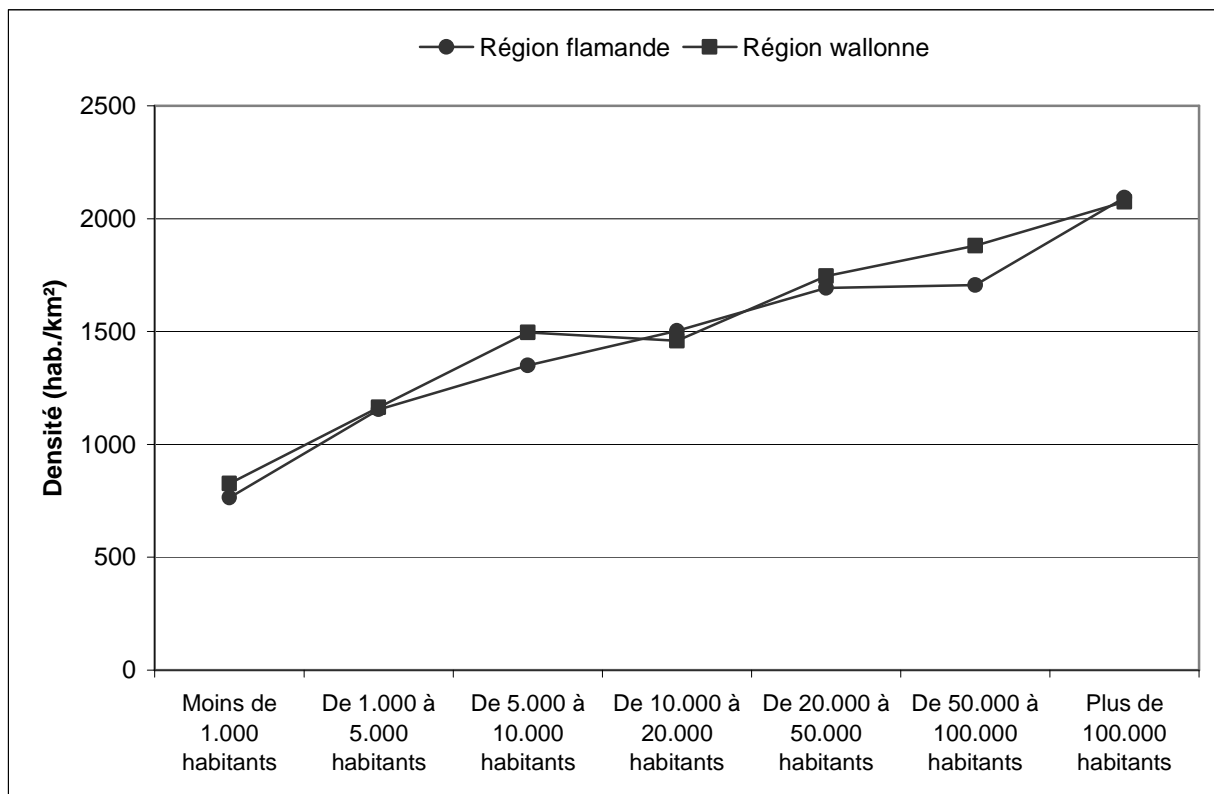


Figure I. 8 : Densités par classe d'importance en Flandre et en Wallonie en 2001

Parmi les 3680 noyaux délimités en 2001, le noyau où la densité est la plus importante est celui de Bosstraat (Anvers), avec une valeur de 6617 hab./km². Bruxelles est le premier noyau de plus de

100 000 habitants et arrive en 11^{ème} position en terme de densité (3398 hab./km²). Le second noyau de plus de 100 000 après Bruxelles est Bruges (61^{ème}) avec 2471 hab./km². Plus loin dans le classement, viennent Liège (101^{ème} position) avec 2279 hab./km² et Anvers (112^{ème} position) avec 2218 hab./km². Des noyaux de plus de 100 000 habitants, Louvain est celui où la densité est la plus faible avec 1760 hab./km².

Classes d'importance	Densité moyenne en 1981 (hab./km ²)	Densité moyenne en 1991 (hab./km ²)	Densité moyenne en 2001 (hab./km ²)
Plus de 1 000 000 d'habitants	4046	3926	4033
De 100 000 à 1 000 000 d'habitants	2857	2759	2685
De 50 000 à 100 000 habitants	2301	2268	2279
De 20 000 à 50 000 habitants	1947	1945	1986
De 10 000 à 20 000 habitants	1568	1561	1603
De 5000 à 10 000 habitants	1307	1341	1415
De 1000 à 5000 habitants	1047	1084	1139
Moins de 1000 habitants	720	748	803

Tableau I. 23 : Densité moyenne des noyaux d'habitat par classes d'importance entre 1981 et 2001 (découpage 1981)

4.2 Disparités spatiales par région et province

Au niveau régional, la densité moyenne des noyaux est sensiblement supérieure en Flandre qu'en Wallonie (respectivement 1435 et 1363 hab./km²). En réalité, la différence de densité entre les deux régions s'explique par la répartition du nombre de noyaux par classe. La Wallonie compte davantage de petits noyaux (moins de 1 000 habitants) tandis que la Flandre se caractérise par un nombre plus élevé de moyennes et grandes villes. Par leur importance relative, elles vont orienter la moyenne générale de la Flandre à la hausse.

A l'échelle des provinces, les constatations suivantes sont effectuées :

- la Flandre occidentale présente des densités élevées, quelle que soit la taille des noyaux. Ces valeurs élevées s'expliquent notamment par le poids des pôles côtiers, qui, à taille identique, présentent des densités d'habitat particulièrement élevés par rapport au reste du pays. Blankerberge, qui compte parmi les noyaux les plus denses du pays, Ostende, La Panne, Knokke et Middelkerke, pour ne prendre que les plus importants, présentent respectivement des densités de 3071 ; 2482 ; 2358 et 2174 hab./km². Cependant, la densité des pôles côtiers n'explique pas tout puisque la majorité des noyaux de Flandre occidentale ont une densité supérieure à la moyenne de leur classe respective ;
- la province de Luxembourg présente la moyenne générale la plus faible. Cela s'explique par la forte représentation de la classe des noyaux de moins de 1000 habitants (93,8 %) ;
- le Brabant flamand présente une structure assez particulière, avec une densité par noyau qui y est très homogène en comparaison des autres provinces ; ainsi, si la densité moyenne des noyaux comptant plus de 100 000 habitants et celle des noyaux de 20 000 à 50 000 est la plus faible du pays, la densité des petits noyaux (moins de 5000 habitants) y est au contraire la plus forte.

5. Analyse spatiale des données

5.1 Situation en 2001 (découpage 2001)

5.1.1 Densité de la population par commune en 2001

(Figure I.9)

Le figure I.9 fait clairement apparaître les différences de densité entre les communes flamandes et wallonnes. Si la Flandre est une région où la densité de population est élevée, la Wallonie, par contre, se caractérise par des densités généralement faibles, souvent inférieures à 200 hab./km². C'est surtout le cas au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

La carte des densités par commune montre d'abord le poids démographique du triangle Bruxelles - Gand - Anvers. Ce centre de gravité du pays se prolonge au nord de Louvain dans l'ouest de la Campine, ainsi que dans la couronne périurbaine au sud de Bruxelles.

Courtrai et ses communes périphériques apparaissent également comme un espace de forte densité, espace relié aux villes de Bruges et de Gand par deux axes, le premier vers Bruges via Roeselare et Torhout, le second vers Gand via Waregem et Deinze. En Flandre, il faut également noter les fortes densités de certaines communes du littoral, de même que les concentrations autour du bipôle Hasselt-Genk.

En Région flamande, la zone de densité la plus faible est le Westhoek (commune de Lo-Reninge : 51,7 hab./km²)

En Wallonie, un tracé de haute densité apparaît de manière continue depuis le Borinage jusqu'à Verviers. La densité de population y est généralement supérieure à 330 hab./km², excepté dans quelques communes où les valeurs sont légèrement inférieures, de l'ordre de 300 habitants par km². Sur cet axe, les communes qui affichent les valeurs les plus élevées sont Charleroi : 1944 hab./km² ; Liège : 2678 hab./km² et Saint-Nicolas : 3370 hab./km².

Remarquons que ce tracé se poursuit vers l'ouest, en direction de Tournai, avec toutefois des valeurs légèrement plus faibles, comprises entre 200 et 300 habitants au km².

Entre les communes densément peuplées du sillon wallon et les communes flamandes s'étend, depuis la Hesbaye liégeoise jusqu'à la région hennuyère, une bande de densité plus faible correspondant aux régions limoneuses. En région brabançonne, des zones de densité plus forte, situées au sud de la Bruxelles, sont à signaler. Il s'agit des communes localisées sur les axes Bruxelles - Nivelles - Charleroi, Bruxelles - Soignies - Mons et Bruxelles - Ottignies - Namur.

En Wallonie, les territoires situés au sud du sillon Sambre-et-Meuse affichent des valeurs particulièrement basses. Les communes de Léglise et Sainte-Ode, avec respectivement 21,7 et 22,7 hab./km², sont les deux communes affichant les valeurs minimales à l'échelle nationale. Du côté d'Arlon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg, les densités augmentent légèrement. Il s'agit de communes appartenant à la Lorraine belge.

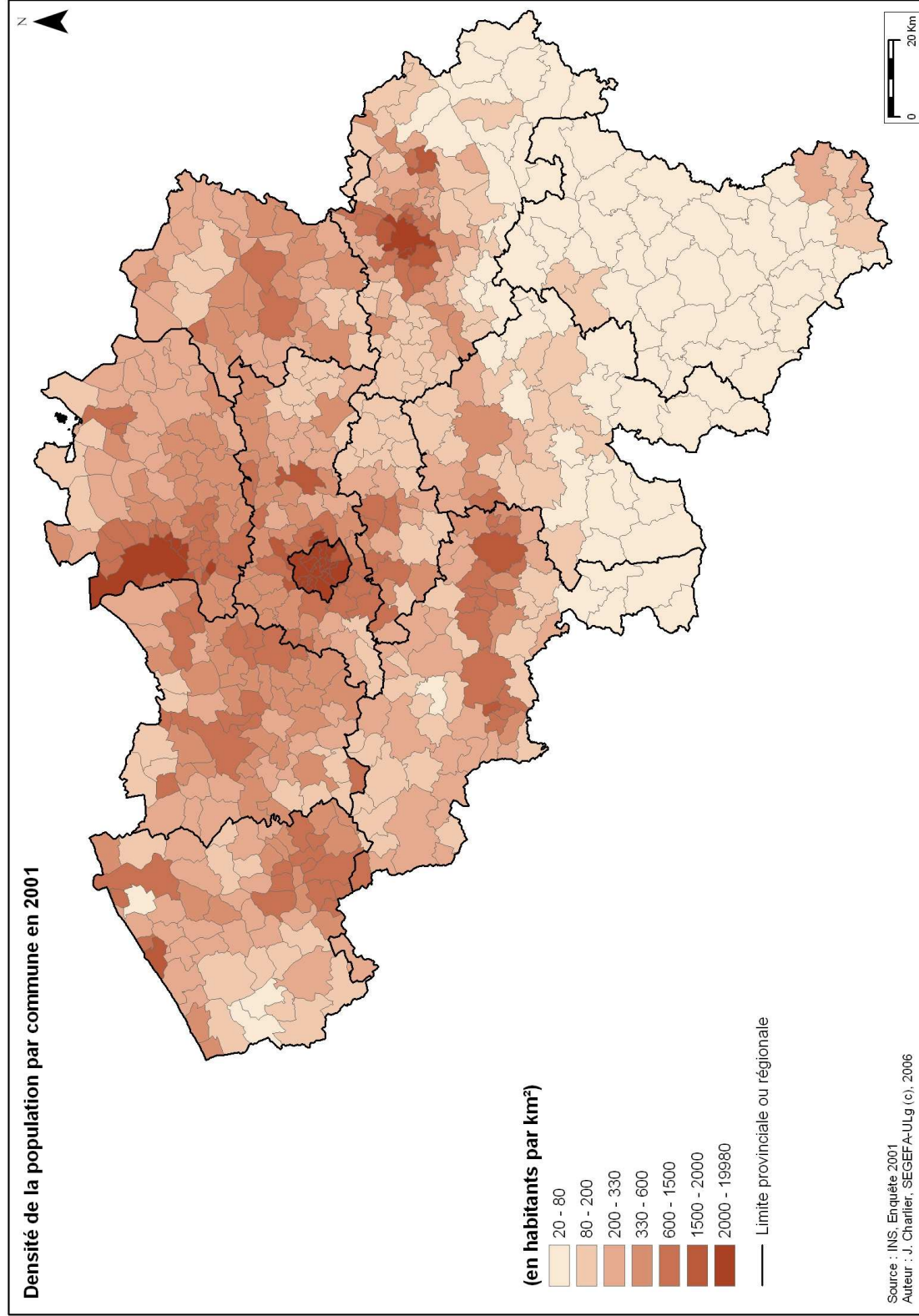


Figure I. 9 : Densité de la population par commune en 2001

5.1.2 Part de la population communale habitant hors noyau en 2001

(Figure I.10)

Pour l'ensemble du pays, rappelons que la part de la population habitant hors noyau s'élève à 11,4 % (tableau I.21). Cette part est plus élevée en Flandre (13,9 %) qu'en Wallonie (10,3 %)¹¹. A travers le pays, la situation est cependant très hétérogène. Il serait dès lors abusif de considérer que la Flandre est caractérisée par un habitat dispersé et la Wallonie par un habitat groupé, même s'il est vrai que l'on peut encore observer les modèles traditionnels de peuplement dans de nombreuses régions du pays.

En Wallonie, on remarque le traditionnel habitat dispersé du Pays de Herve ou de la Thiérache. D'autres foyers d'habitat dispersé sont également observés, comme par exemple dans le nord du Hainaut (maximum à Ellezelles : 64,2 % au nord-est de Tournai). Epinglons également les communes du centre de la province de Luxembourg, caractérisées par une part de la population hors noyau élevée.

Au Nord du pays, la part de la population habitant hors noyau est très développée dans la province de Flandre occidentale, surtout dans la région du Westhoek (maximum dans la commune de Lo-Reninge : 52,8 % d'habitat dispersé). Dans les autres provinces flamandes, l'habitat hors noyau est également très présent. En Flandre orientale, on le retrouve dans les communes périphériques d'Audenarde (maximum dans la commune de Maarkedal : 59,6 %) et de Gand (Knesselare : 51,8 %). L'habitat dispersé est également important dans l'ouest du Brabant flamand (maximum à Pepingen : 70,9 %), dans le Hageland (72,0 % dans la commune de Korteaken, soit la valeur maximale rencontrée à l'échelon national) et dans le nord-est et le sud du Limbourg. Les communes qui abritent les grandes agglomérations (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Mons ...) affichent des valeurs d'habitat hors noyau très faibles. La même remarque peut être formulée pour les villes régionales (Ostende, Courtrai, Malines ...). L'habitat hors noyau est également peu représenté dans les communes périurbaines des grandes villes (Bruxelles, Liège, Anvers).

Parmi les communes non urbaines où la population dispersée est faible, on peut distinguer les riches régions limoneuses précocement défrichées où, comme en Hesbaye, l'assolement triennal était d'usage durant la période médiévale. En conséquence, toutes les terres du villages étaient situées en périphérie du noyau d'habitat groupé (Van der Haegen *et al.*, 1981). Le modèle de peuplement ancien subsiste donc encore aujourd'hui.

5.1.3 Densité de la population communale habitant hors noyau en 2001

(Figure I.10)

La variable représentée sur la carte correspond à la densité de la population communale habitant hors noyau. Elle représente le rapport entre le volume de population par commune des quartiers statistiques n'appartenant pas à des noyaux d'habitat et la superficie de ces quartiers statistiques.

De manière à interpréter cette variable, il est nécessaire de faire appel à deux variables précédemment analysées : la densité de la population et la part de population dispersée. Ces deux variables ayant globalement des valeurs plus élevées en Flandre qu'en Wallonie, il est logique de constater la même tendance pour les densités de population en dehors des noyaux d'habitat.

La seule variable « part de la population habitant hors noyau » peut être un facteur explicatif d'une importante densité de population dispersée. Deux exemples caractéristiques en sont les communes du Hageland et d'Entre-Vesdre-et-Meuse.

¹¹ Le cas de la Région de Bruxelles-Capitale est particulier puisqu'un noyau couvre pratiquement la totalité du territoire. Seuls 575 habitants, dont une grande part est située sur la commune d'Anderlecht, habitent hors du noyau bruxellois.

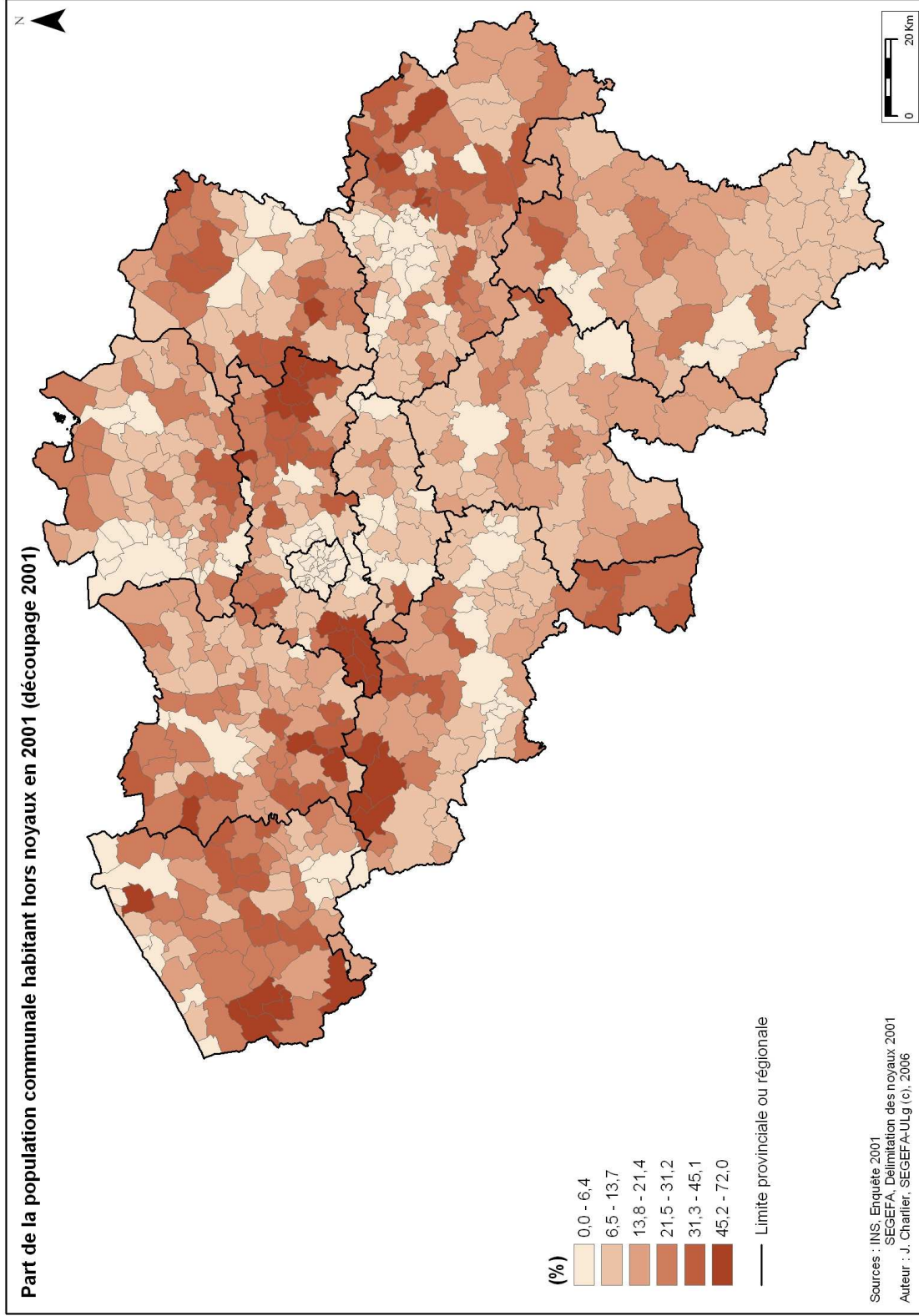


Figure I. 10 : Part de la population communale habitant hors noyau en 2001 (découpage 2001)

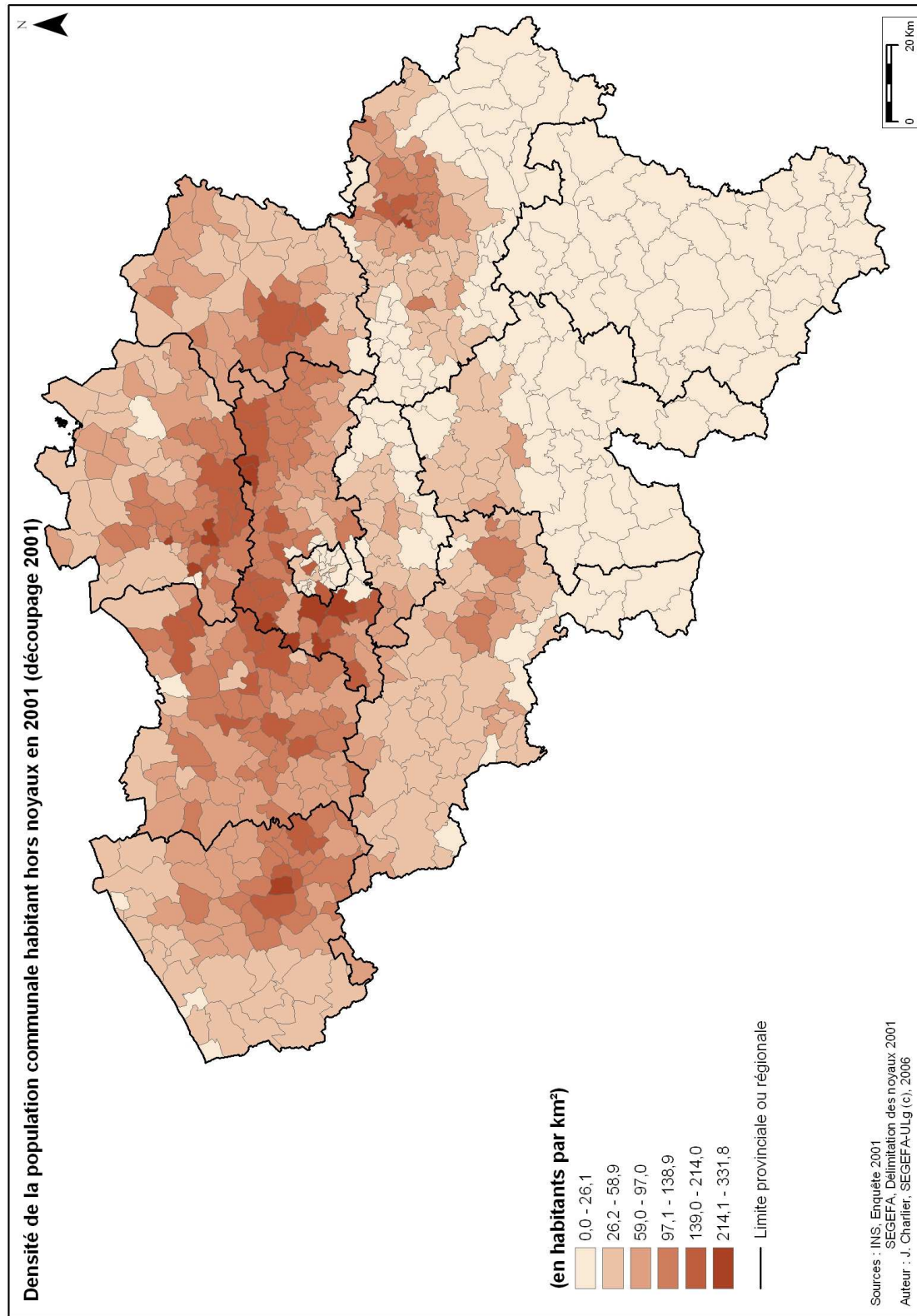


Figure I. 11 : Densité de la population communale habitant hors noyaux en 2001 (découpage 2001)

Dans le sillon industriel wallon, notamment dans la région du Centre, la part de la population vivant en dehors des noyaux d'habitat étant relativement faible, seules les fortes densités de la population totale sont susceptibles d'expliquer la densité de population dispersée relativement importante.

A l'inverse, les régions localisées au sud du sillon Sambre-et-Meuse, notamment la Thiérache, présentent des densités de population dispersées assez faibles alors que la part de population dispersée peut parfois être assez importante. Le facteur explicatif de ces divergences tient aux volumes de population réduits de ces régions du sud du pays. Un phénomène similaire est également observé dans le Westhoek et, dans une moindre mesure, dans le nord du Limbourg.

Parmi les régions qui comptent une densité de population dispersée faible, la situation hesbignonne est assez caractéristique. En terme de facteur explicatif, il faut évoquer à la fois le semis traditionnel en villages compacts et les densités de population peu élevées. Bien que moins nettes, les situations des régions limoneuses hennuyère et brabançonne sont interprétables sur base de la même grille d'analyse. Pour les régions qui comptent les plus hautes densités de population dispersée, citons le Courtrais et l'auréole flamande autour de Bruxelles (Brabant flamand, sud de la province d'Anvers et est de la province de Flandre orientale). Ces dernières se caractérisent à la fois par une importante densité de population et par un semis rural traditionnellement dispersé.

5.1.4 Densité de la population communale habitant en noyaux en 2001

(Figure I.12)

La variable représentée sur la carte 8 correspond à la densité de la population communale habitant dans un noyau, c'est-à-dire au rapport entre le volume de la population par commune des quartiers statistiques appartenant à des noyaux d'habitat et la superficie de ces quartiers statistiques.

L'image globale de cette figure est comparable à celle de la carte de la densité de population. Cette situation est à mettre en parallèle avec le fait que les pôles urbains aux volumes de population les plus importants correspondent généralement aux noyaux d'habitat les plus denses.

Assez logiquement, la carte 8 permet de retrouver le triangle Bruxelles - Gand - Anvers avec des densités particulièrement élevées le long de l'axe Bruxelles - Anvers. A partir de ce cœur démographique du pays, deux axes rejoignent les hautes densités du sillon wallon, le premier via Nivelles vers Charleroi, le second via Soignies et Braine-le-Comte vers Mons.

La Flandre occidentale se caractérise par des noyaux très denses. En réalité, on y observe deux zones de forte densité, séparées par un chapelet de communes aux noyaux moins denses. La première zone dense s'étend du sud du Westhoek à la commune de Ruiselede en passant par le Courtrais (cette zone est située dans le sud-est de la province) et la deuxième zone s'étend en bord de mer, englobant les communes littorales, les Polders et le nord du Westhoek (maximum à Blankenberge : 4021 hab./km²).

La densité relativement élevée des noyaux de certaines communes du Westhoek est à mettre en parallèle avec les caractéristiques du semis de population où la dispersion cohabite avec des villes (Furnes, Ypres, Poperinge) plutôt qu'avec des villages.

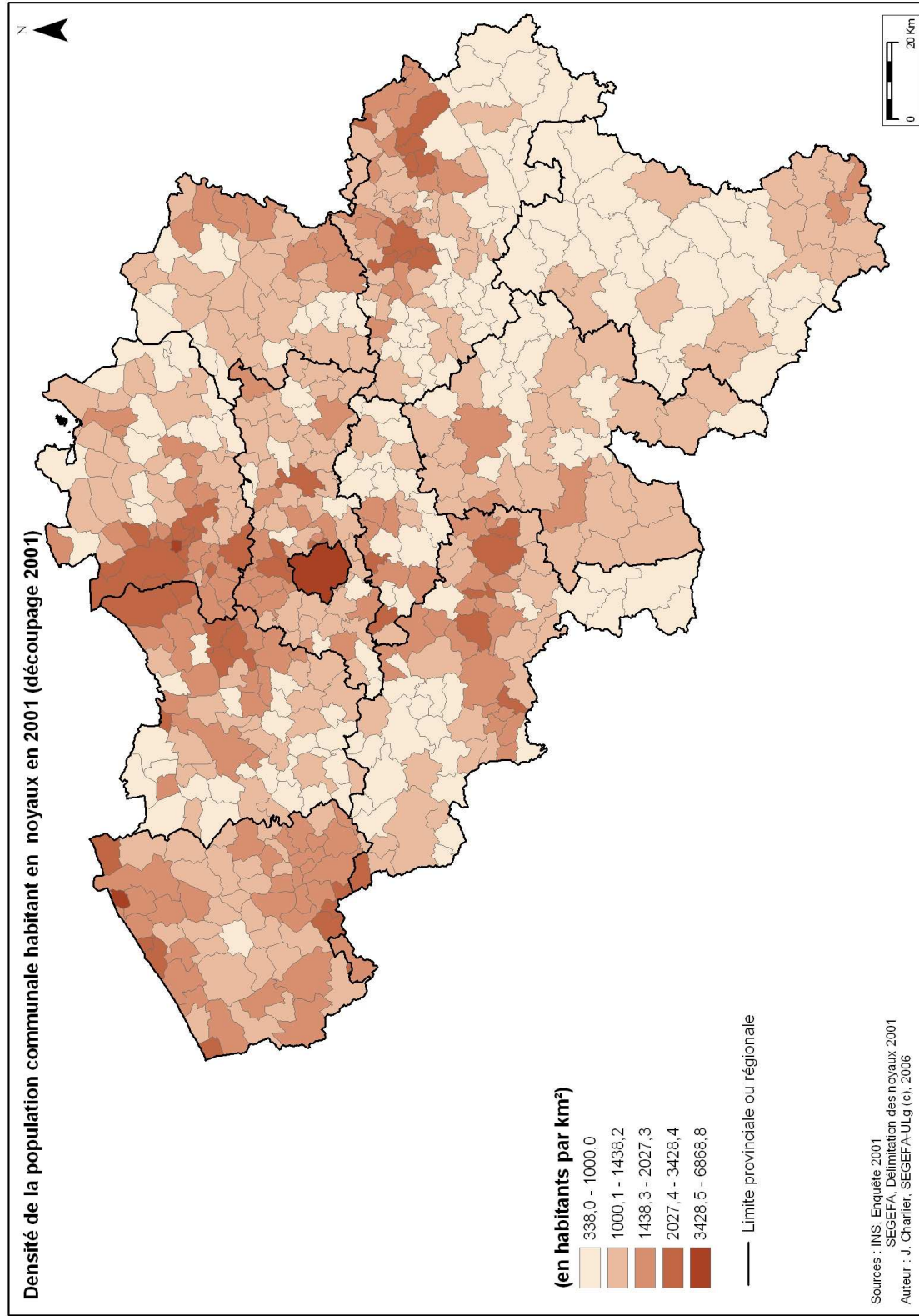


Figure I. 12 : Densité de la population communale habitant en noyaux en 2001 (découpage 2001)

A l'exception de la commune de Gand et des espaces inclus dans le triangle Bruxelles - Gand - Anvers, les noyaux d'habitat de la province de Flandre orientale sont relativement peu denses. Ces zones caractérisées par des valeurs communales faibles se prolongent dans les régions limoneuses du nord du Hainaut. Une situation similaire existe dans une autre région limoneuse : la Hesbaye.

En province de Liège, les densités les plus importantes correspondent logiquement aux communes des agglomérations de Liège et Verviers. Il faut également constater les densités élevées de certaines communes rurales du Pays de Herve et d'une partie importante des communes des Cantons de l'Est. Concernant le Pays de Herve, il faut évoquer une situation comparable à celle du Westhoek, avec une dispersion importante, quelques petites villes (Herve, Aubel, La Calamine) et un nombre limité de petits villages. Les trois communes de Raeren, Eupen et Baelen sont également caractérisées par un nombre peu important de petits villages, et donc par des densités moyennes en noyaux élevées.

Dans le Luxembourg, ce sont les régions des plateaux autour de Bastogne qui comptent les densités les plus faibles. Cet élément est à mettre en relation avec le fait que les noyaux d'habitat de cette région sont essentiellement des villages. Or, d'une manière générale, les villages sont moins denses que les noyaux d'habitat plus importants. A l'inverse, les noyaux des communes de la vallée de la Semois présentent des valeurs plus élevées (de l'ordre de 900 hab./km²) tandis que les chiffres relatifs aux communes lorraines sont caractéristiques d'espaces plus urbanisés avec des valeurs de plus de 1 300 hab./km².

Des valeurs relativement élevées caractérisent aussi la région de Tirlémont et l'est de la province de Limbourg, ainsi que certaines communes englobant de gros pôles urbains (Tournai, Renaix, Namur, Turnhout, Huy ...).

5.2 Tendances évolutives 1991-2001

5.2.1 Evolution de la population par commune

(Figure I.13)

Espaces en croissance

L'évolution de la population par commune entre le recensement de 1991 et l'enquête de 2001 est représentée sur la carte 9. L'analyse de cette première carte permet de replacer l'analyse des noyaux d'habitat dans un cadre explicatif général.

Au cours de la décennie 1991-2001, la plupart des communes belges ont vu leur nombre d'habitants augmenter. En effet, parmi les 589 communes, seules 82 ont perdu en population.

L'analyse spatiale de la variable retenue permet de visualiser un premier groupe de communes présentant une croissance importante : il s'agit des communes situées à proximité de Bruxelles. On observe des accroissements importants au sud de la capitale, sur un axe orienté ouest-est correspondant aux régions limoneuses du pays. Cet axe s'étend approximativement depuis la commune de Ath jusqu'aux communes situées au nord de Liège (Oupeye, Bassenge) avec toutefois des croissances nettement plus importantes enregistrées pour les communes du Brabant wallon. L'accroissement de la population au sein de ces communes résulte, entre autres, de la croissance périurbaine de la première ville du pays. Ainsi, la plus forte augmentation a été relevée dans la commune d'Incourt, avec un accroissement de 23,7 % en dix ans. A l'est de Bruxelles, la région de Louvain enregistre un accroissement substantiel, particulièrement dans les communes de la périphérie nord de la ville, par exemple à Tremelo (+ 16,9 %).

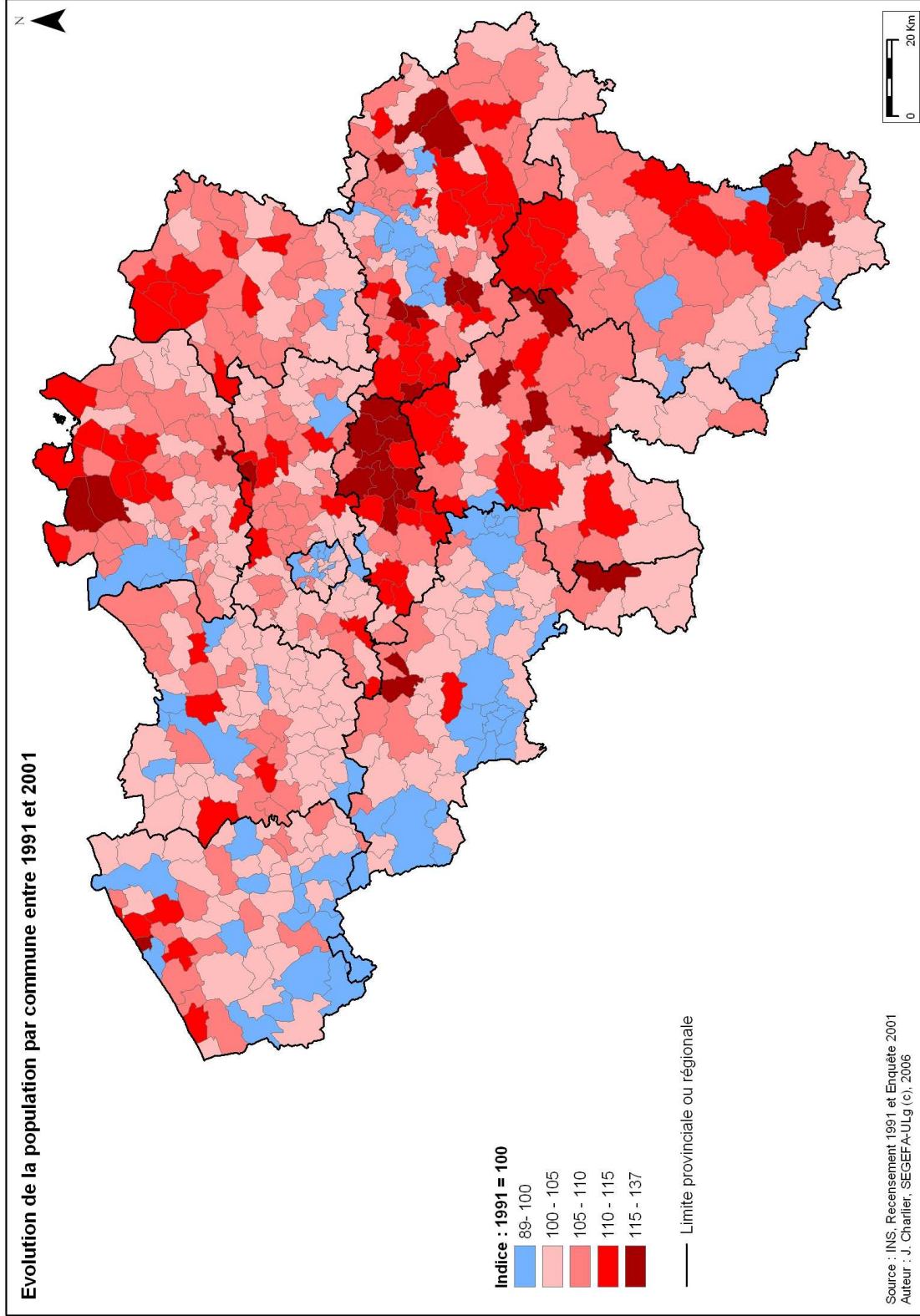


Figure I. 13 : Evolution de la population par commune entre 1991 et 2001

La Campine anversoise constitue un second foyer où l'accroissement de la population communale au cours de la décennie 1991-2001 a été important, en lien avec la périurbanisation anversoise. L'accroissement a été particulièrement fort dans les communes situées à l'est de la ville d'Anvers telles Brecht (+ 20,6 %) et Wuustwezel (+ 15,4 %).

En Flandre, on citera également les accroissements de communes de la bordure littorale (Bredene : + 16,2 %) et du nord de la province de Limbourg (Overpelt, Lommel, Peer, Neerpelt et Hechtel-Eksel).

Le développement des communes du sud de Bruxelles s'explique par la croissance périurbaine. Un phénomène similaire est observable autour de Liège, notamment dans le sud de la région urbaine (Nandrin et Tinlot sur l'axe Liège-Marche ; Sprimont, Aywaille, Ferrières, Durbuy, Stoumont, Erezée, Manhay au sud de Liège) où la forte croissance relative s'explique par une périurbanisation relativement soutenue, mais aussi par des volumes de population initiaux relativement faibles. Ces volumes de population relativement faibles doivent également être invoqués pour interpréter les fortes croissances le long de l'axe Namur-Marche (Somme-Leuze : + 36,1 % ; Gesves : + 21,4 %) ainsi que pour rendre compte de la progression élevée de la majorité des communes luxembourgeoises.

De fortes évolutions positives sont également à noter dans l'est de la province de Liège (Baelen + 35,5 % ; Jalhay : + 22,2 %). Dans le même ordre d'idée, le bassin d'emplois de Luxembourg-Ville explique la situation nettement positive du sud de la province de Luxembourg. Ainsi, à Etalle et à Attert, les accroissements observés comptent parmi les plus importants du pays, avec respectivement + 30,8 % et + 28,2 %.

En Flandre, les croissances périurbaines de Gand et de Bruges se marquent nettement moins qu'à Liège ou Namur. Un facteur explicatif à évoquer est la forte densité de population des communes rurales proches.

Espaces en régression

De même qu'au cours de la décennie 1981-1991, la majorité des grands centres urbains sont en régression au cours de la décennie 1991-2001. Si le total représenté par les 19 communes de Bruxelles enregistre une légère évolution positive (+ 2 %), les communes centrales des autres grandes métropoles régionales et de nombreuses villes régionales accusent un déclin démographique entre 1991 et 2001 (Liège : - 5,1 % ; Charleroi : - 2,8 % ; Anvers : - 4,2 % ; Gand : - 2,1 %). Le moteur de ce phénomène, déjà observé durant la décennie 80, est à trouver dans le départ de populations qui continuent à rechercher un environnement résidentiel moins urbain.

Couplé à un phénomène de déclin économique, ce même facteur explicatif de départ pour un cadre résidentiel plus agréable doit également être invoqué pour expliquer la régression du volume de population des communes industrielles de banlieue (Fontaine-L'Évêque : - 3,8 %, Seraing : - 3,7 %, Mortsel : - 4,5 %). Dans le Hainaut, le phénomène prend une allure régionale avec une décroissance démographique presque ininterrompue depuis le Tournaisis (minimum à Antoing : - 2,8 %) jusqu'à la province de Namur (Sambreville : - 0,9 %) en passant par le Borinage et la région du Centre.

Un autre phénomène classique qui a continué à se maintenir au cours des années nonante est la régression de la population au sein d'un certain nombre de communes rurales isolées, principalement dans le Westhoek (minimum à Mesen : - 7,8 %) et dans l'ouest de la province de Luxembourg.

5.2.2 Evolution par commune de la population située dans un noyau (découpage 1981)

(Figure I.14)

Espaces en croissance

L'évolution de la population communale résidant en noyau (délimitation de 1981) est représentée sur le figure I.14. Il s'agit de l'évolution par commune de la population située au sein des noyaux tels que délimités en 1981.

Les commentaires apportés dans la présente section sont à mettre en relation avec la carte précédente reprenant l'évolution de la population communale dans l'intervalle 1991-2001. C'est essentiellement en périphérie de Bruxelles que des accroissements importants de la densité des noyaux sont observés, particulièrement au sud-est de Bruxelles (maxima à Chastre et à Incourt avec une augmentation de 24 %). On remarque également une densification des noyaux au nord-est de Bruxelles.

En Flandre, les noyaux des communes littorales voient leur population augmenter, de même que les noyaux des communes au sud de Gand. La croissance est également très importante dans l'ensemble de la Campine, par exemple à Meeuwen-Gruitrode (+ 25 %) et Peer (+ 21 %).

En Wallonie, une augmentation de la population en noyau est observée depuis les communes du nord du Brabant wallon jusqu'au Grand-Duché de Luxembourg (Gesves : + 26 % ; Somme-Leuze : + 25 % ; Etalle : + 22 % ; Attert : + 22 %), avec toutefois une interruption à hauteur des communes de Saint-Hubert et de Sainte-Ode. Si l'accroissement de la population en noyau, exprimé en valeur relative, est élevé dans le Sud du pays, c'est bien le Nord qui détient les accroissements absolus les plus importants. Les communes situées au sud de Verviers connaissent également un accroissement important de leur population en noyau (Jalhay : + 22 %).

Espaces en régression

Le nombre de communes qui enregistrent une régression est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. En Wallonie, on distingue plusieurs foyers où la densité au sein des noyaux a diminué au cours de la décennie 1991-2001. Un premier foyer se compose de Tournai et de ses communes périphériques : Celles, Brunehaut, Rumes, Frasnes-Lez-Anvaing ... Ce noyau se prolonge en Flandre vers le nord-est (Brakel, Zottegem). Un second foyer s'étend depuis le Borinage jusqu'aux communes de la périphérie orientale de Charleroi. On remarque également une diminution de la population communale en noyau dans plusieurs communes frontalières de la France (Couvin, Chimay, Beauraing, Gedinne, Florenville...).

Un autre foyer important qui enregistre une nette régression est observé dans la province de Liège, depuis les communes situées à l'ouest du bassin liégeois (Verlaine, Engis) jusqu'à celles situées le long de la frontière allemande (Eupen, Raeren).

En Flandre comme en Wallonie, les diminutions les plus importantes sont observées dans les grands centres urbains. Ainsi, les trois principales agglomérations flamandes (Gand, Bruges et Anvers) perdent en population. Les noyaux des communes du sud du Limbourg (Saint-Trond, Looz, Tongres) et du Courtrais voient également la densité de leur noyau diminuer.

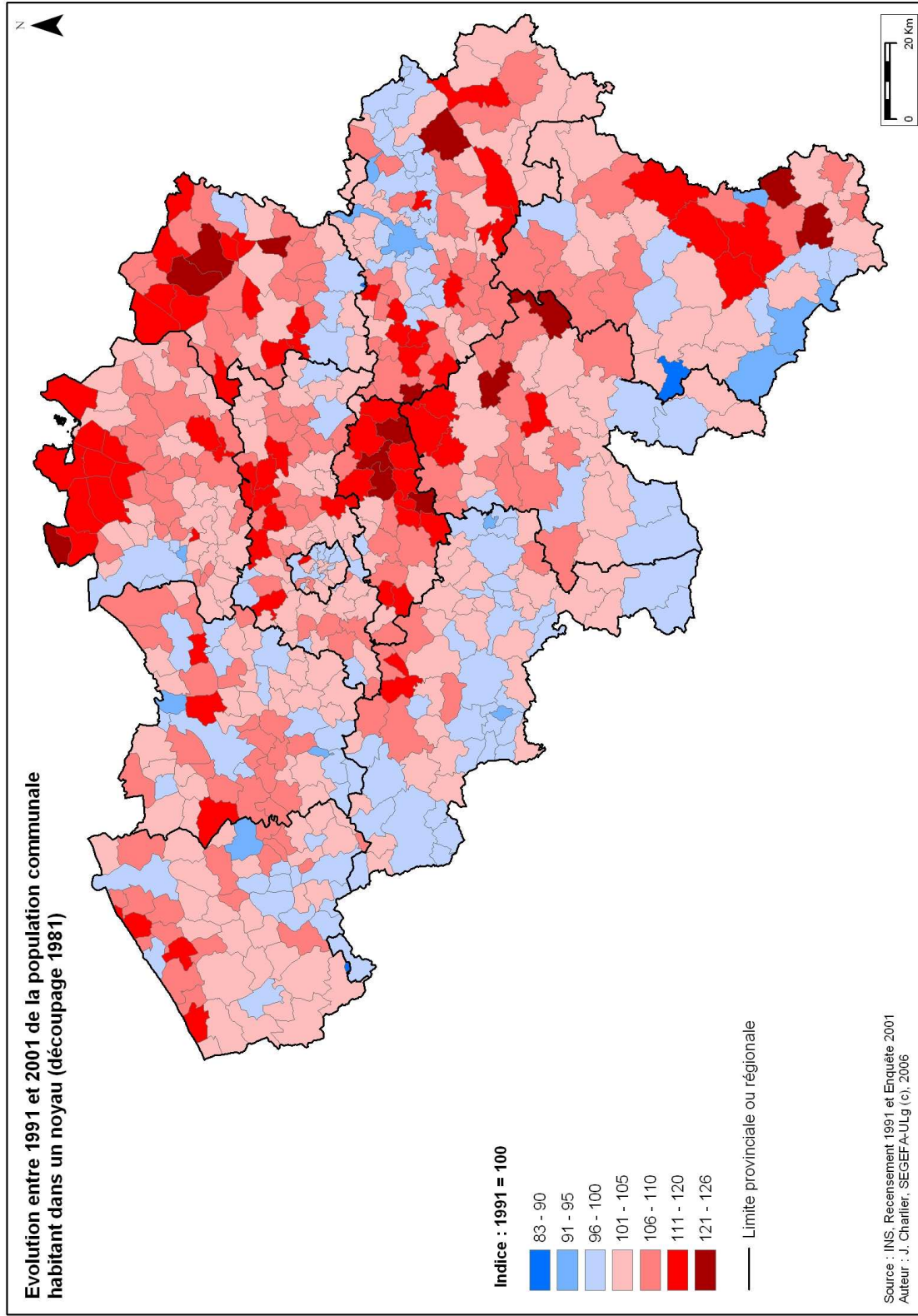


Figure I. 14 : Evolution entre 1991 et 2001 de la population communale habitant dans un noyau (découpage 1981)

5.2.3 Evolution par commune de la population située hors noyau (découpage 1981)

(Figure I.5)

Espaces en croissance

L'évolution de la population communale située hors noyau entre les recensements de 1991 et de 2001 est représentée sur le figure I.15. L'habitat hors noyau s'est surtout développé en Wallonie, principalement dans la province de Luxembourg. Des communes telles que Durbuy, Erezée, Manhay et Hotton montrent une croissance relative particulièrement élevée, de même que les communes voisines d'Arlon (Attert, Etalle et Habay). Il faut toutefois préciser que si ces croissances relatives sont élevées, les volumes de population concernés sont en réalité relativement faibles.

Certaines communes du Brabant wallon, principalement au sud-est de Bruxelles, présentent également une forte croissance de leur population hors noyau. Cependant, un double comportement apparaît avec ces entités. Un premier type de comportement correspond aux communes de Wavre et d'Ottignies - Louvain-la-Neuve. Elles présentent une forte croissance de leur population hors noyau et une faible croissance au sein des noyaux. Ceci s'explique probablement par la saturation durant les années nonante des noyaux tels que délimités en 1981. Ces deux communes ayant été précocement périurbanisées, elles connaissent probablement une saturation de leurs noyaux d'habitat et la population n'a alors d'autre choix que de s'installer à l'extérieur de ces noyaux. Par contre, les communes situées plus à l'est de Wavre (Chaumont-Gistoux, Incourt), caractérisées par une urbanisation plus lâche et une périurbanisation plus tardive, connaissent une croissance en noyau plus importante.

En Flandre, les valeurs relatives de l'évolution de l'habitat hors noyau sont nettement moins élevées que celles rencontrées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. L'amplitude entre la valeur maximale et la valeur minimale est également nettement plus faible que celle rencontrée en Wallonie. L'évolution relative la plus importante de la population communale située hors noyau est enregistrée dans la commune de Bredene (+ 91 %).

Espaces en régression

Les communes flamandes où l'on observe une régression sont éparpillées sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on peut distinguer plusieurs foyers distincts : le Westhoek et la région de Dixmude, les communes localisées au nord-ouest et au sud-est de Gand, la commune d'Anvers et ses alentours, le nord de la Campine (dans les environs de Geel et de Peer).

En Wallonie, un premier foyer se compose des communes situées dans l'axe Tournai - Mons - Charleroi. Un second foyer correspond aux communes de Liège et de sa périphérie.

La diminution de l'habitat hors noyau au cours de la décennie 1991-2001 ne peut être considérée comme un argument probant pour expliquer la régression de population observée à l'échelle communale. En effet, cet habitat ne représente qu'une infime part de la population de ces communes. Dans la majorité des communes belges, la croissance (ou la décroissance) de la population communale est en fait déterminée par la croissance (ou la décroissance) de la population résidant en noyau.

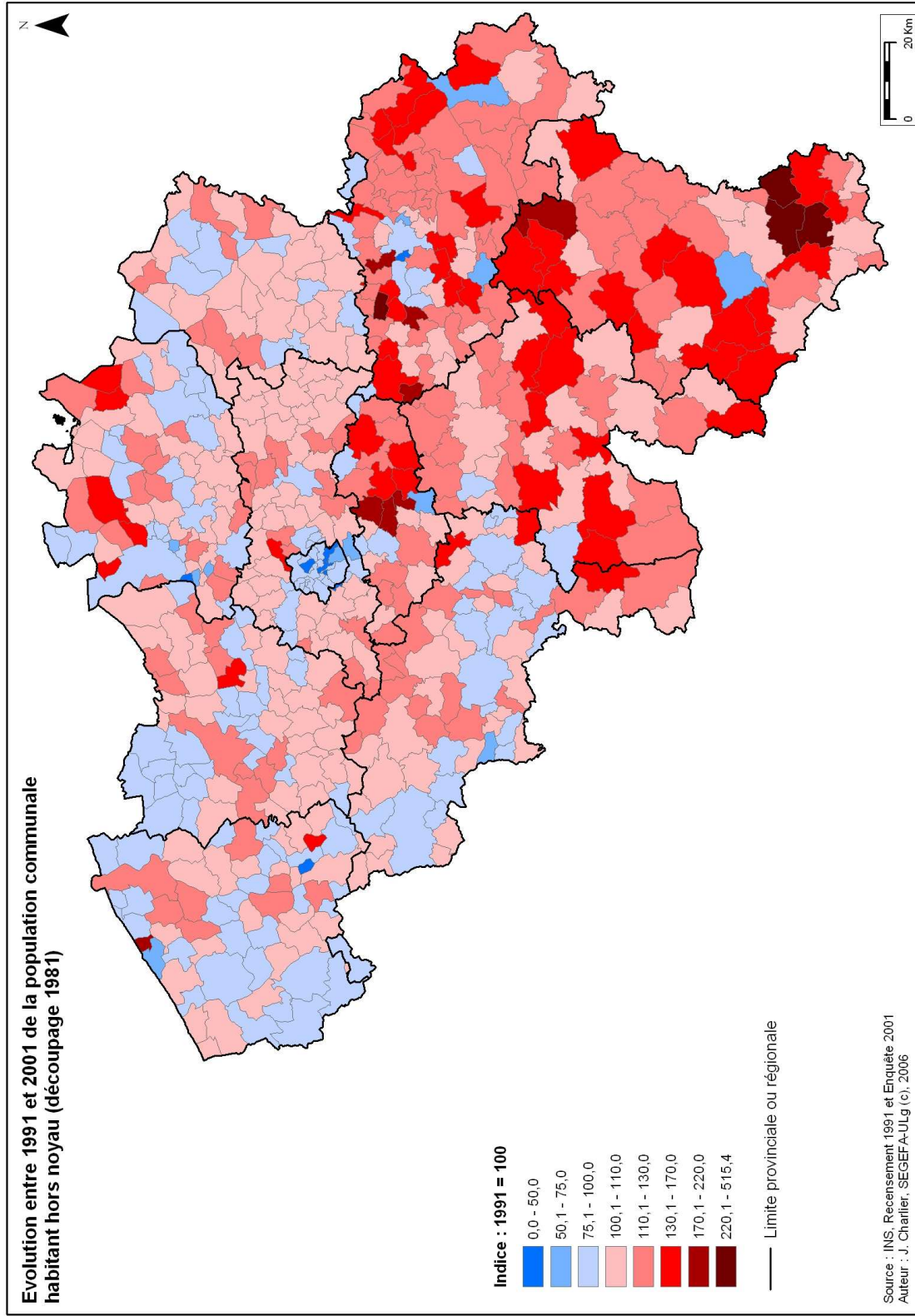


Figure I. 15 : Evolution entre 1991 et 2001 de la population communale habitant hors noyau (découpage 1981)

6. Conclusion

En attente depuis le recensement de 1981, une partie importante du travail réalisé dans le cadre de la présente analyse des noyaux d'habitat belges a consisté dans la réactualisation de leur découpage. Sur base du nouveau découpage, la Belgique compte 3680 noyaux d'habitat. Concernant la répartition des noyaux selon leur population, les grandes tendances observées aux cours des précédentes décennies se vérifient malgré l'adoption d'une nouvelle délimitation qui respecte mieux l'extension spatiale de l'urbanisation. La réactualisation ayant en fait permis de suivre la progression de l'urbanisation, elle s'est accompagnée d'une augmentation de la taille moyenne des agglomérations, de la fusion de certains noyaux devenus jointifs et d'une diminution de leur nombre (115). Les 3680 noyaux de 2001 se répartissent de la manière suivante : 2269 en Wallonie, 1410 en Flandre et 1 noyau à Bruxelles. Le noyau centré sur Bruxelles correspond à la plus importante agglomération du pays. Il déborde largement sur les deux autres régions et, en date du 1^{er} octobre 2001, rassemble 1 324 013 habitants. Suivent ensuite les agglomérations anversoise, liégeoise, caroloringienne et gantoise.

Au niveau régional, les noyaux wallons sont plus nombreux et moins peuplés alors que les noyaux flamands sont nettement moins nombreux et plus peuplés : la taille moyenne des noyaux est de 3418 habitants en Flandre et de 1312 habitants en Wallonie. Lorsque la répartition des populations est analysée plus en détail, l'on trouve au nord de la frontière linguistique une population très présente au sein des noyaux compris entre 1000 et 50 000 habitants et, par contre, une meilleure représentation des noyaux de plus de 100 000 habitants et de moins de 1000 habitants au sud de la frontière linguistique.

L'analyse évolutive a pu être effectuée en recourant au découpage de 1981. Les périmètres comparés étant inchangés, il s'agit en fait d'une analyse de l'évolution de la densité. Au cours de la décennie 1991-2001, les petits noyaux et les noyaux intermédiaires ont vu leur population et leur densité s'accroître. Sur la même période, les noyaux de 50 000 à 100 000 habitants évoluent peu alors que les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants sont, à l'exception notable de Bruxelles, affectées par une dépopulation. La dépopulation des grandes agglomérations est toutefois bien moins importante qu'entre 1981 et 1991, période pendant laquelle tous les noyaux de plus de 50 000 habitants avaient connu une baisse de leur potentiel démographique. C'est à Bruxelles que la rupture de tendance semble la plus nette. En effet, l'agglomération bruxelloise dans ses limites de 1981 progresse de près de 40 000 habitants entre 1991 et 2001. On assiste dès lors à un accroissement du poids de la plus grande ville du pays, accroissement traduisant sans doute le phénomène de la métropolisation. Exprimée en valeur relative, la croissance la plus importante entre 1991-2001 concerne l'habitat hors noyau. Toutefois, une partie de cet habitat hors noyau s'est développé en périphérie des grandes agglomérations et a été incorporé aux noyaux d'habitat tels que fixés lors de la nouvelle délimitation de 2001.

Il ressort de la comparaison entre le découpage de 1981 et le découpage de 2001 que l'adoption de la nouvelle délimitation s'est accompagnée d'une forte progression du nombre d'habitant au sein des noyaux de plus de 100 000 habitants. Pour la Wallonie, la progression des grands noyaux se fait essentiellement aux dépens de la catégorie « habitat dispersé » et, pour la Flandre, aux dépens d'agglomérations représentant de 1000 et 10 000 habitants. Ces observations indiquent que les grands noyaux ont vu leur population augmenter suite, pour la Wallonie, au rattachement d'espaces définis comme « habitat dispersé » par la délimitation de 1981 et, pour la Flandre, suite à la fusion morphologique avec des noyaux de taille moyenne ou petite.

Nous retiendrons également de l'analyse des noyaux d'habitat que l'on continue d'observer une relation particulièrement nette entre la taille des agglomérations et leur densité : plus une agglomération est peuplée, plus elle est dense. Par ailleurs, il faut aussi préciser qu'au-delà des caractères généraux venant d'être brièvement rappelés, les spécificités régionales, provinciales ou locales jouent également un rôle primordial dans l'interprétation des données relatives aux

agglomérations morphologiques. Aussi les facteurs explicatifs liés aux traditionnelles régions géographiques ont largement été utilisés dans les grilles d'analyses, grilles qui pourraient être améliorées par des études plus fines s'attachant aux interrelations entre les territoires et les variables analysées.

Bibliographie

Aydalet P., 1985, *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, Paris.

Binard M., Jamagne P. et Muller F. (sous la direction de J.-P. Donnay), 2000, *Utilisation des données satellitaires pour l'actualisation décennale du découpage en secteurs statistiques du territoire du Royaume – Rapport final*, Université de Liège - SURFACES / Ministère des affaires économiques-Institut National de Statistique.

Brulard, T. et Van der Haegen, H., 1972, "Small area statistics and their use for social geographical and planological research", *Acta Geographica Lovaniensia*, Vol. 10.

Fouchier V., 2001, « Mesurer l'étalement, la dédensification, le desserrement : différentes formes de gain d'espaces en Ile-de-France », *La ville aux champs* (ADEF), Paris, pp.29-48.

Halleux J.-M., Derwael F. et Mérenne-Schoumaker B., 1998, « Les noyaux d'habitat en Belgique : situation en 1991 et évolution depuis 1970 », *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991* (sous la direction de Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E.), Ministère des affaires économiques - Institut National de Statistique / SSTC, Bruxelles, pp.9-77.

Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E. (sous la direction de), 1998, *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991*, Ministère des affaires économiques - Institut National de Statistique / SSTC, Bruxelles.

Moriconi-Ebrard F., 1994, *Géopolis. Pour comparer les villes du monde*, Anthropos, Coll. Villes, Paris.

NUREC (Network on Urban Research in the European Community), 1994, *Atlas of Agglomerations in the European Union*, 3 Vol., Duisburg : NUREC.

Van den Steen I., 2005, *Cartographie, évolution et modélisation de l'utilisation du sol en milieu urbain, le cas de Bruxelles*, Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, Faculté des Sciences, Laboratoire de Géographie Humaine, inédit.

Van der Haegen, H., 1998, « les secteurs statistiques dans la statistique belge », *Les statistiques démographiques, Population et ménages par secteurs statistique au 1.1.1998*, b. Région de Bruxelles-Capitale et Région Wallonne, Bruxelles, INS.

Van der Haegen H., Pattyn M., Rousseau S., 1981, Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique – Situation en 1980, *Bulletin de Statistique*, n°5-6 – mai-juin, 67^{ème} année, pp.265-284.

Van der Haegen H., Van Hecke E. et Juchtmans G., 1998, « Les régions urbaines », *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991* (sous la direction de Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E.), Ministère des affaires économiques - Institut National de Statistique / SSTC, Bruxelles, pp.79-148.

Zipf G.E., *Human behaviour and the principle of least effort*, Cambridge, 1949.

PARTIE II

LES RÉGIONS URBAINES BELGES EN 2001

Sarah Luyten, Etienne Van Hecke

1. Introduction

Van der Haegen (*et al.*, 1979) a délimité 15 régions urbaines belges sur la base des données du recensement de 1970. L'urbanisation des communes à distance de migration alternante des grands pôles d'emploi a pris une telle ampleur dans les années de l'après-guerre que la ville est devenue une "région urbaine". Les fonctions et relations urbaines, et en conséquence, la morphologie, se sont dispersées dans l'espace ; la ville devient un système socio-spatial et fonctionnel opérant en milieu élargi (Van der Haegen et Pattyn, 1979). Bien que ces régions urbaines aient été considérées comme particulièrement dynamiques, et que le traçage d'une frontière statique soit fondamentalement rejeté, une délimitation servant d'instantané technique s'est avérée de plus en plus souhaitable, tant pour le travail scientifique que pour les documents politiques.

Les théories relatives à la formation des régions urbaines ont dû, dans les années '80, céder la place aux réflexions sur la "nouvelle urbanisation", où l'on observait que certains groupes sociaux revenaient à la ville. Ce nombre ne faisait toutefois pas le poids face à l'émigration constante ni à l'élargissement et à la densification permanents des communes suburbaines (Kesteloot, 1989 ; dans Leemans et al, 1990, 5). La région urbaine restait une réalité perceptible et mesurable, et une révision de la délimitation de 1970 était souhaitable. 17 régions urbaines furent ainsi délimitées sur la base des données du recensement de 1981. Dans les années '90 aussi, les régions urbaines restèrent représentatives des principales zones de densification du pays, tant sur le plan de la concentration de la population et des activités économiques que sur celui des nombreuses expressions de la vie socio-culturelle. Le concept de région urbaine commença donc à mener une vie en dehors des cercles académiques, et devint une unité largement utilisée dans les milieux administratifs et économiques (Van der Haegen et al, 1996, 5). C'est pourquoi l'on insistait de toutes parts sur une révision du concept et de sa portée spatiale sur la base des données du recensement de 1991.

Aujourd'hui encore, à l'aube du nouveau millénaire, des questions existentielles se posent sur la région urbaine. Peut-on encore parler de la structure classique stratifiée de la région urbaine ? Ou s'agit-il actuellement d'entités reliées entre elles et au reste du monde par des réseaux ? Afin de répondre à cette question, il convient tout d'abord de délimiter les régions urbaines sur la base des données de 2001, et de faire la comparaison avec 1991 ; en y ajoutant les problèmes méthodologiques, il sera possible de déterminer dans quelle mesure le phénomène des régions urbaines est encore d'actualité.

2. Structure et définitions

La ‘région urbaine’ se compose de différentes composantes, ayant chacune leurs caractéristiques propres et entretenant entre eux des relations étroites.

Noyau urbain. Le noyau urbain est le cœur de la ville, le centre de décision et d’activité ayant la plus grande concentration de commerces de détail et de services liés à la région.

Quartiers urbains à construction très dense. Le noyau urbain est imbriqué dans un tissu urbain de construction très dense qui, dans le contexte d’Europe occidentale, correspond généralement à l’ensemble constitué par le centre historique et les extensions du dix-neuvième siècle. C’est une zone à caractère multifonctionnel comptant essentiellement des bâtiments résidentiels, mais également des activités variées, telles que commerces, artisanat, écoles, hôpitaux et industries.

Ville-centre. La ville-centre comprend le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense. La ville-centre correspond à l’ancienne partie centrale agglomérée de la région urbaine.

Ville centrale. La ville centrale est la commune fusionnée dans son entièreté dont la ville-centre fait partie.

Couronne urbaine. La ville-centre est entourée de toutes parts par la couronne urbaine constituée essentiellement de constructions du XXe siècle, toujours de type continu mais de moindre densité. Sa fonction principale est, de toute évidence, d’ordre résidentiel, mais de nombreux espaces verts ont été conservés. Dans la couronne urbaine des villes plus importantes, des noyaux secondaires de commerces et de services peuvent apparaître. La plupart du temps, ce sont d’anciens noyaux de communes qui ont été intégrés dans la ville en expansion. Groupées en zones uniformes, on y observe des zones industrielles et d’infrastructure routière. Dans la couronne urbaine, la continuité du bâti n’est pas interrompue.

Noyau d’habitat urbain (ou agglomération morphologique). Le noyau d’habitat urbain comprend la ville-centre et la couronne urbaine. C’est la partie agglomérée du territoire avec maisons, bâtiments publics, équipements industriels et commerciaux, y compris les voies de communication, parcs, terrains de sport, etc. Il est limité par une zone où se juxtaposent des terres arables, des bois, des terres en friche ou incultes et du bâti discontinu.

Agglomération (opérationnelle). On obtient l’agglomération en ajustant le noyau d’habitat aux limites des communes. À cet effet, on calcule la part relative des habitants d’une commune résidant dans le noyau d’habitat par rapport au nombre total d’habitants de la commune. Si la proportion est supérieure à 50 %, la commune est considérée comme faisant partie de l’agglomération.

Banlieue. La banlieue touche à l’agglomération. C’est la zone extérieure de la ville. La suburbanisation venant du centre détermine dans une large mesure la croissance de la ville. Morphologiquement, l’habitat aussi bien que les industries et les institutions y sont caractérisés par une utilisation extensive du sol. Morphologiquement, elle peut paraître rurale, mais elle est urbaine au niveau fonctionnel.

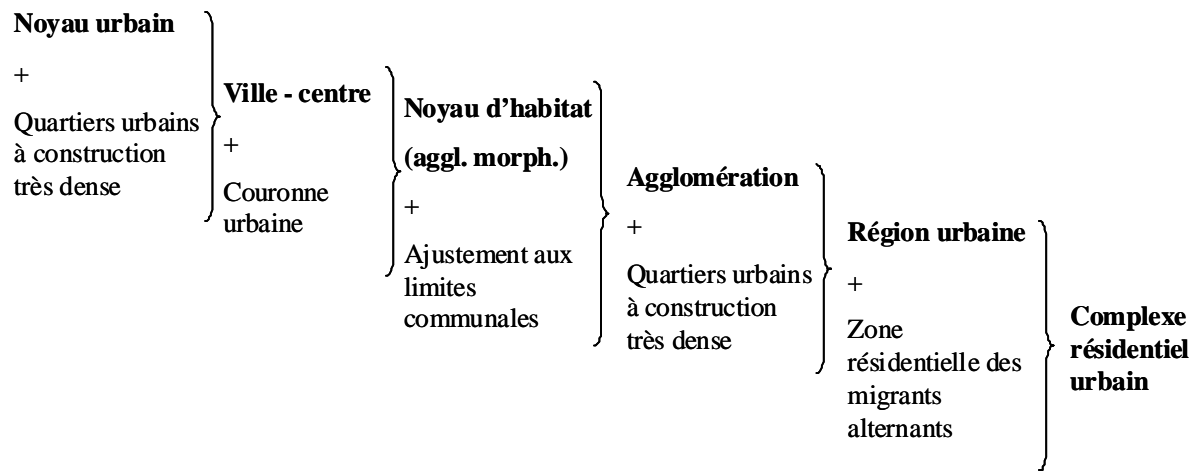
Région urbaine. La région urbaine est l’ensemble de l’agglomération et de la banlieue. C’est l’entité spatiale élargie où sont ‘déployées’ la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c’est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il

existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville-centre traditionnelle.

Zone résidentielle des migrants alternants. La zone résidentielle des migrants alternants est la zone qui se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable des navettes au départ de ces communes. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc dans une large mesure vers la région urbaine.

Complexe résidentiel urbain. La zone résidentielle des migrants alternants constitue avec la région urbaine le complexe résidentiel urbain.

Structure schématique du complexe résidentiel urbain (Van der Haegen, 1998, 72)



Remarque : pour la délimitation du noyau urbain, de la ville-centre et du noyau d'habitat, l'unité de base est le quartier (secteur statistique) ; pour la ville centrale, l'agglomération, la région urbaine et le complexe résidentiel urbain, l'unité de base est la commune.

3. Critères et délimitation des régions urbaines

3.1 Noyau urbain

La délimitation morphologique de 1978 était basée essentiellement sur la présence des fonctions commerciales et de services. Pour la révision des régions urbaines en 1991, il a été procédé à une analyse de la mesure dans laquelle cette délimitation était encore utilisable, et l'on est arrivé à la constatation que les noyaux urbains s'étendent à peine, raison pour laquelle ils n'ont pas été actualisés et ont été considérés comme constants à travers le temps. L'expérience montre que l'on n'utilise pas ou peu le noyau urbain. Il ne lui a donc pas été consacré de travail de terrain spécifique. On peut en outre observer que, dans le cadre de projets de rénovation, les bureaux n'apparaissent plus exclusivement au "cœur" de la ville. Ceci vaut également pour les fonctions culturelles. Le commerce et l'horeca par contre continuent à caractériser nettement le centre. Dans les plus grandes régions urbaines (Bruxelles et Anvers), la concentration en activités économiques et administratives se traduit dans une moindre densité de population. Dans les autres régions urbaines, plus petites, la fonction

d'habitation est visiblement tellement imbriquée dans les autres fonctions, que les noyaux urbains ne ressortent pas clairement sur la base d'une densité de population plus faible.

3.2 Quartiers urbains à construction très dense et ville-centre

Les villes-centres ont été délimitées en 1981 à l'aide de quatre critères :

1. Densité de population ≥ 50 hab./ha (1 point)
2. Part des logements unifamiliaux dans les villes régionales, max. 85 % (1 point)
dans les grandes villes, max. 50 %
3. Part des logements construits avant 1945 ≥ 30 % (2 points)
4. Part des logements ayant une superficie de moins de $45 \text{ m}^2 \geq 10$ % (1 point)

D'après la définition ci-dessus, cette partie de la ville se caractérise surtout par un bâti dense et ancien. Ceci détermine dès lors les critères traditionnellement utilisés.

Un secteur statistique (quartier) appartient à la ville-centre s'il atteint au moins 4 points sur 5 et si la densité de population y est supérieure à 50 habitants par hectare. Les quartiers doivent en outre être englobés, les quartiers qui répondent aux critères mais qui ne sont pas englobés dans la ville-centre ne sont pas pris en considération. Anvers constitue toutefois une exception à cette règle. Les centres des communes périphériques font partie du noyau, ici fragmenté, de cette ville-centre. Le tissu urbain anversoïse a en effet connu un développement discontinu au dix-neuvième siècle, en raison de la situation centrale de la première ceinture de fortifications qui a créé une vaste zone 'non aedificandi'. Afin de préserver la continuité, les quartiers englobés dans la ville-centre mais qui n'obtiennent pas suffisamment de points sont quand même incorporés dans la ville-centre.

Un calcul avec les données de 2001 pour une nouvelle délimitation en vue d'une comparaison avec 1981 pose des problèmes pour deux critères. La comparaison de la superficie par habitation s'avère impossible, et l'âge des habitations est à ce point imparfaitement complété en 2001 qu'une comparaison n'a aucun sens. Cette dernière variable reçoit en outre un double poids dans le score final. Nous ne pouvons ainsi parvenir à une comparaison de la délimitation 2001-1981, mais nous pouvons par contre étudier l'évolution qui s'est produite sur la base de la délimitation de 1981.

Les changements des villes-centres peuvent être mis en corrélation avec la dynamique urbaine variable qui connaît tant des phases de croissance que des périodes de rénovation. Toutes les villes-centres sont toutefois caractérisées par une forte densité de population. Les villes-centres ne représentent que 10 % de la superficie des noyaux urbains morphologiques, contre 35 % du nombre d'habitants. Les villes-centres délimitées sur la base des caractéristiques de 1981 affichent des superficies très différentes selon les régions urbaines. La part de superficie de la ville-centre par rapport au noyau d'habitat des communes d'agglomération est la plus élevée à Verviers (34 %), Malines (21 %) et Namur (20 %). Ce sont Bruxelles (16 %) et Gand (14 %) qui enregistrent les parts les plus élevées pour les grandes villes. Aucun secteur statistique de la ville de Genk ne répond par contre aux critères susdéfinis. Le développement urbain de Genk est en fait très spécifique. Le noyau urbain de Bruxelles concentre 50 % de la population du noyau d'habitat, grâce à une densité de population de 113 hab./ha. Citons encore pour les grandes villes Gand (45 %) et Anvers (41 %), et pour les villes régionales, Verviers (61 %), Malines (56 %), Ostende (40 %) et Louvain (39 %). Chose surprenante, les villes-centres de Charleroi et de Liège ne comptent respectivement que 12 % et 8 % de la population des noyaux d'habitat morphologiques.

La dynamique interne dans les villes-centres a modifié la structure de l'immobilier, et donc aussi la densité de population. On est dès lors en droit de se poser la question de la signification de la ville-

centre. Les grands projets immobiliers ne sont pas tous centraux, ils peuvent aussi se situer à la périphérie de la ville-centre, de sorte que certains secteurs statistiques sortent désormais des valeurs seuil. Avec cette dynamique en tête, nous avons choisi de ne pas mettre l'accent sur la description de la délimitation de la zone qui répond aux quatre critères susmentionnés, mais de partir de la délimitation de 1981 et d'étudier comment le contenu des 'noyaux urbains 1981' a évolué. Ceci ne peut malheureusement se faire que pour les données de population, et non pour les données d'habitation, qui constituent pourtant l'aspect le plus intéressant.

Le tableau II.1 donne quelques caractéristiques et mécanismes des villes-centres : une forte densité de population, et ce surtout dans les villes-centres de Bruxelles et d'Anvers. Dans les trois autres grandes villes, la densité de population est du même ordre de grandeur que celle des villes régionales, entre lesquelles il n'y a que peu de différences, à l'exception de la ville-centre d'Ostende, caractérisée par une densité de population aussi forte qu'à Anvers. Au sein de la superficie inchangée par rapport à 1981, la population a reculé de 6 % : 5 % dans la période 1981-1991 et 1 % dans la période 1991-2001. Cette constatation moyenne vaut généralement pour la plupart des villes-centres ; certaines d'entre elles ont même connu une progression de leur population entre 1991 et 2001. C'est le cas des villes-centres de Bruxelles, Mons, Malines et Turnhout.

Région urbaine	sup. (km ²)	évolution de la population 1991/1981	population 2001	évolution de la population 2001/1991	évolution du nombre de ménages 2001/1981	hab./km ² 2001	sup. % des noyaux d'habitat**
Bruxelles	58,27	0,95	645349	1,02	1,02	1107	16
Anvers	27,45	0,94	268775	0,95	0,99	979	9
Liège	6,43	0,90	33168	0,99	1,04	516	3
Gand	17,15	0,93	106360	0,95	1,01	620	14
Charleroi	6,43	0,90	33168	0,99	1,04	516	5
Sous-total grandes villes	115,73	0,94	1086820	0,99	1,01	939	11
Mons	2,20	0,94	11676	1,04	1,33	530	2
Louvain	6,01	0,96	37129	1,00	1,18	618	12
Bruges	5,48	0,95	27108	0,93	1,02	494	13
Namur	7,35	0,92	32734	0,99	1,12	445	20
Courtrai	2,64	0,96	13034	0,96	1,12	494	6
Malines	6,19	0,96	40666	1,00	1,04	657	21
Hasselt	1,96	0,95	8146	0,99	1,19	416	5
Verviers	8,66	0,92	40629	0,98	1,03	469	34
Ostende	3,08	0,96	30572	0,94	1,06	993	13
Tournai	1,39	0,95	7949	0,97	1,09	572	6
Genk	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Nicolas	2,87	0,92	16524	0,98	1,06	575	9
Turnhout	1,99	0,97	10733	1,04	1,18	540	9
Sous-total villes régionales	49,82	0,95	276900	0,98	1,10	556	10
Total	165,55	0,94	1363720	0,99	1,03	824	10

*l'unité de base est le secteur statistique ; ** seulement le noyau d'habitat des communes d'agglomération

Tableau II. 1 : Délimitation des villes-centres* comme en 1981, et leur évolution 1981, 1991 et 2001

Source : INS

Dans la mesure où la taille moyenne des ménages est passée de 2,2 à 2,0, la diminution de la population ne correspond pas à une diminution du nombre de ménages. Dans la plupart des villes-centres, le nombre de ménages a augmenté entre 1981 et 2001. Les villes-centres sont caractérisées par une part très importante de ménages d'une seule personne, à savoir 41 % en 1981, 52 % en 2001 (cf. tableau II.2). En 2001, la part relative des 25-34 ans a augmenté dans la structure des âges, tandis que la part des >60 ans a diminué dans les villes-centres des grandes villes. Par rapport à l'évolution moyenne, l'augmentation relative des 25-34 ans est particulièrement importante à Bruxelles, Gand, Anvers, Louvain et Namur. La part des plus de 60 ans a cependant augmenté à Ostende, Courtrai, Hasselt, Saint-Nicolas et Turnhout.

ville-centre*	pourcentage ménages d'une personne		pourcentage 25-34 ans		pourcentage 60 ans et plus	
	1981	2001	1981	2001	1981	2001
Bruxelles	45	53	15	19	23	17
Anvers	37	51	13	16	25	22
Liège	42	56	15	16	22	22
Gand	37	52	15	20	25	22
Charleroi	42	56	15	16	22	22
Sous-total grandes villes	42	53	15	18	24	19
Mons	42	67	18	20	22	21
Louvain	42	59	19	25	25	21
Bruges	38	47	14	16	28	26
Namur	36	54	15	18	23	23
Courtrai	34	53	14	15	26	30
Malines	29	40	15	15	24	23
Hasselt	34	53	16	18	24	28
Verviers	33	44	13	15	23	22
Ostende	39	52	13	11	30	35
Tournai	45	58	16	17	26	24
Genk	-	-	-	-	-	-
Saint-Nicolas	27	42	14	15	25	27
Turnhout	28	42	15	15	22	24
Sous-total villes régionales	36	51	15	17	25	25
Total	41	52	15	18	24	20

*l'unité de base est le secteur statistique

Tableau II. 2 : Caractéristiques démographiques des villes-centres* telles que délimitées en 1981

Source : INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

3.3 Couronne urbaine et noyau d'habitat urbain (ou agglomération morphologique)

La limite extrême du bâti continu est prise en considération pour la délimitation de la couronne urbaine qui détermine la frontière du noyau d'habitat. À partir des noyaux d'habitat de 1981, des modifications ont éventuellement été apportées sur la base des critères généraux utilisés pour la délimitation de tous les noyaux d'habitat de Belgique. Les orthophotoplans numériques les plus récents ont été utilisés pour ce faire. Conformément à la méthodologie des Nations Unies, l'interruption maximum entre les bâtis a été fixée à 200m. Cela signifie que l'extension des noyaux d'habitat définis est due à une croissance réelle de l'urbanisation et/ou à la distance d'interruption légèrement plus grande. Cette actualisation des noyaux d'habitat a été menée par des collaborateurs du SEGEFA (université de Liège). La méthodologie et les résultats sont repris dans la première partie de la présente monographie.

L'INS a profité de l'enquête socio-économique de 2001 pour scinder certains secteurs statistiques, parce qu'ils montraient désormais une partie très nette de bâti continu, tandis que le reste de la superficie restait non bâtie ou avec un habitat dispersé. La comparaison des secteurs statistiques entre 1981 et 2001 peut dès lors soulever quelques problèmes. Mais les caractéristiques des noyaux d'habitat tels que délimités en 1981 peuvent quand même être étudiées à travers le temps. Les nouveaux secteurs peuvent en effet toujours être regroupés au niveau des anciens secteurs statistiques. Inversement, si l'on part de la délimitation de 2001, on ne peut rendre de manière univoque l'évolution de 1981 à ce jour qu'en tenant compte d'une marge d'erreur restreinte (cf. I.1.6). La nouvelle délimitation s'est faite sur la base des nouveaux secteurs statistiques, tandis que les anciennes données ne sont disponibles que pour les anciens secteurs statistiques.

Si donc l'on veut étudier la présence ou l'absence d'un processus de densification dans le noyau d'habitat, on peut toujours partir des noyaux d'habitat de 1981. Dans la mesure où il n'y a pour ainsi dire pas eu de révision des noyaux d'habitat en 1991, la comparaison des noyaux d'habitat entre 1981 et 2001 semble la méthode la plus fiable. La révision a, à chaque fois, été menée de manière uniforme, du moins en ce qui concerne l'approche chiffrée. Les éventuels changements dans les limites de 1991 seront toutefois mentionnés ci-dessous dans les grandes lignes dans la description par région urbaine.

L'évolution de la délimitation des noyaux d'habitat par région urbaine

Bruxelles a connu une extension du noyau d'habitat, sans pour autant dépasser le seuil de 50 % de la population dans les communes prises séparément. Aucune nouvelle commune d'agglomération ne vient donc s'ajouter. La croissance a été limitée entre 1981 et 1991 ; en 2001, plusieurs secteurs des communes de Steenokkerzeel, Beersel, Leeuw-Saint-Pierre et Braine-l'Alleud viennent s'ajouter, avec une petite extension à Ittre. En 1998, H. Van der Haegen et C. Kesteloot ont publié une 'agglomération bruxelloise étendue', où la délimitation ne reposait pas seulement sur le critère morphologique, mais aussi sur des critères socio-économiques. La grande différence étant que les communes du sud-est situées au Sud de la Forêt de Soignes entrent elles aussi dans cette agglomération étendue. L'idée sous-jacente était que ces communes appartiennent 'au même univers' et qu'elles ne sont séparées du noyau d'habitat bruxellois que par la Forêt de Soignes. Mais même lorsqu'on considère la Forêt de Soignes comme un 'bois urbain', toute cette partie sud-orientale n'entre pas pour autant dans le noyau d'habitat bruxellois : il n'y a en effet pas un seul grand noyau d'habitat, mais plusieurs noyaux distincts qui sont, en vertu des critères observés, séparés les uns des autres. Il s'agit de parties d'Overijse et de Hoeilaart, de La Hulpe, de Rixensart... Ainsi, ces communes n'entrent pas dans l'agglomération mais certaines peuvent, sur la base d'autres indicateurs, faire partie de la banlieue.

Anvers connaît une expansion surprenante. Entre 1981 et 1991, le noyau d'habitat a essentiellement pris de l'ampleur suite à l'inclusion des secteurs statistiques de Wommelgem, mais en 2001, le noyau d'habitat est visiblement plus grand. Les anciens noyaux d'habitat de Boom et de Niel sont désormais clairement reliés au noyau d'habitat d'Anvers, avec lequel ils forment un tout. Plus de la moitié de la population de ces communes vit en outre à chaque fois dans les parties respectives du noyau d'habitat, de sorte qu'en 2001, Niel et Boom font également partie de l'agglomération opérationnelle d'Anvers. Les secteurs statistiques qui font la jonction entre le noyau d'habitat de *Gand* et l'ancien noyau d'habitat de De Pinte sont eux aussi entièrement construits, de sorte que le noyau de cette commune est désormais intégré au noyau d'habitat de Gand. Puisque plus de 50 % de la population de la commune de De Pinte vit dans le nouveau noyau d'habitat de Gand, l'agglomération de Gand s'étend à cette commune. Le noyau de *Louvain* s'est étendu dans toutes les directions. Quelques secteurs de la commune de Bierbeek se sont ajoutés entre 1981 et 1991. En 2001, plusieurs secteurs se sont rajoutés au nord-est sur le territoire des communes de Holsbeek et de Lubbeek, ainsi qu'au nord-ouest dans la commune de Herent. Du fait de la concentration en habitants sur le territoire de Herent, à la frontière avec Louvain, cette commune fait désormais elle aussi partie de l'agglomération de Louvain. En ce qui concerne les noyaux d'habitat de *Hasselt-Genk*, on observe une assez grande stabilité entre 1981 et 1991, si ce n'est le développement de quelques secteurs statistiques du noyau d'habitat de Genk sur le territoire de Houthalen. Entre 1991 et 2001, le noyau de Genk s'est étendu vers le sud avec quelques secteurs sur le territoire de la commune d'Oplabbek. Le noyau d'habitat de Hasselt est devenu nettement plus grand vers l'ouest et le sud de Kuringen et de Sint-Lambrechts-Herk, sans toutefois dépasser les limites communales. Hasselt et Genk forment néanmoins des noyaux d'habitat distincts. *Malines* connaît une extension vers le nord-ouest et le sud-est, en direction de Walem et de Muizen. Le noyau d'habitat d'*Ostende* a connu une extension importante entre 1981 et 1991, et le nombre de secteurs statistiques a encore augmenté entre 1991 et 2001 sur le territoire de la commune de Bredene. Le noyau d'habitat de *Saint-Nicolas* a grandi entre 1991 et 2001 par l'absorption d'une grande partie de l'entité de Nieuwkerken-Waas, et se maintient pour le reste au sein des limites communales de la commune fusionnée. Le noyau d'habitat de *Bruges* reste quasiment inchangé et reste dans les limites de la commune fusionnée. Le noyau d'habitat de *Courtrai* reste lui aussi plus ou moins le même, mais se trouve en partie dans les communes de Kuurne et de Harelbeke. Le noyau d'habitat de *Turnhout* enfin englobe également une grande partie de la commune d'Oud-Turnhout.

Pour ce qui est de noyaux *wallons*, le noyau de *Namur* est resté plus ou moins inchangé et dans les limites de la commune fusionnée. Le noyau d'habitat de *Tournai*, lui aussi, reste quasiment à l'identique, et n'englobe qu'une petite partie de la commune fusionnée. Un seul secteur s'est aujourd'hui ajouté en dehors de la commune fusionnée, à savoir sur le territoire de la commune de Pecq.

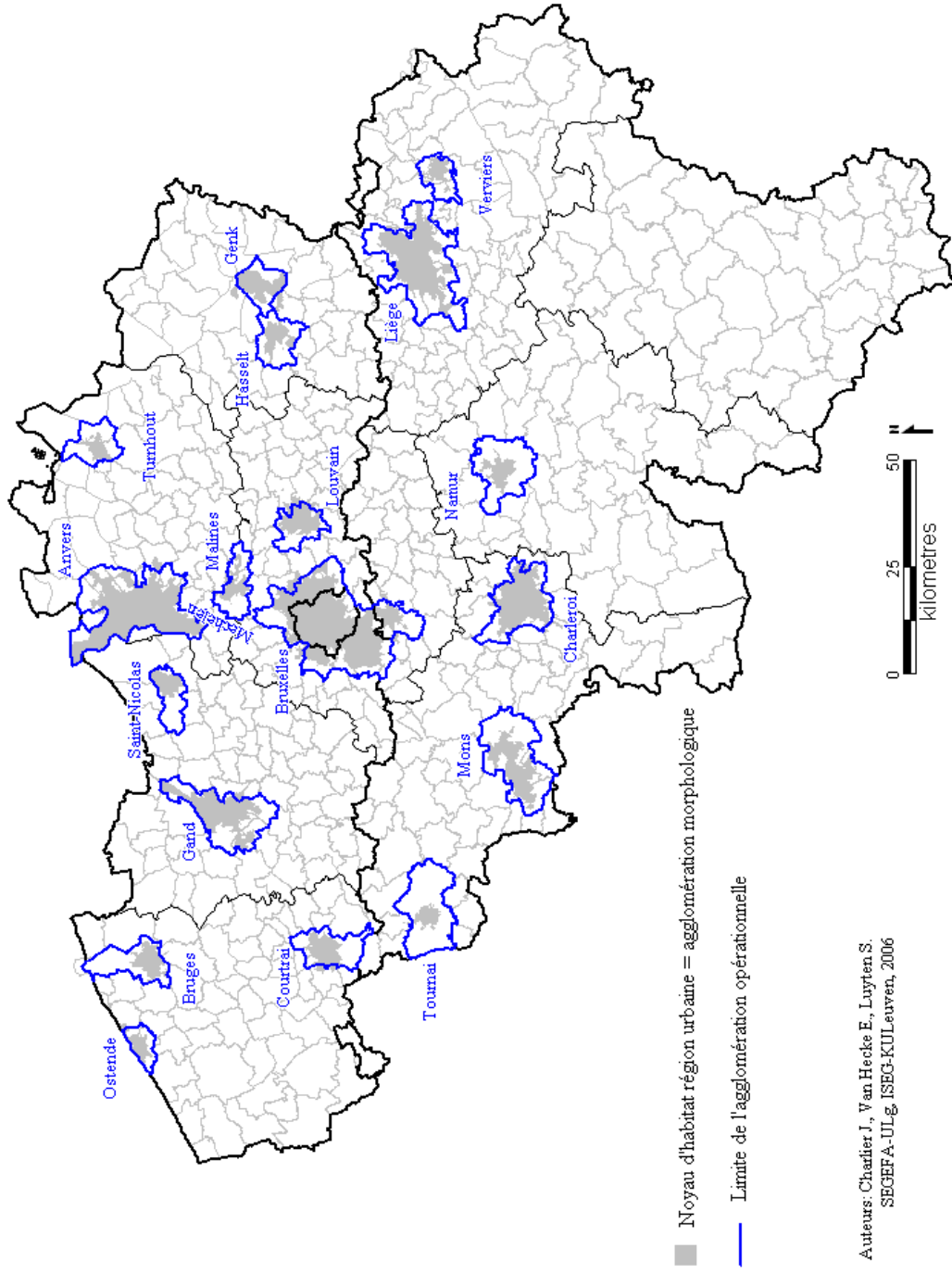
Le noyau d'habitat de *Verviers* n'a pas non plus beaucoup évolué. Quelques secteurs se sont ajoutés dans la partie orientale du noyau, sur le territoire de la ville elle-même. Outre une extension importante sur le territoire des communes de Dison et de Pepinster, quelques secteurs statistiques du sud, sur le territoire de la commune de Theux, sont désormais aussi repris dans le noyau d'habitat.

Le noyau d'habitat de *Mons* inclut différentes parties des communes situées à l'ouest de la ville, sur le territoire de Quaregnon, Colfontaine, Frameries, Boussu et Dour. La croissance globale reste limitée.

Le noyau d'habitat de *Charleroi* occupe la majeure partie de la grande commune fusionnée de Charleroi, et présente des 'excroissances' sur le territoire d'environ sept autres communes. L'étendue du noyau n'a globalement pas beaucoup évolué, mais avec la délimitation (du fait peut-être de l'augmentation de la distance considérée entre les bâtis), la forme biscornue au sein de la ville même est désormais 'remplie'.

Le noyau d'habitat de *Liège* est le plus important et s'étend complètement, en partie ou complètement, sur 15 communes ; il ne s'est globalement étoffé que de quelques secteurs statistiques périphériques, comme à Soumagne, Olne, Engis ou Ans.

La dynamique plus restreinte des régions urbaines wallonnes se traduit dans une plus grande stabilité des noyaux d'habitat par rapport à ceux des régions urbaines flamandes.



Auteurs: Charlier J., Van Hecke E., Luyten S.
SEGIFA-UI-g. ISEG-KULeuven, 2006

Figure II. 1 : L'agglomération morphologique et opérationnelle

COMPARAISON DES NOYAUX D'HABITAT 1981 ET 2001 DES RÉGIONS URBAINES

L'évolution de la population des noyaux d'habitat peut se décrire avec précision à partir des noyaux d'habitat de 1981. L'inverse, à savoir l'évolution de la population dans la délimitation de 2001, est sujet à une petite erreur, du fait de l'adaptation de certains secteurs statistiques en 2001, qui ne permet pas toujours une comparaison parfaite avec 1981. Par rapport au poids du noyau, cette imprécision est tellement infime que cette comparaison reste néanmoins tout à fait valable.

L'évolution de la population des noyaux d'habitat sur la base de la délimitation de 1981 (cf. tableau II.3) montre que la dépopulation a tourné autour des 4 % entre 1981 et 2001. Certains noyaux d'habitat ont cependant connu une densification : la population au sein du noyau d'habitat de Genk, Louvain, Hasselt et Turnhout a connu, dans cet ordre, une augmentation allant de 1 à 4 %. À l'exception de Bruxelles, les noyaux des grandes villes ont connu une régression remarquable, à savoir 6 % pour Gand et Anvers, 8 % pour Liège, et 9 % pour Charleroi. La population bruxelloise est quant à elle quasiment restée constante. Pour les villes régionales, la population au sein du noyau de 1981 a connu la plus forte régression à Mons (-8 %) et à Verviers (-7 %). Dans les autres villes régionales, l'évolution a été minime.

Noyaux d'habitat*	Population			Sup. noyau d'habitat km ²	Densité de population	Évolution densité de population 2001/1981
	1981	1991	2001		2001	
Bruxelles	1301742	1263286	1295356	306	4228	1,00
Anvers	658314	634488	617610	156	3950	0,94
Liège	476263	449216	436486	176	2482	0,92
Gand	228675	219723	215040	73	2953	0,94
Charleroi	304961	285766	278539	124	2238	0,91
Sous-total grandes villes	2969955	2852479	2843031	836	3401	0,96
Mons	169941	162242	157022	76	2061	0,92
Louvain	77229	76913	78953	33	2368	1,02
Bruges	106551	105402	104651	40	2601	0,98
Namur	78121	76811	76500	35	2211	0,98
Courtrai	99374	98770	98306	47	2072	0,99
Malines	77672	75376	76323	29	2639	0,98
Hasselt	46579	46976	47847	23	2060	1,03
Verviers	69602	66354	64726	24	2723	0,93
Ostende	68120	68012	67231	18	3831	0,99
Tournai	41826	41246	40648	23	1752	0,97
Genk	55323	54846	55908	36	1557	1,01
Saint-Nicolas	44312	43606	43074	17	2554	0,97
Turnhout	41592	42096	43148	20	2210	1,04
Sous-total villes régionales	976242	958650	954337	421	2268	0,98
Total	3946197	3811129	3797368	1257	3022	0,96

* l'unité de base est le secteur statistique

Tableau II. 3 : Évolution de la population des noyaux d'habitat tels que délimités en 1981

Source : INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Entre 1981 et 2001, les noyaux ont grandi, surtout celui d'Anvers, qui a presque doublé de superficie (+90 %), et ceux de Gand (+73 %), Louvain (+78 %), Saint-Nicolas (+92 %), tandis que ceux de Hasselt et Genk sont devenus ensemble 67 % plus grands que l'ancien noyau d'habitat Hasselt-Genk (cf. tableau II.4). Cette situation a bien sûr des implications sur les observations : quand on analyse l'évolution de la population au sein des noyaux avec la délimitation de 1981 ou de la délimitation plus large de 2001, les différences ne sont pas énormes. Cela signifie qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements dans la zone d'élargissement. Quelques liaisons avec le noyau de 1981 ont pu naître dans ce tissu dense, rendant ainsi le noyau plus important, mais plus en termes de superficie que de volume de population. En d'autres termes, la densité de population au sein des noyaux d'habitat des régions urbaines s'est affaiblie. Au sein des nouveaux noyaux d'habitat, la population a diminué de 3 %, tandis que la superficie a augmenté de 35 %, de sorte que la densité de population moyenne s'élève à 78 % de celle de 1981, ce qui correspond à 3022 hab/km² sur la base de la délimitation de 1981, et à 2361 hab/km² sur la base de la délimitation de 2001. Le changement de superficie du noyau d'habitat influence donc très fortement l'interprétation de la densité de population des noyaux d'habitat.

Région urbaine	Population			Indice d'évolution 1981-2001	Superficie (km ²)			Indice d'évolution 1981-2001	Densité de population (hab./km ²)			Indice d'évolution 1981-2001
	1981	1991	2001		1981	1991	2001		1981	1991	2001	
Bruxelles	1301742	<i>1267838</i>	<i>1324013</i>	1,02	318	324	385	1,21	4094	<i>3913</i>	<i>3442</i>	0,84
Anvers	658314	<i>648247</i>	<i>677465</i>	1,03	161	237	306	1,90	4089	<i>2739</i>	<i>2216</i>	0,54
Liège	476263	<i>453322</i>	<i>438873</i>	0,92	175	291	194	1,11	2722	<i>1558</i>	<i>2260</i>	0,83
Gand	228675	<i>231439</i>	<i>246944</i>	1,08	74	110	128	1,73	3090	<i>2096</i>	<i>1926</i>	0,62
Charleroi	304961	<i>286241</i>	<i>282974</i>	0,93	126	186	139	1,10	2420	<i>1541</i>	<i>2035</i>	0,84
Sous-total grandes villes	2969955	2887087	3057802	1,03	854	1148	1152	1,35	3478	2515	2655	0,76
Mons	169941	<i>173000</i>	<i>161000</i>	0,95	76	150	90	1,18	2236	<i>1157</i>	<i>1789</i>	0,80
Louvain	77229	<i>76934</i>	<i>107675</i>	1,39	34	34	61	1,78	2271	2290	<i>1775</i>	0,78
Bruges	106551	105402	<i>105246</i>	0,99	41	41	42	1,03	2599	2596	<i>2482</i>	0,96
Namur	78121	<i>89772</i>	<i>78149</i>	1,00	35	95	37	1,05	2232	<i>944</i>	<i>2129</i>	0,95
Courtrai	99374	<i>102096</i>	100554	1,01	47	52	52	1,11	2114	<i>1960</i>	1934	0,91
Malines	77672	<i>72052</i>	<i>77724</i>	1,00	29	27	33	1,13	2678	2659	<i>2381</i>	0,89
Hasselt	-	-	<i>51103</i>	-	-	-	36	-	-	-	<i>1425</i>	-
Verviers	69602	<i>73015</i>	<i>68008</i>	0,98	24	52	27	1,14	2900	<i>1396</i>	<i>2480</i>	0,86
Ostende	68120	<i>72657</i>	<i>78775</i>	1,16	18	22	26	1,43	3784	<i>3258</i>	<i>3071</i>	0,81
Tournai	41826	<i>41633</i>	<i>41269</i>	0,99	23	36	24	1,04	1819	<i>1169</i>	<i>1724</i>	0,95
Genk	-	-	<i>72127</i>	-	-	-	64	-	-	-	<i>1123</i>	-
Saint-Nicolas	44312	<i>43606</i>	<i>52100</i>	1,18	17	17	33	1,92	2607	2580	<i>1595</i>	0,61
Turnhout	41592	42096	<i>43278</i>	1,04	20	20	21	1,08	2131	2157	<i>2051</i>	0,96
Hasselt-Genk	101902	<i>111300</i>	-	-	60	71	-	-	1698	<i>1563</i>	-	-
Sous-total villes régionales	976242	1003563	1037008	1,06	424	616	545	1,29	2305	1630	1902	0,82
Total	3946197	3890650	4094810	1,04	1278	1764	1697	1,33	3089	2206	2413	0,78

Italique : changement de composition par rapport à la délimitation de 1981 et/ou 1991

* l'unité de base est le secteur statistique

Tableau II. 4 : Évolution de la délimitation des noyaux d'habitat 1981, 1991 et 2001

Source : INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

La densité de population des noyaux d'habitat en 2001, sur la base de la délimitation de 1981, est la plus forte pour Bruxelles (4228 hab./km²) et Anvers (3950 hab./km²). Dans les autres grandes villes et dans les villes régionales, elle varie entre 2000 et 3000 hab./km², à l'exception de l'agglomération d'Ostende (3831), qui présente une plus forte densité, et de Tournai (1752) et Genk (1552), où la densité est plus faible.

La densité de population des noyaux d'habitat en 2001, sur la base de la délimitation de 2001, montre toujours la plus forte densité pour Bruxelles (3442 hab./km²), puisque celle d'Anvers, en raison de la grande extension du noyau d'habitat, est maintenant descendue au même niveau que celle des autres noyaux d'habitat, lesquels affichent à présent pour la plupart une densité qui oscille entre 1500 et 2500 hab./km². Ostende et Genk font encore ici exception à la règle, avec une densité plus importante pour le noyau ostendais, et la plus faible densité pour Genk.

3.4 Agglomération (opérationnelle)

Un simple regard sur les orthophotoplans suffit pour être convaincu que les développements urbains ne connaissent pas de frontières administratives. Il n'y a dans bon nombre de cas aucun problème au niveau des quartiers. Pour autant, la ville s'est développée depuis la délimitation des secteurs, et même si certains ont été revus, la limite du noyau d'habitat ne correspond pas toujours à celle d'un secteur statistique. Certains secteurs peuvent en outre montrer une forme irrégulière du fait, entre autres choses, du développement du réseau routier. Mais dans la mesure où les secteurs ne sont généralement pas étendus, on peut supposer que l'erreur spatiale est réduite. Les différences entre les limites des noyaux d'habitat et celles des communes sont évidemment nettement plus marquées. En 1970, l'opérationnalisation s'est faite au niveau des communes de l'époque, encore assez petites. Les différences sont plus importantes sur la base des nouvelles communes fusionnées (1977).

Mais puisqu'en politique ou dans les autres études scientifiques, on travaille avec des communes plutôt qu'avec des quartiers (secteurs statistiques), les noyaux d'habitat urbain ont été adaptés aux limites administratives et communales. Certaines données statistiques ne sont d'ailleurs disponibles qu'à ce niveau.

Les communes dont plus de 50 % de la population réside dans le noyau d'habitat (agglomération morphologique) sont considérées comme appartenant à l'agglomération (opérationnelle). Cela signifie que les communes sont reprises dans leur intégralité dans l'agglomération opérationnelle. Par conséquent, celle-ci peut aussi contenir des communes dont seulement un peu plus de la moitié de la population, et peut-être une part nettement moindre de la superficie, appartient à l'agglomération morphologique. Inversement, certaines parties du noyau d'habitat ne sont pas reprises dans l'agglomération opérationnelle puisque la part d'habitants dans la population totale de la commune n'atteint pas le seuil des 50 % (cf. tableau II.5).

Agglomération opérationnelle		
Région urbaine	Communes d'agglomération ≥ 50 % de la population réside dans le noyau d'habitat de la ville centrale	Communes dont un pourcentage de la population réside dans le noyau d'habitat de la ville centrale, mais < 50 %
Bruxelles	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Node, Schaerbeek, Beersel, Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Hal, Crainhem, Linkebeek, Machelen, Rhode-Saint-Genèse, Leeuw-Saint-Pierre, Tervuren, Vilvorde, Waterloo, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem, Braine-l'Alleud	Asse, Lasne, Steenokkerzeel, Meise, Braine-le-Château
Anvers	Aartselaar, Anvers, Boechout, Boom, Borsbeek, Brasschaat, Edegem, Hemiksem, Hove, Kapellen, Mortsel, Niel, Schelle, Schoten, Wommelgem	Kontich, Ranst, Rumst, Stabroek, Wijnegem
Liège	Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Engis, Fléron, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne	Juprelle, Olne, Visé
Gand	De Pinte, Gand, Merelbeke, Sint-Martens-Latem	Destelbergen, Lochristi
Charleroi	Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Montigny-le-Tilleul	Aiseau-Presles, Gerpennes, Pont-À-Celles, Thuin
Mons	Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Mons, Quaregnon	Saint-Ghislain
Louvain	Herent, Louvain	Bierbeek, Holsbeek, Lubbeek
Bruges	Bruges	Oostkamp
Namur	Namur	
Courtrai	Harelbeke, Courtrai, Kuurne	Wevelgem
Malines	Bonheiden, Malines	Sint-Katelijne-Waver, Zemst
Hasselt	Hasselt	
Verviers	Verviers, Dison, Pepinster	Herve, Theux
Ostende	Bredene, Ostende	Le Coq
Tournai	Tournai, Pecq	
Genk	Diepenbeek, Genk	Houthalen-Helchteren
Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	
Turnhout	Oud-Turnhout, Turnhout	

Tableau II. 5 : De noyau d'habitat à agglomération opérationnelle

Le passage du statut de noyau d'habitat à celui d'agglomération opérationnelle entraîne des conséquences restreintes pour la population. Seuls 8 % de la population de l'agglomération opérationnelle habitent dans cette "zone" complémentaire. Mais en termes de superficie, il s'agit presque du double ! 62 % s'ajoutent dans les grandes villes, tandis qu'on assiste à une multiplication par trois pour les villes régionales. Ceci s'explique du fait que certaines communes fusionnées sont très étendues. Le noyau d'habitat de Tournai par exemple compte 23,35 km², alors que l'agglomération opérationnelle couvre 213,75 km² ! Cette opération a bien sûr d'énormes implications

sur la densité de population moyenne. Les différences de densité de population entre les agglomérations opérationnelles sont dès lors nettement plus importantes qu'entre les noyaux d'habitat, ce qui peut perturber l'image de la structure urbaine. La densité de population dans cette 'zone extérieure' supplémentaire ne compte que 191 hab./km², contre 2441 pour les noyaux d'habitat. Le tableau II.6 montre également la différence de densité de population entre la ville-centre et le reste du noyau d'habitat (couronne urbaine), à savoir respectivement 8399 hab./km² pour les villes-centres, et 1757 pour la couronne urbaine. C'est la région urbaine de Bruxelles qui atteint les plus fortes densités de population pour toutes les composantes – noyau d'habitat, couronne urbaine, agglomération opérationnelle. Pour les villes régionales, la densité de population des agglomérations de Louvain et d'Ostende atteint des valeurs qui s'inscrivent dans le même ordre de grandeur que celle des grandes villes (à l'exception de Bruxelles).

Le tableau II.7 résume la (densité de) population des agglomérations à travers le temps et à travers les différentes délimitations. En 2006, le nombre d'habitants résidant dans une commune d'agglomération des grandes villes a dépassé le chiffre de 1981, rattrapant ainsi le recul de 1991 et de 2001. Les villes régionales quant à elles affichent un léger repli du volume de population, et ce malgré une superficie plus étendue. Nous nous pencherons plus en détail sur cette évolution de la population au chapitre 5. Remarquons la densification de l'agglomération de Bruxelles lorsqu'on considère l'évolution de la densité de population à limites égales.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville-centre population sup. km ² hab./km ² 2003	noyau d'habitat* - ville- centre population sup. km ² hab./km ² 2003	= couronne urbaine	noyau d'habitat* population sup. km ² hab./km ² 2003	agglomération-noyau d'habitat* population sup. km ² hab./km ² 2003	Agglomération opérationnelle* population sup. km ² hab./km ² 2003							
Bruxelles	660662	664647	307	2164	1325309	365	3628	23299	208	112	1348608	573	2352
Anvers	273182	389975	266	1467	663157	293	2261	22134	113	195	685291	406	1686
Liège	33640	392113	179	2189	425753	186	2295	46092	181	254	471845	367	1286
Gand	108637	132780	106	1254	241417	123	1963	23759	102	233	265176	225	1178
Charleroi	33640	238408	123	1935	272048	130	2099	14834	69	214	286882	199	1443
Sous-total grandes villes	1109761	1817923	981	1853	2927684	1097	2669	130118	674	193	3057802	1771	1727
Mons	12106	148609	88	1694	160715	90	1787	27363	161	170	188078	251	751
Louvain	38433	59896	44	1376	98329	50	1985	9269	40	233	107598	89	1204
Bruges	27182	76158	36	2143	103340	41	2519	13219	97	136	116559	138	842
Namur	33002	45427	29	1548	78429	37	2137	26819	139	193	105248	176	599
Courtrai	13117	77966	44	1790	91083	46	1972	22346	73	306	113429	119	952
Malines	41403	31884	24	1347	73287	30	2455	16510	65	256	89797	94	951
Hasselt	8344	42984	34	1268	51328	36	1431	17045	66	257	68373	102	669
Verviers	40811	26080	17	1534	66891	26	2606	9277	46	201	76168	72	1060
Ostende	30911	46910	21	2256	77821	24	3260	3807	27	141	81628	51	1607
Tournai	8056	32792	22	1493	40848	23	1749	26379	190	139	67227	214	315
Genk	-	56766	54	1052	56766	54	1052	6094	34	180	62860	88	716
Saint-Nicolas	16612	35582	30	1194	52194	33	1598	16170	51	316	68364	84	816
Turnhout	10795	32648	19	1708	43443	21	2058	7715	74	105	51158	95	539
Sous-total villes régionales	280772	713702	460	1552	994474	510	1951	202013	1063	190	1196487	1573	761
Total	1390533	2531625	1441	1757	3922158	1607	2441	332131	1737	191	4254289	3344	1272

* Il n'a pas été tenu compte de la part du noyau d'habitat qui se trouve en dehors de l'agglomération opérationnelle

Tableau II. 6 : Population et superficie de la ville-centre, de la couronne urbaine et de l'agglomération

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Population					Superficie (km ²)			Densité de population (hab./km ²)			
	1981	1991	2001	2006	Indice d'évolution 2006/1991	1981	1991	2001/6	Indice d'évolution 2006/1991	1981	2006	Indice d'évolution 2006/1991
Bruxelles	1353005	1323688	1348608	1415154	1,07	574	574	574	1,00	2357	2468	1,07
Anvers	685323	678435	685291	703584	1,04	381	394	407	1,03	1799	1731	1,01
Liège	506422	482155	471845	475276	0,99	367	367	367	1,00	1380	1295	0,99
Gand	259029	258794	265176	273823	1,06	193	207	225	1,09	1342	1216	0,97
Charleroi	312537	294390	286882	287779	0,98	199	199	199	1,00	1571	1448	0,98
Sous-total grandes villes	3116316	3037462	3057802	3155616	1,04	1715	1740	1771	1,02	1817	1782	1,02
Mons	180231	192115	188078	187411	0,98	218	251	251	1,00	827	748	0,98
Louvain	126115	85018	107598	109908	1,29	57	57	89	1,57	2213	1229	0,82
Bruges	85076	117063	116559	117220	1,00	128	138*	138	1,00	665	847	1,00
Namur	113685	103443	105248	107173	1,04	176	176	176	1,00	646	610	1,04
Courtrai	118020	114587	113429	112408	0,98	119	119	119	1,00	992	943	0,98
Malines	116024	88204	89797	92777	1,05	95	95	95	0,99	1221	982	1,06
Hasselt	(64613)	(66611)	68373	70031	(1,05)	(102)	(102)	102	-	(633)	685	(1,05)
Verviers	89467	76399	76168	77373	1,01	72	72	72	1,00	1243	1076	1,01
Ostende	78616	80927	81628	84041	1,04	38	51	51	1,00	2069	1654	1,04
Tournai	68915	67732	67227	67500	1,00	214	214	214	1,00	322	316	1,00
Genk	(61502)	(61339)	62860	63799	(1,04)	(88)	(88)	88	-	(899)	725	(1,04)
Saint-Nicolas	67906	68203	68364	69713	1,02	84	84	84	1,00	808	832	1,02
Turnhout	(48186)	(49463)	51158	52441	(1,06)	(95)	(95)	95	-	(507)	552	(1,06)
Sous-total villes régionales	1218656	1171104	1196487	1211795	1,03	1486	1542	1573	1,02	820	770	1,01
Total	4334972	4208566	4254289	4367411	1,04	3201	3282	3344	1,02	1354	1306	1,02

Italique : changement de composition par rapport à la délimitation de 1981 et/ou 1991

* changement dans la superficie de Bruges

() : population et superficie selon la délimitation de 2001

Tableau II. 7 : AGGLOMÉRATIONS : évolution 1981 – 1991 – 2001 – 2006 et densité de population

Source : Registre national, INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

3.5 Banlieue et Région urbaine

Une ceinture de communes autour de l'agglomération entretient une relation fonctionnelle étroite avec la ville-centre et l'agglomération. Afin de définir et de quantifier cette relation, on étudie les relations fonctionnelles et les migrations avec l'agglomération. La banlieue est le résultat spatial du processus de suburbanisation, et s'accompagne d'une augmentation de la population, d'une augmentation de la surface bâtie et, la suburbanisation étant un processus élitiste, d'une croissance du revenu moyen.

Une région urbaine est, par définition, une donnée dynamique soumise aux développements sociaux. C'est pourquoi il est nécessaire de constamment remettre en question et, le cas échéant, de revoir, les indicateurs d'abord, et les valeurs limites ensuite. Dans certaines circonstances bien précises, les relations avec les agglomérations centrales ont un tel impact sur les caractéristiques communales que celles-ci adoptent les caractéristiques morphologiques et socio-économiques d'une banlieue. Il faut en outre garder en mémoire que les communes de banlieue ont affiché ces caractéristiques à un moment donné. On pourrait donc également dire que l'appartenance à une banlieue implique une sorte d'acquis. C'est pourquoi le score total minimum requis pour obtenir le statut de commune de banlieue est plus faible pour une commune qui était déjà reconnue comme telle que pour l'ajout d'une nouvelle commune à la banlieue. Un score encore plus faible indique un changement profond de situation, de sorte que la commune concernée ne peut plus être incluse à la banlieue ; ces exceptions sont abordées plus loin.

Si l'on se base sur les mêmes valeurs limites et sur les mêmes critères qu'en 1991, plusieurs communes devraient alors sortir de la banlieue. Ceci s'explique tout d'abord par la valeur limite pour la surface bâtie et les données de migration alternante. L'adaptation de la limite pour la surface bâtie n'est toutefois pas drastique. En effet, bon nombre de communes qui connaissent actuellement une évolution de la surface bâtie inférieure à la moyenne d'évolution de la région atteignent malgré tout la valeur limite pour le pourcentage de surface bâtie. Sans adaptation de l'évolution moyenne, seules les communes de Walcourt et d'Oostkamp sortiraient de la banlieue. Grâce à l'adaptation logique, elles restent des communes de banlieue.

Le deuxième problème est lié au grand nombre de réponses manquantes dans l'ESE en ce qui concerne le lieu de travail. La part de personnes travaillant dans l'agglomération se voit ainsi systématiquement sous-estimée, à cause de quoi quantité de communes n'atteignent pas le pourcentage minimum. La migration alternante (navette) a été revue en répartissant proportionnellement les inconnues. Le nombre de travailleurs par commune a été augmenté en y ajoutant un certain nombre d'inconnues. Il a pour ce faire été présumé que les réponses données sont représentatives pour chaque commune, de sorte que le nombre de personnes dont le lieu de travail n'est pas connu peut néanmoins être réparti proportionnellement entre les communes. On obtient donc une augmentation en termes absolus, la part revenant à l'agglomération est recalculée, et l'on peut utiliser les mêmes seuils que pour les délimitations précédentes.

Pour la navette scolaire, au lieu de 20 % de navette sur la base de la population scolaire totale, ce sont 35 % qui ont été pris sur la navette pour l'enseignement secondaire et supérieur. Ce chiffre nous a semblé plus exact dans le cadre d'une relation banlieue-ville, où les flux pour l'enseignement primaire se jouent essentiellement au niveau de la commune de résidence. Cette modification n'a pratiquement aucun impact sur le score, à quelques exceptions près qui seront discutées plus bas.

Enfin, sur la base des critères de 1991, il reste encore, après les adaptations susmentionnées, quelques communes qui appartenaient à la banlieue en 1991 mais n'atteignent plus aujourd'hui le score minimum.

Un score plus faible en 2001 qu'en 1991 peut avoir différentes causes. Une fois la banlieue presque entièrement bâtie, on observe une rupture dans la 'formation de la banlieue' : l'évolution de la population ralentit ou stagne ; les migrations depuis l'agglomération stagnent. Dans la mesure où, au

fil du temps, certains jeunes quittent la banlieue, un mouvement centripète se met en branle. Ce mouvement est largement alimenté par les jeunes, mais peut aussi concerner des adultes et des personnes âgées. La variable migratoire a dès lors été dédoublée, et il est également tenu compte de l'*intensité des flux migratoires axés sur la ville-centre* (pour les flux centripètes, c'est la ville-centre et non l'agglomération totale qui a été prise en considération ; la RBC a quant à elle servi pour Bruxelles). La prise en compte de cet indicateur n'a pas entraîné la création de nouvelles communes de banlieue par rapport à 1991. Cet indicateur permet par contre à certaines communes d'atteindre le seuil minimum pour rester une commune de banlieue. Il s'agit de Zutendaal (Genk), Alken (Hasselt), Visé (Liège), Stekene (Saint-Nicolas), Rumes et Brunehaut (Tournai), et Dison (Verviers). Ce fait était l'hypothèse selon laquelle la région urbaine dans son ensemble n'est pas la seule à faire preuve de dynamisme, mais ses composantes ont elles aussi leur propre dynamique, et les indicateurs de cette dynamique évoluent dans le temps. Il est logique que des communes situées à la périphérie de la banlieue ne connaissent pas encore de migrations de 'retour', mais que des communes qui appartiennent à la banlieue depuis un certain temps déjà connaissent aujourd'hui d'autres flux migratoires.

Deux communes de banlieue ont été transférées de région urbaine : les communes de Bertem et de Zemst. Toutes deux appartenaient en 1991 à la banlieue de la région urbaine de Bruxelles. L'analyse des chiffres des flux montre que, dans les deux cas, l'émigration vers la ville centrale et la navette scolaire se font respectivement en direction de Louvain et de Malines. Si l'on considère en plus les flux tirés d'autres études pour le commerce et les services, lesquels sont également dirigés vers Louvain et Malines, tous les arguments semblent plaider en faveur d'un retrait de ces communes de la banlieue bruxelloise. Seuls les flux relatifs à l'emploi sont plus importants vers Bruxelles.

Quatre communes qui étaient intégrées à la banlieue en 1991 n'en font aujourd'hui plus partie. Houthalen-Helchteren, Nivelles, Rotselaar et Tielt-Winge. La sortie de Houthalen-Helchteren est la conséquence de la scission de la région urbaine de Hasselt-Genk en deux entités distinctes. De par son étendue et sa situation, on observe une orientation des flux, tant vers Genk que vers Hasselt. Les flux vers Genk prédominent, mais les valeurs n'en restent pas moins largement en deçà des seuils, de sorte que la commune n'appartient pas à une seule région urbaine. Les 3 autres communes n'obtiennent pas le score suffisant pour rester. En 1991 déjà, elles n'avaient atteint les valeurs limites que de justesse, de sorte que ces communes ne se profilaient pas clairement comme des communes de banlieue. Nous considérons ces communes comme faisant partie de la zone résidentielle des migrants alternants.

D'autres communes par contre reçoivent pour la première fois le statut de commune de banlieue ; il s'agit de Fontaine-l'Évêque pour Charleroi, Merchtem pour Bruxelles, Nevele pour Gand, Boutersem pour Louvain, Oreye pour Liège, Honnelles pour Mons, Gesves et Fernelmont pour Namur. La suburbanisation s'est donc poursuivie, mais relativement plus pour la Wallonie que pour la Flandre. L'ajout de Turnhout au nombre des régions urbaines fait évidemment aussi de Ravels et de Vosselaar des communes de banlieue. La Louvière n'avait aucune commune de banlieue en 1991 ; la situation n'a pas changé après la nouvelle délimitation, de sorte que La Louvière a été rayée de la liste des régions urbaines.

On peut dire en résumé que deux des critères originaux ont été affinés. Pour ce qui est du critère de migration, le retour à la ville centrale est désormais pris en considération à côté du processus de suburbanisation. Quant à la navette scolaire, elle ne tient compte que des étudiants du secondaire et du supérieur.

Chaque critère reçoit la même valeur, à savoir 1 point, lorsque le critère est respecté. Pour faire partie de la banlieue, chaque commune doit obtenir au moins 5 points, tandis que quatre points suffisent pour une commune qui en faisait déjà partie intégrante en 1991.

Nous avons, pour chaque indicateur, travaillé avec des données arrondies.

Certaines communes se trouvent coincées entre deux agglomérations. L'orientation de la navette scolaire peut par exemple être différente de la navette professionnelle. La règle veut cependant que la

commune obtienne suffisamment de points vers une agglomération pour pouvoir faire partie de la banlieue d'une région urbaine donnée.

La délimitation de la banlieue s'est faite à l'aide des critères suivants :

1. L'accroissement de la population entre 1981 et 2003 (1/1/2003) est égal ou supérieur à 115 (indice d'accroissement = $\text{pop.2003/pop. 1981} \times 100$)
2. Le revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement en 2001 est égal ou supérieur à 100 (rev. médian commune/rev. médian arrondissement $\times 100$)
Le revenu médian est le revenu lié à la déclaration qui se trouve au milieu de la série lorsque les déclarations sont classées par revenu.
3. La migration provenant de l'agglomération par rapport à l'immigration totale de la commune est, entre 1992 et 2001, égale ou supérieure à 40 %
ou
l'émigration vers la ville centrale (ou l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale) depuis la commune est, entre 1992 et 2001, égale ou supérieure à 25 %
4. La navette vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune est, en 2001, égale ou supérieure à 25 %
5. La navette vers l'agglomération par rapport aux migrants alternants sortants (population active habitant la commune et travaillant hors de la commune) est, en 2001, égale ou supérieure à 50 %
6. La navette scolaire des étudiants du secondaire et du supérieur vers l'agglomération par rapport à la population scolaire totale est, en 2001, égale ou supérieure à 35 %
7. La part de la surface bâtie dans la commune par rapport à la superficie totale de la commune est, en 2003, égale ou supérieure à 20 %
ou
l'évolution de la surface bâtie entre 1991 et 2003 ($\text{surf. bâtie 2003/ surf. bâtie 1991} \times 100$) est égale ou supérieure à 128 % pour les communes wallonnes, et à 130 % pour les communes flamandes. Ces pourcentages correspondent aux évolutions des régions respectives.

Le tableau II.8 donne les changements en volume de population et en superficie pour les années 1981, 1991, 2001 et 2006, selon leurs délimitations respectives. Non contente d'occuper une superficie toujours grandissante au fil des ans, la banlieue connaît aussi une augmentation de son nombre d'habitants, au point d'assister à une densification. Les évolutions de la superficie peuvent avoir une double origine : soit une réelle augmentation/diminution de la superficie totale de la région urbaine, et donc un glissement vers l'extérieur/l'intérieur, soit une réduction de la superficie de la banlieue à cause de l'annexion de communes de banlieue par l'agglomération.

La densité de population dans les communes de banlieue des grandes villes est légèrement plus forte que dans celles des villes régionales. L'écart n'est toutefois pas aussi important que pour les agglomérations. Les écarts sont essentiellement déterminés par la situation géographique : les banlieues des villes flamandes sont généralement plus densément peuplées que celles des villes wallonnes.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Population				Superficie (km ²)				Densité de population (hab./km ²)			
	1981	1991	2001	2006	Indice d'évolution 2006/1991	1981	1991	2001/6	Indice d'évolution 2001/1991	1981	2006	Indice d'évolution 2006/1991
Bruxelles	306651	372182	362444	374293	1,01	827	1040	944	0,91	371	397	1,11
Anvers	196700	221453	232327	237087	1,07	457	547	542	0,99	430	438	1,08
Liège	126811	142009	154943	158658	1,12	666	688	708	1,03	190	224	1,09
Gand	111998	132067	139931	142670	1,08	298	329	363	1,10	376	393	0,98
Charleroi	126664	95673	115744	116089	1,21	500	416	445	1,07	253	261	1,14
Sous-total grandes villes	868824	963384	1005389	1028797	1,07	2748	3020	3002	0,99	316	343	1,07
Mons	54506	37698	43846	44775	1,19	226	193	237	1,23	241	189	0,97
Louvain	50626	78393	58179	59625	0,76	188	270	216	0,80	269	276	0,95
Bruges	32731	46003	48694	49043	1,07	182	272	272	1,00	180	180	1,07
Namur	26494	28921	44304	46289	1,60	220	220	351	1,60	120	132	1,00
Courtrai	57296	30566	31357	31019	1,01	115	39	39	0,99	498	799	1,02
Malines	17430	18266	20730	40901	2,24	36	36	79	2,19	484	518	1,02
Hasselt	(47637)	(51498)	55426	56727	(1,10)	(143)	(143)	143	-	(333)	398	(1,10)
Verviers	9167	16377	18840	19525	1,19	89	191	191	1,00	103	102	1,19
Ostende	18676	8307	8813	8929	1,07	48	35	35	1,01	389	252	1,06
Tournai	26098	20369	19977	20370	1,00	134	101	101	1,00	195	202	1,00
Genk	(18704)	(20758)	23191	24034	(1,16)	(79)	(79)	79	-	(237)	304	(1,16)
Saint-Nicolas	14125	15647	16605	16841	1,08	45	45	45	1,00	314	376	1,08
Turnhout	(18948)	(21002)	23110	23906	(1,14)	(107)	(107)	107	-	(177)	224	(1,14)
Sous-total villes régionales	392438	393805	413072	441984	1,12	1612	1731	1894	1,09	243	233	1,03
Total	1261262	1357189	1418461	1470781	1,08	4360	4751	4896	1,03	289	300	1,05

Italique : changement de composition par rapport à la délimitation de 1981 et/ou 1991

() : population et superficie selon la délimitation de 2001

Tableau II. 8 : BANLIEUES : évolution 1981 - 1991 - 2001 - 2006 et densité de population

Source : INS - RP 1981, 1991, ESE 2001

3.6 Zone résidentielle des migrants alternants et Complexe résidentiel urbain

Pour déterminer la zone résidentielle des migrants alternants, nous avons retenu le même critère que pour les délimitations précédentes des complexes résidentiels urbains, à savoir que la part des navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune doit, en 2001, s'élever à 15 % au moins. Étant donné le nombre important d'inconnues, nous avons apporté ici la même correction que pour la délimitation de la banlieue.

Les seuls problèmes rencontrés lors de la délimitation des zones résidentielles des migrants alternants proviennent de la bipolarisation de certaines communes, ce qui entraîne le chevauchement de certaines zones. Dans le cas de communes qui soit font partie de la ville centrale d'une région urbaine, soit appartiennent à la banlieue d'une autre région urbaine, le statut d'agglomération ou de banlieue prime sur l'appartenance à la zone des migrants alternants d'une autre région. Presque toutes les communes de banlieue de Louvain pourraient par exemple aussi appartenir à la zone des migrants alternants de Bruxelles. Si donc l'on délimitait la zone des migrants alternants de Bruxelles sans cette règle, elle serait nettement plus grande que dans sa délimitation actuelle.

Les communes qui, selon le critère, appartiennent à deux zones des migrants alternants, sont rattachées à une région urbaine en fonction du plus grand pourcentage. C'est le cas de Boortmeerbeek, Boutersem, Herve, Eghezée et Sint-Gillis-Waas. Il n'y a qu'une seule exception au rattachement de la commune à la région urbaine présentant le pourcentage de navettes le plus important, à savoir Pont-à-Celles. Une part légèrement plus importante (0,18 %) de la population active fait la navette vers Bruxelles par rapport à Charleroi. Mais dans la mesure où la navette scolaire et l'émigration attirent plutôt la valeur limite de la banlieue vers Charleroi, il nous a semblé opportun de rattacher cette commune au 'complexe résidentiel urbain de Charleroi'.

Le résultat de la délimitation sur le plan de la population et de la superficie par rapport aux précédentes délimitations est résumé au tableau II.9. La superficie totale de la zone des migrants alternants est restée quasiment constante, les grandes villes ont perdu en volume de population, tandis que les villes régionales connaissent une augmentation, et même, compte tenu d'une augmentation plus réduite de la superficie, une densification. On observe toutefois de grandes disparités entre les différents complexes résidentiels urbains.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Population				Superficie (km ²)				Densité de population (hab./km ²)			
	1981	1991	2001	2006	Indice d'évolution 2006/1991	1981	1991	2001/6	Indice d'évolution 2006/1991	1981	2006	Indice d'évolution 2006/1991
Bruxelles	878765	854627	809632	830323	0,97	2963	2801	2609	0,93	297	318	1,04
Anvers	256858	248406	227245	231884	0,93	786	572	501	0,88	327	463	1,07
Liège	94271	97301	102565	106108	1,09	626	706	805	1,14	151	132	0,96
Gand	161812	166604	167451	169514	1,02	572	595	617	1,04	283	275	0,98
Charleroi	106737	92922	109752	111818	1,20	756	653	788	1,21	141	142	1,00
Sous-total grandes villes	1498443	1459860	1416645	1449647	0,99	5703	5327	5320	1,00	263	272	0,99
Mons	22497	22472	17229	17227	0,77	140	140	97	0,69	161	178	1,11
Louvain	19329	5412	57812	58769	10,86	82	37	181	4,90	236	324	2,21
Bruges	86305	82861	87384	88720	1,07	296	206	206	1,00	292	431	1,07
Namur	43825	52299	52082	54144	1,04	319	385	312	0,81	137	174	1,28
Courtrai	44334	74254	74159	74832	1,01	50	137	137	1,00	887	546	1,01
Malines	14017	14738	15389	15691	1,06	35	35	35	1,00	400	448	1,06
Hasselt	(16050)	(17188)	18341	18724	(1,09)	(70)	(70)	70	-	(229)	269	(1,10)
Verviers	14286	9625	10779	10913	1,13	161	53	53	1,01	89	205	1,13
Ostende	32354	35750	27815	28965	0,81	142	160	118	0,74	228	246	1,10
Tournai	5511	10538	37142	37196	3,53	67	100	192	1,92	82	193	1,83
Genk	(104495)	(111069)	118012	120732	(1,09)	(289)	(289)	289	-	(362)	417	(1,09)
Saint-Nicolas	23920	25599	27704	28213	1,10	87	87	87	1,00	275	325	1,10
Turnhout	(54565)	(59795)	65377	67400	(1,13)	(265)	(265)	265	-	(206)	254	(1,13)
Sous-total villes régionales	481488	521600	609225	621526	1,19	2003	1964	2042	1,04	240	304	1,15
Total	1979931	1981460	2025870	2071173	1,05	7706	7291	7362	1,01	257	281	1,04

Italique : changement de composition par rapport à la délimitation de 1981 et/ou 1991

() : population et superficie selon la délimitation de 2001

Tableau II. 9 : ZONE RÉSIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS : évolution 1981 - 1991 - 2001 - 2006 et densité de population

Source : INS - RP 1981, 1991, ESE 2001

3.7 Régions urbaines et complexes résidentiels urbains : composition 2001

FLANDRE

RÉGION URBAINE D'ANVERS

Agglomération : Aartselaar, Anvers, Boechout, Boom, Borsbeek, Brasschaat, Edegem, Hemiksem, Hove, Kapellen, Mortsels, Niel, Schelle, Schoten et Wommelgem

Banlieue : Brecht, Essen, Kalmthout, Kontich, Lint, Ranst, Rumst, Schilde, Stabroek, Wijnegem, Wuustwezel, Zandhoven, Zoersel et Zwijndrecht

Zone des migrants alternants : Berlaar, Beveren, Duffel, Grobbendonk, Kruibeke, Lierre, Malle, Nijlen, Puurs, Tamise et Willebroek

RÉGION URBAINE DE BRUGES

Agglomération : Bruges

Banlieue : Damme, Jabbeke, Oostkamp et Zuienkerke

Zone des migrants alternants : Beernem, Blankenberge, Knokke-Heist et Zedelgem

RÉGION URBAINE DE GENK

Agglomération : Genk

Banlieue : As, Oplabbeek et Zutendaal

Zone des migrants alternants : Bilzen, Houthalen-Helchteren, Lanaken et Maasmechelen

RÉGION URBAINE DE GAND

Agglomération : De Pinte, Gand, Merelbeke et Sint-Martens-Latem

Banlieue : Destelbergen, Evergem, Gavere, Lochristi, Lovendegem, Melle, Nazareth, Nevele, Wachtebeke et Zelzate

Zone des migrants alternants : Aalter, Assenede, Deinze, Eeklo, Kaprijke, Laarne, Moerbeke, Oosterzele, Sint-Laureins, Waarschoot, Wetteren, Zingem et Zomergem

RÉGION URBAINE DE HASSELT

Agglomération : Hasselt

Banlieue : Alken, Diepenbeek, Kortesseme et Zonhoven

Zone des migrants alternants : Herk-de-Stad et Wellen

RÉGION URBAINE DE COURTRAI

Agglomération : Harelbeke, Courtrai et Kurne

Banlieue : Wevelgem

Zone des migrants alternants : Deerlijk, Lendeledede, Menin, Espierres-Helchin et Zwevegem

RÉGION URBAINE DE LOUVAIN

Agglomération : Herent et Louvain

Banlieue : Bertem, Bierbeek, Holsbeek, Oud-Heverlee et Boutersem

Zone des migrants alternants : Aarschot, Bekkevoort, Rotselaar et Tiel-Winge

RÉGION URBAINE DE MALINES

Agglomération : Malines et Bonheiden

Banlieue : Sint-Katelijne-Waver et Zemst

Zone des migrants alternants : Putte

RÉGION URBAINE D'OSTENDE

Agglomération : Bredene et Ostende

Banlieue : Oudenburg

Zone des migrants alternants : Gistel et Middelkerke

RÉGION URBAINE DE SAINT-NICOLAS

Agglomération : Saint-Nicolas

Banlieue : Stekene

Zone des migrants alternants : Sint-Gillis-Waas et Waasmunster

RÉGION URBAINE DE TURNHOUT

Agglomération : Oud-Turnhout et Turnhout

Banlieue : Ravels et Vosselaar

Zone des migrants alternants : Arendonk, Baarle-Hertog, Beerse, Kasterlee, Merksplas et Retie

RÉGION URBAINE DE BRUXELLES

Agglomération : Région de Bruxelles-Capitale (Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Node, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre), Beersel, Braine-l'Alleud, Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Hal, Crainhem, Linkebeek, Machelen, Rhode-Saint-Genèse, Leeuw-Saint-Pierre, Tervuren, Vilvorde, Waterloo, Wemmel, Wezembeek-Oppem et Zaventem

Banlieue : Asse, Beauvechain, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Enghien, Gooik, Grez-Doiceau, Hoeilaart, Huldenberg, Ittre, Kampenhout, Kortenberg, La Hulpe, Lasne, Lennik, Meise, Merchtem, Overijse, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Pepingen, Rixensart, Silly, Steenokkerzeel, Ternat, Tubize et Wavre

Zone des migrants alternants : Alost, Affligem, Ath, Biévène, Boortmeerbeek, Braine-le-Comte, Braekel, Brugelette, Buggenhout, Chastre, Chièvres, Court-Saint-Etienne, Denderleeuw, Ecaussinnes, Erpe-Mere, Flobecq, Gammerages, Gembloux, Genappe, Grammont, Haacht, Haaltert, Hannut, Hélécinne, Herne, Herzele, Hoegaarden, Incourt, Jodoigne, Kapelle-op-den-Bos, Keerbergen, Landen, Lebbeke, Lede, Lessines, Liedekerke, Lierde, Lincet, Linter, Londerzeel, Mont-Saint-Guibert, Ninove, Nivelles, Opwijk, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Rebecq, Roosdaal, Seneffe, Sint-Lievens-Houtem, Soignies, Sombrefe, Tirlemont, Tremelo, Villers-la-Ville, Walhain, Wasseiges, Wichelen et Zottegem

WALLONIE

RÉGION URBAINE DE CHARLEROI

Agglomération : Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes et Montigny-le-Tilleul

Banlieue : Aiseau-Presles, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heyre-Nalines, Les Bons Villers, Thuin et Walcourt

Zone des migrants alternants : Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Florennes, Fosses-la-ville, Froidchapelle, Lobbes, Mettet, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Sambreville

RÉGION URBAINE DE LIÈGE

Agglomération : Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Engis, Fléron, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing et Soumagne

Banlieue : Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Donceel, Esneux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Juprelle, Nandrin, Neupré, Olne, Oreye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Sprimont, Tinlot, Trooz, Verlaine et Visé

Zone des migrants alternants : Amay, Berloz, Clavier, Comblain-au-Pont, Faimés, Ferrières, Geer, Hamoir, Herve, Manhay, Modave, Ouffet, Stoumont, Villers-le-Bouillet, Fourons, Wanze et Waremme

RÉGION URBAINE DE MONS

Agglomération : Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Mons et Quaregnon

Banlieue : Honnelles, Jurbise, Quévy et Saint-Ghislain

Zone des migrants alternants : Hensies, Lens et Quiévrain

RÉGION URBAINE DE NAMUR

Agglomération : Namur

Banlieue : Assesse, Gesves, Fernelmont, Floreffe, Profondeville et La Bruyère

Zone des migrants alternants : Anhée, Andenne, Eghezée et Yvoir

RÉGION URBAINE DE TOURNAI

Agglomération : Tournai

Banlieue : Antoing, Brunehaut et Rumes

Zone des migrants alternants : Celles, Estaimpuis, Pecq et Péruwelz

RÉGION URBAINE DE VERVIERS

Agglomération : Dison, Pepinster et Verviers

Banlieue : Jalhay et Theux

Zone des migrants alternants : Limbourg et Thimister-Clermont

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Présentation schématique des critères et valeurs limites utilisés pour la délimitation des régions urbaines belges en 2001

Zone résid. des migrants alternants	Banlieue	Agglomération	Noyau d'habitat	ville-centre (1981)	Noyau urbain (1981)	Unité de délimitation* Poids (des critères)	Critères de délimitation
							Concentration de commerces et services
				≥ 50		1	Densité de population (hab./ha)
				$\leq 85\%$		1	% de maisons unifamiliales pour une -ville régionale
				$\leq 50\%$		Q	-grande ville
				$\geq 30\%$		1	% d'habitations construites avant 1945
				$\geq 10\%$		2	% d'habitations inférieures à 45m ²
			Relevé sur le terrain			1	Caractère continu de l'habitat
		Opér. Adm.					Ajustement des limites communales : $\geq 50\%$ de la population communale habite le noyau d'habitat
	≥ 115					1	Croissance de la population 1981-2003
	≥ 100					1	Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arr.
	$\geq 40\%$ ou $\geq 25\%$					1	Migration venant de l'aggl. par rapport à l'immigration totale de la commune Ou émigration vers la ville-centre par rapport à l'émigration totale de la commune
	$\geq 25\%$					1	Navettes vers l'aggl. par rapport à la pop. active occ. habitant la commune
	$\geq 50\%$					1	Navettes vers l'agglomération par rapport aux navetteurs sortants
	$\geq 35\%$					1	Navettes scolaires des étudiants du secondaire et du supérieur vers l'aggl. par rapport à la population totale du secondaire et du supérieur
	$\geq 20\%$ ou $\geq 128/130\%$					1	% superficie construite par rapport à la superficie totale construite en 2003 ou évolution 2003/1991 de la superficie construite en Wallonie/Flandre
$\geq 15\%$							Navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée habitant la commune

* Q = Quartier = niveau du secteur statistique

3.8 Analyse et évolution de la composition

La plupart des régions urbaines ont changé de composition entre 1991 et 2001. Bruges, Courtrai, Verviers, Ostende, Tournai et Saint-Nicolas n'ont pas changé. Les régions urbaines les plus stables sont celles d'Ostende et de Saint-Nicolas, qui affichent la même composition depuis 1981. Les régions urbaines de 1971 ayant été délimitées au niveau des communes avant fusion, la comparaison est dès lors impossible.

Le volume de population de presque toutes les régions urbaines a augmenté entre 1991 et 2006, à l'exception de Courtrai et de Tournai : n'ayant en outre pas changé de composition, ces régions urbaines connaissent donc une réduction effective de leur volume de population. La population des autres régions urbaines qui n'ont pas changé de composition – Bruges, Verviers, Ostende et Saint-Nicolas – a quant à elle légèrement augmenté.

La superficie totale des régions urbaines de Bruxelles et de Louvain s'est réduite. Les indicateurs pour les deux communes qui se trouvent à la périphérie des deux régions urbaines, à savoir Zemst près de Malines et Bertem près de Louvain, indiquent que leurs flux (sauf ceux liés à l'emploi) penchent vers ces deux villes, de sorte qu'elles sont transférées de la banlieue de Bruxelles à celle de Malines ou de Louvain. Louvain a vu plusieurs de ses communes de banlieue redevenir zones résidentielles des migrants alternants. Ces deux régions urbaines affichent malgré tout un volume de population accru. La région urbaine bruxelloise présente ainsi la plus forte densité de population (12 hab./ha) de toutes les régions urbaines, et Louvain se place au milieu de la classification des régions urbaines selon leur densité de population.

Dans le cadre de cette délimitation, ce sont Turnhout, La Louvière et Hasselt-Genk qui présentent les changements les plus radicaux. *Turnhout* est, pour la première fois, reconnue comme région urbaine ; le volume de population minimum d'une région urbaine a été revu pour ce faire. Dans les précédentes monographies, la norme pour pouvoir parler de région urbaine était fixée à 80 000 habitants résidant dans l'agglomération et la banlieue. La littérature internationale nous apprend toutefois que tous les pays n'exigent pas un volume de population minimum pour parler de région urbaine. L'exigence porte parfois sur un nombre assuré de travailleurs ; parfois, il n'y a aucune exigence du tout. Lorsqu'un nombre d'habitants est requis, ce nombre varie fortement. Pour la délimitation des régions urbaines de Grande-Bretagne, dans les années '80, Peter Hall (2002) imposait un volume de population par composante. Pour l'équivalent de l'agglomération, ce volume était fixé à 50 000 habitants ; l'agglomération plus un premier anneau devaient en compter 70 000. Dans la délimitation actuelle, Turnhout possédait toutes les composantes, à savoir une agglomération composée de deux communes, deux communes de banlieue et cinq communes appartenant à la zone résidentielle des migrants alternants. La région urbaine (c'est-à-dire l'agglomération et la banlieue) de Turnhout ne comptait cependant que 76 268 habitants en 2006.

L'agglomération de *La Louvière* qui devrait, selon les critères, se composer de quatre communes, compte en 2006 un total de 132 171 habitants. La Louvière ne compte toutefois aucune commune satisfaisant aux critères de la banlieue, ce qui ferait d'elle une région urbaine sans ses composantes caractéristiques. La définition suivante, tirée de la première publication belge officielle sur les régions urbaines, les définit cependant à l'aide de ces composantes.

“La région urbaine est l'entité spatiale élargie où sont ‘déployées’ la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville-centre traditionnelle. La

croissance et la répartition des fonctions au sein de la région urbaine donnent naissance à certaines composantes (Van der Haegen et al, 1979, 6).”

Compte tenu de cette définition, nous considérons donc La Louvière comme une ville régionale du paysage belge, qui ne présente toutefois pas une dynamique interne suffisante pour pouvoir constituer une région urbaine. Morphologiquement, La Louvière est un grand noyau d’habitat, à l’instar des autres villes régionales qui n’ont pas induit de région urbaine, à savoir Alost, Roulers et Arlon. Turnhout quant à elle est en mesure de le faire en dépit d’un volume de population moindre, de sorte qu’il nous semble justifié de baisser la limite de 80 000 à 75 000 habitants.

Bien que dans la présente publication, la délimitation des régions urbaines se joue au niveau de l’échelle régionale, on ne peut totalement exclure l’interférence entre les différents niveaux d’échelle. Les grandes villes n’ont non seulement une banlieue et une zone résidentielle des migrants alternants plus grandes, elles peuvent aussi gêner le développement de la région urbaine des plus petites villes régionales. Les villes d’Alost et de La Louvière se trouvent ainsi un peu dans l’ombre de plus grandes villes. Si Turnhout, géographiquement plus isolée, a su se développer, entre 1991 et 2001, jusqu’à devenir une région urbaine à part entière, La Louvière a perdu en importance au profit de Bruxelles, Mons et Charleroi.

Hasselt et Genk sont également des villes très proches, qui connaissent toutefois un développement en région urbaine qui n’est pas gêné par une grande ville environnante. Une seule commune, celle de Houthalen-Helchteren, entretient des relations fonctionnelles équivalentes avec les deux villes. Dans la mesure où Hasselt s’est surtout profilée comme un centre de services, et que Genk offre pour sa part de l’emploi dans le secteur industriel, ces deux villes ont pu se développer en deux régions urbaines adjacentes. Plutôt que de parler de bipôle, il nous est apparu, après l’analyse des données de l’enquête socio-économique 2001, plus judicieux de parler de deux régions urbaines distinctes, dans la mesure où, Houthalen-Helchteren mis à part, chaque ville présente clairement sa propre agglomération et ses propres communes de banlieue.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Population				Superficie (km ²)				Densité de population (hab./km ²)			
	1981	1991	2001	2006	Indice d'évolution 2006/1991	1981	1991	2001	Indice d'évolution 2001/1991	1981	2006	Indice d'évolution 2006/1991
Bruxelles	1659656	1695870	1711052	1789447	1,06	1401	1614	1518	0,94	1185	1179	1,12
Anvers	882023	899888	917618	940671	1,05	838	941	948	1,01	1053	992	1,04
Liège	633233	624164	626788	633934	1,02	1034	1055	1075	1,02	612	590	1,00
Gand	371027	390861	405107	416493	1,07	491	536	589	1,10	756	708	0,97
Charleroi	439201	390063	402626	403868	1,04	699	615	643	1,05	628	628	0,99
Sous-total grandes villes	3985140	4000846	4063191	4184413	1,05	4463	4761	4773	1,00	893	877	1,04
Mons	234737	229813	231924	232186	1,01	444	444	487	1,10	529	476	0,92
Louvain	176741	163411	165777	169533	1,04	245	327	305	0,93	721	555	1,11
Bruges	117807	163066	165253	166263	1,02	310	410	410	1,00	380	405	1,02
Namur	140179	132364	149552	153462	1,16	396	396	527	1,33	354	291	0,87
Courtrai	175316	145153	144786	143427	0,99	234	158	158	1,00	749	908	0,99
Malines	133454	106470	110527	133678	1,26	131	131	173	1,32	1019	771	0,95
Hasselt	(112250)	(118109)	123799	126758	(1,07)	(245)	(245)	245	-	(458)	517	(1,07)
Verviers	98634	92776	95008	96898	1,04	161	263	263	1,00	613	368	1,04
Ostende	97292	89234	90441	92970	1,04	86	86	86	1,00	1131	1079	1,04
Tournai	95013	88101	87204	87870	1,00	348	315	315	1,00	273	279	1,00
Genk	(80206)	(82097)	86051	87833	(1,07)	(167)	(167)	167	-	(480)	525	(1,07)
Saint-Nicolas	82031	83850	84969	86554	1,03	129	129	129	1,00	636	673	1,04
Turnhout	(67134)	(70465)	74268	76347	(1,08)	(202)	(202)	202	-	(332)	379	(1,09)
Sous-total villes régionales	1610794	1564909	1609559	1653779	1,06	3098	3273	3467	1,06	520	477	1,00
Total	5595934	5565755	5672750	5838192	1,05	7561	8034	8240	1,03	740	709	1,02

Italique : changement de composition par rapport à la délimitation de 1981 et/ou 1991

() : population et superficie selon la délimitation de 2001

Tableau II. 10 : RÉGIONS URBAINES : évolution 1981 - 1991 - 2001 - 2006 et densité de population

Source : INS - RP 1981, 1991, ESE 2001

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

2001 : agglomération (AGG)	2001 : banlieue (BAN)		2001 : zone résidentielle des migrants alternants (ZMA)		2001 : extérieur au complexe résidentiel urbain (CRU) ou changement de région urbaine 1991 : CRU
1991 : AGG	1991 : BAN	1991 : ZMA	1991 : BAN	1991 : ZMA	nouveau
<p>Anvers, Aartselaar, Boechout, Borsbeek, Brasschaat, Edegem, Hemiksem, Hove, Kapellen, Mortsel, Schelle, Schoten, Wommelgem</p>	<p>Brecht, Essen, Kalmthout, Kontich, Lint, Ranst, Rumst, Schilde, Stabroek, Wijnegem, Wuustwezel, Zandhoven, Zoersel, Zwijndrecht</p>	<p>1991 : ZMA</p>	<p>Berlaar, Beveren, Duffel, Grobbendonk, Kruibeke, Lierre, Malle, Nijlen, Tamise, Willebroek</p>	<p>1991 : ZMA : Bornem, Herenthout, Vorselaar</p>	
<p>Mons, Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Quaregnon</p>	<p>Jurbise, Quévy, Saint-Ghislain</p>	<p>Honnelles</p>	<p>Hensies, Lens, Quiévrain</p>		
<p>Bruges</p>	<p>Damme, Jabbeke, Oostkamp, Zuienkerke</p>		<p>Beernem, Blankenberge, Zedelgem, Knokke-Heist</p>		
<p>Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Audergherm, Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Node, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Forest, Watermael-Boitsfort,</p>	<p>Asse, Beauvechain, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Enghien, Gooik, Grez-Doiceau, Hoeilaart, Huldenberg, Itre, Kampenhout, Kortenberg, La Hulpe, Lasne, Lennik, Meise, Overijse, Ottignies-Louvain-la-Neuve,</p>	<p>Merchtem</p>	<p>Nivelles</p> <p>Alost, Affligem, Ath, Biévène, Boortmeerbeek, Braine-le-Comte, Brakel, Brugelette, Bugghenhout, Chastre, Chièvres, Court-Saint-Etienne, Denderleeuw, Ecaussinnes, Erpe-Mere, Flobecq, Gammerages,</p>	<p>Soignies, Sombrefe</p>	<p>1991 : FW : Termonde, Ellezelles, Gingelom, Glabbeek, Zwalm, Scherpenheuvel-Zichem</p> <p>1991 : BAN : Boutersem (vers BAN LOU), Aarschot (vers ZMA LOU), Bertem (vers BAN LOU), Zemst (vers BAN MAL)</p>

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

<p>Beersel, Braine-l'Alleud, Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Hal, Crainhem, Linkebeek, Machelen, Rhode-Saint-Genèse, Leeuw-Saint-Pierre, Tervuren, Vilvorde, Waterloo, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem</p>	<p>Pepingen, Rixensart, Silly, Steenokkerzeel, Ternat, Tubize, Wavre</p>	<p>Gembloux, Genappe, Grammont, Haacht, Haalfert, Hannut, Hélécinne, Herne, Herzele, Hoegaarden, Incourt, Jodoigne, Kapelle-op-den-Bos, Keerbergen, Landen, Lebbeke, Ledeg, Lessines, Liedekerke, Lierde, Lincent, Linter, Londerzeel, Mont-Saint-Guibert, Ninove, Opwijk, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Rebecq, Roosdaal, Seneffe, Sint-Lievens-Houtem, Tirlemont, Tremelo, Villers-la-Ville, Walhain, Wasseiges, Wichelen, Zottegem</p>	
<p>Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Montigny-le-Tilleul</p>	<p>Aiseau-Preles, Fleurus, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Thuin, Walcourt</p>	<p>Froidchapelle, Sivry-Rance, Sambreville</p> <p>Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Florennes, Fossela-Ville, Lobbes, Mettet, Pont-à-Celles</p>	<p>1991 : ZMA : Merbes-le-Château</p>

II. LES RÉGONS URBAINES BELGES

Tournai	Antoing, Rumes, Brunehaut		Celles, Pecq	Estaimpuis, Péruwelz	
Genk	As, Opglabbeek, Zutendaal	Houthalen- Helchteren	Bilzen, Lanaken	Maasmechelen	
Gand, Merelbeke, Sint- Martens-Latem	De Pinte (1991 : BAN)	Nevele	Aalter, Assenede, Deinze, Eeklo, Kaprijke, Laarne, Moerbeke, Oosterzele, Waarschoot, Wetteren, Zingem, Zomergem	Sint-Laureins	
Hasselt	Diepenbeek, Zonhoven, Alken, Kortesseem		Herk-de-stad, Wellen		1991 : ZMA : Borgloon, Hoeselt, Heusden- Zolder, Lummen, Meeuwen- Gruitrode, Nieuwerkerken
Courtrai, Harelbeke, Kuurne	Wevelgem		Deertijk, Lendelede, Menin, Espierres- Helchin, Zwevegem		
Louvain	Bierbeek, Holsbeek, Lubbeek, Oud- Heverlee, Bertem (1991 : BAN BXL)	Rotselaar, Tielt- Winge	Bekkevoort	Aarschot (1991 : ZMA BXL)	

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Liège , Engis, Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron, Herstal, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Grâce-Hollogne, Flémalle	Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Donceel, Esneux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Juprelle, Nandrin, Neupré, Olne, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Sprimont, Tintlot, Trooz, Verlaine, Wezet	Amay, Berloz, Clavier, Comblain-au-Pont, Faimés, Ferrières, Geer, Hamoir, Herve, Modave, Ouffet, Stoumont, Villers-le-Bouillet, Fourons, Wanze, Wareme	1991 : ZMA : Herstappe
Malines , Bonheiden	Sint-Katelijne-Waver, Zemst (1991 : BAN BXL)	Putte	
Namur	Assesse, Floreffe, Profondeville, La Bruyère	Anhée, Andenne, Eghezée	
Ostende , Bredene	Oudenburg	Gistel, Middekerke	1991 : ZMA : Le Coq
Saint-Nicolas	Stekene	Waasmunster, Sint-Gillis-Waas	
Verviers , Dison, Pepinster	Jalhay, Theux	Limbourg, Thimister-Clermont	

Nouvelle région urbaine :

2001 : agglomération (AGG)	2001 : banlieue (BAN)	2001 : zone résidentielle des migrants alternants (ZMA)
Turnhout , Oud-Turnhout	Ravels, Vosselaar	Arendonk, Baarle-Hertog, Beerse, Merksplas, Retie

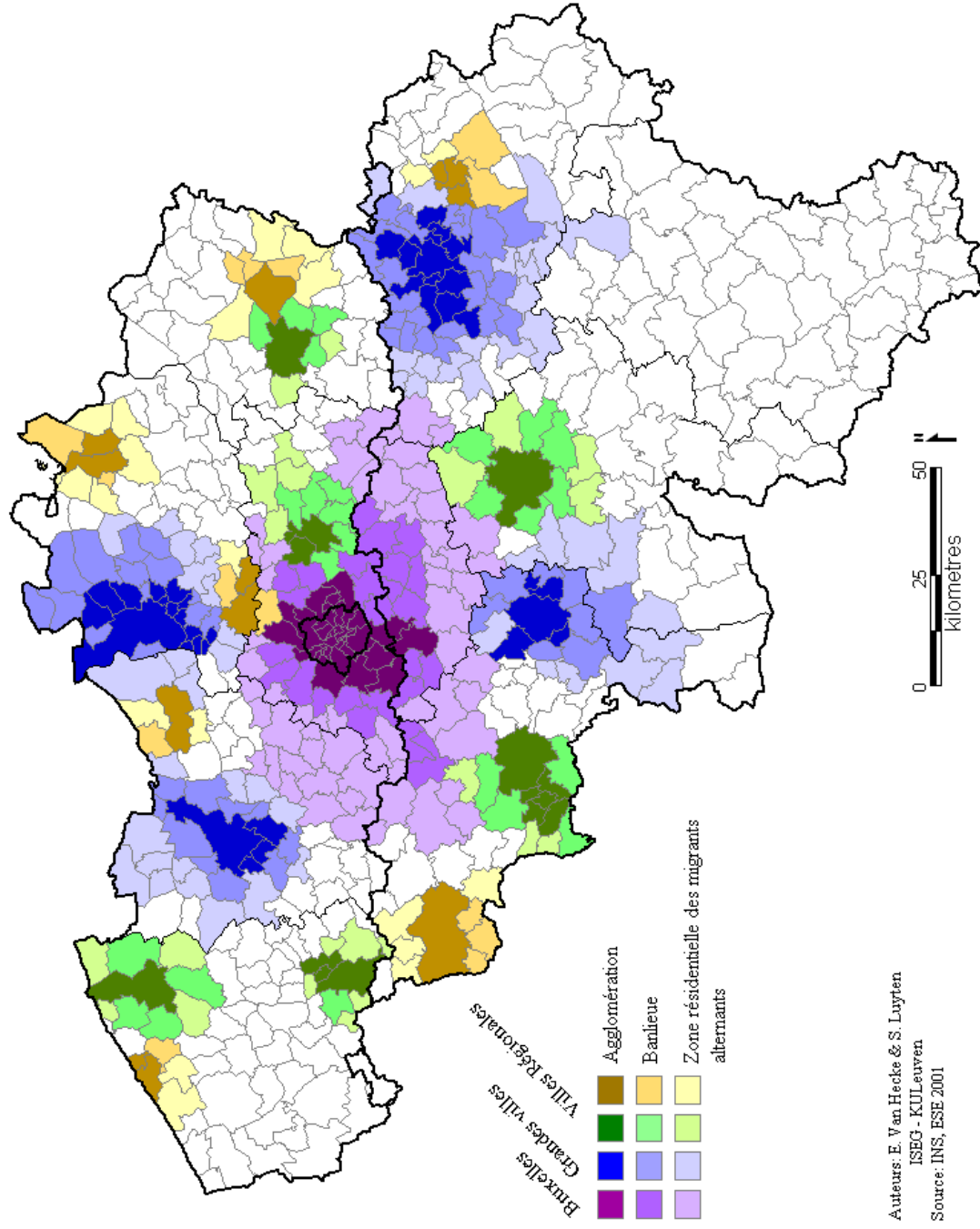
Tableau II. 11 : Composition des régions urbaines : comparaison entre 1991 et 2001

4. Représentation cartographique – carte de synthèse

Au total, 51 % de la superficie du Royaume font partie d'un complexe résidentiel urbain. Le complexe résidentiel bruxellois occupe à lui seul 14 %. La Belgique est dominée par la présence des régions urbaines, où se trouve aussi la principale zone de l'espace vital économique.

Pour la majorité des villes, une grande agglomération va de pair avec une taille proportionnelle de leur banlieue et de leur zone résidentielle des migrants alternants. Bruxelles attire la plupart des navetteurs, ce qui a une influence sur la zone résidentielle des migrants alternants des régions urbaines qui l'entourent, comme Louvain et Malines. Si, sur la carte, ces deux villes semblent être absorbées par Bruxelles, l'évolution récente nous montre qu'elles résistent très bien, voire se renforcent, surtout en ce qui concerne Louvain, qui développe un hinterland à l'est de la ville ; Malines a le désavantage d'être prise en tenaille entre deux grandes villes. La banlieue est délimitée par quantité d'indicateurs autres que les données de navette, et il en ressort une forte orientation vers ces villes régionales. La croissance de Louvain s'explique par sa dynamique interne en sa qualité de capitale du Brabant flamand, et par le renforcement de fonctions depuis longtemps existantes, à savoir les fonctions universitaire, agro-économico-financière et industrielle. Les provinces sans grande ville laissent la place au développement de régions urbaines plus vastes autour d'une ou deux villes régionales. Hasselt domine ainsi le centre du Limbourg, Namur celui de la province du même nom. Bruges et Courtrai s'approprient chacune un gros morceau de la Flandre occidentale. L'espace restant a souvent laissé la place au développement d'une plus petite région urbaine, comme Ostende, Malines, Turnhout, Saint-Nicolas, Verviers, Tournai... Vu la courte distance qui la sépare de la ville de Hasselt, Genk fait exception. Le développement de la région urbaine de Mons, à distance relativement réduite de la plus grande ville de Charleroi, frappe également, surtout quand on pense qu'entre les deux vient encore se loger une ville régionale plus petite, La Louvière. De par sa position centrale et les fonctions provinciales qui lui sont assignées, cette ville, née de communes limitrophes densément peuplées et anciennement axées sur l'économie du charbon (Borinage), est devenue la région urbaine la plus peuplée autour d'une ville régionale.

Les villes régionales de Roulers, Alost, La Louvière et Arlon ne répondent pas aux critères de développement d'une région urbaine. Le processus de suburbanisation est inexistant autour de ces villes, à l'exception de la périphérie d'Arlon, bien que la population totale y soit trop faible pour qu'Arlon soit considérée comme région urbaine selon les critères usuels. Bruxelles fait de l'ombre à Alost, qui même si elle présente un noyau d'habitat important n'affiche pas de suburbanisation visible. Il en va de même du noyau d'habitat de Roulers, un centre de gravité économique qui s'est récemment développé. Entre 1970 et 1991, La Louvière a été considérée comme le centre d'une région urbaine. Cette ville est cependant coincée entre les régions urbaines de Charleroi et de Mons. Son économie en crise a par ailleurs laissé filer une partie des navetteurs vers la région bruxelloise, de sorte que la ville a perdu sa dynamique économique et démographique au profit des communes environnantes.



Auteurs: E. Van Hecke & S. Luyten
 ISEG - KULeuven
 Source: INS, ESE 2001

Figure II. 2 : Les régions urbaines belges en 2001

5. Principales caractéristiques des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains

5.1 Population, superficie et densité de population et leur évolution 1981-1991-2001-2006

(cf. tableaux II.12, II.13 & II.14)

La situation 2001/2006

Les 18 régions urbaines (classées dans les tableaux par ordre décroissant de leur population au 1/1/2006), avec chacune 75 000 habitants au moins, hébergent ensemble, tout comme dans la délimitation de 1991, plus de la moitié de la population belge totale (5 838 192 ou 55,6 %) sur un peu plus du quart de la superficie totale du Royaume (8239 km² ou 27 %). La densité moyenne dans ces régions urbaines est de 709 hab./km², ce qui indique un léger recul par rapport à 1991. Ce recul s'explique par la disparition de La Louvière, un noyau d'habitat urbain à forte densité. En tant que région urbaine, La Louvière présentait en 1991 la plus forte densité de population, sur une superficie du même ordre de grandeur que Malines ou Saint-Nicolas. L'absence de banlieue expliquait cette position particulière de La Louvière en 1991. Les cinq plus grandes régions urbaines (par ordre décroissant : Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi), qui dépassent toutes le seuil des 400 000 habitants, hébergent ensemble 40 % de la population totale, sur 16 % de la superficie de la Belgique. Les 13 régions urbaines restantes, avec une ville régionale pour centre, concentrent 15,7 % de la population et 11,4 % de la superficie. Il y a donc une différence d'échelle nette entre les régions urbaines qui ont une grande ville pour centre et celles dont le centre est une ville régionale. Ces dernières se caractérisent par ailleurs généralement par une densité plus faible.

Les villes centrales (pour Bruxelles, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale) concentrent 29,4 % de la population et la couronne urbaine 12,6 %, de sorte que l'agglomération prend 42 % à son compte. 14 % de la population du Royaume vit en banlieue. Les parts des composantes dans la superficie nationale s'élèvent respectivement à 6,45 %, 10,95 % et 16,04 %. La concentration de la population diminue en effet de manière centrifuge : au sein des agglomérations, ce sont généralement les villes-centres qui présentent la plus forte densité avec 8399 hab./km², et le noyau d'habitat adjacent à cette ville-centre, avec 1757 hab./km², ces données étant calculées au niveau des secteurs statistiques. Au niveau communal, la densité est de 1550 hab./km² pour les villes centrales, de 1292 hab./km² pour les agglomérations, et de seulement 297 hab./km² pour la banlieue. Les noyaux d'habitat eux-mêmes ont une densité de population de 2379 hab./km². La densité plus faible des villes centrales ou des agglomérations par rapport au noyau d'habitat s'explique du fait que plusieurs villes présentent un espace ouvert au sein de la ville centrale même, et surtout en bordure des communes d'agglomération, cette couronne urbaine (la partie de l'agglomération qui n'appartient pas au noyau d'habitat) ayant une densité de population de 191 hab./km². La densité des villes centrales et des agglomérations des grandes villes est sensiblement plus forte que celle des villes régionales ; les écarts sont moins marqués pour la banlieue. La partie centrale des agglomérations, à savoir la ville-centre, est encore plus dense que la périphérie de l'agglomération, dans la mesure où un des critères pris en considération pour qu'un secteur statistique fasse partie de la ville-centre est une densité minimum de 50 hab./ha. En raison des problèmes survenus lors de la délimitation des villes-centres et du fait que l'on travaille généralement au niveau communal, il est pratique de considérer la 'ville centrale' plutôt que la ville-centre. C'est ce que nous ferons également dans les tableaux ci-dessous, où plusieurs indicateurs ne sont disponibles qu'au niveau communal.

C'est dans la région urbaine bruxelloise que les gens habitent le plus près les uns des autres ; avec 2468 hab./km², l'agglomération connaît de loin la plus forte densité par rapport aux autres régions urbaines. Ce chiffre est le double de la densité moyenne de toutes les agglomérations (1306 hab./km²) ; Anvers (1731 hab./km²), Charleroi (1447 hab./km²) et Ostende (1654 hab./km²) dépassent également cette moyenne. Tournai présente la densité la plus faible (316 hab./km²), laquelle est même en deçà de la moyenne nationale (344 hab./km²). Dans la banlieue, la densité de population est la plus forte dans les plus petites régions urbaines de Courtrai (800 hab./km²) et de Malines (518 hab./km²), et elle dépasse la moyenne (300 hab./km²) à Bruxelles, Anvers, Liège, Louvain, Hasselt et Saint-Nicolas. La plus forte densité de population de l'ensemble de la région urbaine se trouve à Bruxelles (1179 hab./km²), suivie par Ostende (1079 hab./km²). À Bruxelles, cette densité s'explique par l'urbanisation concentrée et importante du XIXe et du XXe siècles ; à Ostende, l'environnement physique joue un rôle prépondérant, comme l'attrait du littoral, l'étroite ceinture de dunes et les conditions difficiles pour la construction dans les polders. Pour l'ensemble de la région urbaine, la densité de population est la moins élevée à Tournai (279 hab./km²), Namur (291 hab./km²) et Verviers (368 hab./km²), toutes situées en Région wallonne.

Dans les cinq plus grandes villes, le rapport banlieue-région urbaine oscille entre 57,14 % (Anvers) et 69,1 % (Charleroi). Les écarts entre ces rapports sont plus marqués dans les plus petites régions urbaines. Courtrai présente proportionnellement la plus petite banlieue (24,5 %), tandis que la banlieue qui pèse le plus dans la région urbaine est celle de Louvain, avec 70,7 %, ce qui est un chiffre élevé étant donné la pression exercée par Bruxelles. Mais dans la mesure où Bruxelles attire essentiellement l'emploi, alors que Louvain exerce un fort pouvoir d'attraction sur la navette scolaire et les migrations, Louvain est quand même en mesure de garder une grande banlieue. D'autres pourcentages dépendent des circonstances locales, comme par exemple la taille de la ville centrale : au sein de la commune élargie de Tournai (dont le noyau d'habitat proprement dit n'occupe qu'une petite partie), on observe déjà un certain mécanisme de banlieue.

Une grande partie des navettes en Belgique est dirigée vers les régions urbaines. Cela se remarque à l'étendue des zones résidentielles des migrants alternants, qui sont ensemble (24 % de la superficie du Royaume) presque aussi grandes que les régions urbaines elles-mêmes (27 % de la superficie). 19,7 % de la population y vivent, de sorte que les complexes résidentiels urbains prennent 75 % de la population et 51 % de la superficie. Le complexe résidentiel urbain couvre 372 des 589 communes belges. Proportionnellement, les zones résidentielles des migrants alternants des grandes villes dans leur ensemble sont plus étendues que celles des villes régionales. Ceci est lié à la concentration de la vie économique dans les plus grandes villes, en particulier Bruxelles. La superficie de la zone résidentielle des migrants alternants de Bruxelles couvre 8,5 % de la superficie du pays, et représente 35 % de la superficie et 40 % de la population de toutes les zones résidentielles des migrants alternants. Pour toutes les grandes villes ensemble, ces pourcentages s'élèvent à 72 et 70 %. La densité de population moyenne de la zone résidentielle des migrants alternants est de 281 hab./km², et diffère peu de celle de la banlieue (300 hab./km²).

L'évolution

Même si les régions urbaines ont été délimitées pour la première fois en 1970, une comparaison avec 1970 n'est pas évidente du fait que la délimitation d'alors s'était faite au niveau des communes non fusionnées. L'étude de l'évolution des régions urbaines est une matière complexe, parce que tant la superficie totale que la superficie de ses composantes ont subi des modifications au cours de la période considérée. L'évolution de la superficie est dès lors une tâche en soi. L'étude de la formation des

régions urbaines en termes de population peut se faire sur la base d'une superficie en évolution, mais certains points de vue ne deviennent clairs que si l'on utilise une délimitation constante.

Les grandes modifications de la population des régions urbaines sont essentiellement imputables au changement de composition des différentes zones des régions urbaines, et seulement ensuite à l'évolution du nombre d'habitants par commune. Le tableau II.10 rend bien ce mécanisme. Au cours de la période 1981-2001, les régions urbaines ont davantage gagné en superficie qu'en nombre d'habitants. Ce fut surtout le cas pour la période 1981-1991, où la superficie a augmenté de pas moins de 7 %, tandis que le volume de population restait quasiment inchangé. Dans la période 1991-2001, la superficie a grandi dans une moindre mesure, tandis que le volume de population augmentait davantage que la superficie. Entre 1991 et 2001, la superficie a augmenté de 2,6 %, mais ce chiffre est influencé par les modifications apportées à la liste des régions urbaines : élimination de La Louvière, ajout de Turnhout, scission de Hasselt-Genk. Si l'on ne tient pas compte de ces modifications (cf. tableau II.15), on constate une augmentation de la superficie de 3 % (période 2001 – 1991). L'expansion s'est ralentie par rapport à l'augmentation de 6 % observée entre 1981 et 1991. Les composantes de certaines régions urbaines connaissent un glissement de leur superficie.

Si l'on étudie l'évolution de la population avec une délimitation constante (cf. tableau II.16), on peut définir certains processus. Des analyses similaires peuvent évidemment être menées à partir des différentes délimitations de 1981, 1991 et 2001. Afin de ne pas prolonger inutilement la description, nous partons pour tous les indicateurs de la délimitation actuelle.

Les régions urbaines de Liège, Charleroi, Mons et Tournai comptaient en 2006 un nombre d'habitants plus faible qu'en 1981. En Wallonie, seules les régions urbaines de Verviers, et surtout de Namur, ont connu une expansion. Exception faite de celle de Tournai, toutes les banlieues ont connu une évolution positive, mais elles n'ont généralement pas pu compenser le recul dans l'agglomération, et surtout dans la ville centrale. La population de la ville de Liège a diminué de 13 %, celle de Charleroi de 9 %. La population de la région urbaine de Namur a augmenté de 11 % entre 1981 et 2006. Même la ville centrale a encore gagné, mais ceci s'explique par la vaste surface encore non bâtie de cette commune. Tournai présente elle aussi encore une grande surface non bâtie dans ses limites communales, mais le fait que cette région urbaine stagne souligne la différence de position géographique et économique de ces deux villes.

En Flandre, la croissance présente elle aussi des disparités régionales : les régions urbaines de Hasselt, Louvain et Turnhout ont connu une croissance d'environ 13 % en 25 ans. Courtrai affiche la croissance la plus lente parmi les villes régionales flamandes. La croissance dans les autres régions urbaines des villes régionales se situe entre 1 et 10 %. Dans les grandes villes, la région urbaine anversoise a gagné 3,7 %, contre 2,9 % pour la gantoise. Les villes centrales d'Anvers et de Gand ont respectivement perdu 8 et 3 %, le repli dans les villes régionales était moindre, quand on n'assistait pas à une augmentation, comme à Louvain, Hasselt, Genk, Saint-Nicolas et Turnhout. La région urbaine de Bruxelles a gagné 7,8 %. En 2006, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 20 736 habitants de plus qu'en 1981. La banlieue a grandi de 22 % au cours de cette période.

On observe aussi au tableau II.16 un revirement de situation au tournant du siècle, où le recul de l'agglomération ralentit dans les années 1990 et se transforme en une tendance positive début 2000. Dans la banlieue cependant, l'augmentation de la population a été plus lente après le changement de siècle que pendant la décennie précédente.

La couronne urbaine de certaines agglomérations ayant connu une évolution positive, la baisse du volume de population des agglomérations dans leur ensemble a été moindre que celle de la ville centrale elle-même. La grande évolution s'est toutefois située au niveau des banlieues, qui ont affiché depuis 1981 une croissance d'environ 0,7 % par an.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Noyau d'habitat (*)		Ville centrale		Couronne urbaine (***)		Agglomération		Banlieue		Région urbaine		Zone rés. des migrants alternants		Complexe résidentiel urbain	
	pop. 2003	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.	pop.	dpop.
Bruxelles	1347044	3502	1018029(**)	6308	397125	964	1415154	2468	374293	397	1789447	1179	830323	318	2619770	635
Anvers	684846	2241	461580	2257	242004	1198	703584	1731	237087	438	940671	992	231884	463	1172555	809
Liège	436353	2247	186830	2692	288446	969	475276	1295	158658	224	633934	590	106108	132	740042	394
Gand	247827	1933	232961	1492	40862	592	273823	1216	142670	393	416493	708	169514	275	586007	486
Charleroi	282941	2035	201223	1971	86556	895	287779	1447	116089	261	403868	628	111818	142	515686	360
Sous-total grandes villes	2999011	2604	2100623	3029	1054993	979	3155616	1782	1028797	343	4184413	877	1449647	272	5634060	558
Mons	160653	1785	91142	622	96269	926	187411	748	44775	189	232186	476	17227	178	249413	427
Louvain	108126	1782	90691	1601	19217	587	109908	1230	59625	276	169533	555	58769	324	228302	469
Bruges	104301	2460	117220	847	-	-	117220	847	49043	180	166263	405	88720	431	254983	414
Namur	78821	2148	107173	610	-	-	107173	610	46289	132	153462	291	54144	174	207606	248
Courtrai	99543	1914	73650	920	38758	990	112408	943	31019	800	143427	908	74832	546	218259	740
Malines	78301	2399	78271	1201	14506	496	92777	982	40901	518	133678	771	15691	449	149369	717
Hasselt	51588	1438	70031	685	-	-	70031	685	56727	398	126758	518	18724	269	145482	463
Verviers	67776	2471	53570	1620	23803	614	77373	1077	19525	102	96898	368	10913	205	107811	341
Ostende	79520	3100	68921	1827	15120	1156	84041	1654	8929	252	92970	1079	28965	246	121935	597
Tournai	41387	1728	67500	316	-	-	67500	316	20370	202	87870	279	37196	193	125066	247
Genk	72635	1131	63799	726	-	-	63799	726	24034	304	87833	526	120732	417	208565	457
Saint-Nicolas	52325	1602	69713	832	-	-	69713	832	16841	376	86554	673	28213	325	114767	533
Turnhout	43645	2068	39790	710	12651	326	52441	553	23906	224	76347	379	67400	255	143747	308
Sous-total régionales villes	1038621	1905	991471	776	220324	745	1211795	770	441984	233	1653779	477	621526	304	2275305	413
Total	4037632	2379	3092094	1569	1275317	929	4367411	1306	1470781	300	5838192	709	2071173	281	7909365	507

Population du Royaume en 2003 : 10 395 363

Population du Royaume en 2006 : 10 509 694

Superficie du Royaume : 30 528 km²

(*) l'unité de base est le secteur statistique (données de population de 2003); l'unité de base des autres composantes est la commune

(**) Les 19 communes de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale sont ici considérées comme ville centrale

(***) La couronne urbaine est formée des communes de l'agglomération sans la ville centrale

Tableau II. 12 : Population et superficie des composantes du complexe résidentiel urbain pour 2006

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	Noyau d'habitat (*)		Ville centrale (**)		Agglomération (**)		Banlieue (**)		Région urbaine (**)		Zone rés. des migrants alternants (**)		Complexe résidentiel urbain (**)	
	pop. 2003	sup	pop. 2006	sup	pop. 2006	sup	pop. 2006	sup	pop. 2006	sup	pop. 2006	sup	pop. 2006	sup
Bruxelles	12,96	1,26	9,69	0,53	13,47	1,88	3,56	3,09	17,03	4,97	7,90	8,55	24,93	13,52
Anvers	6,59	1,00	4,39	0,67	6,69	1,33	2,26	1,77	8,95	3,11	2,21	1,64	11,16	4,75
Liège	4,20	0,64	1,78	0,23	4,52	1,20	1,51	2,32	6,03	3,52	1,01	2,64	7,04	6,16
Gand	2,38	0,42	2,22	0,51	2,61	0,74	1,36	1,19	3,96	1,93	1,61	2,02	5,58	3,95
Charleroi	2,72	0,46	1,91	0,33	2,74	0,65	1,10	1,46	3,84	2,11	1,06	2,58	4,91	4,69
Sous-total grandes villes	28,85	3,77	19,99	2,27	30,03	5,80	9,79	9,83	39,81	15,63	13,79	17,43	53,61	33,06
Mons	1,55	0,29	0,87	0,48	1,78	0,82	0,43	0,78	2,21	1,60	0,16	0,32	2,37	1,91
Louvain	1,04	0,20	0,86	0,19	1,05	0,29	0,57	0,71	1,61	1,00	0,56	0,59	2,17	1,59
Bruges	1,00	0,14	1,12	0,45	1,12	0,45	0,47	0,89	1,58	1,34	0,84	0,67	2,43	2,02
Namur	0,76	0,12	1,02	0,58	1,02	0,58	0,44	1,15	1,46	1,72	0,52	1,02	1,98	2,75
Courtrai	0,96	0,17	0,70	0,26	1,07	0,39	0,30	0,13	1,36	0,52	0,71	0,45	2,08	0,97
Malines	0,75	0,11	0,74	0,21	0,88	0,31	0,39	0,26	1,27	0,57	0,15	0,11	1,42	0,68
Hasselt	0,50	0,12	0,67	0,33	0,67	0,33	0,54	0,47	1,21	0,80	0,18	0,23	1,38	1,03
Verviers	0,65	0,09	0,51	0,11	0,74	0,24	0,19	0,63	0,92	0,86	0,10	0,17	1,03	1,04
Ostende	0,76	0,08	0,66	0,12	0,80	0,17	0,08	0,12	0,88	0,28	0,28	0,39	1,16	0,67
Tournai	0,40	0,08	0,64	0,70	0,64	0,70	0,19	0,33	0,84	1,03	0,35	0,63	1,19	1,66
Genk	0,70	0,21	0,61	0,29	0,61	0,29	0,23	0,26	0,84	0,55	1,15	0,95	1,98	1,50
Saint-Nicolas	0,50	0,11	0,66	0,27	0,66	0,27	0,16	0,15	0,82	0,42	0,27	0,28	1,09	0,71
Turnhout	0,42	0,07	0,38	0,18	0,50	0,31	0,23	0,35	0,73	0,66	0,64	0,87	1,37	1,53
Sous-total villes régionales	9,99	1,79	9,43	4,18	11,53	5,15	4,21	6,20	15,74	11,36	5,91	6,69	21,65	18,04
Total	38,84	5,56	29,42	6,45	42,01	10,95	13,99	16,04	55,55	26,99	19,71	24,11	75,26	51,10

Superficie du Royaume : 30 528 km²

Population du Royaume en 2006 : 10 509 694

Population du Royaume en 2003 : 10 395 363

(*) l'unité de base est le secteur statistique ; données de population seulement disponibles jusqu'en 2003
 (**) l'unité de base est la commune ; l'agglomération n'en compte qu'une seule à Bruges, Tournai, Genk, Hasselt, Namur et Saint-Nicolas ; l'agglomération comprend la ville centrale et la couronne urbaine

Tableau II. 13 : Les composantes du complexe résidentiel urbain : part de la population et de la superficie dans le Royaume (= 100) Source : Régistre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	noyau d'habitat/ agglomération		noyau d'habitat/ région urbaine		ville centrale/ région urbaine		agglomération/ région urbaine		banlieue/ région urbaine		région urbaine/ complexe résidentiel/ urbain	
	pop.	sup.	pop.	sup.	pop.	sup.	pop.	sup.	pop.	sup.	pop.	sup.
Bruxelles	96,8	67,1	76,5	25,4	56,9	10,6	79,1	37,8	20,9	62,2	68,3	36,8
Anvers	98,4	75,2	73,6	32,2	49,1	21,6	74,8	42,9	25,2	57,1	80,2	65,4
Liège	92,3	52,9	69,3	18,1	29,5	6,5	75,0	34,1	25,0	65,9	85,7	57,2
Gand	91,8	56,9	60,3	21,8	55,9	26,5	65,7	38,3	34,3	61,7	71,1	48,8
Charleroi	98,6	69,9	70,2	21,6	49,8	15,9	71,3	30,9	28,7	69,1	78,3	44,9
Sous-total grandes villes	96,2	65,0	72,5	24,1	50,2	14,5	75,4	37,1	24,6	62,9	74,3	47,3
Mons	85,6	35,9	69,3	18,5	39,3	30,1	80,7	51,4	19,3	48,6	93,1	83,5
Louvain	99,3	67,9	64,4	19,9	53,5	18,5	64,8	29,3	35,2	70,7	74,3	62,7
Bruges	89,1	30,6	62,9	10,3	70,5	33,7	70,5	33,7	29,5	66,3	65,2	66,6
Namur	74,2	20,9	51,9	7,0	69,8	33,4	69,8	33,4	30,2	66,6	73,9	62,8
Courtrai	88,4	43,6	69,3	32,9	51,4	50,7	78,4	75,5	21,6	24,5	65,7	53,5
Malines	85,8	34,6	59,5	18,8	58,6	37,6	69,4	54,5	30,6	45,5	89,5	83,2
Hasselt	74,6	35,1	41,1	14,6	55,2	41,8	55,2	41,8	44,8	58,2	87,1	77,9
Verviers	89,0	38,2	71,0	10,4	55,3	12,6	79,8	27,3	20,2	72,7	89,9	83,1
Ostende	95,7	50,5	86,5	29,8	74,1	43,8	90,4	58,9	9,6	41,1	76,2	42,2
Tournai	61,5	11,2	47,3	7,6	76,8	67,9	76,8	67,9	23,2	32,1	70,3	62,1
Genk	114,3	73,1	83,4	38,5	72,6	52,6	72,6	52,6	27,4	47,4	42,1	36,6
Saint-Nicolas	76,0	39,0	61,1	25,4	80,5	65,2	80,5	65,2	19,5	34,8	75,4	59,7
Turnhout	84,0	22,2	57,8	10,5	52,1	27,8	68,7	47,0	31,3	53,0	53,1	43,2
Sous-total villes régionales	86,3	34,7	63,3	15,7	60,0	36,8	73,3	45,4	26,7	54,6	72,7	62,9
Total	93,5	50,8	69,9	20,6	53,0	23,9	74,8	40,6	25,2	59,4	73,8	52,8

Tableau II. 14 : Part des composantes de la région urbaine et du complexe résidentiel urbain

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	RÉGIONS URBAINES						COMPLEXE RÉSIDENTIEL URBAIN									
	Population			Superficie (km ²)			Population			Superficie (km ²)						
	1981	1991	2006/1981	Evolution	1981	1991	2001	2006/1981	Evolution	1981	1991	2001	2006/1981	Evolution		
Bruxelles	1659656	1695870	1789447	1,08	1401	1614	1518	1,08	2538421	2550497	2619770	1,03	4364	4415	4127	0,95
Anvers	882023	899888	940671	1,07	838	941	948	1,13	1138881	1148294	1172555	1,03	1624	1513	1449	0,89
Liège	633233	624164	633934	1,00	1034	1055	1075	1,04	727504	721465	740042	1,02	1660	1761	1879	1,13
Gand	371027	390861	416493	1,12	491	536	589	1,20	532839	557465	586007	1,10	1063	1131	1206	1,13
Charleroi	439201	390063	403868	0,92	699	615	643	0,92	545938	482985	515686	0,94	1455	1268	1431	0,98
Sous-total grandes villes	3985140	4000846	4184413	1,05	4463	4761	4773	1,07	5483583	5460706	5634060	1,03	10166	10088	10092	0,99
Mons	234737	229813	232186	0,99	444	444	487	1,10	257234	252285	249413	0,97	584	584	584	1,00
Louvain	176741	163411	169533	0,96	245	327	305	1,25	196070	168823	228302	1,16	327	364	487	1,49
Bruges	117807	163066	166263	1,41	310	410	410	1,32	204112	245927	254983	1,25	606	616	616	1,02
Namur	140179	132364	153462	1,09	396	396	527	1,33	184004	184663	207606	1,13	715	781	838	1,17
Courtrai	175316	145153	143427	0,82	234	158	158	0,68	219650	219407	218259	0,99	284	295	295	1,04
Malines	133454	106470	133678	1,00	131	131	173	1,32	147471	121208	149369	1,01	166	166	208	1,26
Hasselt	(112250)	(118109)	126758	(1,13)	(245)	(245)	245	-	(128300)	(135297)	145482	(1,13)	(314)	(314)	314	-
Verviers	98634	92776	96898	0,98	161	263	263	1,63	112920	102401	107811	0,95	322	316	316	0,98
Ostende	97292	89234	92970	0,96	86	86	86	1,00	129646	124984	121935	0,94	228	246	204	0,90
Tournai	95013	88101	87870	0,92	348	315	315	0,90	100524	98639	125066	1,24	415	415	507	1,22
Genk	(80206)	(82097)	87833	(1,10)	(167)	(167)	167	-	(184701)	(193166)	208565	(1,13)	(456)	(456)	456	-
Saint-Nicolas	82031	83850	86554	1,06	129	129	129	1,00	105951	109449	114767	1,08	216	216	216	1,00
Turnhout	(67134)	(70465)	76347	(1,14)	(202)	(202)	202	-	(121699)	(130260)	143747	(1,18)	(467)	(467)	467	-
Sous-total villes régionales	1610794	1564909	1653779	1,03	3098	3273	3467	1,12	2092282	2086509	2275305	1,09	5100	5236	5509	1,08
Total	5595934	5565755	5838192	1,04	7561	8034	8240	1,09	7575865	7547215	7909365	1,04	15266	15324	15601	1,02

Tableau II. 15 : Evolution des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains avec leur superficie évolutive

Source : Registre national, INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		couronne urbaine		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants altern.		complexe résidentiel urbain											
	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001	1991/ 2001/ 2006/ 1981 1991 2001										
Bruxelles	0,96	1,01	1,06	1,04	1,04	1,03	0,98	1,02	1,05	1,09	1,08	1,03	1,00	1,03	1,05	1,03	1,02	1,05	1,03	1,01	1,04	1,04		
Anvers	0,93	0,95	1,04	1,07	1,03	1,01	0,97	0,98	1,03	1,13	1,09	1,02	1,01	1,00	1,03	1,03	1,05	1,02	1,03	1,05	1,02	1,01	1,01	1,02
Liège	0,91	0,95	1,01	0,98	1,00	1,00	0,95	0,98	1,01	1,08	1,07	1,02	0,98	1,00	1,01	1,06	1,06	1,03	1,06	1,06	1,03	0,99	1,01	1,01
Gand	0,96	0,98	1,04	1,06	1,06	1,01	0,97	0,99	1,03	1,03	1,05	1,02	0,99	1,01	1,03	1,02	1,03	1,01	1,02	1,03	1,01	1,00	1,02	1,02
Charleroi	0,93	0,97	1,00	0,98	0,98	1,00	0,94	0,97	1,00	1,02	1,02	1,00	0,96	0,99	1,00	1,01	1,04	1,02	1,01	1,04	1,02	0,97	1,00	1,01
Sous-total grandes villes	0,94	0,98	1,04	1,02	1,02	1,02	0,97	1,00	1,03	1,08	1,07	1,02	0,99	1,01	1,03	1,02	1,05	1,02	1,02	1,05	1,02	1,00	1,02	1,03
Mons	0,97	0,99	1,00	0,97	0,97	0,99	0,97	0,98	1,00	1,02	1,03	1,02	0,98	0,99	1,00	1,00	0,98	1,00	1,00	0,98	1,00	0,98	0,99	1,00
Louvain	1,00	1,04	1,02	1,11	1,08	1,01	1,02	1,05	1,02	1,10	1,08	1,02	1,04	1,06	1,02	1,05	1,08	1,02	1,05	1,08	1,02	1,05	1,06	1,02
Bruges	0,99	1,00	1,01	-	-	-	0,99	1,00	1,01	1,08	1,06	1,01	1,02	1,01	1,01	1,08	1,05	1,02	1,08	1,05	1,02	1,04	1,03	1,01
Namur	1,01	1,02	1,02	-	-	-	1,01	1,02	1,02	1,09	1,12	1,04	1,03	1,05	1,03	1,06	1,07	1,04	1,06	1,07	1,04	1,04	1,05	1,03
Courtrai	1,00	0,98	0,99	1,02	1,01	1,00	1,01	0,99	0,99	1,05	1,03	0,99	1,02	1,00	0,99	1,00	1,00	1,01	1,00	1,00	1,01	1,01	1,00	1,00
Malines	0,97	1,00	1,04	1,06	1,10	1,02	0,99	1,02	1,03	1,08	1,07	1,03	1,01	1,03	1,03	1,05	1,04	1,02	1,05	1,04	1,02	1,02	1,03	1,03
Hasselt	1,03	1,03	1,02	-	-	-	1,03	1,03	1,02	1,08	1,08	1,02	1,05	1,05	1,02	1,07	1,07	1,02	1,07	1,07	1,02	1,05	1,05	1,02
Verviers	0,97	0,99	1,02	0,99	1,02	1,02	0,97	1,00	1,02	1,14	1,15	1,04	1,00	1,02	1,02	1,06	1,12	1,01	1,06	1,12	1,01	1,00	1,03	1,02
Ostende	0,99	0,98	1,02	1,18	1,15	1,06	1,02	1,01	1,03	1,02	1,06	1,01	1,02	1,01	1,03	1,07	1,10	1,04	1,07	1,10	1,04	1,03	1,03	1,03
Tournai	1,00	0,99	1,00	-	-	-	1,00	0,99	1,00	0,97	0,98	1,02	0,99	0,99	1,01	0,99	1,02	1,00	0,99	1,02	1,00	0,99	1,00	1,01
Genk	1,00	1,02	1,01	-	-	-	1,00	1,02	1,01	1,11	1,12	1,04	1,02	1,05	1,02	1,06	1,06	1,02	1,06	1,06	1,02	1,05	1,06	1,02
Saint-Nicolas	1,00	1,00	1,02	-	-	-	1,00	1,00	1,02	1,11	1,06	1,01	1,02	1,01	1,02	1,07	1,08	1,02	1,07	1,08	1,02	1,03	1,03	1,02
Turnhout	1,01	1,02	1,03	1,08	1,07	1,02	1,03	1,03	1,03	1,11	1,10	1,03	1,05	1,05	1,03	1,10	1,09	1,03	1,10	1,09	1,03	1,07	1,07	1,03
Sous-total villes régionales	1,00	1,00	1,01	1,01	1,01	1,00	1,00	1,01	1,01	1,07	1,07	1,02	1,02	1,02	1,02	1,05	1,06	1,02	1,05	1,06	1,02	1,03	1,03	1,02
Total	0,96	0,99	1,03	1,02	1,02	1,01	0,98	1,00	1,03	1,08	1,07	1,02	1,00	1,02	1,03	1,03	1,05	1,02	1,03	1,05	1,02	1,01	1,02	1,02

Evolution du Royaume : 1991/1981 : 1,01 2001/1991 : 1,03 2006/2001 : 1,02

Tableau II. 16 : Evolution de la population sur la base de la délimitation de 2001

Source : Registre national, INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Si l'évolution de la superficie des régions urbaines s'est faite parallèlement à l'évolution de la population (cf. tableau II.17), cette évolution n'est toutefois pas uniformément répartie entre l'agglomération et la banlieue. L'évolution de la population des régions urbaines est parallèle à celle du Royaume ; dans la mesure où la superficie totale des régions urbaines a augmenté, tandis que celle du Royaume est logiquement restée constante, nous pouvons parler d'une amplification spatiale du phénomène d'urbanisation. Entre 1981 et 1991, de même qu'entre 1991 et 2001, la croissance de la population, sur la base d'une superficie constante, a été plus lente dans les régions urbaines qu'elle ne l'a été dans le Royaume, tandis qu'entre 2001 et 2006, on observe un revirement où la croissance des régions urbaines dépasse légèrement celle du Royaume. Ce retournement est essentiellement dû à une forte augmentation de la population des agglomérations entre 2001 et 2006, contre une diminution entre 1991 et 2001.

Le développement du complexe résidentiel urbain est, en termes de superficie, moins important que celui de la région urbaine dans la période 1981-2006 (cf. tableau II.15). Cela signifie en d'autres termes que les régions urbaines ont repoussé leurs limites au sein de la zone résidentielle des migrants alternants, sans que les limites extérieures de ces zones résidentielles des migrants alternants aient été repoussées dans la même mesure. Ceci paraît normal, puisque le complexe résidentiel urbain est délimité sur la base de la part de migrants alternants, une variable liée à l'emploi, tandis que la limite des régions urbaines repose essentiellement sur des caractéristiques de suburbanisation. La croissance du volume de population des zones résidentielles des migrants alternants a été plus forte que celle du Royaume pendant les trois périodes considérées (cf. tableau II.17).

Cette analyse montre que les régions urbaines se sont étendues au cours des deux dernières décennies, et que seule la banlieue a connu une densification significative, laquelle est légèrement en perte de vitesse depuis 2001.

Composantes du complexe résidentiel urbain	Période 1991-2006* avec des délimitations différentes		Evolution de la population sur la base de la délimitation de 2001		
	Evolution de la superficie	Evolution de la population	1981-1991 par an	1991-2001 par an	2001-2006 par an
Agglomération	+ 5 %	+ 2 %	-0,23 %	- 0,11 %	+ 0,54 %
Banlieue	+ 1 %	+ 8 %	+ 0,78%	+ 0,7 %	+ 0,46 %
Régions urbaines	+ 3 %	+ 3 %	-0,005 %	+ 0,16 %	+ 0,52 %
Zone résidentielle des migrants alternants	+ 4 %	+ 1 %	+ 0,31 %	+ 0,48 %	+ 0,44 %
Complexe résidentiel urbain	+ 5 %	+ 2 %	+ 0,08 %	+ 0,24 %	+ 0,5 %
Royaume		+ 2,9 %	+ 0,13 %	+ 0,29 %	+ 0,48 %

* L'évolution de la superficie est influencée, d'une part, par les changements de composition des composantes du complexe résidentiel urbain, et, d'autre part, par le retrait de La Louvière de la liste des régions urbaines, de l'ajout de Turnhout et de la scission de Hasselt et de Genk.

Tableau II. 17 : Evolution de la superficie et de la population des différentes composantes (parties) du complexe résidentiel urbain et du Royaume

Source : Registre national, INS – RP 1981, 1991, ESE 2001

5.2 Migrations

Les régions urbaines connaissent une mobilité particulièrement importante : migrations externes et internes, et beaucoup de déménagements au sein des communes, en particulier dans les communes centrales. Un établissement souvent non définitif trouve sa solution sur l'important marché de la location qui caractérise les centres des zones urbaines.

Le solde des migrations externes le plus important se trouve dans les grandes villes centrales, et est encore plus marqué à Bruxelles qu'ailleurs. Mais les migrations ne sont pas seulement caractérisées par leur intensité ; elles sont également liées à des flux propres à l'âge, par rapport aux régions urbaines dans leur ensemble, mais surtout au sein de leurs composantes. La plupart des communes belges connaissent un solde migratoire négatif pour la tranche des 18-25 ans, le groupe d'âge qui affiche le solde positif le plus net dans les régions urbaines, et plus particulièrement dans leurs parties centrales. Les jeunes migrent en masse vers la ville pour leurs études, leur premier emploi, ou tout simplement parce qu'ils ont quitté le foyer familial. Les flux du groupe d'âge des 30-39 ans et de leurs enfants par contre sont nettement centrifuges et sont la marque évidente de la suburbanisation. Au début des années 1990, l'exurbanisation était déjà visible pour le groupe d'âge des 25-29 ans. Au début du XXI^e siècle, les jeunes adultes semblent rester plus longtemps en ville. Certains jeunes adultes choisissent aussi la ville comme lieu de résidence plus permanent : les soldes négatifs des 30-39 ans se sont réduits pour la ville centrale, de même que le solde positif pour la banlieue. On ne peut vraiment comprendre les mécanismes relatifs aux soldes migratoires au sein des composantes qu'en opérant une distinction entre les migrations externes et internes. Ceci vaut particulièrement pour Bruxelles et aussi pour Anvers. Le solde positif des villes centrales est, pour une large part, imputable au solde positif des migrations externes, migrations qui ont gagné en importance à la fin du XX^e siècle. Les soldes positifs sur les migrations externes influencent avant tout le solde positif des 18-24 ans. Les migrations externes sont responsables de près de la moitié du solde positif ! Ceci influence également les chiffres de la suburbanisation. Si on observe déjà des soldes négatifs entre 25 et 30 ans dans les migrations internes, les migrations externes affichent quant à elles toujours des soldes positifs, de sorte que la suburbanisation des 25-29 ans se trouve quelque peu travestie. Il convient donc d'interpréter les chiffres globaux avec circonspection : il y a deux mécanismes, à savoir un choix plus urbain chez certains jeunes, et, parallèlement, une migration externe dont le champ spatial se limite à la ville centrale ou à l'agglomération. Sur la base des chiffres globaux, on avance le 'retour à la ville', mais celui-ci n'est que partiellement vrai.

Le tableau II.18 montre l'évolution des soldes migratoires par rapport aux différentes composantes des régions urbaines. Le 'mécanisme des anneaux' en ressort clairement : la ville centrale perd tout d'abord au profit de l'agglomération, puis de la banlieue et enfin de la zone résidentielle des migrants alternants, où le solde vers la banlieue est plus petit en 2001-2004 par rapport à 1991-94. La couronne urbaine gagne donc sur la ville centrale et perd au profit des composantes qui lui sont extérieures, et ce de moins en moins à mesure que la distance augmente. La banlieue perd au profit de la zone résidentielle des migrants alternants et au-delà, et gagne sur l'agglomération. Enfin, la zone résidentielle des migrants alternants gagne seulement sur les communes situées en dehors de la région urbaine.

Le tableau II.19 donne les soldes migratoires selon l'âge, en distinguant les régions urbaines des grandes villes et des villes régionales. Les migrations externes jouent un rôle nettement moins important dans les villes régionales. Les chiffres entre 1991-1994 et 2001-2004 y sont dès lors moins divergents, mais ici aussi, on remarque un solde relativement plus important de jeunes qui quittent la banlieue, et moins d'adultes qui s'y établissent, surtout dans le groupe d'âge des 25-29 ans.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Il ressort également de ce tableau qu'il y a, en termes de comportement migratoire, une nette différence entre la couronne urbaine et la ville centrale. Les soldes migratoires par âge dans la couronne urbaine montrent une plus grande similitude avec ceux de la banlieue qu'avec ceux de la ville centrale. C'est le groupe des 25-29 ans qui montre les plus gros écarts d'évolution entre les deux périodes : nettement plus positive dans les grandes villes centrales, moins négative dans les villes régionales ; dans les banlieues des grandes villes, l'évolution passe de valeurs positives à des valeurs négatives, tandis que les banlieues des villes régionales affichent des valeurs positives moins prononcées. Il reste probablement un certain nombre de 25-29 ans qui quittent la banlieue (au moins administrativement). Les soldes positifs dans les communes non urbaines en dehors des complexes résidentiels urbains sont, pour les 25-29 ans et les 30-39 ans, moins prononcés que ceux des zones résidentielles des migrants alternants, ce qui indique bien une certaine suburbanisation de ces zones. Les 18-24 ans qui quittent les communes non urbaines en dehors des régions urbaines sont plus nombreux que dans les zones résidentielles des migrants alternants. Enfin, le profil migratoire des quelques villes régionales qui se trouvent en dehors d'une région urbaine et des petits villes est une forme atténuée de celui des villes centrales des régions urbaines, c'est-à-dire qu'il présente un solde positif plus faible pour le groupe d'âge des 18-24 ans, et un solde négatif moins prononcé pour les 25-29 ans.

1991-1994		V E R S				
		ville centrale	couronne urbaine	banlieue	zone résidentielle des migrants alternants	ailleurs
D E	ville centrale	0	5.62	5.27	2.53	0.36
	couronne urbaine	-2.31	0	2.13	0.96	0.34
	banlieue	-2.39	-2.35	0	1.08	0.37
	zone résidentielle des migrants alternants	-1.64	-1.51	-1.54	0	0.57
	ailleurs	-0.30	-0.68	-0.68	-0.72	0
	total	-6.64	1.08	5.18	3.84	1.65

2001-2004		V E R S				
		ville centrale	couronne urbaine	banlieue	zone résidentielle des migrants alternants	ailleurs
D E	ville centrale	0	5.26	3.33	1.49	-0.07
	couronne urbaine	-2.18	0	1.51	0.90	0.38
	banlieue	-1.59	-1.73	0	1.18	0.44
	zone résidentielle des migrants alternants	-1.00	-1.45	-1.65	0	0.75
	ailleurs	0.06	-0.78	-0.79	-0.94	0
	total	-4.72	1.29	2.40	2.62	1.51

Tableau II. 18 : Solde migratoire selon les composantes pour toutes les régions urbaines de Belgique

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

groupe d'âge	ville centrale		couronne urbaine		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants alternants	
	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04
Anvers, Gand, Liège et Charleroi												
< 18 ans	-8,51	-5,93	7,22	5,02	-2,26	-1,60	10,34	7,55	1,35	1,03	6,22	6,00
18 - 24 ans	29,75	47,47	-5,28	-5,03	16,63	28,26	-11,57	-15,52	9,16	16,54	-1,04	-4,78
25 - 29 ans	-1,36	22,61	0,23	-3,42	-0,81	14,36	12,95	-2,68	2,55	10,43	10,69	3,99
30 - 39 ans	-12,51	-6,81	3,67	3,39	-6,38	-3,08	12,43	10,22	-1,24	0,57	6,96	6,97
40 - 54 ans	-4,96	-0,79	1,14	-0,63	-2,59	-0,73	3,70	2,21	-0,86	0,14	2,59	1,60
55 - 69 ans	-4,32	-2,27	0,15	-0,76	-2,66	-1,68	2,30	-0,29	-1,47	-1,29	2,44	1,38
≥ 70 ans	-7,64	-5,56	4,03	1,37	-3,87	-3,05	8,51	4,77	-1,24	-1,21	4,10	2,33
total	-3,51	2,37	2,30	0,83	-1,34	1,79	6,07	2,67	0,59	2,03	4,47	2,99
Bruxelles												
< 18 ans	-12,97	-9,56	12,78	16,01	-5,47	-2,26	12,80	9,79	-1,18	0,50	9,56	8,07
18 - 24 ans	38,86	53,45	-10,23	-7,54	25,44	37,45	-8,06	-4,61	18,13	28,30	-0,98	-4,23
25 - 29 ans	12,20	35,99	-5,64	-0,91	7,99	28,82	9,10	-4,48	8,21	23,04	12,75	10,78
30 - 39 ans	-14,98	-4,43	11,51	19,95	-7,47	1,59	15,62	17,07	-2,26	4,80	10,91	11,71
40 - 54 ans	-7,80	-4,93	-0,91	1,10	-5,67	-3,04	3,49	0,85	-3,52	-2,09	2,93	2,26
55 - 69 ans	-11,68	-6,53	-3,23	-4,45	-9,11	-5,86	0,35	-1,94	-7,10	-4,91	2,36	0,45
≥ 70 ans	-7,74	-3,81	2,16	-0,98	-5,40	-2,99	5,77	2,93	-3,41	-1,75	2,63	1,81
total	-4,46	2,81	2,73	5,01	-2,43	3,43	6,63	4,20	-0,45	3,60	5,84	4,51
Villes régionales												
< 18 ans	-4,21	-3,03	5,02	1,90	-2,42	-2,06	9,23	6,72	0,63	0,30	6,08	4,02
18 - 24 ans	19,57	26,33	-5,66	-9,04	14,97	20,13	-8,62	-12,24	9,31	12,22	-3,07	-7,19
25 - 29 ans	-7,61	-2,47	0,25	-8,17	-6,28	-3,39	15,91	2,55	-1,16	-2,06	6,69	-0,22
30 - 39 ans	-6,25	-7,50	2,57	2,46	-4,65	-5,67	10,53	10,36	-0,80	-1,45	5,57	5,76
40 - 54 ans	0,62	0,55	0,56	-0,43	0,60	0,37	3,41	0,31	1,32	0,35	3,86	3,58
55 - 69 ans	1,29	2,31	0,09	0,58	1,07	2,00	2,58	-0,37	1,41	1,41	5,28	5,14
≥ 70 ans	-0,89	0,66	0,15	-1,02	-0,72	0,38	5,07	2,01	0,46	0,73	2,37	2,02
total	-0,31	1,12	1,13	-0,63	-0,05	0,80	5,72	2,34	1,36	1,19	4,27	2,93
Total toutes régions urbaines												
< 18 ans	-8,50	-6,28	8,48	7,94	-3,31	-1,94	10,68	7,94	0,38	0,66	7,39	6,16
18 - 24 ans	29,17	42,52	-6,79	-6,52	18,83	28,89	-9,80	-11,58	11,86	18,96	-1,66	-5,35
25 - 29 ans	1,11	20,17	-1,44	-3,57	0,44	14,64	12,80	-1,65	3,22	11,22	10,17	5,22
30 - 39 ans	-11,26	-6,17	5,86	8,32	-6,24	-2,17	12,75	12,11	-1,43	1,40	8,02	8,40
40 - 54 ans	-4,02	-1,63	0,40	-0,06	-2,66	-1,14	3,56	1,31	-1,06	-0,47	3,11	2,47
55 - 69 ans	-4,68	-1,94	-0,89	-1,68	-3,55	-1,86	1,84	-0,76	-2,32	-1,58	3,28	2,23
≥ 70 ans	-5,68	-3,00	2,80	0,26	-3,52	-2,07	6,82	3,52	-1,46	-0,83	3,03	2,03
total	-2,78	2,11	2,22	1,87	-1,32	2,04	6,12	3,00	0,49	2,28	4,92	3,54

Tableau II. 19 : Solde migratoire par groupe d'âge (pour mille)

Source : Registre national, INS

5.3 Les ménages et la structure des âges

Le tableau II.20 montre une fois encore que la population urbaine s'étend de l'agglomération vers la périphérie. L'augmentation du nombre de ménages, tant dans la banlieue que dans la zone résidentielle des migrants alternants, est en effet plus importante qu'elle ne l'est dans le Royaume. Ceci a bien sûr des conséquences importantes pour le marché du logement et l'utilisation de l'espace.

Le nombre de ménages augmente moins vite dans l'agglomération que la moyenne nationale, de sorte que les régions urbaines dans leur ensemble restent elles aussi en retrait. La taille moyenne des ménages reste cependant, pour la ville centrale et l'agglomération, sous la taille moyenne du Royaume. Lorsqu'on opère une projection des chiffres de 1991 sur les régions urbaines avec la nouvelle délimitation, on obtient des résultats similaires à la comparaison des composantes entre elles et des moyennes du Royaume. Les ménages étaient toutefois plus grands à l'époque (2,4 pour les régions urbaines ; 2,52 pour le Royaume ; contre 2,29 et 2,38 en 2003).

La diminution de la taille des ménages évolue donc moins dans l'agglomération que dans le Royaume ; il est possible que la nouvelle composition des familles ait déjà atteint un équilibre dans les villes centrales et les agglomérations.

Il est par ailleurs intéressant de se pencher sur la structure des âges de la population des différentes composantes de la région urbaine. Le pourcentage de jeunes dans la ville centrale est plus élevé que la moyenne, en particulier le groupe des 25-34 ans. Ils représentent également un nombre relativement important d'habitants dans l'agglomération ; dans la banlieue toutefois, les rapports s'inversent, et c'est le pourcentage des 35-65 ans qui est en surreprésentation par rapport à la moyenne nationale. Les âgés (65 ans+) sont à leur tour légèrement surreprésentés dans la ville centrale et dans l'agglomération. Cette surreprésentation est encore plus marquée lorsqu'on compare la part des 65+ et celle des moins de 15 ans. Ce rapport s'élève à 104 pour les villes centrales, à 103 pour l'agglomération et à seulement 89 pour la banlieue, ce rapport étant d'exactly 100 pour le Royaume. On observe cependant de grandes disparités entre les régions urbaines. C'est Ostende, commune du littoral, qui présente le rapport le plus élevé (193) et la Région de Bruxelles-Capitale qui affiche le plus faible (85). La banlieue connaît en règle générale une part plus importante d'enfants que de personnes âgées ; seules les villes de Gand et Ostende présentent un rapport inverse. Le rapport pour l'ensemble des complexes résidentiels urbains est comparable à celui du Royaume. Il y a dans la zone résidentielle des migrants alternants de Bruges un nombre remarquablement élevé d'âgés (rapport de 150) ; ceci s'explique du fait que les communes côtières de Blankenberge et de Knokke-Heist font partie de la zone résidentielle des migrants alternants.

La structure des âges est toutefois encore plus spécifique que ce qu'il ressort des grands groupes d'âge. Les flux migratoires spécifiques de et vers la ville centrale, de et vers la banlieue, entraînent des structures des âges caractéristiques qui doivent être analysées d'après une division par groupes de 5 ans. La structure des âges d'une région urbaine est en outre avant tout imbriquée dans la structure de la population régionale, et est par ailleurs le reflet de l'histoire démographique et socio-économique de la région ou de son environnement plus large.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		régions urbaines		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain					
	nombre 2003	taille ménage 1991	nombre 2003	taille ménage 1991	nombre 2003	taille ménage 1991	nombre 2003	taille ménage 1991	nombre 2003	taille ménage 1991	nombre 2003	taille ménage 1991				
Bruxelles	486404	1,06	2,06	643055	1,06	2,16	144520	1,17	2,56	331301	1,13	2,47	111887	6	1,10	2,31
Anvers	219276	1,00	2,08	317274	1,02	2,19	88681	1,18	2,65	405955	1,06	2,29	497373	1,07	2,33	2,33
Liège	96396	1,00	1,92	221587	1,03	2,13	62529	1,14	2,51	284116	1,05	2,22	325640	1,07	2,26	2,26
Gand	108105	1,05	2,12	123730	1,06	2,18	54898	1,16	2,57	178628	1,09	2,30	246091	1,10	2,35	2,35
Charleroi	93661	1,04	2,14	129985	1,04	2,21	47023	1,10	2,46	177008	1,05	2,28	221656	1,07	2,32	2,32
Sous-total grandes villes	1003842	1,03	2,06	1435631	1,05	2,17	397651	1,16	2,56	1833282	1,07	2,26	2409636	1,08	2,31	2,31
Mons	42665	1,08	2,14	83380	1,05	2,25	18147	1,10	2,44	101527	1,06	2,28	108492	1,06	2,30	2,30
Louvain	43725	1,10	2,05	50961	1,11	2,14	21552	1,16	2,73	72513	1,12	2,31	96232	1,13	2,35	2,35
Bruges	50359	1,08	2,32	50359	1,08	2,32	18542	1,14	2,63	68901	1,09	2,41	107208	1,11	2,37	2,37
Namur	46493	1,13	2,28	46493	1,13	2,28	16807	1,21	2,71	63300	1,15	2,40	84056	1,15	2,44	2,44
Courtrai	31496	1,04	2,35	47014	1,06	2,39	12081	1,12	2,57	59095	1,07	2,43	88896	1,07	2,45	2,45
Malines	32686	1,06	2,36	38041	1,07	2,40	15448	1,13	2,61	53489	1,09	2,46	59669	1,09	2,46	2,46
Hasselt	29635	1,16	2,33	29635	1,16	2,33	21073	1,20	2,68	50708	1,18	2,48	57853	1,18	2,49	2,49
Verviers	23887	1,08	2,21	33570	1,09	2,27	7317	1,25	2,65	40887	1,11	2,34	44938	1,12	2,37	2,37
Ostende	34150	1,08	2,00	40248	1,10	2,06	3460	1,16	2,55	43708	1,11	2,10	56074	1,13	2,15	2,15
Tournai	29194	1,05	2,31	29194	1,05	2,31	8028	1,05	2,51	37222	1,05	2,35	51935	1,06	2,40	2,40
Genk	23019	1,14	2,76	23019	1,14	2,76	8711	1,26	2,70	31730	1,17	2,74	76067	1,17	2,72	2,72
Saint-Nicolas	28739	1,11	2,39	28739	1,11	2,39	6514	1,17	2,58	35253	1,12	2,43	45853	1,13	2,48	2,48
Turnhout	4643	0,31	2,27	22027	1,15	2,36	8776	1,24	2,68	30803	1,18	2,45	55303	1,20	2,56	2,56
Sous-total villes régionales	420691	1,06	2,27	522680	1,09	2,30	166456	1,16	2,63	689136	1,11	2,38	932576	1,12	2,42	2,42
Total	1424533	1,04	2,13	1958311	1,06	2,21	564107	1,16	2,58	2522418	1,08	2,29	3342212	1,09	2,34	2,34

Nombre de ménages Royaume : 1991 : 3 958 576 ; 2001 : 4 283 955 ; 2003 : 4 365 454 taille moyenne des ménages Royaume en 2003 : 2,38 ; évolution de la taille 2003/1991 : 1,10

Tableau II. 20 : Nombre de ménages, taille moyenne et évolution des ménages sur la base de la composition de 2001

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale			agglomération			banlieue			
	< 18	18 - 24	25 - 34	35 - 64	> 65	< 18	18 - 24	25 - 34	35 - 64	> 65
Bruxelles	22	9	17	37	15	22	9	16	38	16
Anvers	20	9	14	38	19	20	8	13	39	19
Liège	18	9	15	38	19	20	9	13	39	19
Gand	19	9	17	38	18	19	9	16	38	18
Charleroi	21	9	14	39	17	21	9	14	39	17
Sous-total grandes villes	21	9	16	37	17	21	9	15	39	17
Mons	21	9	14	39	16	21	9	14	39	17
Louvain	18	9	20	36	17	18	9	18	37	17
Bruges	18	8	13	40	20	18	8	13	40	20
Namur	20	10	14	39	17	20	10	14	39	17
Courtrai	19	9	12	39	20	20	9	12	40	20
Malines	21	9	14	38	18	21	8	13	39	18
Hasselt	17	9	14	42	18	17	9	14	42	18
Verviers	23	10	13	37	17	24	9	13	37	17
Ostende	16	7	11	41	25	17	7	11	41	24
Tournai	20	9	13	40	18	20	9	13	40	18
Genk	22	10	13	39	15	22	10	13	39	15
Saint-Nicolas	20	9	13	40	19	20	9	13	40	19
Turnhout	18	9	13	42	18	19	9	13	42	17
Sous-total villes régionales	19	9	14	39	18	20	9	13	40	18
Total	20	9	15	38	18	21	9	14	39	18

Royaume : <18 : 21%; 18-24 : 8%; 25-34 : 13%; 35-64 : 40%; >65 : 17%

Tableau II. 21 : Structure des âges des composantes de la région urbaine : pourcentage par rapport à la population totale de 2004

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		régions urbaines		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain					
	<15	15-65 >65/<15	<15	15-65 >65/<15	<15	15-65 >65/<15	<15	15-65 >65/<15	<15	15-65 >65/<15	<15	15-65 >65/<15				
Bruxelles	18	66	84	88	18	66	86	18	66	88	17	66	103	18	66	92
Anvers	17	64	116	115	17	67	90	17	65	108	17	66	103	17	65	107
Liège	15	66	124	113	18	66	87	17	65	106	18	65	89	17	65	104
Gand	16	66	115	113	17	65	104	16	66	110	16	65	112	16	66	110
Charleroi	18	65	99	98	18	66	93	18	65	97	19	65	88	18	65	95
Sous-total grandes villes	17	66	99	100	18	66	90	17	65	98	17	66	101	17	65	99
Mons	17	66	95	93	18	65	95	18	66	94	18	65	98	18	66	94
Louvain	15	68	117	111	18	66	89	16	67	102	16	66	112	16	67	105
Bruges	15	65	131	131	17	66	96	16	65	120	14	64	150	15	65	130
Namur	16	66	107	107	20	66	67	18	66	93	20	64	82	18	66	90
Courtrai	16	64	129	122	18	66	94	16	65	116	17	65	108	17	65	113
Malines	18	64	103	106	17	66	99	17	65	104	15	66	122	17	65	105
Hasselt	14	68	131	131	17	69	82	15	68	107	16	69	96	15	69	105
Verviers	19	64	92	86	20	66	72	20	64	83	21	66	61	20	64	80
Ostende	13	62	193	172	17	65	108	14	63	164	16	63	138	14	63	157
Tournai	17	65	108	108	18	64	100	17	65	106	19	64	92	17	65	102
Genk	18	67	85	85	18	70	72	18	67	82	17	69	87	17	68	84
Saint-Nicolas	16	65	116	116	17	67	95	16	66	112	18	66	90	17	66	106
Turnhout	15	67	120	113	18	68	85	16	67	104	18	68	77	17	68	90
Sous-total villes régionales	16	66	116	111	18	67	87	17	66	104	17	66	101	17	66	104
Total	17	66	104	103	18	66	89	17	66	100	17	66	101	17	66	100

Royaume : <15 : 17%, 15-64 : 66%, >65/<15 : 100

Tableau II. 22 : Groupes d'âge selon les composantes du complexe résidentiel urbain, pourcentage par rapport à la population totale de 2004

Source : Registre national, INS

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Le tableau II.23 rend l'évolution de la structure des âges. La structure des âges des différentes composantes est le résultat de la dynamique migratoire des dernières décennies. La présence plus nombreuse d'habitants de 40-54 ans dans la banlieue par rapport à l'agglomération s'est intensifiée en 2001-2004 par rapport à 1991-1994, ce qui indique un vieillissement, au sein de la banlieue, des groupes qui ont immigré plus tôt. Dans la mesure où, parmi les premiers immigrés, certains ont décidé de troquer leur trop grande villa et leur trop grand jardin pour une autre résidence, ils sont remplacés par de jeunes adultes (avec leurs enfants), de sorte que la structure des âges est assez mélangée et, à l'exception des groupes d'âge spécifiques susmentionnés, assez comparable.

groupe d'âge	ville centrale		couronne urbaine		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants alternants	
	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04	91-'94	01-'04
< 18 ans	20	20	22	21	21	21	23	22	21	21	22	21
18 - 24 ans	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9	8
25 - 29 ans	8	8	7	6	8	7	7	6	8	7	8	6
30 - 39 ans	15	15	15	14	15	15	16	15	15	15	16	15
40 - 54 ans	18	20	19	22	18	21	20	23	19	21	19	22
55 - 64 ans	11	10	12	11	11	10	11	11	11	11	11	11
≥ 65 ans	17	18	15	18	17	18	13	16	16	17	15	17
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau II. 23 : Population de toutes les régions urbaines, selon le groupe d'âge (%)

Source : Registre national, INS

Une analyse de groupement - *cluster analysis* - a été menée afin d'établir les différences de structure des âges entre et au sein des régions urbaines. Cette analyse regroupe les communes d'après leurs points communs, de sorte que, d'une part, la variation des différentes variables – ici, les groupes d'âge – au sein d'un même cluster soit minimale, et qu'elle soit d'autre part maximale entre deux clusters. L'analyse a porté sur toutes les communes des complexes résidentiels urbains. En incluant aussi la zone résidentielle des migrants alternants dans l'analyse, on peut donc aussi en ressortir l'emboîtement démographique plus vaste de la région urbaine. Ces communes peuvent ainsi être subdivisées en huit clusters (cf. figure II.3). La figure II.4 montre, pour chaque cluster, le profil moyen des communes qui en font partie. Le profil se compose des valeurs T des variables, c'est-à-dire une valeur moyenne standardisée de chaque variable. On peut lire sur la carte que les régions urbaines de Hasselt, Genk et Turnhout appartiennent à l'ensemble de la Campine, avec une structure des âges moins vieillie. La structure des âges de quantité de communes de la zone résidentielle des migrants alternants de Malines, Gand, Courtrai, de même que de la partie flamande de la zone résidentielle des migrants alternants bruxelloise, est le reflet de la population vieillissante influencée par la suburbanisation. Bon nombre de villes centrales présentent d'une part un caractère vieillissant, tout en comptant d'autre part relativement beaucoup de jeunes adultes et moins d'enfants. Les communes centrales de Bruxelles, Louvain et Louvain-la-Neuve par contre présentent une structure spécifique : un faible vieillissement, un écart important au niveau des adultes de 20 à 34 (39) ans, et beaucoup d'enfants de moins de 5 ans. Les causes varient selon les communes : forte proportion d'allochtones ou forte proportion d'universitaires. Les communes fortement suburbanisées affichent un profil des âges légèrement différent en Flandre par rapport à Bruxelles. Dans la partie wallonne du complexe résidentiel bruxellois, la plupart des communes présentent un 'profil wallon'. Celui-ci est plus jeune que le profil flamand : on y trouve davantage de jeunes adultes (la suburbanisation se fait légèrement plus tôt en Wallonie qu'en Flandre) et de jeunes enfants.

Le fait que le solde des groupes d'âge des 18-24 ans et des 25-29 ans soit devenu nettement plus positif ne permet pas d'en conclure que le nombre absolu de jeunes a augmenté dans les villes-centres. Si la structure des âges des villes-centres et des autres composantes des régions urbaines est bien sûr influencée par les mouvements migratoires spécifiquement liés à l'âge, elle est avant tout déterminée par les changements dans les chiffres des naissances survenus au cours du 20^e siècle. C'est ainsi que le groupe des 18-29 ans a diminué en termes absolus dans les villes-centres, tandis que la population totale est restée stable. La forte augmentation du solde migratoire de ce groupe d'âge dans les villes-centres est donc une autre histoire.

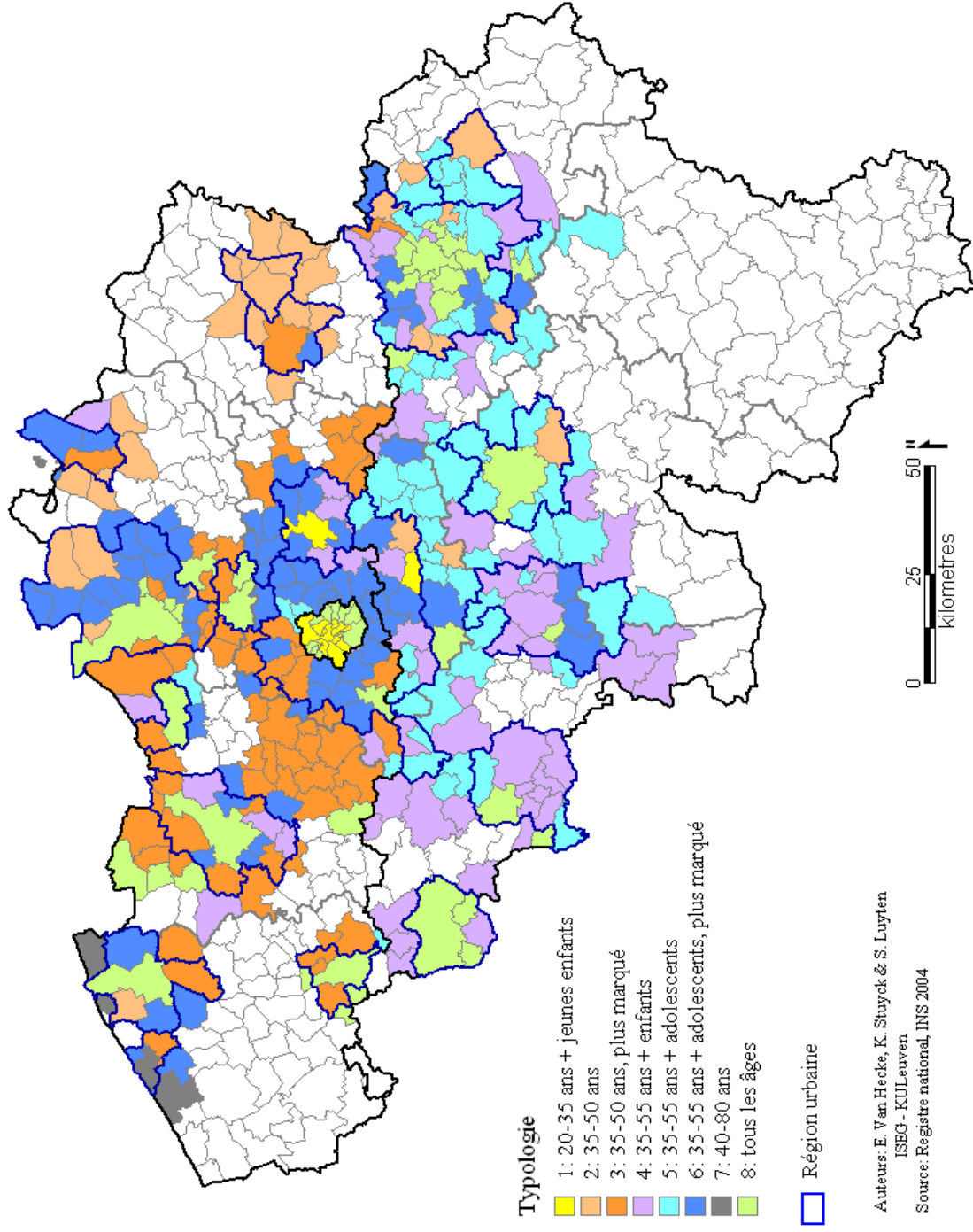


Figure II. 3 : Typologie des communes du complexe résidentiel urbain, selon les classes d'âge

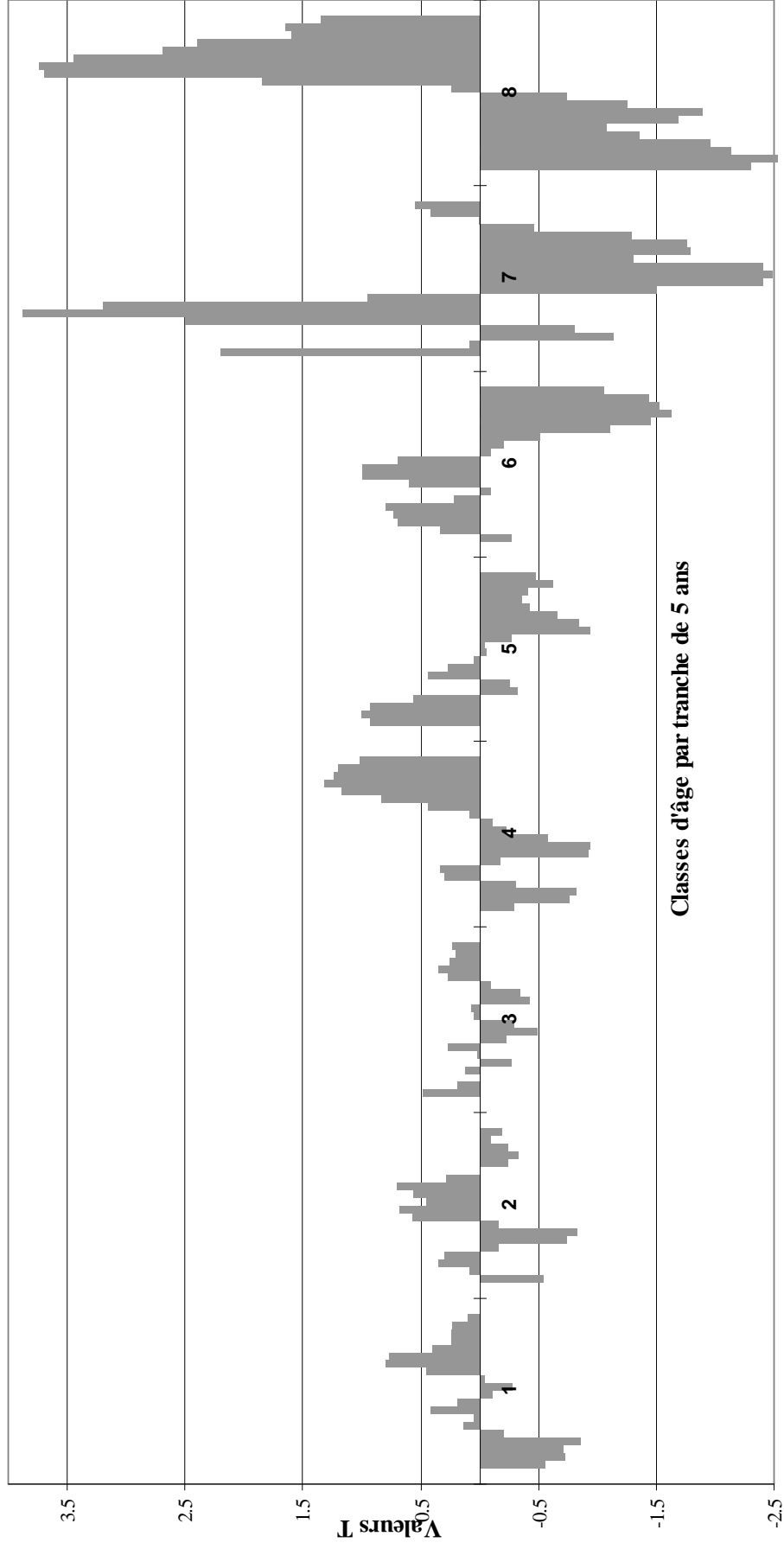


Figure II. 4 : Profils des clusters, valeurs T des classes d'âge (0-5, 5-10, ..., 95+) par cluster

Source : Registre national, INS 2004

LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE LA POPULATION

(cf. tableau II.24)

Les régions urbaines concentrent 56 % de la population et 57 % du revenu imposable total de la population belge. Le revenu moyen par habitant d'une région urbaine est 2,3 % supérieur à la moyenne. Ce qui signifie également que le revenu, dans les régions urbaines, est près de 5 % supérieur au revenu moyen hors des régions urbaines. Le revenu moyen par habitant, pour les régions urbaines, s'élevait en 2001 (déclaration 2002) à 12 073 euros, contre 11 802 euros pour le Royaume. Les écarts sont légèrement plus importants entre les composantes des régions urbaines, mais ce sont surtout les régions urbaines entre elles qui divergent fortement. Ils sont le reflet du dynamisme économique et des activités économiques spécifiques des régions.

Dans les villes centrales, le revenu moyen par habitant est 6,5 % plus faible que la moyenne de la région urbaine ; il est 2,4 % plus faible pour les agglomérations dans leur ensemble, et 7,6 % plus élevé pour la banlieue.

Le revenu moyen est le plus faible dans la région urbaine de Charleroi, c'est-à-dire 16,3 % en deçà de la moyenne des régions urbaines, tandis que celui de Gand est 9 % plus élevé. Au sein des villes régionales, c'est Verviers qui présente le revenu le plus faible, inférieur de 15,7 % à la moyenne, tandis que le revenu de Louvain est le plus élevé, soit 22,2 % au-dessus de la moyenne.

Les différences entre villes sont encore plus marquées au sein de leurs composantes, bien que les régions urbaines 'pauvres' le sont généralement dans toutes leurs composantes, et inversement pour les régions urbaines riches. L'écart de revenu entre la ville centrale et la banlieue n'en continue pas moins d'exister. C'est ainsi que l'ordre donné pour les 4 régions urbaines reste valable pour leur ville centrale. Au niveau des banlieues des grandes villes, Bruxelles présente la banlieue la plus riche, et Charleroi la plus pauvre. Le revenu moyen dans la banlieue bruxelloise est 25 % plus élevé que celui de Charleroi. Pour les villes régionales, la banlieue de Louvain arrive en tête, avec un revenu 43 % supérieur à celui de Tournai. Notons toutefois que la banlieue de Tournai ne compte que très peu d'habitants, ce qui la rend peut-être moins représentative. On observe donc, d'une manière générale, de grandes différences régionales.

Par rapport à la moyenne nationale, le revenu moyen des régions urbaines a diminué entre 1991 et 2001. Les contrastes entre leurs composantes sont quant à eux plus prononcés. Le revenu moyen du Royaume a augmenté de 23 %, celui des régions urbaines de 21 %. Le revenu moyen des villes centrales a augmenté de 18 %, celui de l'ensemble des agglomérations de 19 %, et celui de la banlieue de 27 %. Il en va de même des différences régionales : le revenu de la région urbaine de Gand a progressé de 29 %, contre 20 % pour Charleroi et seulement 16 % pour Liège. Pour les villes régionales, le revenu de la région urbaine de Louvain a augmenté de 28 %, tandis que celui de Verviers ne progressait que de 16 %. Genk a présenté la plus forte progression (+34 %).

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		région urbaine		Zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991
Bruxelles	10638	1,10	11702	1,14	14194	1,25	12229	1,16	12809	1,27	12416	1,20
Anvers	12156	1,20	12850	1,20	13482	1,27	13010	1,22	12607	1,28	12930	1,23
Liège	9990	1,10	10294	1,13	12128	1,23	10747	1,16	11127	1,26	10800	1,17
Gand	12902	1,30	13241	1,30	13009	1,28	13161	1,29	12199	1,32	12879	1,30
Charleroi	9532	1,17	9602	1,18	11337	1,26	10101	1,20	10501	1,25	10186	1,21
Sous-total grandes villes	11056	1,15	11678	1,17	13217	1,26	12059	1,19	12404	1,27	12148	1,21
Mons	10393	1,20	9983	1,23	11465	1,31	10288	1,25	9920	1,28	10263	1,25
Louvain	14376	1,23	14662	1,25	14931	1,34	14756	1,28	13134	1,31	14337	1,29
Bruges	12690	1,26	12690	1,26	12002	1,32	12487	1,28	12440	1,26	12471	1,27
Namur	11666	1,17	11666	1,17	12091	1,30	11792	1,20	10705	1,25	11511	1,22
Courtrai	12323	1,22	12129	1,22	11443	1,29	11980	1,24	11526	1,23	11827	1,23
Malines	13234	1,26	13659	1,28	14402	1,33	13887	1,29	12188	1,31	13707	1,30
Hasselt	13636	1,30	13636	1,30	12466	1,35	13112	1,32	12367	1,41	13016	1,33
Verviers	9791	1,12	9754	1,13	11887	1,24	10177	1,16	10819	1,17	10242	1,16
Ostende	11544	1,20	11533	1,21	11048	1,29	11486	1,21	10990	1,25	11369	1,22
Tournai	11021	1,21	11021	1,21	9942	1,24	10774	1,22	9482	1,19	10388	1,21
Genk	11213	1,36	11213	1,36	11843	1,29	11383	1,34	10745	1,30	11014	1,32
Saint-Nicolas	12283	1,26	12283	1,26	11875	1,34	12203	1,28	12875	1,35	12368	1,29
Turnhout	12693	1,24	12841	1,26	12196	1,26	12640	1,26	11723	1,26	12211	1,26
Sous-total villes régionales	12125	1,23	11971	1,24	12482	1,31	12107	1,26	11506	1,27	11943	1,26
Total	11405	1,18	11761	1,19	12996	1,27	12073	1,21	12134	1,27	12089	1,23

Total Royaume : 1991 : 9571 €, 2001 : 11 802 € Évolution (2001/1991) : 1,23

Tableau II. 24 : Revenu imposable total, par habitant, exprimé en euros, selon les composantes des complexes résidentiels urbains 2001 (indice 1991=100)

Source : Statistiques financières, INS

Pour beaucoup, la suburbanisation a pour objectif l'acquisition d'une habitation propre ; pour tous, celui de la recherche d'un environnement 'plus vert' ou 'plus agréable'. Il y avait dans l'ESE une question portant sur la perception de l'environnement sur le plan du calme/bruit, de la pollution atmosphérique, de la propreté de l'environnement et de l'aspect esthétique des bâtiments proches. On peut en déduire si les habitants de la banlieue apprécient nettement plus leur environnement que ceux de la ville centrale. Les chiffres se trouvent au tableau II.25. Les écarts entre la ville centrale et la banlieue sont importants, et ils sont plus importants pour les grandes villes que pour les villes régionales, puisque les villes régionales centrales sont mieux jugées que les grandes villes, tandis que les différences sont faibles pour les banlieues. Ce sont les grandes villes de Liège et de Charleroi qui sont jugées les moins agréables sur le plan de l'environnement ; Mons et Malines sont les villes régionales les moins bien cotées. Gand obtient les chiffres les plus favorables (influencés par le fait que Gand compte quantité de quartiers aérés au sein de ses limites communales) pour les grandes villes, mais l'écart avec Anvers et Bruxelles (RBC) n'est pas si grand. Pour les villes régionales, ce sont Bruges, Hasselt et Genk qui forment le trio de tête. La banlieue d'Anvers obtient le meilleur résultat pour les grandes villes, Charleroi le plus mauvais ; les banlieues des villes régionales de Bruges, Genk et Hasselt enregistrent de bien meilleurs scores que celles de Mons, Courtrai et Tournai. La couronne urbaine des grandes villes s'en sort mieux que la ville centrale, mais l'écart est faible à Charleroi, tandis qu'il n'y a pratiquement aucune différence dans les villes régionales. Enfin, les valeurs de la zone résidentielle des migrants alternants sont légèrement plus faibles que celles des banlieues. Les gens préfèrent donc s'installer en banlieue.

Les habitants de la banlieue ne perdent pas beaucoup en équipements en échange de cet environnement plus agréable. C'est ce qu'il ressort des réponses à une autre question de l'ESE relative au niveau des équipements offerts dans le quartier en matière de transports en commun, de commerces, d'enseignement, de services sociaux, d'offre culturelle et récréative (cf. tableau II.26). Les différences entre la ville centrale et la banlieue sont nettement moins marquées que pour les variables environnementales susmentionnées. Le pourcentage de banlieusards qui trouve que ces équipements sont largement présents est légèrement plus faible que dans la ville centrale, mais 21 % des habitants de la ville centrale estiment être mal desservis, contre 25 % dans la banlieue. Il n'y a quasiment aucune différence entre les grandes villes et les villes régionales, que ce soit pour la ville ou pour la banlieue, du moins en ce qui concerne la moyenne. Les différences individuelles sont plus prononcées. La population de Liège et de Charleroi trouve, cette fois encore, que les équipements sont moins largement présents que ce n'est le cas dans les autres grandes villes, et les différences sont surtout marquées entre les villes régionales : Mons, Tournai, Malines et Verviers enregistrent les scores les plus faibles, Genk, Hasselt, Bruges et Ostende les scores les plus élevés. On observe généralement les mêmes hiérarchies pour les banlieues. La perception de la présence des équipements est comparable dans la banlieue et dans la zone résidentielle des migrants alternants. Ceci indique clairement le bon développement du commerce et des services sur l'ensemble du territoire, et la mobilité accrue compensera sans problème une moindre présence, sans qu'une perception fortement négative n'y soit associée.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		région urbaine		Zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	% agréable	% très agréable	% agréable	% très agréable	% agréable	% très agréable	% agréable	% très agréable	% agréable	% très agréable	% agréable	% très agréable
Bruxelles	25	20	22	24	11	39	20	27	11	34	17	29
Anvers	24	20	20	25	9	43	18	29	12	35	16	30
Liège	29	15	24	19	11	39	21	23	10	38	20	25
Gand	22	22	20	25	12	37	17	29	9	39	15	32
Charleroi	30	14	28	15	13	34	24	20	13	32	22	23
Sous-total grandes villes	25	19	22	23	11	39	20	26	11	35	18	28
Mons	23	19	22	19	16	31	21	21	13	28	21	21
Louvain	18	25	17	26	9	42	14	31	11	36	13	32
Bruges	10	35	10	35	6	48	9	38	7	46	8	41
Namur	16	30	16	30	7	45	13	34	11	38	13	35
Courtrai	13	29	13	30	9	33	12	30	11	31	12	31
Malines	21	22	19	26	10	38	16	29	8	43	15	31
Hasselt	11	36	11	36	8	42	10	38	7	42	10	39
Verviers	18	26	17	27	6	53	15	32	9	43	15	33
Ostende	14	30	13	32	7	43	12	33	7	45	11	36
Tournai	15	27	15	27	11	34	14	29	12	31	13	30
Genk	12	37	12	37	7	48	10	40	11	37	11	38
Saint-Nicolas	16	28	16	28	9	40	15	30	9	41	13	33
Turnhout	13	29	12	34	6	49	10	38	7	47	9	42
Sous-total villes régionales	15	29	15	28	9	42	14	32	10	39	13	34
Total	22	22	20	24	10	40	18	28	11	36	16	30

Royaume : 15 % "peu agréable", 32 % "très agréable"

Tableau II. 25 : Appréciation de la qualité de l'environnement direct (air, bruit et propreté de l'environnement et l'aspect esthétique des bâtiments)

Source : INS – ESE 2001

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	% desservi	% très bien desservi	% mal desservi	% très bien desservi	% mal desservi	% très bien desservi	% mal desservi	% très bien desservi	% mal desservi	% très bien desservi	% mal desservi	% très bien desservi
Bruxelles	20	25	20	24	25	19	21	23	27	17	23	21
Anvers	17	25	16	26	18	21	17	25	21	21	17	24
Liège	27	21	27	20	32	16	28	19	34	16	29	19
Gand	19	25	19	25	21	20	20	23	22	20	21	23
Charleroi	27	19	28	18	33	15	29	17	34	15	30	17
Sous-total grandes villes	20	24	21	23	25	19	22	22	27	18	23	21
Mons	32	16	31	16	34	16	31	16	34	15	31	16
Louvain	17	26	18	25	25	17	20	22	25	17	21	21
Bruges	14	29	14	29	19	23	16	28	13	31	15	29
Namur	30	20	30	20	35	15	32	19	32	18	32	18
Courtrai	18	22	18	21	16	21	18	21	19	20	18	21
Malines	24	19	23	20	21	19	23	19	17	21	22	20
Hasselt	15	32	15	32	20	20	17	27	24	17	18	26
Verviers	30	19	31	18	32	17	31	18	30	17	31	18
Ostende	16	29	16	29	18	22	16	28	20	24	17	27
Tournai	29	17	29	17	27	18	29	18	29	15	29	17
Genk	14	34	14	34	16	25	15	31	20	21	18	25
Saint-Nicolas	21	21	21	21	21	20	21	21	24	17	22	20
Turnhout	19	23	18	22	20	17	19	21	20	19	19	20
Sous-total villes régionales	22	24	22	23	24	19	23	22	22	21	22	22
Total	21	24	21	23	25	19	22	22	25	19	23	21

Royaume : "mal desservi" : 23 %; "bien desservi" : 21 %

Tableau II. 26 : Appréciation du niveau des équipements proposés dans le quartier

Source : INS – ESE 2001

5.4 L'emploi d'après le lieu de résidence et d'après le lieu de travail

L'offre d'emploi est une raison d'être par excellence pour une région urbaine, et de bons critères pour la taille des régions urbaines en sont des indicateurs.

Lorsqu'on effectue des comparaisons internationales des délimitations des régions urbaines, c'est le seul indicateur qui se retrouve partout, et, pour bon nombre de pays, la seule norme. La dénomination reflète bien souvent l'importance de l'emploi. C'est ainsi qu'on parle par exemple de : *travel-to-work area*, *commuter catchment area*, *commuting zones*, *regional labour centre*, ce qui est une définition plus étroite que le concept de 'région urbaine' que nous utilisons ici. La pure relation avec le travail est cependant utilisée pour la délimitation de la zone résidentielle des migrants alternants, où les navettes constituent l'unique critère de délimitation pour la limite extérieure du 'complexe résidentiel urbain' ou *Functional Urban Region*.

Sous l'angle des régions urbaines, l'emploi peut être considéré de deux façons différentes. D'une part, en tant que lieu de résidence de la population active, où la majorité travaille dans l'agglomération, et surtout dans la ville centrale, tandis que le lieu de résidence est plutôt l'agglomération ou la banlieue. Ceci donne lieu à des navettes centripètes quotidiennes. D'autre part, la région urbaine peut être considérée en tant que lieu de travail, où viennent travailler des gens venant tant de l'intérieur de la région urbaine que de l'extérieur. Les régions urbaines se profilent spécifiquement comme des pôles d'emploi : la population active au lieu de travail dépasse en effet la population active au lieu de résidence. Quantité de navetteurs quotidiens viennent également de la zone résidentielle des migrants alternants, et même de villes et de communes plus éloignées.

Il n'est malheureusement pas possible de calculer un solde précis en termes d'emploi ou un taux d'emploi, dans la mesure où quantité de citoyens n'ont pas indiqué (ou pas assez précisément) leur lieu de travail dans l'enquête socio-économique. La population active au lieu de travail calculée d'après l'ESE est ainsi nettement inférieure à la population active au lieu de résidence. La comparaison entre les deux montre que bon nombre de régions urbaines présentent un taux d'emploi inférieur à un, ce qui ne correspond pas à la réalité. Les deux aspects doivent donc être approchés séparément. Pour la population active au lieu de résidence, nous utilisons les données de l'enquête socio-économique, tandis que pour la population active au lieu de travail, nous utilisons les données de l'assurance sociale, c'est-à-dire de l'ONSS (Office national de Sécurité sociale) et de l'INASTI (Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants). Pour les travailleurs salariés (ONSS), nous utilisons la statistique décentralisée, la commune d'emploi, donc. Pour les indépendants (INASTI) toutefois, nous sommes confrontés à un problème, ceux-ci étant en effet enregistrés à l'adresse de leur domicile légal. Dans la plupart des cas, la commune de résidence est la même que la commune de travail. Mais les exceptions apparaissent justement souvent au sein de la région urbaine. Nous pensons aux indépendants qui possèdent un commerce ou une société de services dans le centre ville et qui habitent la banlieue. Il y a donc une certaine surestimation de l'emploi des indépendants dans la banlieue, et une sous-estimation dans l'agglomération, principalement dans la ville centrale. Il n'est tenu compte que des indépendants à titre principal, ceci afin d'éviter les doublons. Compte tenu des restrictions de lieu de travail dans l'enquête socio-économique, les statistiques de l'ONSS et de l'INASTI nous servent à calculer tant le poids des régions urbaines sur l'ensemble du territoire belge que leur évolution entre 1991 et 2001. Les données relatives au lieu d'emploi étaient d'ailleurs également incomplètes dans le recensement de 1991. Le mauvais enregistrement de l'adresse professionnelle entraîne également des imprécisions dans la quantification de la navette.

Le fait que les régions urbaines concentrent l'emploi ressort clairement des chiffres (cf. tableaux II.13 et II.27) : 56 % de la population y habite, mais 65 % de l'emploi y est concentré. La concentration est encore plus forte au sein de la région urbaine, dans la mesure où les villes centrales prennent 44 % de l'emploi du Royaume à leur compte. La densité de l'emploi peut également s'exprimer par rapport à la population (cf. tableau II.27). Les villes centrales comptent 60 travailleurs pour 100 habitants ; le chiffre est de 52 pour l'ensemble des agglomérations, et de seulement 27 pour la banlieue. Les zones résidentielles des migrants alternants ne correspondent logiquement pas aux concentrations d'emploi : le rapport y est de 28/100 habitants. Le rapport moyen pour le Royaume est de 39/100. On observe des divergences notables entre les régions urbaines : la région urbaine bruxelloise obtient la plus haute valeur, à savoir 56 travailleurs pour 100 habitants. Les régions urbaines flamandes (Gand, 48 ; Anvers, 45) enregistrent des chiffres nettement plus élevés que les wallonnes (Liège, 35 ; Charleroi, 32). La moyenne pour les grandes villes est du même ordre de grandeur que pour les villes régionales, et les divergences sont elles aussi bien marquées au sein des villes régionales, avec la valeur la plus faible pour Mons et la plus élevée pour Genk. Les valeurs en Wallonie sont systématiquement faibles, à l'exception de Namur. En Flandre, c'est Ostende qui présente la valeur la plus faible (36), suivie par Saint-Nicolas (40). La faible valeur pour Ostende peut aussi être influencée par la forte proportion d'âgés dans la population totale de cette région urbaine. Les autres villes régionales enregistrent des scores étonnamment plus élevés. Les banlieues de Bruxelles et de Courtrai affichent les valeurs les plus élevées.

Le tableau II.27 laisse voir l'évolution de cette concentration de l'emploi. En 2001, il y avait 46 travailleurs pour 100 habitants, et 43 en 1991, dans les 18 régions urbaines. Mais cette valeur a aussi augmenté au niveau national. Cette augmentation de l'emploi doit être mise en rapport avec la participation croissante des femmes au marché du travail, éventuellement à temps partiel. Les chiffres de l'ONSS donnent le nombre total de travailleurs, mais une part non négligeable d'entre eux est employée à temps partiel. En 1991, les régions urbaines concentraient 65,3 % de l'emploi, contre 64,8 % en 2001 (ces deux chiffres se basant sur la délimitation de 2001). Il y a donc un léger recul de la concentration, encore plus prononcé dans les régions urbaines. Les villes centrales concentraient 46,3 % en 1991, et encore 44,3 % en 2001 ; pour les agglomérations, les chiffres sont de 56,5 et de 55,0 %, tandis que la décentralisation se lit dans les chiffres de la banlieue : sa part est passée de 8,8 % à 9,8 %.

L'évolution est différente d'une région urbaine à l'autre, et on observe par ailleurs généralement une évolution différente entre les grandes villes et les villes régionales. Si les régions urbaines des grandes villes ont évolué plus lentement (+7 %), la progression dans les régions urbaines des villes régionales a été plus importante (+11 %) que l'évolution moyenne dans le Royaume (+9 %). La tendance à la suburbanisation par contre a été moins prononcée : +23 % pour les banlieues des grandes villes, et +14 % pour les banlieues des villes régionales. Ces chiffres sont dès lors liés à l'évolution de l'emploi dans les villes centrales : seulement +1 % pour les grandes villes et +11 % de moyenne pour les villes régionales. Au niveau des régions urbaines, seules Gand et Bruxelles ont évolué plus rapidement que la moyenne nationale des grandes villes. Malines (+28 %), Genk (+22 %) et Louvain (+21 %) enregistrent les meilleurs progrès pour les villes régionales. À Charleroi, Verviers et Ostende, la croissance était près de 10 % en deçà de la moyenne.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		régions urbaines		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain							
	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991	2001	2001/1991						
Bruxelles	650107	1,03	67	842105	1,08	62	123776	1,28	34	965881	1,10	56	216452	1,07	27	1182333	1,09	47
Anvers	261948	0,97	59	342036	1,00	50	68025	1,24	29	410061	1,03	45	80517	1,13	35	490578	1,04	43
Liège	101775	0,98	55	182651	0,99	39	34054	1,12	22	216705	1,01	35	25778	1,08	25	242483	1,02	33
Gand	145739	1,11	65	156145	1,12	59	38082	1,19	27	194227	1,13	48	51899	1,09	31	246126	1,12	43
Charleroi	85289	0,96	43	102732	0,97	36	24757	1,17	21	127489	1,00	32	24492	1,04	22	151981	1,01	30
Sous-total grandes villes	1244858	1,01	62	1625669	1,05	53	288694	1,23	29	1914363	1,07	47	399138	1,08	28	2313501	1,07	42
Mons	42544	1,13	47	59727	1,07	32	10105	0,89	23	69832	1,04	30	2640	0,98	15	72472	1,04	29
Louvain	63684	1,20	72	67577	1,20	63	12378	1,24	21	79955	1,21	48	16041	1,20	28	95996	1,21	43
Bruges	63816	1,09	55	63816	1,09	55	13611	1,10	28	77427	1,09	47	27670	1,06	32	105097	1,08	42
Namur	55882	1,16	53	55882	1,16	53	9220	1,19	21	65102	1,17	44	12682	1,08	24	77784	1,15	39
Courtrai	43512	0,99	58	60435	1,01	53	10872	1,10	35	71307	1,02	49	25585	1,02	35	96892	1,02	44
Malines	38860	1,28	51	42735	1,27	48	9305	1,32	23	52040	1,28	40	3563	1,20	23	55603	1,27	38
Hasselt	49529	1,11	72	49529	1,11	72	15494	1,12	28	65023	1,11	53	5257	1,26	29	70280	1,12	49
Verviers	22022	0,97	42	26788	0,97	35	4028	1,08	21	30816	0,98	32	3158	1,23	29	33974	1,00	32
Ostende	28776	0,98	43	30751	0,99	38	1887	1,19	21	32638	1,00	36	6467	1,10	23	39105	1,01	33
Tournai	30094	1,04	45	30094	1,04	45	3317	0,98	17	33411	1,04	38	9572	1,14	26	42983	1,06	35
Genk	40840	1,20	65	40840	1,20	65	6824	1,39	29	47664	1,22	55	33795	1,26	29	81459	1,24	40
Saint-Nicolas	31169	1,08	46	31169	1,08	46	3158	1,40	19	34327	1,10	40	5828	1,26	21	40155	1,12	36
Turnhout	28684	1,10	74	31010	1,11	61	4500	1,10	19	35510	1,11	48	21636	1,16	33	57146	1,13	41
Sous-total villes régionales	539412	1,11	55	590353	1,10	49	104699	1,14	24	695052	1,11	43	173894	1,14	29	868946	1,11	39
Total	1784270	1,04	60	2216022	1,06	52	393393	1,20	27	2609415	1,08	46	573032	1,10	28	3182447	1,08	41
% Total Royaume	44	-1,96		55	-1,42		10	+0,93		65	-0,49		14	+0,12		79	-0,37	

Total Royaume : 1991 : 3 701 745 ; 2001 : 4 026 048 2001/1991 : 1,09 par 100 habitants : 39 %

Tableau II. 27 : Évolution des travailleurs ONSS et INASTI sur la base de la composition de 2001

Source : ONSS et INASTI

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Étant donné que les villes centrales et les agglomérations des régions urbaines sont considérées comme des lieux d'emploi, et que la détermination de la taille de leur banlieue et de leur zone résidentielle des migrants alternants repose en partie sur la relation d'emploi avec ce centre de la région urbaine, il est intéressant de comparer l'évolution de la population à l'évolution de l'emploi. Le tableau II.28 rend le rapport entre ces deux évolutions. Si ce rapport est supérieur à 1, c'est que l'évolution de la population est moindre par rapport à l'évolution de l'emploi ; si par contre le rapport est inférieur à 1, c'est que l'évolution de la population est plus importante que celle de l'emploi. L'emploi dans les différentes composantes du complexe résidentiel urbain a, d'une manière générale, davantage évolué que la population. Cette situation est comparable au rapport pour le Royaume : la population y a augmenté de 3 % sur cette période, tandis que l'emploi a progressé de 9 %, le rapport étant donc de 1.06. Seule la banlieue s'écarte fortement de ce rapport national.

Région urbaine	ville centrale	agglomération	banlieue	région urbaine	zone résidentielle des migrants alternants	complexe résidentiel urbain
Bruxelles	1,02	1,06	1,18	1,07	1,02	1,05
Anvers	1,02	1,02	1,14	1,03	1,07	1,03
Liège	1,03	1,02	1,05	1,01	1,01	1,01
Gand	1,14	1,13	1,13	1,12	1,06	1,11
Charleroi	0,98	0,99	1,14	1,01	1,00	1,01
Sous-total grandes villes	1,03	1,05	1,15	1,06	1,03	1,05
Sous-total villes régionales	1,10	1,10	1,06	1,08	1,08	1,08
Total	1,05	1,06	1,12	1,06	1,05	1,06

(Royaume = 1,06)

Tableau II. 28 : Évolution des travailleurs (ONSS + INASTI) 2001/1991 par rapport à l'évolution de la population 2001/1991

Source : ONSS & INASTI

CHÔMAGE

Si les régions urbaines concentrent 56 % de la population, elles hébergent aussi 64 % des chômeurs. Au niveau de l'agglomération, les pourcentages sont respectivement de 42 et 54 %. Le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population des 20-64 ans) est 25 % plus important que la moyenne du Royaume dans les villes centrales, et 1/3 plus faible en banlieue. Le taux de chômage a en outre augmenté dans les villes centrales et diminué dans la banlieue au cours de la période 1991-2001, ce qui ne fait donc que creuser l'écart. Mais les différences entre les régions urbaines où le chômage est déterminé par des éléments régionaux sont encore plus marquées que les différences entre l'agglomération et la banlieue. C'est ainsi que le taux de chômage des régions urbaines de Mons et de Charleroi est 6 fois supérieur à celui de la région urbaine de Louvain (tableau II.29). Les régions urbaines de Charleroi, Liège, Mons, Tournai et Verviers connaissent un chômage élevé. La région urbaine de Namur présente les valeurs les plus faibles pour les régions urbaines wallonnes, mais elles n'en restent pas moins supérieures à la moyenne du Royaume. Genk et Ostende présentent les valeurs les plus élevées pour la Flandre. Genk est ainsi proche de la moyenne nationale. Du fait du chômage relativement élevé dans la RBC, la région urbaine de Bruxelles connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne du Royaume.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		régions urbaines		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	1991	2001-1991	1991	2001-1991	1991	2001-1991	1991	2001-1991	1991	2001-1991	1991	2001-1991
Bruxelles	7	9	6	8	4	4	6	7	5	4	6	6
Anvers	6	6	5	5	3	2	4	4	4	3	4	4
Liège	11	14	11	12	7	7	10	11	7	7	9	10
Gand	6	7	6	6	3	3	5	5	4	3	5	4
Charleroi	11	15	11	14	9	9	10	13	9	10	10	12
Sous-total grandes villes	7	9	7	8	5	4	7	7	5	5	6	7
Mons	9	12	11	14	8	8	11	13	10	12	11	13
Louvain	3	3	3	3	3	2	3	2	4	3	3	2
Bruges	4	3	4	3	3	2	4	3	3	3	4	3
Namur	6	9	7	9	6	6	7	8	7	8	7	8
Courtrai	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3
Malines	4	5	4	4	2	2	4	3	4	3	4	3
Hasselt	4	4	5	4	6	4	5	4	6	3	5	4
Verviers	9	13	10	12	5	5	9	11	6	6	9	10
Ostende	5	5	4	5	3	2	4	5	3	3	4	4
Tournai	8	10	9	10	8	8	8	10	8	9	8	10
Genk	7	7	8	7	3	3	6	6	7	5	7	5
Saint-Nicolas	3	4	4	4	4	3	4	4	3	2	4	3
Turnhout	5	5	6	5	5	3	6	4	5	3	5	4
Sous-total régionales villes	5	6	6	7	5	4	6	6	5	4	6	5
Total	7	8	7	8	5	4	6	7	5	5	6	6

Royaume : 6 % en 1991, 6 % en 2001 ; 2001-1991 : 0,04 %

* Le pourcentage de chômeurs = le nombre de chômeurs par rapport à la population entre 20 et 64 ans

Tableau II. 29 : Évolution du pourcentage de chômeurs* sur la base de la composition de 2001

Source : ONEM

REGIONS URBAINES, CENTRES DE DECISION

Le rôle des régions urbaines dans la fonction de décision est exprimé au tableau II.30 au moyen de la valeur ajoutée à l'adresse des sièges sociaux des 100 000 plus grandes entreprises du TOP 100 000. Ces entreprises établies dans une région urbaine représentent 73 % (en 2004) de la valeur ajoutée réalisée en Belgique ; les villes centrales à elles seules en assurent pas moins de 52 %. La région urbaine bruxelloise, avec une concentration de 39,4 % de la valeur ajoutée du pays, affiche clairement son rôle de capitale. La Région de Bruxelles-Capitale atteint 29,1 % (contre 31,2 % en 1999). Les régions urbaines conservent globalement leur part dans la valeur ajoutée des 100 000 plus grandes entreprises, à savoir 73 %, tant en 1999 qu'en 2004. On observe un léger recul des villes centrales, à savoir de 53,9 % en 1999 à 52,4 % en 2004, avec donc un léger glissement vers les autres communes d'agglomération et vers la banlieue, où la part de la valeur ajoutée augmente légèrement par rapport au Royaume. Remarquons la valeur ajoutée qui a plus que doublé dans la banlieue de Tournai, suite à la fusion d'une grande sucrerie avec une usine située ailleurs.

Le poids de la localisation de la fonction de décision par rapport à la répartition de la population s'exprime de manière manifeste dans les chiffres du tableau II.31. L'écart entre les régions urbaines flamandes et wallonnes est ici aussi très net. La valeur ajoutée s'élève à 16 872 euros/hab. pour l'ensemble des régions urbaines belges. Les chiffres illustrent bien cette concentration : dans les villes centrales, la valeur se chiffre à 22 762 euros/hab., dans l'ensemble des agglomérations (mais cette valeur est fortement influencée par celle de la ville centrale), à 20 127 ; elle s'élève pour la banlieue à 7303, contre 7665 pour la zone résidentielle des migrants alternants.

Les divergences entre les villes centrales et les régions urbaines sont prononcées : la concentration est plus importante dans les régions urbaines des grandes villes, et surtout des grandes villes flamandes : 84 % de la VA (des régions urbaines) se concentrent dans les cinq grandes villes, à savoir 56 % rien que dans la Région de Bruxelles-Capitale, 17 % à Anvers, 6 % à Gand et 5 % pour Liège et Charleroi ensemble. Les sièges sociaux établis dans les 13 villes régionales ne concentrent ensemble que 16 % de la VA des villes centrales de l'ensemble des régions urbaines. Malines, Genk, Louvain et Courtrai sont les principales villes régionales. La classification est quasi la même au niveau des régions urbaines. Les villes régionales ne représentent plus que 15 %. Pour les régions urbaines des grandes villes, les chiffres se présentent comme suit : 54 % pour Bruxelles, 17 % pour Anvers, 7 % pour Gand et 8 % pour Liège et Charleroi ensemble. Avec ses 5 %, Liège vient ici avant Charleroi, tandis que leur ordre est inversé au niveau des villes centrales.

Les écarts sont encore plus importants lorsqu'ils sont exprimés par habitant : 29 645/hab. pour la région urbaine bruxelloise, 17 937 pour Anvers, 13 896 pour Gand, 7387 pour Liège et 7104 pour Charleroi. On atteint des montants de plus de 10 000 euros/hab dans les villes régionales de (par ordre décroissant) : Turnhout, Genk, Malines, Courtrai et Hasselt. Les valeurs les plus faibles se retrouvent à Mons, Namur et Verviers.

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	2004	2004/1999	2004	2004/1999	2004	2004/1999	2004	2004/1999	2004	2004/1999	2004	2004/1999
Bruxelles	38637	1,20	47963	1,24	4244	1,31	52207	1,25	5102	1,27	57309	1,25
Anvers	11838	1,25	14644	1,25	2052	1,27	16696	1,25	2955	1,31	19651	1,26
Liège	1548	1,36	4074	1,41	578	1,53	4652	1,43	487	1,44	5139	1,43
Gand	4166	1,34	4780	1,45	928	1,53	5708	1,47	1138	1,29	6846	1,43
Charleroi	2098	1,37	2399	1,34	463	1,19	2862	1,32	320	1,38	3182	1,32
Sous-total grandes villes	58287	1,23	73860	1,27	8265	1,33	82125	1,27	10002	1,30	92127	1,27
Mons	573	1,22	783	1,21	171	1,20	954	1,21	32	1,06	986	1,21
Louvain	1041	1,59	1166	1,60	184	1,33	1350	1,55	345	1,24	1695	1,48
Bruges	956	1,21	956	1,21	322	1,24	1278	1,21	534	1,25	1812	1,22
Namur	478	1,24	478	1,24	149	1,03	628	1,19	189	1,88	817	1,30
Courtrai	1031	1,74	1556	1,54	382	1,12	1939	1,43	982	1,23	2920	1,36
Malines	1951	1,90	1991	1,89	217	1,60	2208	1,85	70	1,31	2278	1,83
Hasselt	955	1,33	955	1,33	363	1,21	1318	1,30	98	0,96	1416	1,27
Verviers	400	1,16	477	1,11	49	1,08	526	1,11	116	1,60	642	1,17
Ostende	653	1,60	677	1,60	58	1,28	735	1,57	107	1,62	842	1,58
Tournai	471	1,20	471	1,20	122	2,54	592	1,35	221	1,31	813	1,34
Genk	1439	1,07	1439	1,07	170	1,19	1610	1,08	785	1,08	2395	1,08
Saint-Nicolas	704	1,21	704	1,21	49	1,22	753	1,21	83	1,15	836	1,21
Turnhout	598	1,15	644	1,17	132	1,20	777	1,17	2132	1,38	2908	1,32
Sous-total villes régionales	11251	1,37	12298	1,36	2370	1,25	14668	1,34	5694	1,28	20362	1,32
Total	69538	1,25	86158	1,28	10635	1,31	96793	1,28	15695	1,29	112489	1,28

Valeur ajoutée Top 100 000 du Royaume : 1999 : 103 434 ; 2001 : 116 718 ; 2004 : 132 636 2004/1999 : 1,28

Tableau II. 30 : Valeur ajoutée (x 1 000 000 euros), en pourcentage, par rapport au Royaume en 2004, et évolution 1999-2004

Source : Trends – Top 100.000

II. LES RÉGIONS URBAINES BELGES

Région urbaine	ville centrale		agglomération		banlieue		région urbaine		zone résidentielle des migrants alternants		complexe résidentiel urbain	
	2004	Rap. Royaume	2004	Rap. Royaume	2004	Rap. Royaume	2004	Rap. Royaume	2004	Rap. Royaume	2004	Rap. Royaume
Bruxelles	38641	3,03	34472	2,70	11478	0,90	29645	2,32	6229	0,49	22211	1,74
Anvers	26009	2,04	21046	1,65	8733	0,68	17937	1,41	12881	1,01	16937	1,33
Liège	8347	0,65	8623	0,68	3673	0,29	7387	0,58	4651	0,36	6997	0,55
Gand	18164	1,42	17714	1,39	6586	0,52	13896	1,09	6770	0,53	11827	0,93
Charleroi	10459	0,82	8358	0,66	3996	0,31	7104	0,56	2890	0,23	6195	0,49
Sous-total grandes villes	28151	2,21	23699	1,86	8113	0,64	19859	1,56	6985	0,55	16548	1,30
Mons	6289	0,49	4174	0,33	3857	0,30	4113	0,32	1889	0,15	3961	0,31
Louvain	11600	0,91	10704	0,84	3129	0,25	8046	0,63	5927	0,46	7500	0,59
Bruges	8172	0,64	8172	0,64	6600	0,52	7710	0,60	6055	0,47	7135	0,56
Namur	4503	0,35	4503	0,35	3281	0,26	4137	0,32	3556	0,28	3986	0,31
Courtrai	13939	1,09	13824	1,08	12301	0,96	13494	1,06	13206	1,04	13396	1,05
Malines	25348	1,99	21807	1,71	5401	0,42	16786	1,32	4505	0,35	15492	1,21
Hasselt	13815	1,08	13815	1,08	6433	0,50	10498	0,82	5327	0,42	9837	0,77
Verviers	7573	0,59	6263	0,49	2552	0,20	5511	0,43	10652	0,83	6035	0,47
Ostende	9561	0,75	8152	0,64	6580	0,52	8001	0,63	3715	0,29	6981	0,55
Tournai	6991	0,55	6991	0,55	6042	0,47	6773	0,53	5950	0,47	6528	0,51
Genk	22649	1,78	22649	1,78	7236	0,57	18483	1,45	6560	0,51	11581	0,91
Saint-Nicolas	10226	0,80	10226	0,80	2944	0,23	8796	0,69	2967	0,23	7359	0,58
Turnhout	15146	1,19	51639	4,05	5621	0,44	21555	1,69	32126	2,52	28406	2,23
Sous-total villes régionales	11428	0,90	10563	0,83	5418	0,42	9158	0,72	9247	0,72	9183	0,72
Total	22762	1,78	20127	1,58	7303	0,57	16872	1,32	7665	0,60	14450	1,13

Total Royaume : 1999 : 10 127 ; 2001 : 11 372 ; 2004 : 12 759

Tableau II. 31 : Valeur ajoutée, en euros, par habitant, en 2004, sur la base de la composition de 2001, et rapport avec le Royaume (indice Royaume=100)

Source : Trends – Top 100.00

6. Les régions urbaines au niveau international

L'introduction avait déjà parlé du système urbain d'Europe occidentale, toujours construit selon une logique économique plus ou moins identique. Mais lorsqu'on observe les systèmes urbains à travers le monde entier, ils se forment souvent au sein d'un cadre temporel et économique différent, ce qui rend une délimitation univoque des régions urbaines du monde d'autant plus ardue. De Vries (1984 in Geyer, 2002, p.43) est d'avis que les frontières administratives sont la référence la plus durable pour la description d'un système urbain ; toutes les autres délimitations sont, selon lui, plutôt arbitraires. Quantité d'autres études mettent toutefois le doigt sur les défauts des frontières administratives, et recherchent d'autres critères. L'espace urbain fonctionnel va de pair avec le modèle centre-périphérie. Les critères suivants sont souvent utilisés pour distinguer le centre de sa périphérie (in Geyer, 2002, p.44) : densité de population ; potentiel de population ; secteurs économiques de pointe ; dominance spatio-économique ; densité urbaine ; réseautage urbain ; échelle ; considérations géographiques stratégiques ; maturité du système urbain.

On cherche de plus en plus à mener des études à l'échelle internationale, et l'on préfère utiliser pour ce faire les critères univoques des régions urbaines plutôt que les délimitations nationales qui peuvent fortement diverger entre elles. Plusieurs pays sont d'ailleurs occupés à délimiter les zones urbaines au niveau national ou régional. Bien que les délimitations soient propres à chaque pays, elles sont toujours des concepts dynamiques, et l'ampleur des régions urbaines varie avec le temps. Internet, et les sites des services statistiques nationaux en particulier, offre dans ce cadre une importante source d'informations.

(cf : http://aps.vlaanderen.be/statistiek/dossiers/2004-03_stedelijke-omgeving.htm).

6.1 Délimitations par des instances internationales

Il existe plusieurs méthodes pour délimiter les agglomérations urbaines. Ces méthodes peuvent reposer sur trois approches : approche morphologique, approche fondée sur la (densité de) population, approche fonctionnelle. Les Nations unies conseillent de prendre comme critère morphologique une distance de 200 mètres entre les groupes de maisons. L'utilisation du sol (avec au minimum 50 pour cent de la superficie utilisée à des fins urbaines) est elle aussi centrale. Pour la densité de population, le critère est de dix personnes par hectare de terrain, et la "urban population" a trait à l'attribution de communes au cas où il s'agit d'une agglomération qui dépasse les limites communales : 50 pour cent de la population d'une commune doit habiter dans l'agglomération. Les publications propres aux Nations unies traitent le plus souvent des mégapoles, délimitées sur la base du nombre d'habitants, qui doit dépasser les 5 millions.

Au sein de l'Union européenne, on œuvre également à une délimitation propre des "European Functional Urban Regions". Certaines institutions européennes s'efforcent de dresser la carte des "régions urbaines européennes", et ont développé pour ce faire leurs propres méthodes de délimitation, en particulier au sein des programmes de recherche Urban Audit et ESPON. L'Urban Audit (audit urbain) a été initialement créé comme un programme-pilote par la Commission européenne, en 1997 (termes de référence – le programme a effectivement commencé en 1998). Le programme a été lancé suite à une communication de la Commission : 'Towards an urban agenda in the European Union' (La question urbaine : Orientations pour un débat européen), laquelle définissait deux approches pour un

audit urbain : analyser la qualité de vie dans les villes et améliorer les statistiques des villes, de manière à permettre une étude comparative. L'audit urbain est organisé par la Direction générale de la Politique régionale et EUROSTAT (http://europa.eu.int/comm/regional_policy/urban2/urban/audit/src/policy.htm). L'audit urbain remplace le projet-pilote de l'audit urbain depuis 2000.

Après la création de l'European Spatial Development Plan (ESDP ; en français : Schéma de développement de l'espace communautaire ou SDEC), la Commission européenne a en outre décidé de lancer en 2002 le programme de recherche ESPON (European Spatial Planning and Observation Network ; en français : Observatoire européen de l'aménagement du territoire ou ORATE) dans le cadre de la Commission Aménagement du Territoire. Un des groupes de recherche transnationaux a posé pour ce faire une délimitation des régions urbaines fonctionnelles des UE 27+2 (anciens et nouveaux États membres + Norvège et Suisse) et l'a cartographiée.

Audit urbain

L'audit urbain s'efforce de collecter des données au niveau des régions urbaines, qui peuvent dépasser la délimitation administrative. Des conurbations ont ainsi été définies comme villes dans le programme-pilote (1997-2000), avec, autour, des "Wider Territorial Units" (unités territoriales élargies), des lieux qui sont reliés aux villes et font partie de la vie urbaine. Une "Wider Territorial Unit" doit satisfaire aux critères suivants :

- Les zones administratives continues ont une densité de population d'au moins 500 personnes par km².
- Il y a à chaque fois moins de 200 mètres entre deux parties bâties
- Les "Wider Territorial Units" présentent ensemble un volume de population au moins égal à la moitié de la population dans la ville centrale administrative

(http://europa.eu.int/comm/regional_policy/urban2/urban/audit/src/wtu.htm).

L'actuel audit urbain utilise trois niveaux géographiques : les districts urbains (sur la base des unités statistiques nationales, on divise la ville en districts, les districts doivent compter entre 5000 et 40 000 habitants), la ville, et la "Larger Urban Zone (LUZ)" (zone urbaine élargie ZUE), celle-ci étant la « région urbaine fonctionnelle », mais avec adaptation selon les frontières administratives.

Bruxelles fait partie d'une LUZ de 1,8 million d'habitants sur un territoire de 1614 km². D'après l'audit urbain, ce résultat se base sur une délimitation fondée sur des données de 1991 (<http://www.urbanaudit.org/CityProfiles.aspx>). Les critères précis ne sont cependant pas clairs. Le nombre d'habitants indiqué dans la LUZ est toutefois fort proche du nombre d'habitants de la région urbaine ici délimitée.

ESPON (ORATE)

En vue de cartographier les régions urbaines fonctionnelles d'Europe, ce projet de recherche a d'abord recherché les différentes définitions, et en est arrivé à la conclusion suivante :

"Il n'existe pas de définition européenne commune pour "urban agglomerations", faisant référence à des zones bâties continues. Ce sont encore les Nations unies qui présentent la définition la plus univoque, mais elle n'est pas non plus standardisée. D'autres organisations, telles que CORINE et le N.U.R.E.C., ont elles aussi une certaine classification basée sur le bâti continu". L'étude ORATE s'est finalement basée sur les différentes définitions nationales pour délimiter les régions urbaines fonctionnelles.

Pour certains pays, les données des navettes ont pu être utilisées pour déterminer les communes périphériques d'un noyau urbain ("fringe municipalities") : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Luxembourg, Norvège et Suède (Nordregio, 2006).

Il y a en outre une “commuter catcher’s area”, délimitée par le tracé d’un isochrone de 45 minutes (voir, sur la base de l’infrastructure du trafic existante, jusqu’où on arrive en voiture en 45 minutes) autour des villes (Nordregio, 2006).

POLYNET (dans le cadre d’Interreg IIIb) et GEMACA II (dans le cadre d’Interreg IIIc) sont d’autres exemples d’études européennes portant sur la délimitation des régions urbaines. Le premier projet se démarque du concept classique de région urbaine, et tente de parvenir à une nouvelle délimitation des “régions urbaines complexes” (complex urban regions) sur la base de flux d’information (Hall, P., 2005, La Rochelle conference cities and networks). Le projet GEMACA II quant à lui a défini des régions urbaines fonctionnelles en 2 étapes :

- délimitation du centre de gravité économique de la métropole : toutes les communes limitrophes avec au moins 7 emplois par hectare
- délimitation de l’hinterland autour de ce noyau : toutes les communes limitrophes dont au moins 10 % de la population active travaille dans le centre de gravité économique.

On a ainsi délimité pour Bruxelles une zone de 7233 km² qui comptait 3 668 000 habitants en 1999. D’après cette étude, la ZUF d’Anvers fait 2286 km² et comptait en 1999, 1 543 000 habitants (<http://www.iaurif.org>). Tant en termes de superficie que de nombre d’habitants, ces ZUF sont encore plus vastes que les complexes résidentiels urbains ici considérés. La vision est ici clairement économique, tandis que notre délimitation, qui se base sur des flux migratoires et scolaires, nous amène à des complexes résidentiels plus restreints.

6.2 Quelques exemples de délimitation des régions urbaines

18 pays de l’UE 27+2 (anciens et nouveaux États membres + Norvège et Suisse) ont un équivalent national à la zone urbaine fonctionnelle, aussi souvent appelée Functional Urban Region, travel-to-work area, commuter catchment area, commuting zones, regional labour centre, à savoir : l’Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l’Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l’Italie, la Norvège, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, la République slovaque, la Slovaquie et le Royaume-Uni (Nordregio, 2006).

Dans bon nombre de pays, la définition d’une bande de bâti continu constitue une première étape dans la délimitation des villes ou des régions urbaines. Bien qu’il n’y ait pas de méthode univoque parmi les pays européens, deux paramètres sont très largement utilisés. D’une part, une distance minimum entre les bâtiments, et d’autre part un nombre minimum d’habitants. La distance à respecter varie de 50 mètres au Royaume-Uni et en Norvège, à 200 mètres en France, au Danemark, en Suède, en Finlande, en Irlande et en Grèce. Mais l’espace bâti est parfois défini autrement. La France par exemple exclut la superficie servant à des fins publiques, commerciales ou industrielles, alors que d’autres pays la prennent en considération (OÏR, 2006).

Certains pays attribuent une commune complète à une région urbaine, si celle-ci répond à certaines conditions. En France, plus de 50 % de la population doit habiter dans un environnement de bâti continu, et ce dernier doit compter plus de 2000 habitants (le dépassement des limites communales est autorisé). Pour la Grèce et l’Autriche, une commune appartient à une région urbaine si au moins une partie de sa superficie fait partie d’un environnement de bâti continu de plus de 2000 habitants.

La plupart des pays européens tiennent compte, dans leur délimitation des villes, de la complexité territoriale de celles-ci, et reconnaissent l'existence des différentes composantes du système urbain. La délimitation fonctionnelle d'une zone urbaine se fonde sur les échanges entre les différentes parties de la région urbaine, et peut grosso modo être décrite comme la délimitation de la zone d'influence du noyau central. On utilise généralement les critères suivants :

- Le volume de population total dans la ville-centre
- La population active totale travaillant dans la ville-centre

Les paragraphes suivants décrivent brièvement les délimitations de quelques pays.

USA

Le concept de 'Metropolitan Area' a fait son apparition en 1950, lorsque les données du recensement ont donné lieu à la délimitation de métropoles. Une 'Metropolitan Area' devait se composer d'un noyau urbain d'au moins 50 000 habitants, et des communes avoisinantes, socialement et économiquement intégrées à ce noyau. Cette intégration était mesurée à l'aide des données de navette, de la densité de population et de l'activité économique.

La délimitation a été à ce jour quelque peu affinée, afin de mieux rendre les schémas urbains complexes. C'est ainsi que les 'Metropolitan areas' sont subdivisées en 'Metropolitan Statistical Areas', elles-mêmes composées de 'Consolidated Metropolitan Statistical Areas', qui sont des combinaisons de plus petites unités (Primary Metropolitan Statistical Areas) entretenant entre elles des relations de navette.

En 1995, il y avait 276 'Metropolitan Areas', qui hébergeaient environ 80 % de la population des USA.

Grande-Bretagne

Les premières délimitations des régions urbaines en Grande-Bretagne se basent essentiellement sur l'exemple des USA.

Les 'Metropolitan Areas' ont été délimitées au début des années 1960 : chaque Metropolitan Area devait avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, dont la "City" (bâti continu – le noyau, en fait) devait compter au moins 50 000 habitants, avec un anneau de 'Local Authorities (LA)' continues, dont minimum 65 % de la population active travaille dans l'industrie non agricole, et dont la distance jusqu'à la City était suffisamment petite pour permettre la navette.

Un peu plus tard, Peter Hall a délimité les 'Standard Metropolitan Labour Areas'. Il se fondait sur les critères suivants :

- un noyau composé de plusieurs LA continues avec au moins 12,5 travailleurs (*workers*) par hectare, ou une seule LA avec au moins 20 000 travailleurs.
- un anneau de LA continues, dont 15 % des travailleurs vont travailler dans le noyau

Le noyau et l'anneau ensemble doivent compter un minimum de 70 000 habitants.

- Une 'Metropolitan Economic Labour Area', composée de LA continues, où les navetteurs sont plus nombreux à se diriger vers un noyau que vers un autre
- Les zones qui n'entrent pas dans une 'Metropolitan Economic Labour Area', sont considérées comme 'non-metropolitan'.

Dans les années 1970, six 'counties' étaient officiellement considérés comme 'metropolitan'. On trouvait par ailleurs d'autres délimitations officieuses, fondées sur des données socio-économiques, allant des 'Inner London Boroughs' aux 'Remoter, Mainly rural Districts'.

Avec les données du recensement de 1981, les 'Local Authorities' (comparables à nos communes) ont été regroupées en centres urbains. On s'est basé pour ce faire sur une valeur limite pour l'emploi et le

commerce, avec laquelle on délimita aussi la zone de navette environnante. Les zones rurales sont les zones qui n'atteignent pas une certaine valeur limite pour le volume de population, et les zones urbaines sont appelées 'Functional Regions', et subdivisées comme suit :

- 'Core' (Noyau) : environnement de bâti continu
- 'Ring' (Ceinture) : plus de 15 % de la population active travaille dans le Core, avec un accent net sur un noyau précis
- 'Outer Area' : plus de navetteurs vers un noyau que vers un autre

Les 'Functional regions' peuvent à leur tour être regroupées en fonction de relations de navette intenses avec les 'Metropolitan Regions'.

Ceci n'est cependant qu'une des délimitations avec lesquelles on travaille en Grande-Bretagne. L'identification des 'Travel To Work Areas' est également une typologie largement utilisée.

On observe encore un grand décalage entre les administrations et les universitaires, les premiers utilisant surtout le cadre des 'Local Authorities', c'est-à-dire sans tenir compte de la géographie explicite de l'habitat. Les universitaires rechignent à ne faire qu'une seule régionalisation générale, ils sont plutôt partisans des délimitations à la carte, axées sur une étude précise (Champion in Geyer, 2002, 93-97).

Le rapport britannique "*A Review of Urban and Rural Area Definitions Project Report*" donne un aperçu des différentes façons de déterminer des zones urbaines. Il fait par ailleurs certaines recommandations sur l'utilisation des définitions urbaines (http://aps.vlaanderen.be/statistiek/dossiers/2004-03_stedelijke-omgeving.htm).

France

C'est en 1954 que fut créé pour la première fois le concept statistique d'"agglomération urbaine". Celui-ci était défini à l'aide de deux critères : la taille (plus de 2000 habitants), et la continuité spatiale (moins de 200 mètres entre deux bâtiments – à l'exception des zones où la construction est interdite). On faisait en outre la distinction entre la commune centrale et les communes périphériques, qui forment donc la banlieue (Pumain dans Geyer, 2002, 124).

La nouvelle délimitation de 1962 tenait compte du fait que plus de communes font partie du système urbain quotidien, sans être reliées par un bâti continu. Des critères fonctionnels déterminaient les "*Zones de Peuplement Industriel et Urbain*" :

- Part de navetteurs
- Part de ménages travaillant dans le secteur agricole
- La mesure de l'augmentation de la population (Pumain dans Geyer, 2002, 124)

En 1997, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a dressé une nouvelle nomenclature spatiale sur la base du recensement de 1990. Globalement, la distinction entre l' 'unité urbaine' et les 'communes rurales', fondée sur le critère de 1954, est préservée : l' 'unité urbaine' est la zone de bâti continu (pas plus de 200 mètres entre deux bâtiments), et un minimum de 2000 habitants. Les autres communes, celles qui ne satisfont pas à cette condition, font partie des communes rurales. Ces 'unités urbaines' ou 'communes rurales' constituent les fondements des différentes zones fonctionnelles :

- 'Pôle urbain' : une 'unité urbaine' où travaillent au minimum 5000 personnes.
- 'Couronne périurbaine' (d'un 'pôle urbain') : des 'unités urbaines' où la part de la population active au lieu de résidence qui travaille dans un 'Pôle urbain' ou dans les communes attirées par ce pôle est supérieure à 40 %. Il est possible que plus de 5000 habitants travaillent dans la commune même, et que parallèlement, plus de 40 % aillent travailler dans un autre 'pôle urbain'. Dans ce

cas, cette commune appartient à la sphère d'influence de ce dernier, et ne constitue donc pas un 'pôle urbain' en elle-même.

Pour les zones frontalières, on tient compte des trajets domicile-lieu de travail transfrontaliers. Ainsi, les navetteurs qui travaillent dans la zone urbaine de l'autre côté de la frontière sont repris dans le calcul.

- 'Communes multipolarisées' : plus de 40 % de la population active au lieu de résidence de cette 'unité urbaine' ou 'commune rurale' travaillent dans une 'aire urbaine', cette part est toutefois répartie sur différentes 'aires urbaines', la valeur limite n'est donc pas atteinte pour une seule aire urbaine, comme c'est le cas de la Couronne périurbaine.

Une 'Aire urbaine' se compose de l'ensemble des communes ('unité urbaine' ou 'unité rurale') dont plus de 40 % de la population active travaillent dans un 'pôle urbain'. Toutes les 'unités urbaines' forment un tout et sont indissociables.

Un 'Espace à dominante urbaine' peut se composer de :

- Un 'Espace urbain multipolaire', composé de plusieurs 'aires urbaines' et de 'communes multipolarisées' consécutives.
- Ou, si cette zone ne se compose que d'un 'pôle urbain', on parle d'un 'espace urbain monopolaire'.

'Espace à dominante rurale' : toutes les autres communes qui n'appartiennent pas à un 'Espace à dominante urbaine' ; il peut s'agir de petites 'Unités urbaines' comme de 'Communes rurales'.

(Bessy-Pietri & Sicamois Y, 2001).

Pays-Bas

En 1950, le 'Centraal Bureau voor de Statistiek' a commencé à classer les communes selon leur urbanisation. Il faisait la distinction entre les communes rurales (A), les communes rurales urbanisées (B), et les communes urbaines (C). Ceci se faisait sur la base de la densité de la population, de la population active et du caractère urbanisé de l'environnement bâti. Cette classification ABC a été utilisée pendant des dizaines d'années, mais cette répartition soulève, depuis quelques années, de plus en plus de questions. Une révision avec des données récentes n'est cependant pas envisageable, dans la mesure où aucun recensement national n'a plus été mené depuis 1971.

Une nouvelle méthode de délimitation a été introduite en 1992, sur la base de la densité des adresses. Celle-ci se définit comme le nombre moyen d'adresses dans une zone, avec un rayon de 1 km autour d'une adresse centrale. Cinq catégories sont ainsi identifiées : très fortement urbanisé, fortement urbanisé, moyennement urbanisé, sous-urbanisé et non urbanisé. Cette densité des adresses est appliquée, tant sur les communes que sur les trames installées sur le territoire néerlandais. Il n'est dans ce cas pas tenu compte des limites administratives (http://aps.vlaanderen.be/statistiek/dossiers/2004-03_stedelijke-omgeving.htm).

Van den Berg et al (dans Geyer, 2002, 187) ont développé une autre méthode, tout aussi utilisée. Ils ont classifié 24 agglomérations néerlandaises par analogie avec les trois stades de développement du système urbain : noyau, anneau et agglomération.

À la fin des années 1990, le Centraal Bureau voor de Statistiek a délimité, outre les communes urbaines habituelles (type C), 22 régions urbaines et agglomérations de grandes villes. Les agglomérations des grandes villes forment le centre de la région urbaine, caractérisé par un niveau plus important de population, d'emploi et d'équipements. Cette délimitation a préservé les limites communales. Une agglomération de grande ville peut ne compter qu'une seule commune ; une région urbaine par contre se compose toujours de la jonction de plusieurs communes.

Les Pays-Bas semblent actuellement se concentrer davantage sur la délimitation des réseaux urbains. Aucun consensus n'a toutefois encore été atteint quant à la méthode de délimitation précise.

Italie, Suisse, Finlande

Sforzie (dans Geyer, 2002, 229) a délimité pour l'Italie des 'Labour Market Areas'. Chaque zone présente un noyau et un anneau qui entretiennent une relation domicile-lieu de travail.

La Suisse distingue des 'zones urbaines', qui se répartissent en deux catégories : les *villes individuelles* et les *agglomérations*. Les *villes individuelles* sont des villes de plus de 10 000 habitants qui ne font pas partie d'une agglomération. Pour former une agglomération, il faut répondre à certains critères, comme la continuité du bâti (http://aps.vlaanderen.be/statistiek/dossiers/2004-03_stedelijke-omgeving.htm).

Quand la Finlande veut analyser ou décrire des systèmes et des réseaux urbains, les limites communales administratives n'offrent pas de cadre univoque. Les communes jouissent en effet d'un droit de décision autonome quant à l'utilisation du terme "ville", ce qui rend nécessaire une délimitation géographique scientifique des villes et des régions urbaines.

Une agglomération se définit comme une zone avec au moins 200 habitants ne vivant pas à plus de 200 mètres les uns des autres. Si cette définition fait la distinction entre l'environnement bâti et non bâti, elle ne permet pas encore de distinguer les régions urbaines des rurales. Plusieurs chercheurs ont établi une telle délimitation. Le critère le plus utilisé est la part de navetteurs vers un centre ville ; Heikilä et Korhonen (dans Geyer, 2002, 251) ont adopté comme valeur limite 15 à 20 % de la population active (qui travaille). D'autres chercheurs utilisent des méthodes plus sophistiquées, comme une analyse par composants principaux (dans Geyer, 2002, 251). Remarquons que la Finlande divise encore ses zones rurales en 'rural areas near to the cities', 'nuclear rural areas' et 'sparsely populated rural areas', mais ne subdivise pas les zones urbaines (Geyer, 2002, 252).

6.3 Conclusion

Plusieurs pays ne tiennent compte, pour la définition ou la délimitation d'une zone urbaine, que des volumes de population, et éventuellement de critères morphologiques relatifs à la continuité du bâti. Lorsqu'un critère fonctionnel est utilisé, l'emploi, et éventuellement les flux des migrations de travail, sont également inclus dans la définition. Il n'est question des 'équipements' qu'aux Pays-Bas ; comparé aux autres pays, la méthode de délimitation néerlandaise est nettement plus complexe. La délimitation vise la définition d'une 'véritable' entité urbaine, où différents indicateurs et flux entrent en considération.

7. Conclusion

La Belgique, et la Flandre en particulier, sont dominées par la présence de régions urbaines. Celles-ci concentrent l'habitat et le travail.

La région urbaine dans son ensemble est dynamique, mais ses composantes ont elles aussi leur propre dynamique. D'où la nécessité d'une certaine flexibilité des indicateurs. C'est ainsi que, pour la première fois, cette délimitation a également tenu compte des flux migratoires centripètes. Par le passé, on n'envisageait l'immigration dans les communes de banlieue (potentielles) depuis l'agglomération vers ces communes que pour révéler le processus de suburbanisation. Afin de se faire une idée du flux principalement des jeunes adultes vers la ville, on tient désormais également compte de l'émigration vers la ville centrale. Sans la prise en considération de nouveaux phénomènes (émigration de la banlieue), quantité de communes ne seraient plus reconnues comme communes de banlieue sur la base des caractéristiques traditionnelles. Dans la dynamique de la constitution des régions urbaines, ces communes sont devenues communes de banlieue, avant d'évoluer vers une situation plus stable, voire vers une nouvelle dynamique. C'est pourquoi les critères pour rester commune de banlieue sont moins stricts que ceux pour devenir une nouvelle commune de banlieue. La délimitation de la ville-centre en sa qualité de vieille ville du XIX^e siècle semble moins évidente. Les mutations subies par certains noyaux urbains ne permettent plus de reconnaître de grandes entités homogènes. L'analyse statistique montre cependant que les parties de la ville centrale restent caractérisées par la présence de nombreux ménages d'isolés, et par un pourcentage élevé de 25-34 ans par rapport aux moyennes du Royaume.

Malgré quelques adaptations des indicateurs, le changement de composition dans les régions urbaines par rapport à la délimitation de 1991 est plutôt faible ; les plus grandes régions urbaines surtout sont stables. Mais les plus petites régions urbaines gagnent encore en superficie, ce qui nous permet de conclure que la tendance à la suburbanisation n'est pas encore terminée. D'après le graphique ci-dessous, les régions urbaines ont surtout gagné en superficie et en volume de population entre 1970 et 1980, mais cet état de fait s'explique essentiellement par le passage aux communes fusionnées. Si l'on compare la croissance de 1991-1981 à celle de 2001-1991, cette dernière est légèrement moins importante.

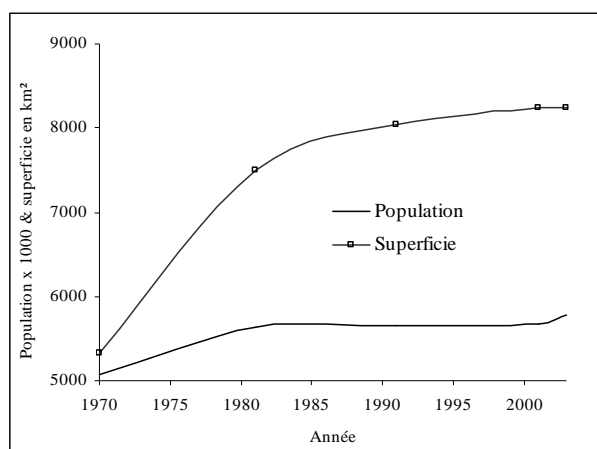


Figure II. 5 : Évolution de la population et de la superficie des régions urbaines

Source : Registre national, INS – RP 1970, 1981, 1991, ESE 2001

Certaines régions urbaines sont arrivées à un équilibre, et sont aujourd'hui des entités relativement stables du territoire belge. Mais ce n'est pas le cas de toutes les régions urbaines : La Louvière était déjà un cas limite en 1991 ; nous ne trouvons plus dans la présente délimitation suffisamment d'arguments pour la garder comme région urbaine. Turnhout par contre s'est visiblement montrée assez dynamique depuis les années '90 pour devenir une région urbaine.

Les régions urbaines sont toujours des zones dédiées à l'habitat, au travail et aux services. Ce sont des zones multifonctionnelles avec des centres financiers, administratifs, d'enseignement et de soins à plusieurs niveaux, et elles fonctionnent comme centres de décision du pays. Le fait qu'une région urbaine soit une structure composée (ville centrale, couronne urbaine et banlieue) a toutefois certaines conséquences négatives sur l'utilisation de l'espace : la séparation de l'habitat dans la banlieue et du travail entraîne une énorme surcharge du trafic, et l'habitat suburbain n'est, sur bien des plans, pas une manière durable d'utiliser l'espace. La politique s'efforce de promouvoir l'habitat compact et de mieux imbriquer l'habitat et le travail. Cette étude montre cependant que la tendance à la suburbanisation se poursuit. La suburbanisation s'est encore étendue, mais relativement plus en Wallonie qu'en Flandre. Puisque la banlieue occupe une superficie de plus en plus importante au fil des ans, le nombre de personnes qui habitent une commune de banlieue ne cesse lui aussi d'augmenter. La densité de population augmente légèrement, mais cet élément doit être replacé dans le cadre d'une augmentation de la population dans tout le Royaume.

La plus faible dynamique des régions urbaines wallonnes se traduit dans une plus grande stabilité des noyaux d'habitat par rapport à la Flandre. Notons encore d'autres différences régionales : en Wallonie par exemple, la suburbanisation se fait légèrement plus tôt (jeune) qu'en Flandre.

L'ESE de 2001 a permis d'exprimer la perception que la population a de son environnement de vie. Les habitants de la banlieue apprécient davantage leur environnement que ceux de la ville centrale, et en échange de cet environnement plus agréable, ils ne perdent pas beaucoup d'équipements matériels. Le commerce et les services sont, d'une manière générale, bien développés sur tout le territoire (suburbanisé) et, dans les quelques zones moins bien servies, une mobilité accrue vient combler le manque.

L'introduction mettait plus ou moins en question l'existence des régions urbaines. La littérature parle en effet de plus en plus de réseaux et de conglomérats urbains plutôt que de la structure classique. La nouvelle délimitation nous apprend toutefois que les régions urbaines restent une réalité de l'espace belge. Les relations morphologiques et fonctionnelles entre les composantes sont toujours de nature à pouvoir être clairement cartographiées. Il n'en reste pas moins d'autres structures que l'on ne peut appréhender avec les seuls critères morphologiques et fonctionnels, mais qui se manifestent de manière différente et plus complexe.

Bibliographie

Bessy-Pietry, P. & Sicamois, Y. (2001) 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines, *Insee Première*, 765.

Geyer, H. S. (2002) *International Handbook of Urban Systems*, Cheltenham, Edward Elgar, Northampton.

Hall, P. (2002) *Urban and regional planning*, Routledge, London.

Kesteloot, C. & Van der Haegen, H. (1997) Foreigners in Brussels 1981-1991 : spatial continuity and social change, *Tijdschrift voor economische en sociale geografie (TESG)*, 1997/1.

Leemans, S. (1987) *Een vernieuwde afbakening van de stadsgewesten in Vlaanderen en Brabant, Stedelijke dynamiek sinds 1970*, Onuitgegeven verhandeling ingediend tot het bekomen van de graad van licentiaat Geografie, Katholieke Universiteit Leuven, Louvain.

Leemans, S., Pattyn, M., Rousseau, S. & Van der Haegen, H. (1989) Les régions urbaines belges 1981, *Etudes statistiques* 89, pp. 5-25, Institut national de statistique, Bruxelles.

Le Gléau, J.P., Pumain, D. & Saint-Julien, T. (1997) Towns of Europe : to each country its definition, *INSEE studies* n° 6.

Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E. (sous la direction de), 1998, *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991*, Ministère des affaires économiques - Institut National de Statistique / SSTC, Bruxelles.

Nordregio (2006) *Potentials for polycentric development in Europe*, ESPON 1.1.1 : www.espon.eu

OïR, Austrian Institute for Regional Studies and Planning (2006) *The role of small and medium sized towns*, ESPON 1.4.1 : www.espon.eu

RSV (1993) *Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen*, Afdeling Ruimtelijke Planning, Ministère de la Communauté flamande, Bruxelles.

Van der Haegen & Pattyn, M. (1979) Les régions urbaines belges, *Bulletin de Statistique* 1979/3 pp. 235-249 et *Etudes statistiques*, pp. 3-19, Institut national de statistique, Bruxelles.

Van der Haegen, H., Van Hecke, E. & Juchtmans, G. (1996) Les régions urbaines belges en 1991, *Etudes statistiques*, n° 104, 42 p. Institut national de statistique, Ministère des Affaires économiques.

Pumain, D., Saint-Julien, T., Cattan, N. & Rozenblat, C. (1992) *Le concept statistique de la ville en Europe*, NUREC, CECA-CEE-CEEA, Bruxelles/Luxembourg.

Van Hecke, E. (1998) Actualisation de la hiérarchie urbaine de Belgique, *Bulletin du Crédit Communal*, 52^e année, n°. 205 1998/3, pp. 45-76.

PARTIE III

LES STRUCTURES SOCIO-SPATIALES DES 5 PRINCIPALES REGIONS URBAINES

J.M. Decroly, C. Guisset et M. Van Crielingen

Toute cité, aussi petite soit-elle, est en fait divisée en deux, l'une étant la cité des pauvres, l'autre celle des riches : elles sont en guerre l'une contre l'autre, et dans chacune d'elle existent maintes divisions plus petites, et vous seriez complètement à côté de la question si vous les traitiez toutes comme un seul Etat.

Platon, République IV.

Les régions urbaines sont marquées par d'importantes inégalités sociales. Elles comprennent aussi bien des ménages très défavorisés, qui cumulent les désavantages sociaux (faible qualification, chômage ou emploi précaire, revenu modeste) que des ménages très favorisés, bénéficiant de revenus élevés et d'excellentes conditions de vie. Ces inégalités ont clairement une dimension spatiale : les habitants partageant des caractéristiques communes sur le plan socio-économique (formation, profession, revenu, ...) se localisent dans certaines parties du territoire urbain, contribuant à former des zones de concentration de la pauvreté ou de la richesse.

Les pages qui suivent fournissent un aperçu des structures socio-spatiales des 5 principales régions urbaines. Elles s'appuient sur la cartographie de 4 indicateurs caractérisant différentes facettes de l'inégalité sociale : le revenu médian, qui reflète, certes imparfaitement, les variations du capital économique des ménages ; la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, qui exprime les contrastes en terme de capital culturel ; la proportion des locataires, qui traduit la position sur le marché du logement ; la qualité de l'environnement perçue par les habitants, enfin, qui permet d'apprécier la grande diversité des cadres habituels de vie.

1. Le revenu médian

(Figures III. 1, III.2, III.3)

Depuis plusieurs années, les statistiques de revenus provenant de l'administration fiscale sont disponibles à l'échelle des secteurs statistiques. Elles portent sur les revenus nets imposables déclarés annuellement par les contribuables. Les montants sont comptabilisés par "ménages fiscaux" (personnes seules ou couples mariés, avec ou sans enfant), tel que comptabilisés par l'administration fiscale. Ces données fournissent une mesure imparfaite des revenus réels des ménages et de leur pouvoir d'achat. Tout d'abord, elles ne prennent pas en compte les revenus – parfois importants – que les contribuables ne doivent pas déclarés lorsqu'ils complètent leur feuille d'imposition : les revenus immobiliers (à l'exception de la part prise en compte via le revenu cadastral), les revenus immobiliers

... sans parler des ressources issues de l'économie informelle. Par ailleurs, les données fiscales ne reprennent ni les revenus tombant sous le seuil d'imposition, ni, à l'autre extrémité du spectre social, les revenus des employés des institutions internationales. En dépit de ces multiples limitations, les statistiques sur le revenu renseignent efficacement sur la structuration spatiale de la richesse (ou de l'absence de richesse) à l'échelle des villes. Parmi les indicateurs disponibles, le revenu médian par déclaration a été privilégié, au détriment du revenu moyen, plus sensible à la présence de valeurs extrêmes exceptionnelles.

Dans les cinq régions urbaines, la carte du revenu médian met d'abord en relief une nette opposition entre les quartiers centraux et les espaces de banlieue résidentielle. Les premiers concentrent les ménages aux revenus les plus faibles tandis que les seconds fixent la plus grande part des familles des classes moyennes et supérieures. Cette opposition entre centre et banlieues est très largement le produit des dynamiques – particulièrement vigoureuses en Belgique - de périurbanisation des classes moyennes. Les quartiers urbains pauvres contemporains sont le plus souvent des zones d'habitat ouvrier du XIXe siècle, massivement délaissées par les familles belges au cours des années de forte croissance des Trente Glorieuses et sauvées de l'abandon par l'installation de ménages immigrés. Ces quartiers attirent également les étudiants et les jeunes adultes en début de carrière professionnelle, dont les revenus ne sont généralement pas – encore – élevés. Le renversement de la conjoncture économique au début des années 1970, la poursuite du processus de désindustrialisation et l'absence d'une offre suffisante de nouveaux emplois peu qualifiés constituent les ingrédients d'une consolidation des quartiers centraux pauvres comme "bases spatiales" pour le déploiement de stratégies de survie économique, souvent en lien avec des solidarités de type communautaire. En outre, les conditions de flexibilité accrue sur le marché du travail rendent l'insertion des jeunes adultes, mêmes diplômés, sur le marché du travail plus délicat.

A Bruxelles, les ménages à faibles revenus sont particulièrement concentrés dans les quartiers formant la frange occidentale du Pentagone, de Saint-Gilles à Schaerbeek. Dès le Moyen Age, alors que les aristocrates s'implantèrent sur la rive droite de la Senne, plus escarpée et bien alimentée en eau tout en dominant le centre historique, les classes populaires se localisèrent essentiellement à l'ouest de la ville, sur la rive gauche de la rivière, en pente douce, dans une zone rendue insalubre par la présence de marécages. Au XIXe siècle, la vallée de la Senne fixa les faubourgs ouvriers, dans le prolongement de la partie occidentale du Pentagone, près de l'industrie et des voies de communication. Ces mêmes quartiers accueillirent à partir des années 1960 la plus grande partie des ménages issus de l'immigration maghrébine et turque à partir des années 1960. A Anvers, les quartiers populaires s'articulent largement aux espaces des activités portuaires et industrielles le long de l'Escaut, ainsi qu'à hauteur de l'embranchement du Canal Albert au nord-est du centre-ville. De même, à Gand, les ménages aux revenus modestes se trouvent concentrés dans les quartiers d'habitat ouvriers au nord et à l'est du centre-ville, avec une excroissance vers le nord le long du canal de Terneuzen.

Il faut néanmoins apporter quelques nuances à l'opposition centre – périphérie. Il y a d'abord, dans les communes de banlieue, des noyaux villageois ou petits centres urbains (Wavre au sud-est de Bruxelles par exemple) qui se détachent de leur environnement par des revenus plus faibles. Se distinguent dans le même sens quelques zones non atteintes par le front de périurbanisation et restées largement rurales, au nord-ouest d'Anvers (dans les communes de Wuustwezel et Brecht) ou au sud de Charleroi (dans la commune de Walcourt) notamment.

Une comparaison des villes entre elles amène à constater une plus grande diffusion spatiale des quartiers urbains pauvres à Liège et Charleroi. Le centre historique de ces deux villes ne se dégage pas très clairement, encore moins à Charleroi qu'à Liège, comme c'est par contre le cas pour Bruxelles, Anvers et Gand. Cette nuance est à rapprocher de l'héritage industriel particulièrement marqué dans la structure et le paysage des deux principales villes wallonnes. A Liège, les populations à faibles revenus sont surreprésentées dans les faubourgs ouvriers étendus tout au long de l'axe de la vallée de la Meuse, d'Engis, en amont, à Visé, en aval. A Charleroi, la structuration lâche du tissu urbain, caractérisée par l'absence d'une centralité historique forte, sous-tend un éparpillement des quartiers

urbains pauvres, dans lesquelles zones d'habitat ouvrier (sous la forme de corons bâtis à proximité des fabriques), vestiges industriels et sites industriels en activité se côtoient intimement. Ce vaste espace est clairement démarqué des espaces résidentiels aisés, qui forment une ceinture verte au sud, de Montigny-le-Tilleul à Gerpinnes.

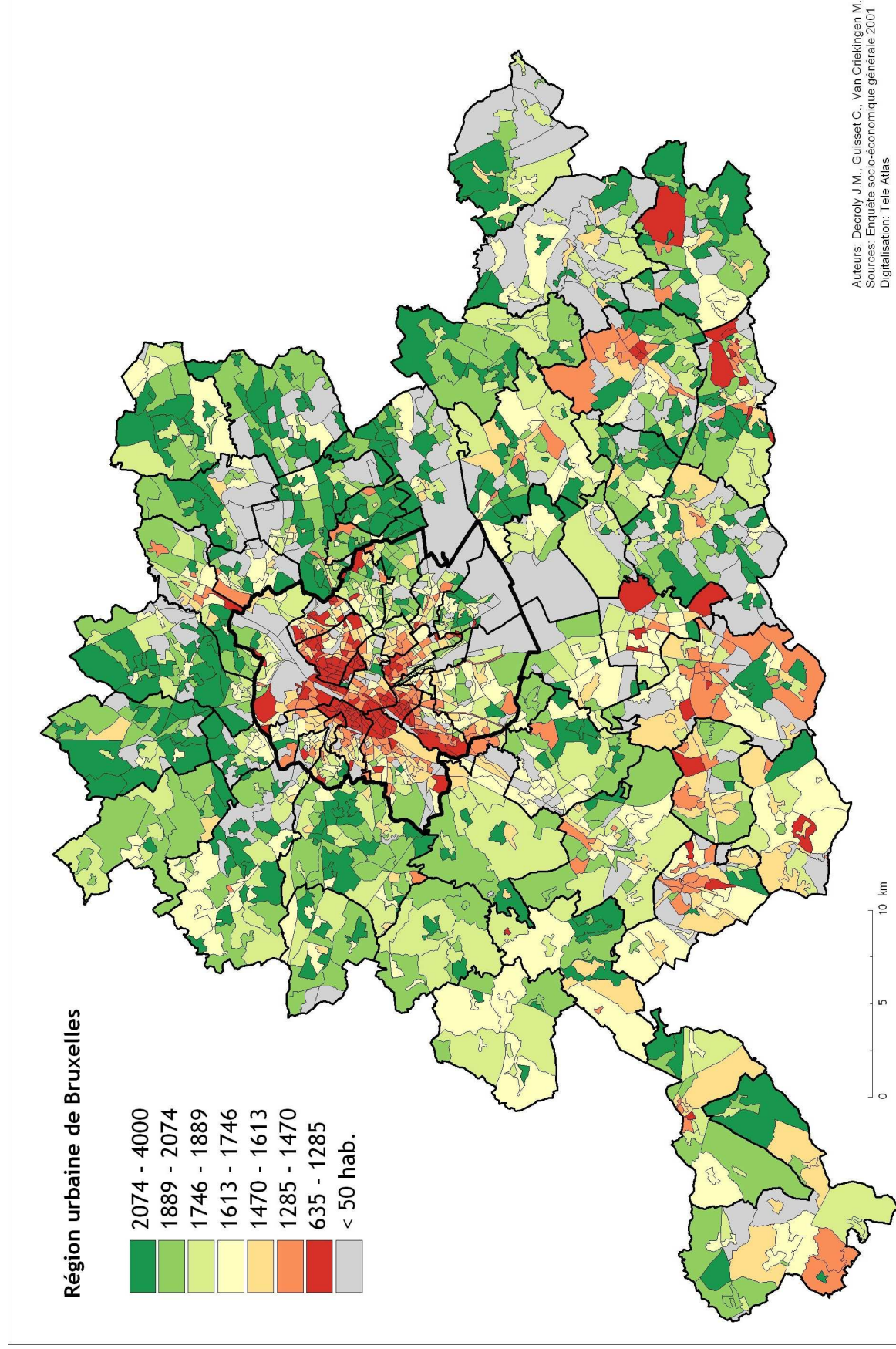


Figure III. 1 : Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Région urbaine de Bruxelles

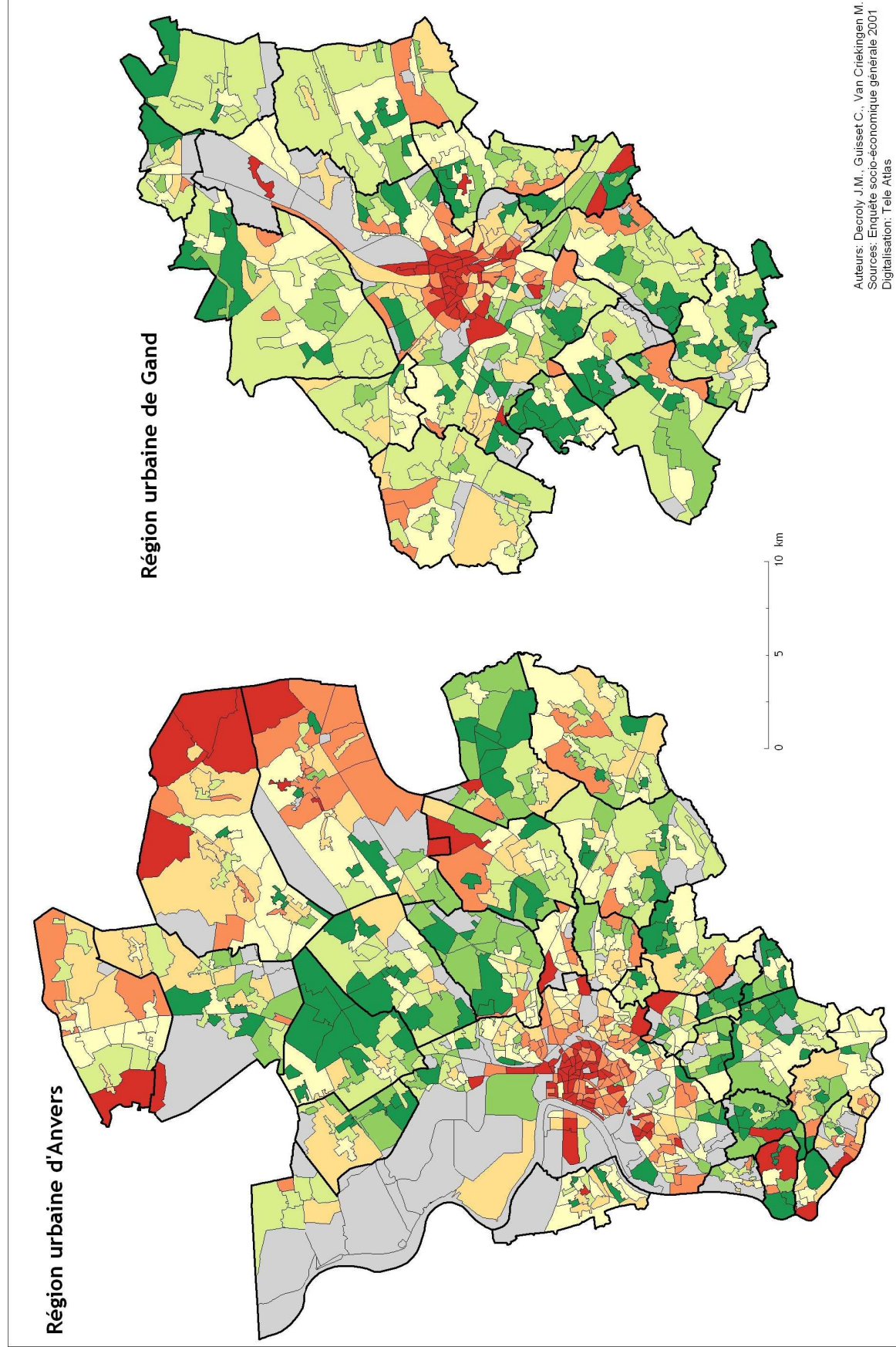


Figure III. 2 : Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Régions urbaines d'Anvers et de Gand

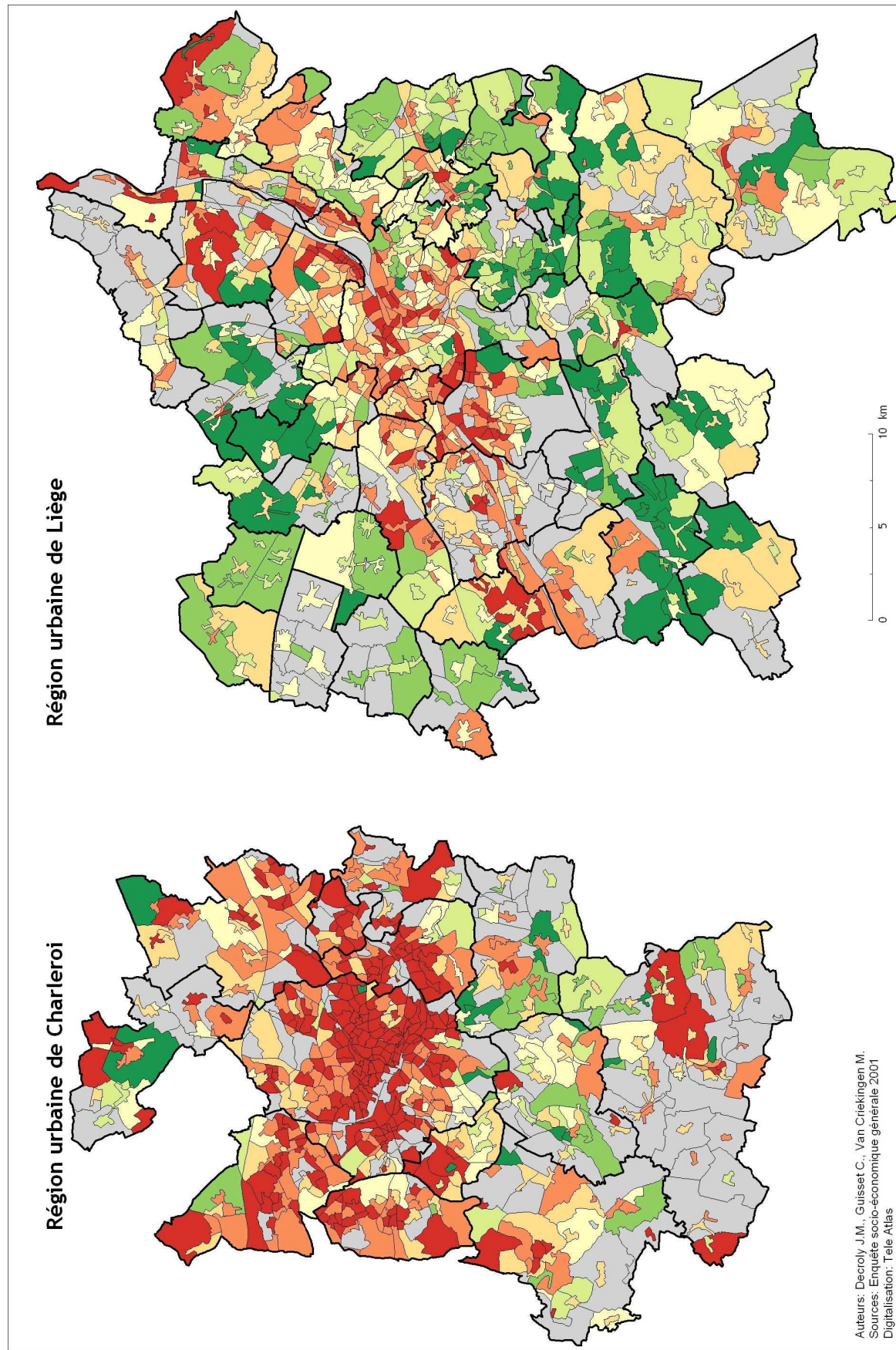


Figure III. 3 : Revenu mensuel médian par déclaration (en euros) – 2003 – Régions urbaines de Liège et de Charleroi

2. Les diplômés de l'enseignement supérieur

Les cartes représentent la proportion des personnes qui ont suivi et terminé avec succès un enseignement supérieur, dans une université ou une école supérieure (enseignement de types court et long confondus).

Le clivage centre - périphérie mis en lumière sur les cartes du revenu médian apparaît nettement à nouveau. Néanmoins, la variable retenue permet de faire la distinction dans les parties centrales des agglomérations entre, d'une part, les quartiers urbains pauvres caractérisés par une population ouvrière, souvent d'origine immigrée, globalement peu diplômée et, d'autre part, des quartiers urbains affichant des revenus médians faibles où se concentrent de jeunes adultes, généralement diplômés, en début de parcours professionnels. Ces derniers concrétisent souvent l'avancement de leur carrière professionnelle et leur établissement familial par une émigration hors des centres, vers des espaces résidentiels de banlieue le plus souvent.

A Bruxelles, dans la partie centrale comme en périphérie, les quartiers populaires dominés par une population peu qualifiée s'étirent dans l'axe industriel de la vallée de la Senne et du canal reliant Charleroi à Anvers. A Anvers, les quartiers populaires sont localisés sur les rives de l'Escaut au sud du centre-ville et aux abords de la zone portuaire et de l'embranchement du canal Albert au nord du centre-ville. A Gand, c'est le nord du centre-ville et l'extension le long du canal de Terneuzen jusque dans les communes d'Evergem et de Zelzate qui se dégage. A Liège, les quartiers populaires sont dans la vallée de la Meuse, tant en aval (la plus grande partie des territoires des communes d'Engis à Saint-Nicolas) qu'en amont (Herstal, Oupeye, Visé) du centre historique de la ville. Enfin, à Charleroi, c'est toute la vallée de la Sambre et l'axe du canal de Bruxelles à Charleroi vers le nord-ouest (commune de Courcelles) qui est concerné.

Par ailleurs, dans chaque agglomération sauf Charleroi, il existe un continuum spatial entre des espaces résidentiels aisés péricentraux ou plus périphériques et les quartiers urbains centraux prisés des jeunes adultes diplômés. Ces derniers, pour la plupart issus des classes moyennes, sont des acteurs importants dans les processus de gentrification en cours dans les centres urbains. Ainsi, à Bruxelles, les quartiers centraux marqués par une forte présence de diplômés supérieurs apparaissent dans la prolongation des deux axes bourgeois qui structurent l'espace urbain, respectivement vers le Sud et vers l'Est. A Anvers et à Gand, un continuum similaire se dessine respectivement vers le sud-est et le sud-ouest. Enfin, à Liège, les espaces centraux qui attirent une population jeune et diplômée sont jointifs de quartiers centraux qui ont conservé leur caractère bourgeois, sur les hauteurs de Cointe notamment. Rien de tel, par contre, à Charleroi. Cette singularité est à mettre en relation avec plusieurs éléments, dont l'absence de grosses structures d'enseignement universitaire et la faiblesse de la centralité historique bourgeoise de la ville.

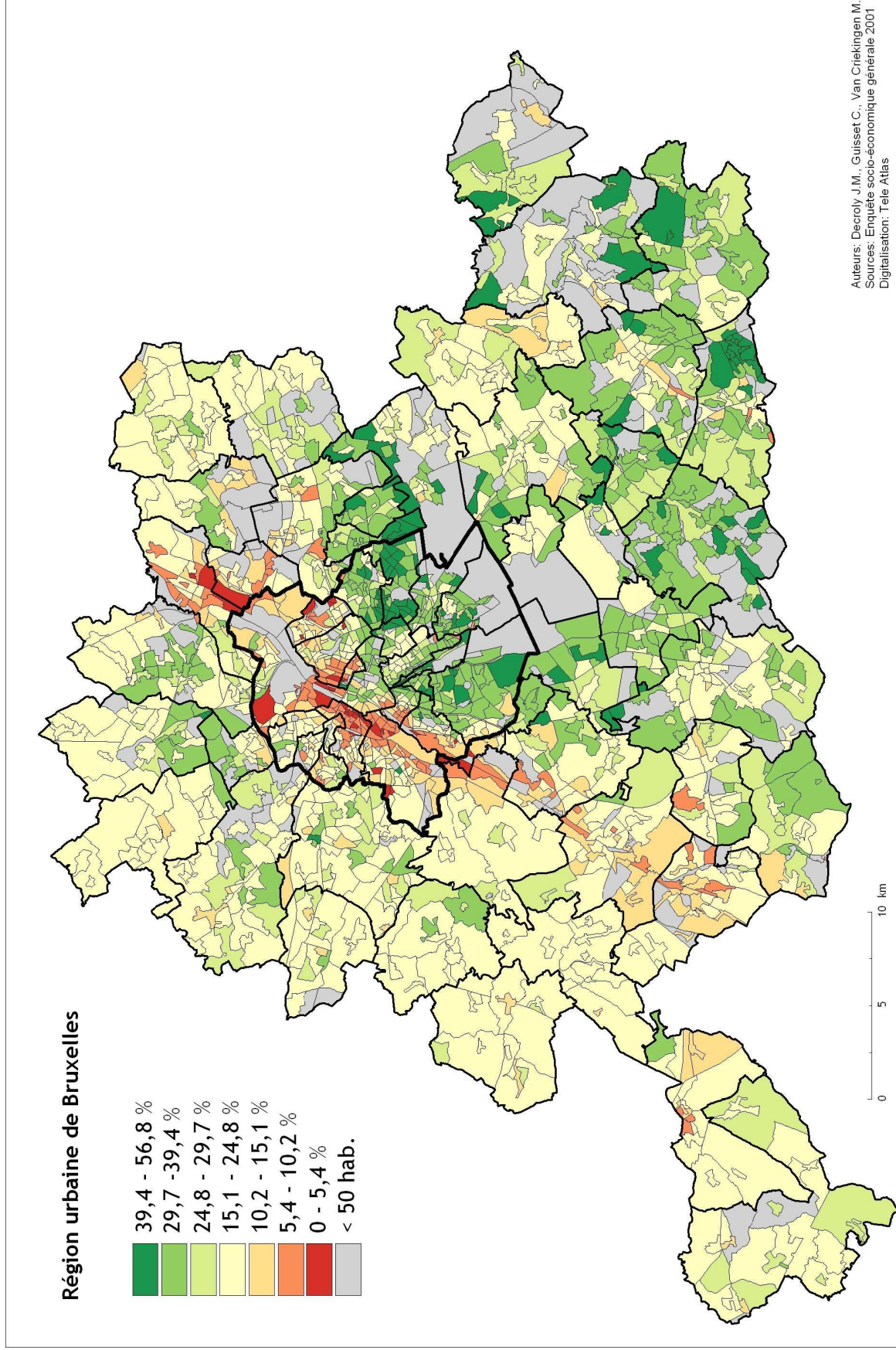


Figure III. 4 : Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Région urbaine de Bruxelles

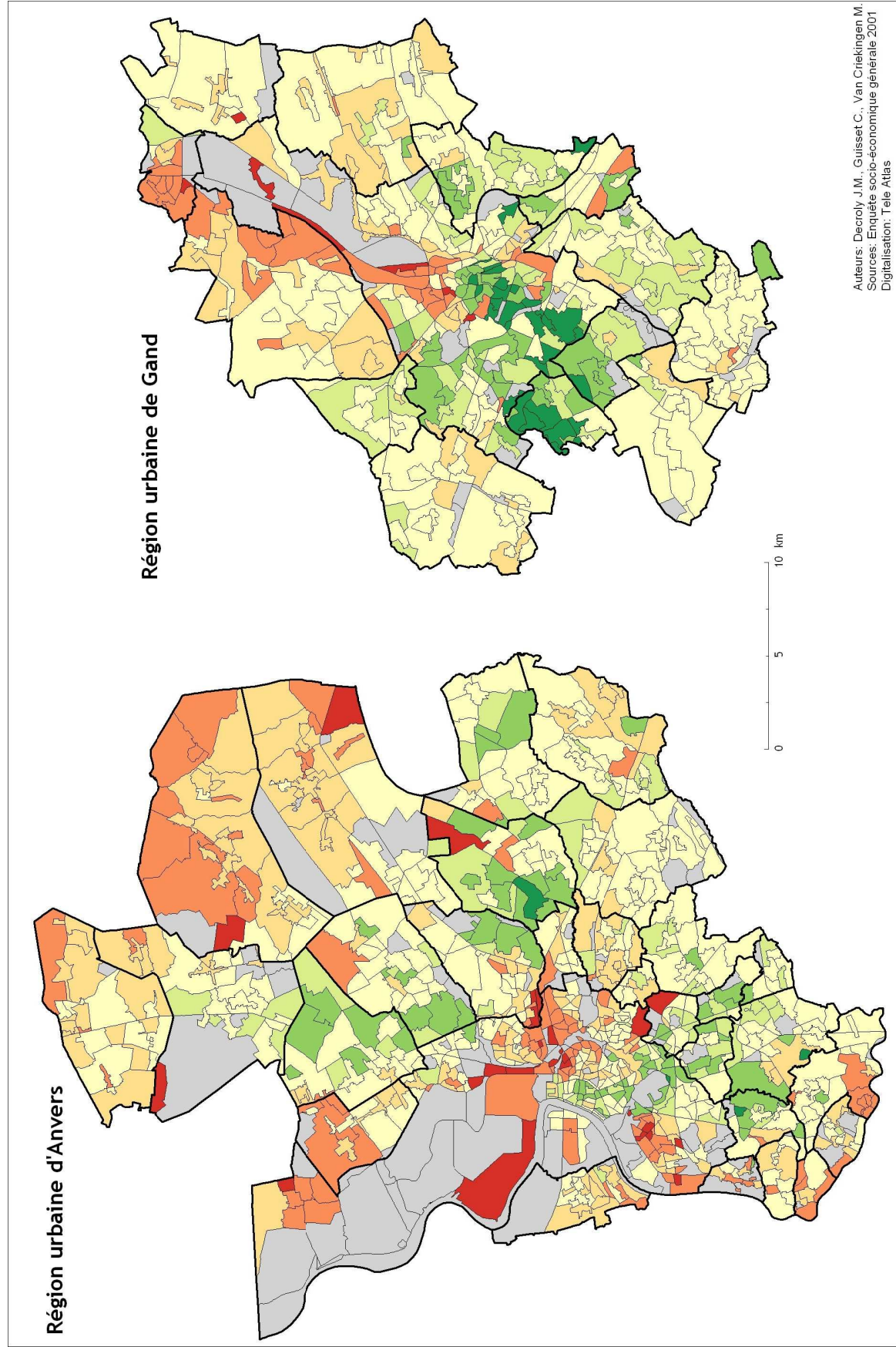


Figure III. 5 : Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Région urbaine d'Anvers et Gand

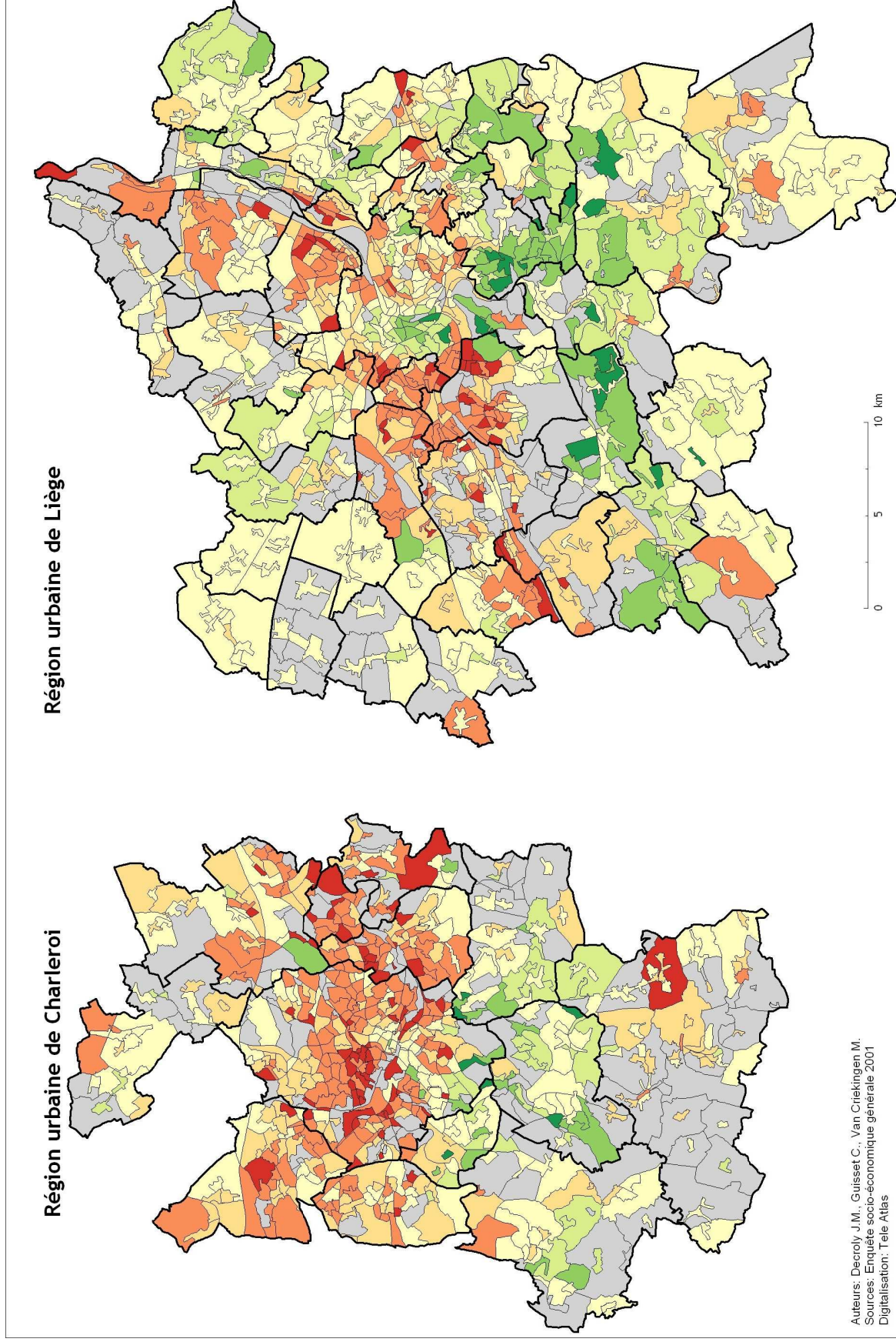


Figure III. 6 : Proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi

3. Les locataires

La carte représente la part des ménages locataires, que le bailleur soit privé ou une institution publique. Un symbole distinctif a été ajouté en surimposition sur les secteurs statistiques qui comptent plus de 30% de ménages locataires d'un logement public. La plupart de ceux-ci sont des locataires d'une société de logement social, mais on compte également un petit nombre de locataires d'une régie foncière ou d'un CPAS.

A nouveau, un contraste entre le tissu urbain central et les espaces de banlieue ne peut manquer d'attirer l'attention. Cette situation est largement le reflet de parcours résidentiels fortement balisés par le cycle de vie des ménages des classes moyennes. Classiquement, les jeunes adultes commencent leurs parcours résidentiels autonomes sur le marché locatif urbain, puis quittent la ville au moment de l'établissement familial en vue d'accéder à la propriété individuelle en banlieue.

La distribution spatiale du logement social est également largement favorable aux communes urbaines centrales, si ce n'est dans les deux métropoles wallonnes où l'on compte plusieurs ensembles de logements sociaux hors du centre principal de l'agglomération. Les logements sociaux des quartiers centraux sont de divers types, parmi lesquels des ensembles de maisons plurifamiliales des années 1920, des immeubles à étages bâtis à partir des 1960 et disséminés dans un tissu urbain plus ancien ou encore quelques quartiers de grands ensembles-barres (Luchtbal à Anvers, Droixhe à Liège, Peterbos à Bruxelles, par exemple). A Bruxelles, les concentrations de logements sociaux dans des quartiers plus péri-centraux de la ville correspondent à des cités ouvrières bâties vers 1870 (Cité de Linthout à Schaerbeek) ou, surtout, à des cités-jardins, bâties principalement pendant les années 1920 et 1930 sur des terrains bon marché alors situés en dehors de la ville (La Roue ou le Bon Air à Anderlecht, Le Logis et Le Floréal à Watermael-Boitsfort). Il s'agissait à l'époque de répondre à une pénurie de logements en rompant avec les logiques spéculatives d'entassement de la main d'œuvre ouvrière dans des logements en impasse au centre de la ville. On trouve également quelques cités-jardins dans les autres villes, notamment à Gand (Klein Rusland à Zelzate, au nord de l'agglomération) et à Anvers (Moretusburg à Hoboken).

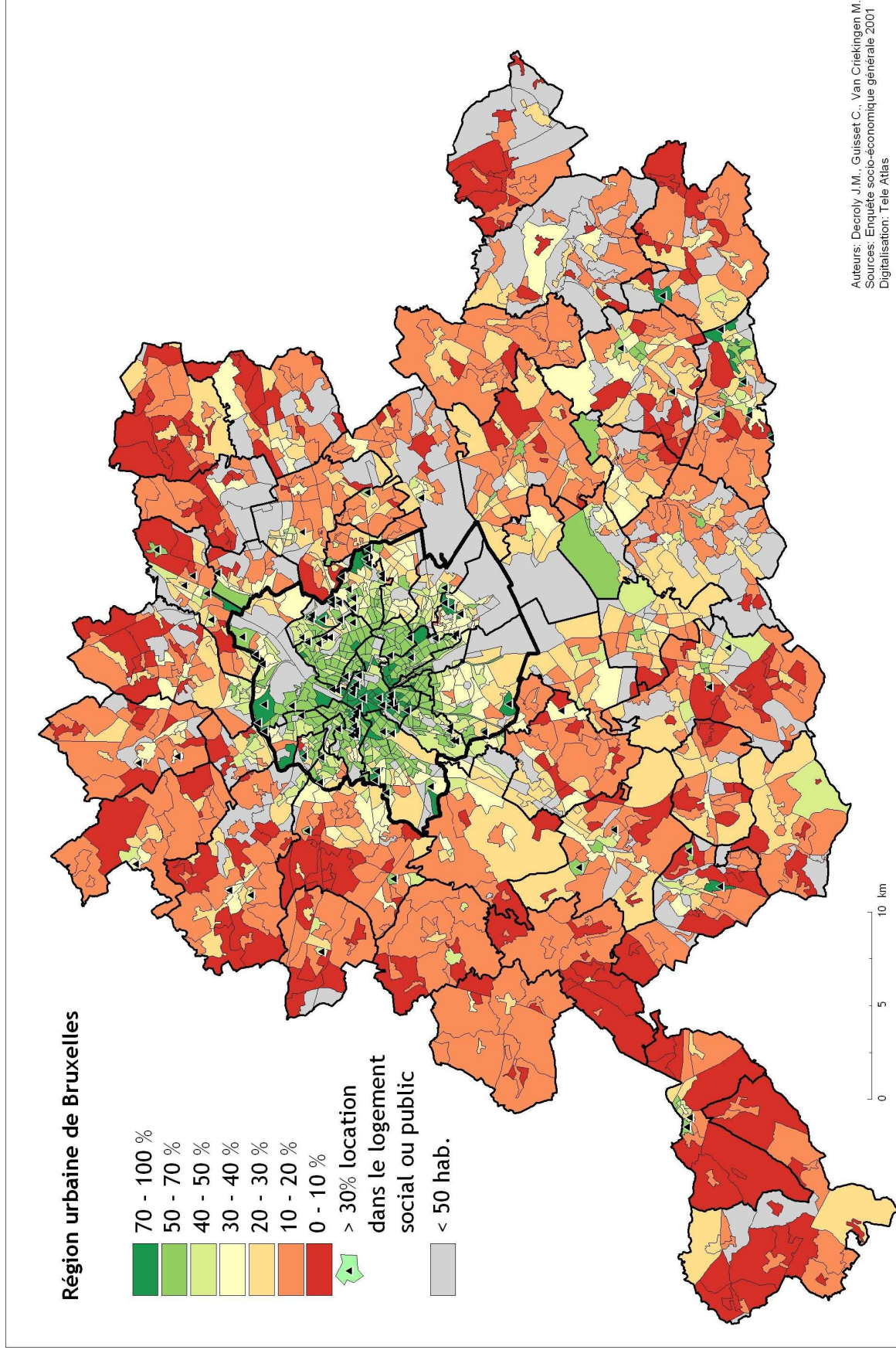


Figure III. 7 : Proportion des ménages locataires (2001) – Région urbaine de Bruxelles

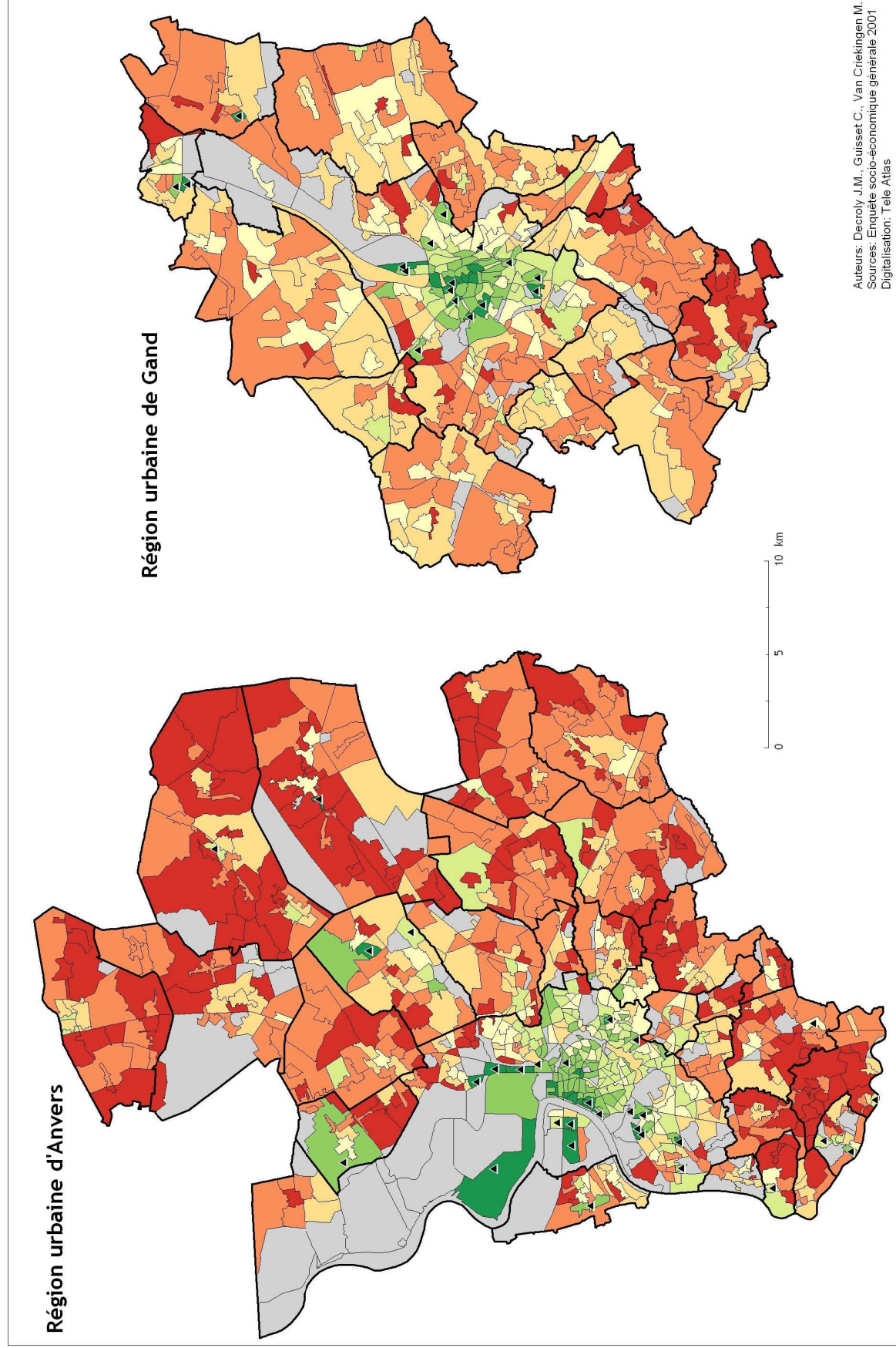


Figure III. 8 : Proportion des ménages locataires (2001) – Régions urbaines d'Anvers et de Gand

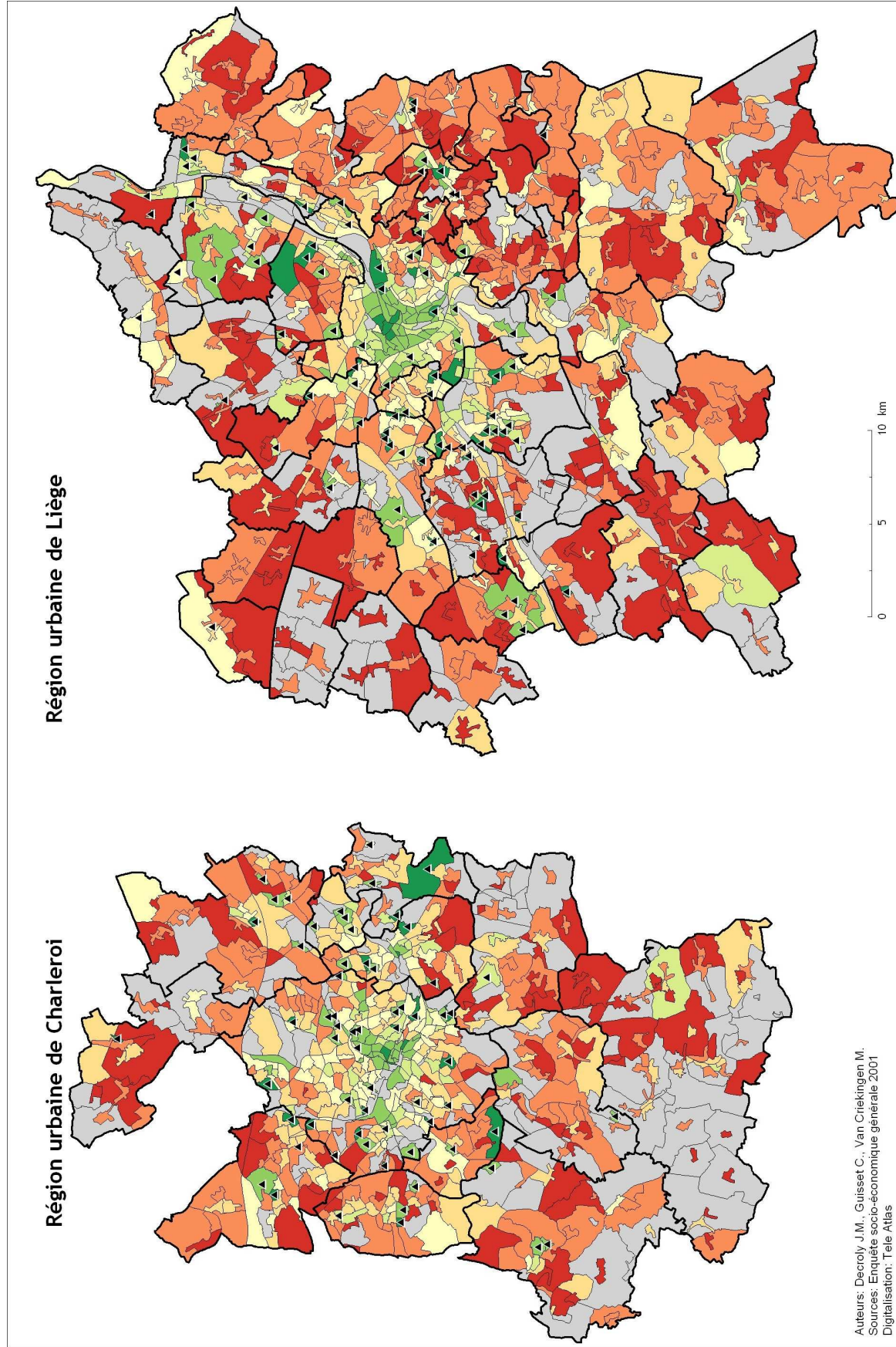


Figure III. 9 : Proportion des ménages locataires (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi

4. Le degré d'appréciation de l'environnement

A l'occasion de l'Enquête Socio-Economique de 2001, chaque ménage a été interrogé sur l'appréciation de son environnement résidentiel. Les dimensions prises en considération étaient l'aspect esthétique des constructions, la propreté des espaces publics, la qualité de l'air, la tranquillité du quartier ainsi que la disponibilité et la qualité des espaces verts. A la lecture des réponses données, il est apparu que les indices de satisfaction des ménages étaient bien corrélés entre eux à l'échelle des quartiers, c'est-à-dire que peu de ménages étaient très satisfaits d'un aspect et très insatisfaits des autres. Ceci a permis de construire un indice de satisfaction globale des ménages par rapport à leur environnement résidentiel sur base d'une moyenne de l'ensemble des réponses données par chaque ménage. L'indice a la valeur 100 lorsque, dans un secteur statistique donné, les nombres de ménages globalement satisfaits ou globalement insatisfaits s'équilibrent. Les indices supérieurs à 100 indiquent, eux, une prédominance des appréciations positives de l'environnement résidentiel par les ménages concernés. Le sens à donner à l'indicateur est inversé dès lors que celui-ci affiche des valeurs inférieures à 100.

Dans les cinq agglomérations, l'environnement est moins favorablement perçu par les résidents des quartiers urbains centraux densément peuplés. A l'inverse, ce sont les ménages ayant opté pour une localisation périphérique, en banlieue ou en milieu rural, qui se disent les plus satisfaits de leur environnement résidentiel. Ce constat ne peut qu'indiquer une analogie forte entre le degré d'appréciation de l'environnement résidentiel et la structuration sociale de l'espace, caractérisée globalement par un contraste entre zones urbaines centrales pauvres et banlieues aisées. Cette analogie s'appuie, bien sûr, sur une concordance objective entre quartiers d'habitat populaire et sources de nuisances environnementales, des sites d'activités industrielles (anciennes ou toujours en opération) ou des grandes infrastructures de transport en particulier. On peut néanmoins y lire également la traduction d'une plus faible capacité des ménages pauvres à choisir son logement et, par extension, l'environnement de celui-ci. Les ménages socialement défavorisés sont très largement contraints dans leurs choix résidentiels par la structure spatiale en place du marché du logement, étant limités aux logements les plus vétustes et aux quartiers les moins dotés en aménités environnementales. Dans le chef des habitants des communes périurbaines aisées, par contre, l'insertion résidentielle découle beaucoup plus souvent d'un choix résidentiel orienté vers des espaces perçus comme verdoyants, calmes et à l'abri des nuisances de la grande ville. La valorisation de l'environnement suburbain – et le rejet de la ville comme lieu d'habitat – est profondément ancrée dans les représentations collectives des classes moyennes belges, ce que traduit l'expression populaire "les belges ont une brique dans le ventre".

Il existe quand même des espaces hors des zones urbaines centrales dans lesquelles la perception de l'environnement résidentiel est mauvaise, en particulier les zones bordières des aéroports, à Zaventem au nord-est de Bruxelles, à Bierset sur le plateau surplombant Liège à l'ouest, et à Gosselies dans le nord de la commune de Charleroi. Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour des zones résidentielles bordières d'axes routiers (la route nationale reliant Braine l'Alleud à Tubize, par exemple).

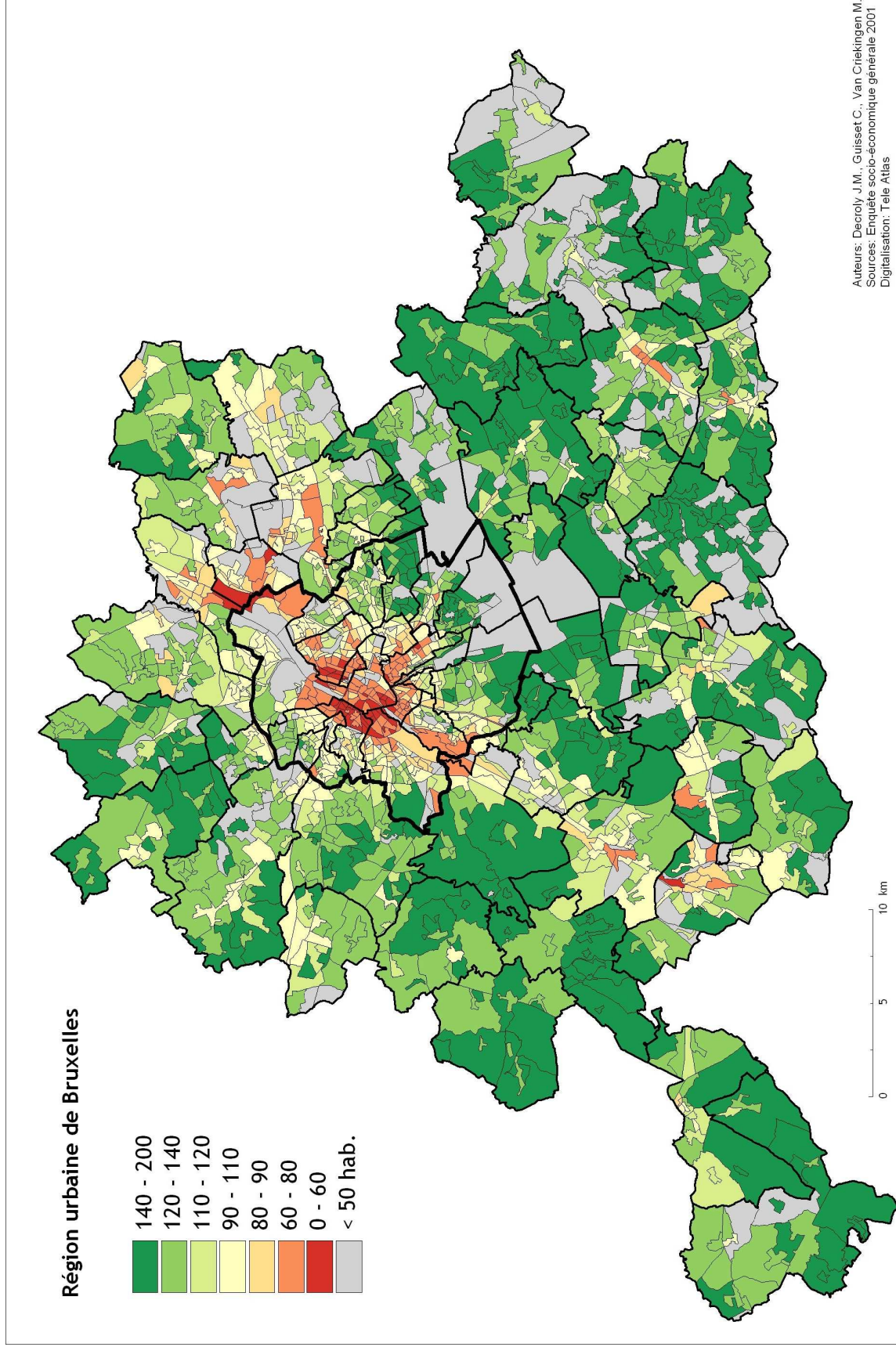


Figure III. 10 : Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Région urbaine de Bruxelles

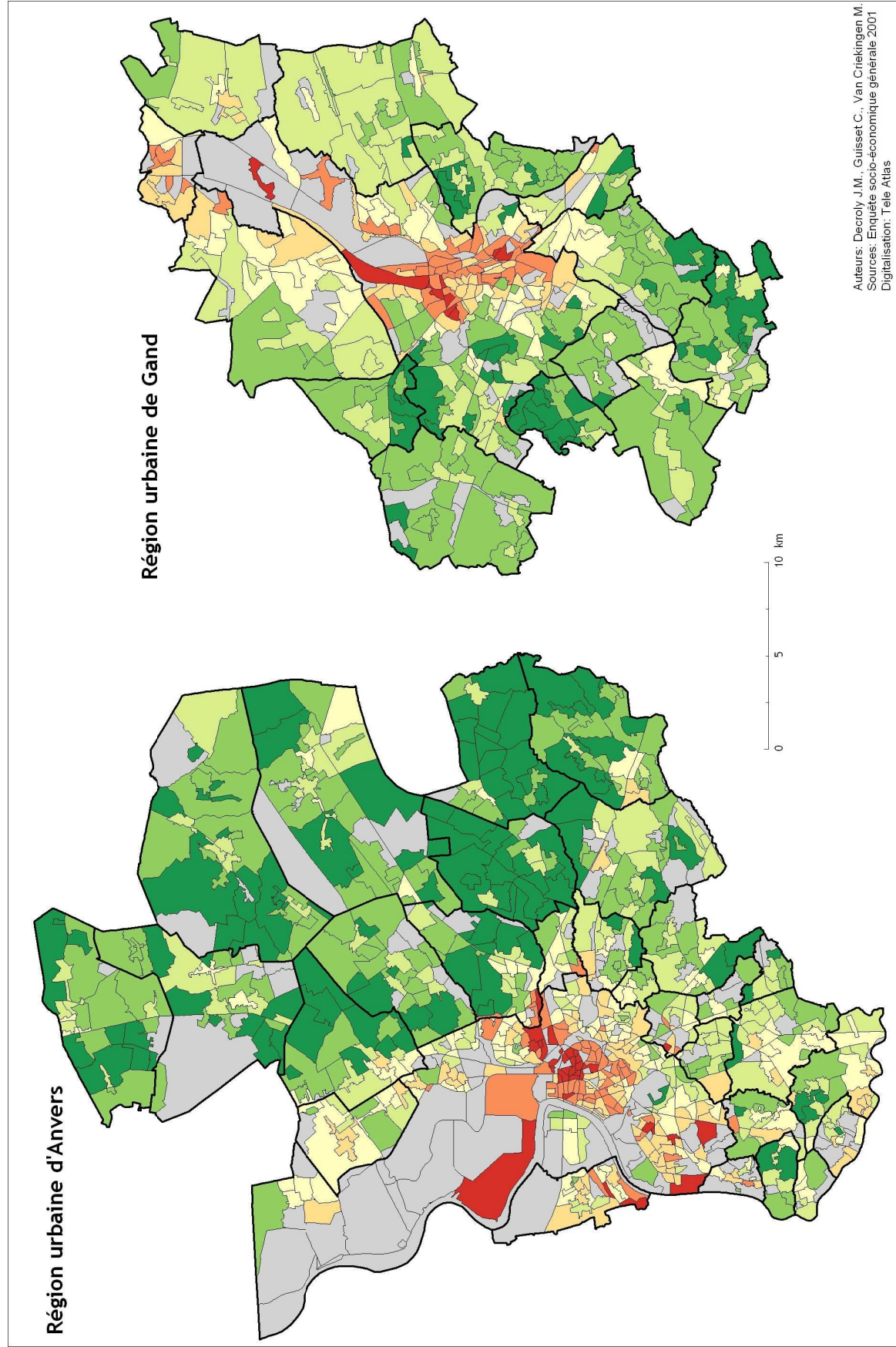


Figure III. II : Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Régions urbaines d'Anvers et de Gand

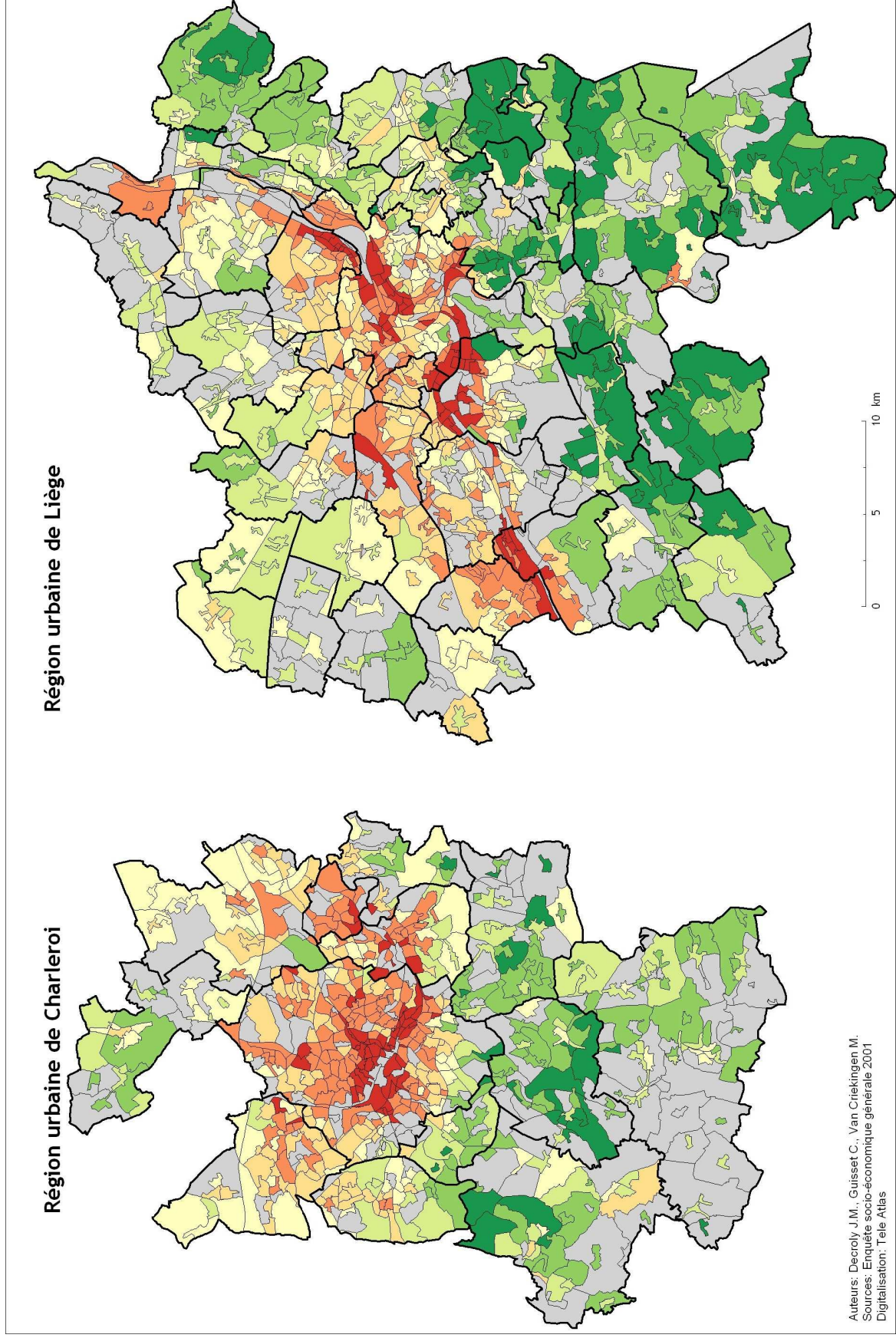


Figure III. 12: *Appréciation globale de l'environnement immédiat du logement (2001) – Régions urbaines de Liège et de Charleroi*

5. Conclusion

A l'exception de Charleroi, les 5 principales régions urbaines se caractérisent par des structures socio-spatiales similaires, qui combinent une logique concentrique et une logique radiale. De manière générale, si les parties centrales fixent, dans les logements anciens, majoritairement des locataires à bas revenus, les parties périphériques accueillent, au contraire, dans les logements plus récents, davantage de propriétaires, avec des revenus élevés. Le réinvestissement récent de certains quartiers centraux par des jeunes adultes disposant si pas de revenus importants du moins d'un capital culturel substantiel nuance, sans le remettre en question, cette opposition fondamentale. Les zones périphériques elles-mêmes ne sont pas homogènes. Les populations aisées privilégient clairement certains secteurs de la banlieue : le quadrant sud-est et son prolongement en Brabant wallon dans le cas de Bruxelles, le sud (Mortsel, Edegem, Hove et Kontich) et le nord-est (entre Kapellen et Schilde) à Anvers, le sud (Sint-Martens-Latem) et le sud-ouest (De Pinte) à Gand, le sud (Neupré, Esneux et Chaudfontaine) à Liège. La logique radiale s'exprime aussi à travers les axes de pauvreté liés à l'industrie et situés le long des principales voies de transport fluvial : de Halle à Vilvoorde, de part et d'autre du canal Charleroi – Willebroek à Bruxelles, de Hemiksem et Hoboken jusqu'au nord de la zone portuaire à Anvers, le long du canal Albert et du Rupel, toujours à Anvers, le long du canal vers Terneuzen à Gand, de Flemalle à Visé, dans la vallée de la Meuse et sur ses versants, à Liège.

Bien que des héritages médiévaux soient encore visibles aujourd'hui sur la carte des revenus à Bruxelles, les contrastes socio-spatiaux au sein des régions urbaines trouvent leur origine au XIXe siècle, dans les mutations spectaculaires induites tant par l'industrialisation que par les ambitieux projets d'aménagement urbain. La première donne naissance aux quartiers d'habitat ouvrier. Dans un contexte où les déplacements urbains se font à pied et où l'accumulation du capital repose notamment sur l'allongement de la durée quotidienne du travail, ces quartiers se déploient à proximité immédiate des usines ou ateliers ... dont la localisation est elle-même contrainte par les voies d'eau ou les chemins de fer.

A Bruxelles, à Gand et dans une moindre mesure à Anvers, la formation des quartiers ouvriers entraîne, dès le milieu du XIXe siècle, une désertion précoce du centre-ville par la bourgeoisie. Craignant tout autant les épidémies dues au manque d'hygiène que les révoltes ouvrières, cette dernière se déploie dans de nouveaux quartiers sur lesquels elle imprime durablement son influence. Parfois localisés dans le prolongement des zones d'habitat aristocratique d'Ancien régime, comme à Bruxelles et à Gand, ces quartiers trouvent leur origine dans d'ambitieux aménagements urbains. A Bruxelles, les anciens espaces élitaires du haut de la ville, situés sur le versant le plus raide de la vallée de la Senne, autour du Palais ducal, sont ainsi prolongés vers l'est et le sud-est suite à la création du Quartier Léopold (1840) et à l'ouverture, sous l'impulsion de Léopold II, des axes prestigieux de circulation que sont les avenues de Tervueren et Louise. L'aménagement du Bois de la Cambre en un parc forestier à l'anglaise (1860), puis l'urbanisation du plateau du Solbosch dans le cadre de l'exposition universelle de 1910 contribuèrent également au processus. A Anvers, l'aménagement du Stadspark, au sud du centre-ville, contribua à fixer la bourgeoisie au XIXe siècle. A Gand, enfin, l'aménagement du parc de la Citadelle à la fin du XIXe siècle puis la construction du quartier des millionnaires sur le terrain de l'exposition universelle de 1913 auront le même impact. Dans ce dernier cas toutefois, la périurbanisation initiale de la bourgeoisie s'appuiera aussi sur le chapelet de châteaux et domaines qui entourent la ville à bonne distance ainsi que sur l'investissement précoce des paysages bucoliques de la vallée de la Lys, au sud-ouest de la ville, notamment à proximité de Sint-Martens-Latem.

En raison tant du relief vigoureux des versants de la vallée de la Meuse, qui complique singulièrement les relations avec le centre, que de la présence de charbonnages - et donc d'habitat ouvrier - sur le plateau hesbignon lui-même, la désertion du centre par les élites urbaines du XIXe siècle est nettement moins marquée à Liège qu'à Bruxelles, Gand et Anvers. Il en résulte que jusqu'à la période contemporaine le centre de la cité ardente conservera un caractère plus bourgeois que les autres villes examinées ici.

La division sociale de l'espace urbain qui s'est mise en place au XIXe siècle se retrouve encore largement dans les structures socio-spatiales contemporaines : les zones d'habitat ouvrier de l'époque sont à l'origine des axes de pauvreté mentionnée plus haut, les espaces périurbains précocement investis par la bourgeoisie forment l'amorce en première couronne des secteurs aujourd'hui privilégiés par les classes aisées. Une telle permanence résulte pour l'essentiel du jeu de la rente foncière, qui contribue à reproduire, à long terme, les structurations socio-spatiales initiales. Comme le montre à leur manière les cartes du degré d'appréciation de l'environnement, si les populations à bas revenus ne disposant pas des moyens pour accéder aux logements situés dans les quartiers favorisés vont rester confinées dans les quartiers les plus dégradés des villes, les populations à revenus élevés, au contraire, peu attirées par les caractéristiques des quartiers défavorisés, se sont le plus souvent maintenues dans les zones supérieures de la division sociale de l'espace. Ainsi, l'habitat ouvrier du XIXe siècle, souvent de taille modeste, mal équipé, mal entretenu par des propriétaires peu regardants et situés dans un environnement répulsifs, va constituer jusqu'à nos jours, le seul segment du marché du logement privé qui reste accessible aux populations démunies.

De la fin du XIXe siècle à la période contemporaine, trois processus vont contribuer à l'évolution des structures socio-spatiales urbaines héritées de l'industrialisation. La construction de logements sociaux, tout d'abord, bien que nettement plus limité qu'aux Pays-Bas ou en France, va apporter quelques nuances à la géographie de la pauvreté. Promue au lendemain de la Première Guerre mondiale par la loi de 1919 sur l'habitat social, elle s'exprimera par l'édification de nombreuses cités-jardins, localisées en général à l'écart des zones d'habitat ouvrier, comme les cités La Roue ou le Bon Air à Anderlecht, Le Logis et Le Floréal à Watermael-Boitsfort. Après la Deuxième Guerre mondiale, sous les auspices de la loi Brunfaut (1949), sont édifiés de nouveaux logements sociaux, sous la forme cette fois de grands ensembles en barres perpendiculaires. Souvent situés en zone périurbaine, ces grands ensembles qui étaient censés résoudre le problème du logement ouvrier se sont progressivement transformés en ghettos où se concentrent les populations les plus démunies, comme le montrent avec force les exemples du Peterbos à Bruxelles, de Droixhe à Liège, du Luchtbal à Anvers et du Nieuw Gent à Gand.

La deuxième vague de périurbanisation, postérieure à la Deuxième Guerre mondiale et très fortement liée à la diffusion de l'automobile, va considérablement élargir l'espace bâti, soit en prolongement des faubourgs bourgeois du XIXe siècle, comme dans le Brabant wallon à Bruxelles ou au sud de Gand et d'Anvers, soit dans de nouvelles directions, comme dans la campine anversoise au nord d'Anvers ou dans le Condroz au sud de Liège. Dans un contexte de croissance soutenue du pouvoir d'achat et de promotion de l'accès à la propriété, l'habitat pavillonnaire en lotissement s'impose comme l'aboutissement logique d'une carrière résidentielle réussie, les attraits paysagers des zones rurales périphériques fixant les localisations là, où comme à Anvers et Liège, n'existaient pas au préalable de secteurs privilégiés d'habitat bourgeois.

Enfin, de nouvelles tendances, dont l'issue reste incertaine, voient le jour au cours des vingt dernières années. Le caractère de plus en plus chaotique de la transition de l'adolescence à l'âge adulte, tant sur le plan professionnel que sur le plan affectif, conduit une part grandissante des enfants issus des classes moyennes si pas à se fixer définitivement dans le centre-ville du moins à y prolonger leur

séjour bien au-delà de 30 ans. Il en résulte à la fois un rajeunissement et une élévation du statut social dans de nombreux quartiers d'habitat anciens, situés en général à la marge des zones les plus pauvres et souvent caractérisés par un bâti d'origine bourgeoise, comme dans les quartiers Dansaert, le haut de Saint-Gilles et le haut d'Ixelles à Bruxelles. Ce processus contribue en retour à évincer les populations plus pauvres qui résidaient dans ces quartiers et renforce par ce biais la concentration de la pauvreté dans les zones dégradées d'habitat ouvrier du XIXe siècle.

En raison d'une histoire très différente, les structures socio-spatiales de la région urbaine de Charleroi se démarquent fortement de celles observées à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. La formation tardive de la ville, au XVIIe siècle, la modestie de son centre historique et les modalités de l'urbanisation au XIXe siècle, sous forme de noyaux dispersés d'habitat ouvrier autour des puits de mine et des usines, vont donner naissance à une vaste conurbation mal structurée qui se déploie aujourd'hui dans toute la moitié nord de la région urbaine, de Fontaine-l'Evêque à Aiseau-Presles. En raison de faiblesse structurelle de la bourgeoisie locale et du médiocre positionnement de la ville dans la hiérarchie urbaine, les zones périurbaines aisées s'y sont développées modestement, restant confinées dans la partie sud de l'agglomération, essentiellement dans les communes de Ham-sur-Heure-Nalinnes et Gerpinnes.

PARTIE IV

TIPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

Sarah Luyten, Jean-Marie Halleux, Etienne Van Hecke, Ludovicus Baltus, Julien Charlier et Bernadette Mérenne-Schoumaker

1. Introduction

L'espace belge est extrêmement varié : certaines zones sont fortement urbanisées, d'autres ont conservé leur caractère rural. Il en va de même des communes : villes importantes et moins importantes, communes fortement ou faiblement équipées... communes de travail, communes de résidence... Cette diversité correspond à différents profils et dynamiques démographiques, à la présence de flux en fonction des possibilités d'emploi, à la fréquence du shopping... L'étude de la diversité n'est pas un but en soi, mais est aussi un instrument pour bon nombre d'études où la connaissance de la diversité spatiale est nécessaire pour une interprétation correcte des données, ou pour des études où il faut connaître cette diversité à l'avance pour collecter les données. Dans la mesure où les études qui tiennent compte de la diversité territoriale ont des objectifs divergents, il est utile d'en proposer plusieurs approches.

Certaines typologies existent déjà, d'autres sont développées ci-après. La monographie du recensement de 1991 mettait d'une part l'accent sur la diversité fonctionnelle, et d'autre part sur la diversité morphologique. Le présent chapitre ajoute une typologie qui repose sur la perception de l'environnement, telle qu'elle a été demandée dans l'enquête de 2001. La diversité fonctionnelle est abordée en profondeur.

2. La typologie morphologique

2.1 Les communes des principales agglomérations morphologiques du pays

Un premier moyen d'apprécier l'urbanisation morphologique d'une commune est de tenir compte du noyau d'habitat auquel elle se rattache. Dans cette optique, comme pour la typologie du recensement de 1991 (Halleux *et al.*, 1998), nous avons considéré que les communes qui comptent au moins 50 % de leur population dans un noyau d'habitat de plus de 40 000 habitants correspondent à un premier groupe de communes. Le choix de la limite des 50 % correspond au même seuil que celui utilisé dans le cadre de la détermination des agglomérations opérationnelles des régions urbaines.

Le choix de la limite des 40 000 habitants est basé sur l'analyse des noyaux d'habitat. Cette analyse montre une rupture assez nette en dessous de ce seuil. En effet, le noyau d'habitat de Tournai, vingt-

troisième noyau du pays et noyau morphologique d'une région urbaine, compte 41 269 habitants en 2001 alors que le noyau de Knokke-Heist, vingt-quatrième noyau du pays, ne compte que 31 624 habitants. De plus, en considérant le seuil des 40 000 habitants, ce groupe de communes reprend les 18 agglomérations morphologiques des régions urbaines du pays.

En plus des 18 noyaux d'habitat des régions urbaines (qui comptent 99 communes), 5 autres noyaux comptent plus de 40 000 habitants : Alost, La Louvière, Mouscron-Herseaux, Overijse-Hoeilaart et Roulers. Le noyau de Overijse-Hoeilaart a été considéré comme une des principales agglomérations morphologiques, bien qu'il ne constitue pas un noyau centré sur un espace urbain central, mais plutôt une extension résidentielle du phénomène urbain bruxellois.

Au final, les communes constituant les 23 principales agglomérations morphologiques du pays sont au nombre de 109.

2.2 La classification des autres communes

2.2.1 Méthodologie

De manière à classer les autres communes en fonction de leur degré d'urbanisation morphologique, nous avons utilisé une méthode identique de la méthode statistique utilisée dans le cadre du recensement de 1991 (Halleux *et al.*, 1998). Une analyse de groupement – cluster – basée sur la méthode de Ward a ainsi été utilisée en considérant deux variables : la densité de la population par commune au 1/10/2001 et la part de la superficie occupée par des parcelles bâties au 1/1/2002 (par rapport à l'ensemble des surfaces cadastrées¹²). Les deux variables sont évidemment corrélées. Toutefois, des nuances existent puisque la première reflète la densité de la fonction résidentielle, tandis que la seconde concerne l'ensemble des bâtiments (résidences mais aussi industries, commerces, services divers ...).

Les groupements opérés à la suite de l'analyse conduisent à la distinction de trois groupes : les communes à urbanisation morphologique forte (66 communes), les communes à urbanisation morphologique moyenne (156 communes) et les communes à urbanisation morphologique faible (258 communes).

La répartition des communes entre les trois groupes diffère sensiblement de la répartition obtenue dans le cadre du recensement de 1991 (tableau IV.1). En effet, un nombre relativement important de communes sont passées d'une classe d'urbanisation morphologique forte vers une plus faible et inversement. Ceci peut s'expliquer pour deux 2 raisons :

- entre 1991 et 2001, l'urbanisation s'est développée parfois plus rapidement dans certaines communes que dans d'autres. L'analyse en cluster prend en compte cet aspect par l'intermédiaire des deux variables considérées. Certaines communes sont ainsi passées dans une classe d'urbanisation supérieure car elles se sont rapprochées du centroïde du groupe supérieur. Par contre, d'autres ont peu évolué (concernant les deux variables prises en compte) et le centroïde du groupe dans lequel elles étaient s'est éloigné et elles sont à présent plus proches du centroïde du groupe de la classe inférieure ;

¹² Ont été considérés : les terrains résidentiels ; les terrains industriels ; les terrains utilisés pour les carrières, puits et mines ; les terrains commerciaux, les terrains utilisés pour des services publics (excepté les infrastructures de transport, de télécommunication et techniques), les terrains à usage mixte, les terrains utilisés pour les transports et les télécommunications, les terrains occupés par les infrastructures techniques.

• en 1991, les communes à classer étaient au nombre de 488 au lieu de 480 en 2001. Ceci provient du fait qu'il y avait moins de communes appartenant aux principales agglomérations en 1991 (101 contre 109 en 2001). La classification s'effectue dès lors sur un nombre différent de communes, engendrant des groupements différents, d'autant plus que ce sont les communes aux valeurs extrêmes qui sont retirées. Ce facteur implique qu'il est difficile d'interpréter l'évolution de l'urbanisation entre 1991 et 2001 sur la base de l'analyse en cluster.

	1991	2001
Communes des principales agglomérations	101	109
Communes à urbanisation morphologique forte	87	66
Communes à urbanisation morphologique moyenne	191	156
Communes à urbanisation morphologique faible	210	258

Tableau IV. 1 : Résultats de l'analyse par cluster pour 1991 et 2001

Afin d'assurer la comparabilité entre les deux typologies établies pour les deux recensement de 1991 et de 2001, nous avons établi la typologie finale de 2001 en tenant compte du traitement statistique par cluster et du résultat de la première version de 1991. Plus précisément, nous avons considéré qu'une entité communale ne peut voir se réduire son degré d'urbanisation, ce qui est en fait parfaitement cohérent puisqu'il est extrêmement rare qu'un terrain passe d'un usage morphologiquement urbain à un usage morphologiquement non urbain. Pour la typologie finale (tableau IV.2 et figure IV.1), le degré d'urbanisation de chaque commune correspond donc au niveau d'urbanisation le plus élevé, défini soit par l'analyse cluster de 2001, soit par l'analyse cluster de 1991.

	1991	2001
Communes des principales agglomérations	101	109
Communes à urbanisation morphologique forte	87	82
Communes à urbanisation morphologique moyenne	191	188
Communes à urbanisation morphologique faible	210	210

Tableau IV. 2 : Nombre de communes belges par classe d'urbanisation en 1991 et en 2001

2.2.2 Les communes à urbanisation morphologique forte n'appartenant pas aux principales agglomérations morphologiques

La carte IV.1 montre que l'urbanisation morphologique forte ne concerne que certaines parties du pays. A ce titre, l'élément le plus marquant concerne la nappe d'artificialisation des territoires qui s'étend depuis la région gantoise jusqu'à la Campine anversoise. Ce vaste espace englobe de nombreuses communes comprises au sein du triangle Bruxelles-Gand-Anvers et se poursuit au nord-est et à l'est de Malines. A ce cœur urbain du pays, il faut également rattacher Tubize et le sud de la région urbaine de Bruxelles (Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve).

En périphérie de ce vaste espace central, on retrouve plusieurs noyaux d'urbanisation morphologique dense en territoire flamand : les communes de la périphérie de Courtrai, quatre communes au nord de Hasselt pour lesquelles il faut évoquer l'héritage charbonnier et deux communes littorale de la périphérie brugeoise (Knokke-Heist et Blankenberge).

En Flandre, il faut également signaler le rattachement de quelques pôles urbains importants à cette catégorie des communes fortement urbanisées sur le plan morphologique : Renaix et Eeklo.

Au niveau du sillon industriel wallon, on ne retrouve que quelques communes à urbanisation morphologique forte. Il s'agit des communes de Binche, Anderlues, Fontaine-l'Evêque, Chapelle-Lez-Herlaimont à l'ouest de Charleroi, Sambreville entre Namur et Charleroi et Visé dans le bassin liégeois. On notera aussi la présence de la commune de la Calamine au sein des communes dites à urbanisation morphologique forte.

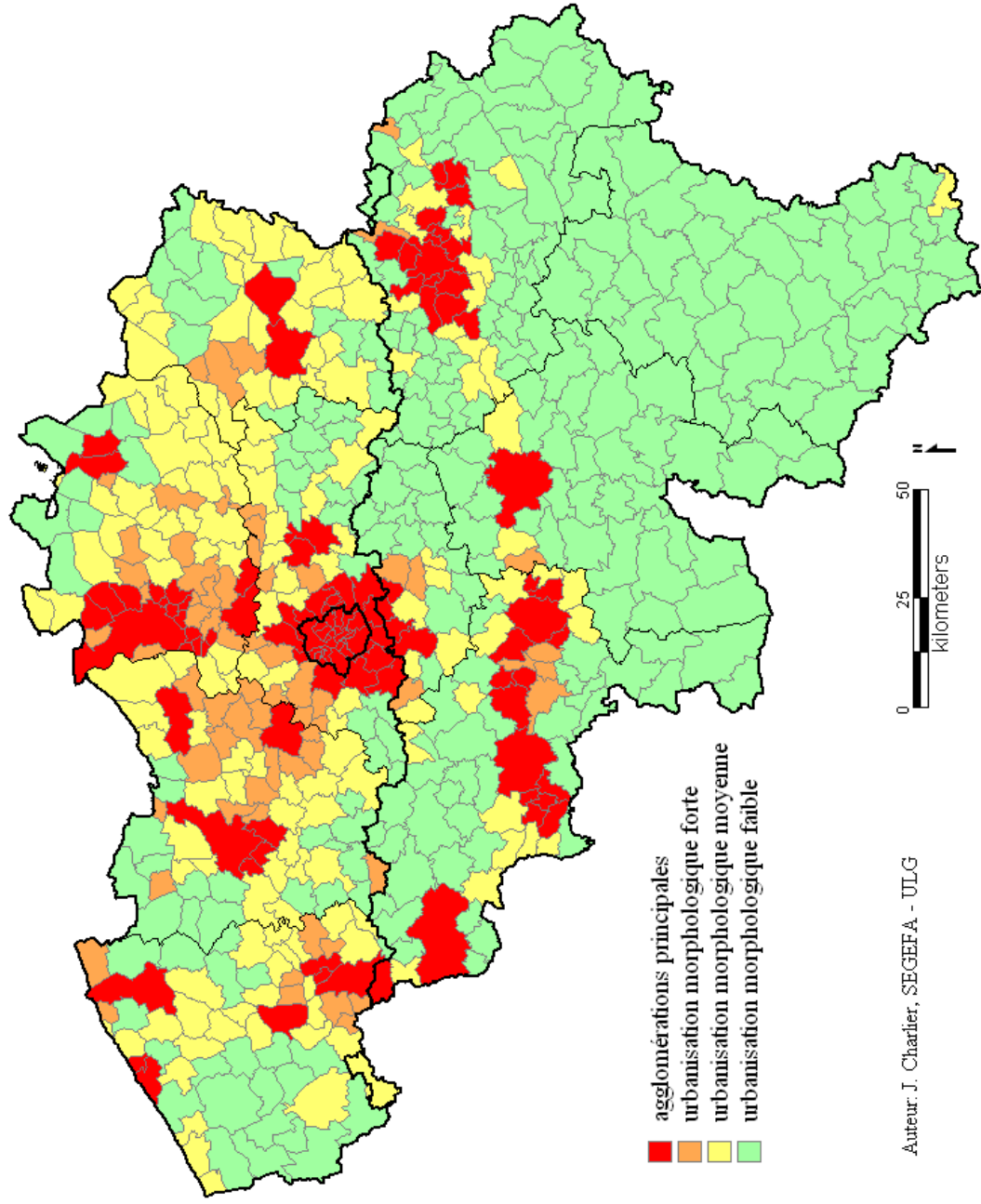


Figure IV. 1 : L'urbanisation morphologique des communes

2.2.3 Les communes à urbanisation morphologique moyenne

Les communes à urbanisation morphologique moyenne se situent majoritairement en Flandre (143 sur 188). Du point de vue spatial, ces communes s'étendent de manière quasi continue d'ouest en est, depuis la Côte jusque dans la région du Maasland. En Wallonie, les communes à urbanisation morphologique moyenne sont essentiellement localisées le long du sillon Sambre-et-Meuse. Il peut s'agir de communes résidentielles des régions urbaines (par exemple Esneux et Neupré pour Liège ou Gerpinnes et Ham-sur-Heure-Nalinnes pour Charleroi), soit de pôles urbains ou industriels dont l'origine est à trouver dans le développement de l'axe industriel wallon. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, seules deux communes peuvent être qualifiées de communes à urbanisation morphologique moyenne : Spa et Aubange.

2.2.4 Les communes à urbanisation morphologique faible

Concernant la répartition spatiale des communes à urbanisation morphologique faible, un élément frappant correspond à la grande homogénéité des territoires du sud du pays. Il faut néanmoins constater deux exceptions : tout d'abord Spa, commune pour laquelle le poids d'un noyau de 10 560 habitants se conjugue à une superficie communale relativement restreinte, ensuite Aubange dont la morphologie urbaine se rapproche davantage de Longwy que des espaces ruraux de la Lorraine belge. Le regroupement réalisé montre également que les terrains limoneux ont relativement bien résisté au processus d'urbanisation morphologique. En effet, la majeure partie des communes de la Hesbaye et de la Région hennuyère appartient au groupe des communes à urbanisation morphologique faible. En raison de l'ampleur du phénomène urbain bruxellois, la résistance est par contre plus difficile en Région brabançonne.

En Flandre, les communes peu urbanisées sur le plan morphologique ne correspondent qu'à quelques sous-ensembles régionaux dont le plus important reste le Westhoek. Parmi les autres régions concernées, citons le Hageland, la bordure des régions limoneuses wallonnes, quelques communes des Polders, l'extrême nord de la Campine anversoise et plusieurs communes de Campine limbourgeoise dont Hechtel-Eksel, Peer et Meeuwen-Gruitrode.

3. La typologie fonctionnelle

3.1 La hiérarchie urbaine

Depuis la parution de la monographie 'Urbanisation', fondée sur les données du recensement de 1991, une hiérarchie des communes et des villes a été élaborée sur la base de l'équipement et des flux (E. Van Hecke, 1998). Il s'agit en partie de l'actualisation de la hiérarchie urbaine publiée dans le premier Atlas de Belgique. En 1962-63, la Commission pour l'Atlas national a décidé de passer au développement de cartes (M. Goossens & H. Van der Haegen, 1972) consacrées à l'organisation urbaine de la Belgique. Les planches 28A et 28B du premier Atlas de Belgique donnent la situation

concrète du réseau de villes belges à cette époque, avec trois niveaux urbains et leurs sphères d'influence respectives. On y fait la distinction entre les grandes villes, les villes régionales et les petites villes. À chacune de ces villes et chacun de ces niveaux correspondent des sphères d'influence.

L'actualisation de la hiérarchie urbaine, qui a donné lieu aux cartes reprises ici, a été menée dans le courant des années 1990. La détermination repose sur l'utilisation intégrée de deux méthodes, à savoir une enquête auprès des ménages de toutes les communes du pays, sondant, d'une part, leur orientation par rapport aux commerces et aux services, de même que leur fréquence (on peut en déduire l'intensité et l'orientation des flux ; enquête financée par le FWO, une collaboration entre l'Institut voor Sociale en Economische geografie de la KU Leuven et l'Institut de géographie de l'Université de Liège), et, d'autre part, la détermination d'un niveau d'équipement global en fonction de la présence de fonctions urbaines. Le niveau d'équipement repose sur le degré de développement de dispositifs pour huit fonctions, chacune calculée sur la base de plusieurs indicateurs : soins de santé et services sociaux ; sport ; loisirs et horeca ; transports ; services avec guichet ; services publics ; culture ; enseignement ; commerce de détail.

Pour être retenue comme ville, il faut que le niveau d'équipement soit suffisant, ce niveau doit être atteint par un grand nombre de fonctions, et par un noyau indiscutablement grand. Les flux doivent par ailleurs provenir aussi d'autres communes que la commune en question.

On distingue les grandes villes, les villes régionales et les petites villes. La rupture entre la ville régionale et la petite ville est la plus évidente, Charleroi est un cas intermédiaire entre la grande ville et la ville régionale ; elle est visiblement plus petite que les 4 autres grandes villes, tout en étant visiblement plus grande que la principale ville 'régionale'. D'après différents indicateurs, il y a clairement deux très grandes villes et deux grandes villes, à savoir Bruxelles et Anvers d'une part, Gand et Liège d'autre part. Charleroi est dès lors une grande ville plus faiblement équipée.

Le groupe des villes régionales peut à son tour être divisé en deux : les villes régionales bien équipées et les villes régionales normales. C'est ainsi que l'on distingue, par ordre d'importance : Mons, Namur, Bruges, Louvain, Hasselt et Courtrai pour le premier groupe ; Malines, Tournai, Alost, Ostende, Verviers, Turnhout, La Louvière, Saint-Nicolas, Roulers, Arlon et Genk pour le deuxième groupe.

La définition du seuil minimal de la petite ville n'est pas si évidente. L'amélioration du niveau de vie depuis les années 1960 a entraîné des changements considérables dans la structure du commerce de détail et dans l'expansion de quantité de services. La frontière entre la 'petite ville' et la 'commune bien équipée' s'est ainsi réduite. Dans les zones densément peuplées, on trouve quantité de communes bien équipées, malgré un pouvoir d'attraction restreint en dehors de leurs limites, tandis qu'on trouve dans les zones faiblement peuplées du sud de la Belgique des communes présentant une sphère d'influence évidente en dépit d'un faible score au niveau des équipements. Du fait des changements de comportement des consommateurs, plusieurs des petites villes du pays telles que définies en 1965 ont perdu en équipement, de même qu'en pouvoir d'attraction relatif. Si ce lieu a une sphère d'influence mais un équipement moindre, il peut être considéré comme 'village centre' ou comme petit centre. Pour être retenue comme petite ville, il faut donc un équipement minimum, associé à un flux entrant minimum et à une attraction minimale sur le centre. On distingue trois catégories en raison de grandes disparités ; la règle ici utilisée est que, pour être retenue comme petite ville, le score au niveau de l'équipement ne pouvait être inférieur à un tiers du score du groupe de tête des petites villes les mieux équipées. Huy et Mouscron sont les petites villes les mieux équipées pour la Wallonie ; Geel et Termonde pour la Flandre. Il y a en tout 81 petites villes. Par rapport à la hiérarchie de 1965, le nombre de petites villes retenues est aujourd'hui plus faible, surtout en Wallonie.

Plusieurs communes faisant partie de l'agglomération d'une région urbaine enregistrent non seulement un bon score au niveau de l'équipement, mais exercent également une influence par-delà les limites communales. Plusieurs communes affichent des indicateurs comparables à ceux des petites villes retenues en dehors des agglomérations urbaines. Il s'agit d'Anderlecht, de Woluwe-Saint-Lambert, d'Uccle, de Braine-l'Alleud et de Waterloo pour Bruxelles, de Mortsels et de Brasschaat pour Anvers, et de Seraing pour Liège. Vilvorde et Hal, toutes deux communes d'agglomération de la région urbaine bruxelloise, étaient en fait déjà des petites villes dans la précédente hiérarchie.

Sur la base des résultats de l'enquête, il est possible d'attribuer une sphère d'influence à chaque ville. La sphère d'influence d'une petite ville est univoque. La ville régionale a une sphère d'influence au niveau de la petite ville, et une sphère d'influence (plus grande) au niveau de la ville régionale ; une grande ville présente les trois niveaux de sphère d'influence. La sphère d'influence au niveau de la petite ville est délimitée sur la base de l'achat de biens périodiques, du pouvoir d'attraction de l'enseignement secondaire, de l'hôpital de base... La sphère d'influence régionale est délimitée sur la base de l'approvisionnement en biens moins courants, du pouvoir d'attraction de l'enseignement supérieur, de la fréquentation des théâtres... La sphère d'influence au niveau de la grande ville est quant à elle établie sur la base de l'approvisionnement en biens et services exceptionnels. L'existence de différents niveaux de sphère d'influence est liée au fait que chaque niveau urbain supérieur offre aussi les mêmes marchandises et services qu'un niveau urbain inférieur.

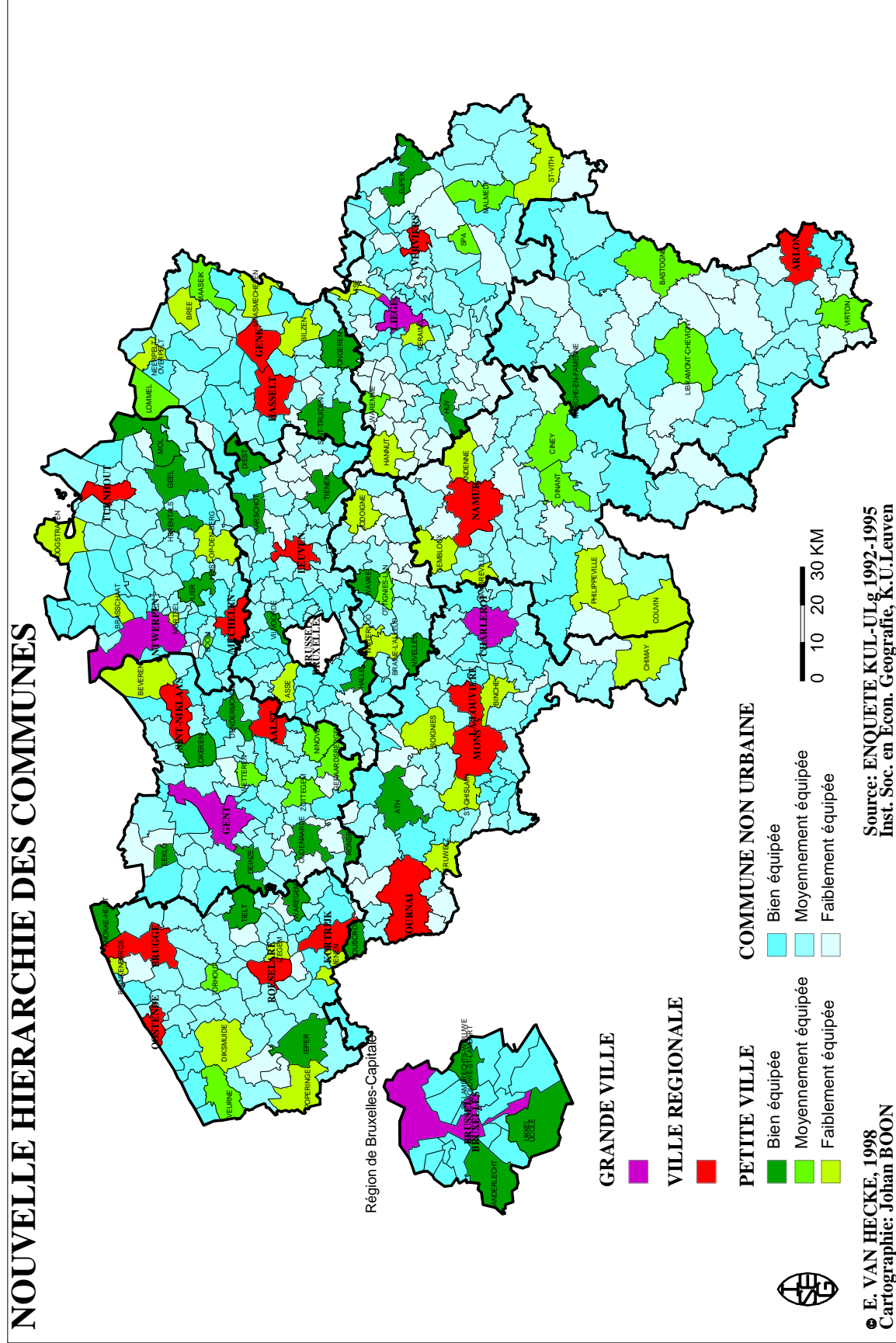
Enfin, et à partir des mêmes bases de données, les communes non urbaines ont elles aussi été réparties en catégories.

La répartition spatiale des communes selon leur niveau hiérarchique est clairement corrélée à la densité de population. La densité des villes est supérieure en Flandre par rapport à la Wallonie. Les communes mieux équipées sont aussi nettement plus nombreuses en Flandre qu'en Wallonie, mais leur répartition spatiale n'est pas régulière. Bon nombre de communes bien équipées sont situées dans les plus grandes régions urbaines ou à proximité, surtout dans le Brabant flamand et autour d'Anvers. Il y a aussi des concentrations régionales, comme dans le sud-est de la Flandre occidentale, dans la région de la Dendre, et dans la Mijnstreek limbourgeoise. En Wallonie, les communes mieux équipées se retrouvent surtout dans les régions urbaines de Liège, de Charleroi et de Mons, ou à proximité. Certaines sont dispersées. Ces communes-là présentent souvent un noyau mieux équipé qui fait fonction de centre local pour quantité de communes avoisinantes faiblement peuplées (type 'village centre').

Outre l'importance de chaque niveau hiérarchique, le tableau IV.3 donne également quelques caractéristiques. On travaille ici exclusivement avec la hiérarchie des communes. Le tableau IV.4 présente une combinaison des régions urbaines : les communes d'agglomération et de banlieue (à l'exception des petites villes qui s'y trouvent) sont retirées des communes non urbaines. Il en ressort les caractéristiques propres aux communes qui font partie de régions urbaines. Les grandes villes et les villes régionales constituent quoi qu'il en soit le centre de gravité de la vie économique : 39 % de l'équipement y est installé, et 36,8 % de l'emploi, pour 23,4 % de la population. Les petites villes bien équipées forment un groupe intermédiaire qui concentre proportionnellement encore plus d'équipement et d'emploi qu'il ne pourrait sembler d'après la part de population. Elles jouent également un rôle important dans la vie économique au niveau des services et commerces subrégionaux. Les petites villes correctement équipées forment un groupe spécial. Elles ne comptent que 3,3 % de la population belge, mais ne concentrent que 3,1 % de l'emploi. Leur part dans le niveau d'équipement est par contre plus importante, ce qui se traduit par un équipement élevé par habitant. Il y a des petites villes, dans des zones moins densément peuplées, et qui exercent donc une fonction de

services, lesquels servent aussi, proportionnellement (en nombre d'habitants), beaucoup d'habitants des communes avoisinantes. Les petites villes faiblement équipées concentrent un équipement qui n'est tout juste pas proportionnel à leur population, mais leur définition 'urbaine' ressort néanmoins de la comparaison avec les communes non urbaines. L'équipement est ici visiblement inférieur à la population, et ce rapport diminue nettement si l'on va des communes bien équipées aux communes faiblement équipées. La séparation entre les communes d'agglomération et de banlieue, et les communes qui n'appartiennent pas aux régions urbaines, montre que les communes d'agglomération ont en moyenne le niveau d'une commune bien équipée, tandis que les communes de banlieue se trouvent plutôt au niveau d'une commune correctement équipée. Les communes d'agglomération et de banlieue concentrent 28,5 % de la population belge, ce qui est à peu près autant que toutes les autres communes non urbaines prises ensemble. Elles concentrent toutefois plus d'emploi. Il n'y a pas d'énormes différences sur le plan de la concentration de l'équipement global.

NOUVELLE HIERARCHIE DES COMMUNES



Source: ENQUETE KUL-UL g. 1992-1995
 Inst. Soc. en Econ. Géographie, K.U.Leuven

Figure IV. 2 : Le niveau d'urbanisation fonctionnelle des communes

IV. TYPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

	Nombre de communes	Population 2006 x1000	Population 2006 %	Sup. x1000 km ²	Part dans l'équipement du Royaume	Niveau d'équipement/hab..	Emploi 2004 %	Emploi/habitant
Grandes villes	5	1227	11.7	56	200	16	20.9	71
Villes régionales	17	1228	11.7	160	190	15	15.9	53
Petites villes bien équipées	31	1067	10.2	200	135	13	12.2	47
Petites villes correctement équipées	18	347	3.3	147	49	14	3.1	37
Petites villes faiblement équipées	32	785	7.5	256	72	9	6.2	33
Communes bien équipées	139	2904	27.6	634	218	7	24.3	35
Communes correctement équipées	249	2487	23.7	1142	119	5	15.0	25
Communes faiblement équipées	98	465	4.4	457	18	4	2.4	21
Royaume	589	10510	100.0	3053	1000		100	

Tableau IV. 3 : Caractéristiques de la structure de l'habitat selon la hiérarchie urbaine

	Nombre de communes	Population 2006 x1000	Population 2006 %	Sup. x1000 km ²	Part dans l'équipement du Royaume	Niveau d'équipement/hab..	Emploi 2004 %	Emploi/habitant
Villes : cf. tableau IV.2								
Communes d'agglomération	70	1652	15.7	123	118	7	15.4	39
Communes de banlieue	114	1341	12.8	467	70	5	8.3	26
Communes bien équipées	66	1039	9.9	422	80	8	7.4	29
Communes correctement équipées	161	1485	14.1	850	73	5	8.8	24
Communes faiblement équipées	75	340	3.2	371	13	4	1.8	21
Royaume	589	10510	100	3053	1000		100	

Tableau IV. 4 : Caractéristiques de la structure de l'habitat en fonction du type de commune (communes non urbaines)

3.2 La fonction d'emploi

Le niveau d'équipement synthétique n'est qu'un indicateur indirect de la fonction d'emploi. Il y a bien sûr un lien entre l'équipement global et l'emploi, puisque presque tous les services sont pris en considération, et donc, directement ou indirectement, l'emploi dans le secteur des services. La fonction industrielle n'est pas reprise dans le niveau d'équipement, raison pour laquelle nous ajoutons ici une carte de la fonction d'emploi. L'importance de la fonction d'emploi est traditionnellement rendue par le 'taux d'occupation', c'est-à-dire le rapport entre la population active travaillant dans la commune et la population active résidant dans la commune. Dans la mesure où quantité de citoyens n'ont pas communiqué leur lieu de travail, la population à l'adresse professionnelle est environ 20 % inférieure à l'emploi à l'adresse de résidence, de sorte que le taux d'occupation est systématiquement sous-estimé. La sous-estimation mettant en lumière des différences d'intensité régionales, elle peut entraîner des erreurs d'interprétation ; ce rapport n'est donc pas utilisé ici.

La quantification de l'emploi se fait par le recours à deux bases de données, à savoir les travailleurs salariés de l'ONSS et les indépendants à titre principal tels qu'enregistrés par l'INASTI. Si les travailleurs de l'ONSS sont enregistrés à l'adresse professionnelle, les indépendants sont, eux, enregistrés à l'adresse de résidence. Pour la plupart des indépendants, la commune de résidence et de travail est la même. On observe toutefois quelques déviations, dont les plus systématiques se trouvent dans les régions urbaines : un certain nombre de commerçants des noyaux commerciaux centraux habitent la banlieue, entraînant ainsi une surestimation pour les communes de banlieue. Mais vu le nombre important d'indépendants, il reste préférable d'en tenir compte, malgré quelques éventuelles déviations.

La répartition géographique des indépendants montre des zones relativement homogènes : les plus hautes valeurs caractérisent de nombreuses communes du sud de la Belgique, dans la partie orientale en particulier : la Flandre occidentale, la partie orientale du Brabant wallon, la banlieue anversoise et certaines communes de banlieue de Bruxelles, dans le Brabant flamand. Il s'agit de zones où l'agriculture est relativement plus importante, où l'horeca est présent, et où résident aussi beaucoup de professions libérales et de commerçants, pour ce qui est de la banlieue. Les valeurs faibles caractérisent tout l'axe wallon et une bande du centre et du nord du Limbourg. En ce qui concerne l'axe wallon, les valeurs faibles indiquent une moindre importance du commerce de détail traditionnel par rapport à la Flandre.

3.3 La perception de l'équipement par le citoyen

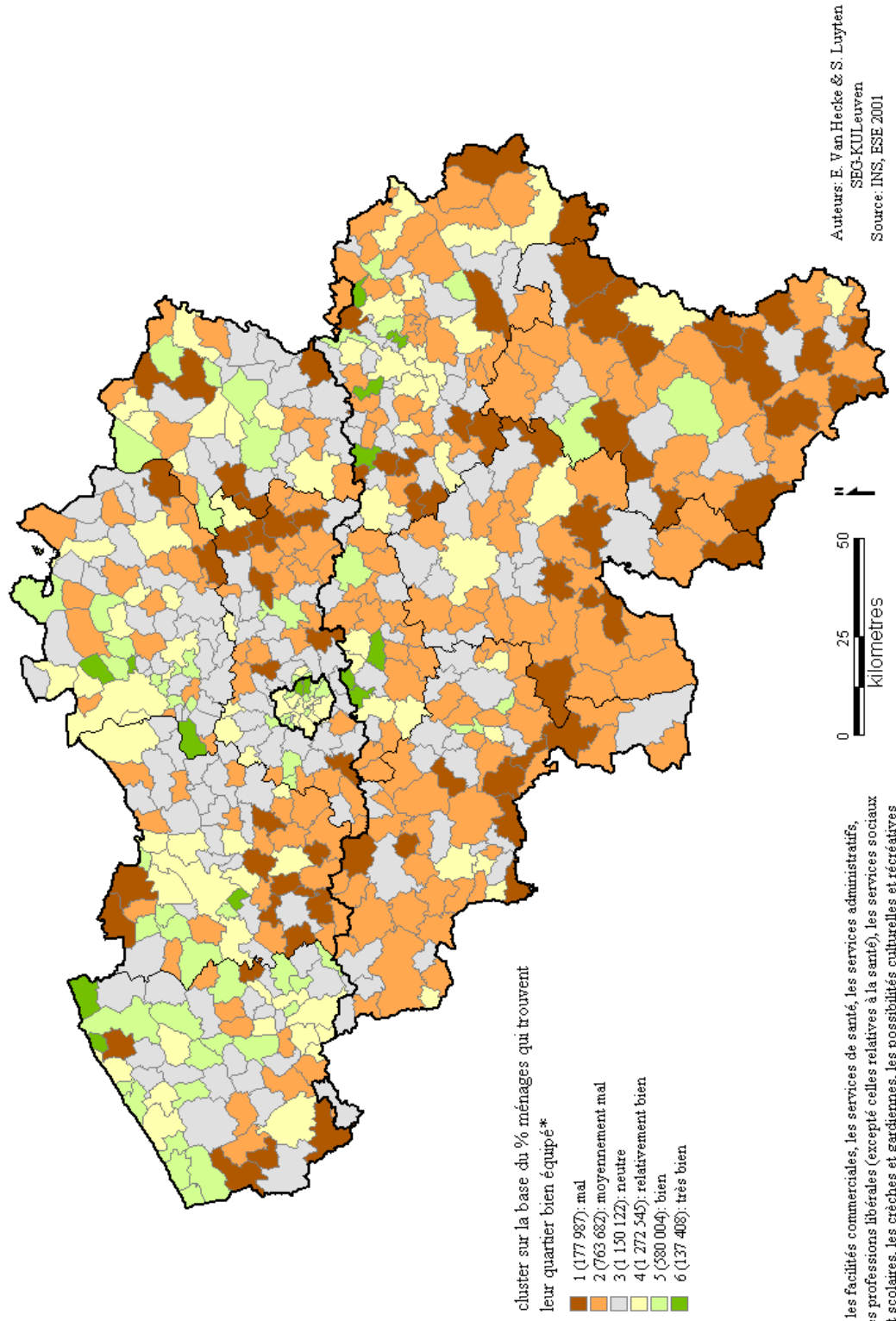
La question 18 de l'Enquête socio-économique était la suivante : 'Comment jugez-vous les facilités (équipements) offertes dans votre quartier?'. On demande ainsi au citoyen s'il estime que le quartier est très bien équipé, normalement équipé ou mal équipé en ce qui concerne les facilités commerciales, les services de santé (médecin, infirmière...), les services administratifs, les professions libérales (excepté celles relatives à la santé), les services sociaux et scolaires, les crèches et gardiennes, les possibilités culturelles et récréatives. Deux analyses par cluster ont été menées sur la base des pourcentages de 'très bien équipé' et de 'mal équipé'.

La perception d'être bien équipé en matière de services revient grosso modo à une carte de l'urbanisation, bien que les perceptions puissent diverger (figure IV.3). Chose étrange, les communes d'agglomération ou de banlieue enregistrent même de meilleurs scores que la ville centrale. En

Flandre, beaucoup de petites villes obtiennent également un bon score, de même que certaines communes non urbaines. Remarquons que les ménages de quantité de communes wallonnes jugent plutôt négativement que positivement la présence de facilités dans leur quartier, parfois même dans des villes comme Tournai ou Mons. Ceci peut être dû à l'étendue de ces communes, où le 'quartier' est interprété de manière étroite par rapport à la commune, alors que cela ne joue pas pour Namur, par exemple. On retrouve la même faible appréciation au sud de la Flandre orientale, à l'est du Hageland, ainsi que dans quelques communes du Westhoek et de la Campine.

La carte fondée sur les réponses 'mal équipé' (figure IV.4) donne une image qui souligne encore plus la différence entre la Flandre et la Wallonie : le pourcentage de ménages insatisfaits est faible dans presque toutes les communes de Flandre, et l'aspect urbanisation/ruralité ne s'exprime même pas systématiquement. En Wallonie, la part de ménages insatisfaits est élevée au sud de l'axe wallon, mais surtout dans sa partie occidentale (arr. de Dinant, par ex.). C'est dans la région urbaine de Liège, dans les communes des cantons de l'Est et dans la grande périphérie de Bruxelles que l'on trouve le plus faible pourcentage de citoyens insatisfaits. Tout le centre de la Belgique, la majeure partie de la province de Liège (en dehors des parties déjà mentionnées) et un certain nombre de communes de la province du Luxembourg affichent un profil neutre, où les communes se différencient en fonction de leur (in)satisfaction quant aux services administratifs.

D'après les observations spatiales, il ressort que la relation entre la hiérarchie urbaine et communale, ou le niveau d'équipement des communes, et la perception des citoyens, ne correspond pas toujours au niveau communal. Le quartier est visiblement interprété au sens large, puisque l'on constate qu'on se dit satisfait des équipements dans presque toutes les communes de Flandre. D'autre part, la correspondance avec la hiérarchie urbaine n'est pas obligatoire, dans la mesure où certains équipements demandés dans l'ESE ne sont pas repris dans la détermination de la hiérarchie urbaine, puisqu'ils font partie de 'l'équipement de base' de chaque commune, et qu'ils n'apportent en principe pas de 'différentiation hiérarchique', comme la crèche ou la gardienne, l'enseignement des écoles primaires, le médecin... Dans cette optique, la moindre satisfaction de nombreuses communes wallonnes mériterait qu'on s'y intéresse de plus près.



Figur IV. 3 : Typologie des communes sur la base d'une perception positive de l'équipement

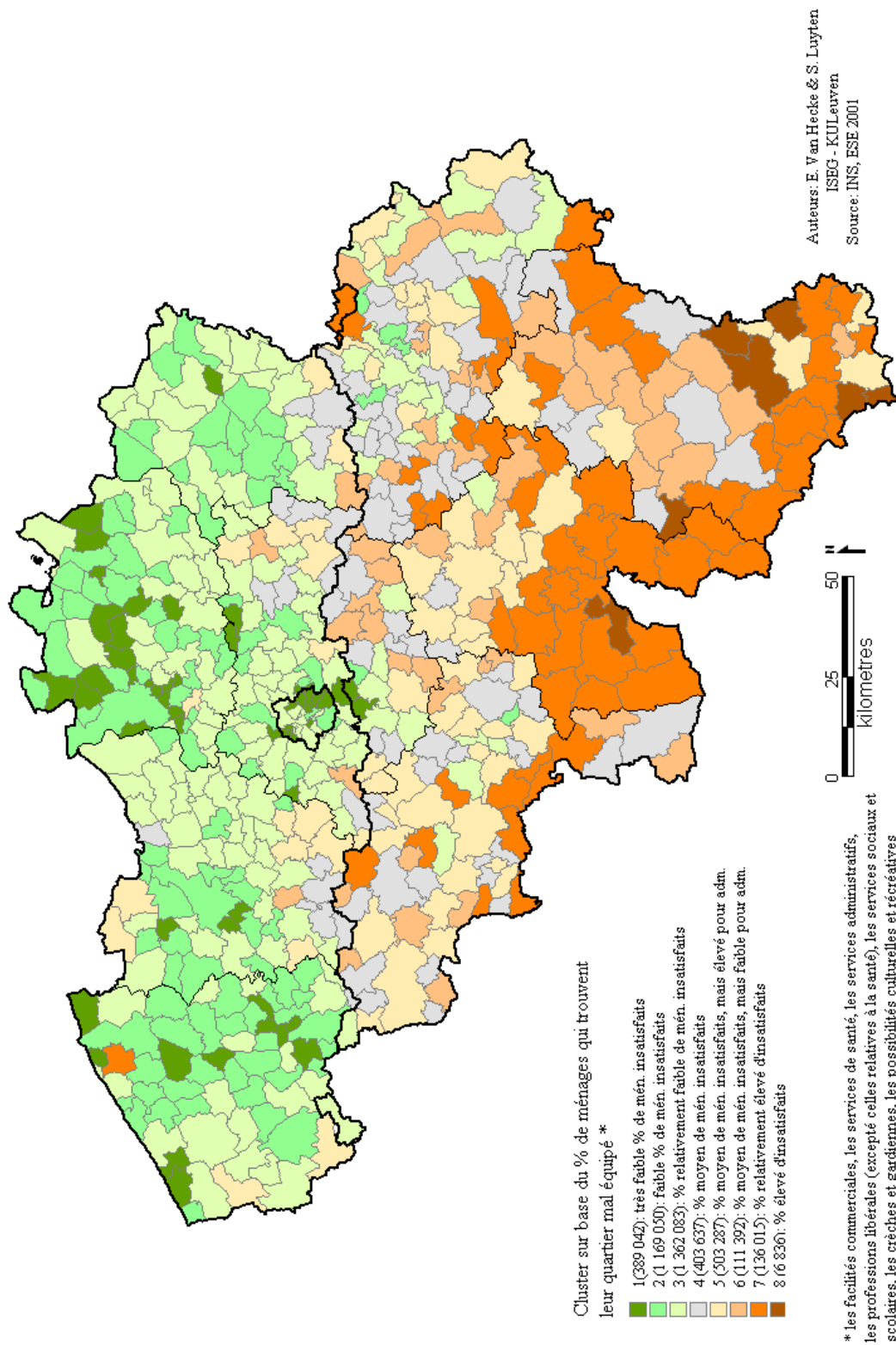


Figure IV. 4 : Typologie des communes sur la base d'une perception négative de l'équipement

4. Une typologie environnementale

Dans la mesure où l'environnement est une matière régionalisée, il n'existe, au niveau de la Belgique, aucune carte relative aux caractéristiques environnementales. Et quand elles existent au niveau régional, elles ne sont généralement pas comparables. La question 17 de l'enquête socio-économique sonde la perception de la 'qualité environnementale' de l'environnement immédiat du logement avec la question : 'Comment jugez-vous l'environnement immédiat de votre logement ?'. Cette question porte sur l'aspect esthétique des constructions, la propreté, la qualité de l'air (pollution atmosphérique) et la tranquillité (bruit ou pollution sonore). Il y a à chaque fois trois réponses possibles : très agréable, satisfaisant, peu agréable.

En ce qui concerne la perception de l'aspect esthétique des constructions dans l'environnement immédiat du logement, entre 1/3 et la moitié de la population de la majorité des communes trouve l'aspect esthétique des constructions 'très agréable' ; cette appréciation concerne plus de 50 % de la population des communes des cantons de l'Est. Moins de 7 % des ménages y trouvent l'aspect esthétique des constructions 'peu agréable'. L'appréciation très positive passe en dessous de 25 % dans l'agglomération liégeoise, et du Borinage jusqu'à l'agglomération de Charleroi, dans les communes bruxelloises du XIXe siècle, ainsi qu'à Vilvorde, Malines, et dans quelques communes dispersées. Plus de 10 % des ménages y jugent l'aspect esthétique des constructions comme 'peu agréable'. On retrouve également cette proportion dans d'autres communes, comme Anvers, Gand, Courtrai et quelques communes de la région de la Dendre. Il y a probablement dans ces communes des quartiers moins agréables à cause desquels cette appréciation négative ressort dans les statistiques. On retrouve davantage une perception intermédiaire dans les communes du Hainaut et de la région de la Dendre, de même que dans de nombreuses communes urbaines.

Comme la perception de la propreté de l'environnement immédiat du logement montre, en termes d'image spatiale et de pourcentages, de très grandes similitudes avec ceux de l'aspect esthétique des constructions, nous renvoyons au paragraphe ci-dessus.

Pour ce qui est de la qualité de l'air (pollution atmosphérique), la partie de la Belgique qui se trouve au sud de l'axe Haine-Sambre-Meuse arrive nettement en tête : plus de la moitié des ménages y trouve la qualité de l'air très agréable, contre moins de 5% qui la trouvent peu agréable. Seules les communes du sud de la Lorraine belge font ici exception. Moins de 25 % des ménages par contre trouvent la qualité de l'air 'très agréable', et plus de 10 %, 'peu agréable' dans tout l'axe wallon, dans la Région de Bruxelles-Capitale, avec des pointes jusqu'à Vilvorde et Zaventem, dans l'agglomération anversoise, à Gand et dans les communes de la zone du canal, dans les communes du sud-est de la Flandre occidentale (Courtrai-Roulers) et dans quelques villes (Saint-Nicolas, Termonde, Alost, Louvain...), mais aussi dans des communes dispersées (parfois industrielles) telles que Tessenlo-Balen, Geel... Dans les grandes villes, la part de ménages qui trouvent la qualité de l'air peu agréable dépasse la barre des 25 %. La Flandre occidentale enregistre le même score que la Campine, et le pourcentage de 'mécontents' y est même plus faible. L'élevage intensif et l'épandage du fumier ne dérangent visiblement pas le concitoyen...

La tranquillité est un plus gros problème que l'air dans un nombre assez élevé de communes. Il y a cependant beaucoup de ressemblances entre les images cartographiques : l'environnement est, sur le plan de la tranquillité, le plus agréable au sud de l'axe wallon, où l'on retrouve par ailleurs un pourcentage très faible de ménages qui jugent la tranquillité 'peu agréable'. Il y a en ce sens une différence avec la Flandre, où quantité de communes comptent elles aussi une part assez importante de

ménages qui trouvent l'environnement agréable du point de vue de la tranquillité, mais où il y a aussi davantage de ménages qui trouvent l'environnement sur ce point peu agréable. C'est en Flandre occidentale et dans de nombreuses communes du nord de la Campine et de la zone frontalière Hageland-Sud-Limbourg que le pourcentage de 'mécontents' est le plus faible. Pour la Flandre, on pourrait supposer qu'il y a un lien avec la densité de population, ce qui expliquerait les moins bons scores du Losange flamand, mais il y a aussi des pointes au sud de la Campine et dans le Moyen-Limbourg. Les scores sont encore moins bons au nord du Hainaut, bien que la région hennuyère limoneuse soit une zone rurale avec une densité de population plus faible qu'en Flandre. La région de la Dendre enregistre elle aussi de moins bons scores dans ce domaine. Les zones les moins favorables à la tranquillité sont, une fois encore, l'axe wallon, Anvers, Gand, la Région de Bruxelles-Capitale, avec des pointes jusqu'à Louvain (conséquence du bruit des avions), et quelques petites villes.

La figure IV.5 donne une image résumée. Les zones les plus agréables pour ces quatre variables sont, en tout cas, le sud de la Belgique, les communes de banlieue sud de Bruxelles, la vallée de la Dyle au sud de Louvain, des communes du nord de la Campine, en particulier de la Campine anversoise, et, ensuite, la plupart des communes côtières et des communes de banlieue de Gand et de Bruges, de même que la zone Bonheiden-Keerbergen, et des communes dispersées comme dans le Westhoek et autour d'Audenarde. Les scores les plus négatifs caractérisent les anciennes zones industrielles de l'axe wallon, les communes bruxelloises du 19^e siècle, avec des extensions jusqu'à Vilvorde, Gand, Anvers, Malines et Tirlemont. Tout l'axe de Tournai à Visé, avec des extensions au nord de Mons et de La Louvière, le sud-est de la Flandre occidentale, le noyau de la région de la Dendre, et quelques communes dispersées, beaucoup de villes, sont relativement désagréables. Certaines communes bruxelloises, comme Zaventem, Kortenbergh, Grimbergen, se retrouvent également dans ce groupe moins positif, surtout en raison de la perception négative de la tranquillité. Ceci se lit clairement dans une *cluster analysis* qui repose sur la perception d'un environnement désagréable : on y retrouve les communes autour de Zaventem et de Bierseker.

Le tableau IV.5 donne les chiffres de la perception des citoyens d'où le problème de la 'tranquillité' apparaît comme le plus important. Ce sont quand même 23 % de la population qui trouvent qu'ils vivent dans un environnement peu agréable sur le plan de la tranquillité.

Le tableau IV.6 illustre la perception de l'environnement en fonction de la place dans le système hiérarchique. Les présentations cartographiques le montrent : les divergences sont grandes. On observe également des différences en fonction de la Région. Tant en Flandre qu'en Wallonie, la perception de l'environnement est la plus positive dans les communes de banlieue et dans les communes modérément et faiblement équipées. La Wallonie enregistre aussi des scores similaires dans les villes correctement équipées. Il s'agit donc d'un cadre de vie agréable dans, d'une part, les communes résidentielles en périphérie des grandes villes et des villes régionales, et, d'autre part, dans des communes plutôt rurales. Les scores ne sont pas très différents entre la Wallonie et la Flandre pour ces types de communes, si ce n'est dans les communes faiblement équipées de Wallonie, qui enregistrent des scores particulièrement élevés pour la tranquillité, mais surtout pour 'l'air'. Le cadre de vie est visiblement moins agréable dans les villes, et il est jugé moins agréable en Wallonie qu'en Flandre. Les différences sont les plus marquées dans les communes d'agglomération : en Flandre, l'environnement est jugé positif par un grand nombre de citoyens, tandis que l'environnement des communes d'agglomération wallonnes se situe en moyenne en dessous de celui des villes régionales wallonnes. Les petites villes occupent une position intermédiaire. Les communes d'agglomération wallonnes ont souvent un passé industriel, alors qu'en Flandre, elles répondent plutôt à une croissance urbaine, ce qui ne veut pas dire pour autant que la composante industrielle soit absente. La différence entre la Wallonie et la Flandre est globalement la plus marquée pour l'aspect 'propreté' : il y a 7 % de ménages flamands en plus qui perçoivent la propreté comme agréable.

IV. TYPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

Il est socialement tout aussi important de considérer le groupe qui a une perception peu agréable de l'environnement. Si la part des ménages qui a une perception agréable d'une des trois caractéristiques est plus ou moins la même, le manque de tranquillité concerne 19 % de la population flamande, 24 % de la population wallonne, et 34 % de la population bruxelloise. Sur le plan de l'air et de la propreté aussi, les mécontents sont plus nombreux en Wallonie qu'en Flandre. Dans presque tous les niveaux de la Wallonie, on trouve une part deux fois plus importante de ménages qui jugent l'environnement peu agréable sur le plan de la propreté.

	Peu agréable	Satisfaisant	Très agréable
Qualité de l'air	16	55	29
Tranquillité	23	47	30
Aspect esthétique des constructions	9	57	34
Propreté de l'environnement immédiat du logement	10	55	34

Tableau IV.5 : Jugement que les ménages portent sur leur cadre de vie immédiat sur le plan de l'aspect esthétique des constructions, de la propreté, de la qualité de l'air et de la tranquillité

	Population 2006 x1000	% population	Densité de population Hab./km ²	% ménages avec perception 'très agréable' pour			% ménages avec perception 'peu agréable' pour		
				propreté	tranquillité	air	propreté	tranquillité	air
Région de Bruxelles-Capitale	1018	9,7	6308	22	16	13	20	34	28
Flandre	6078	57,8	450	36	32	30	7	19	13
Grandes villes	695	6,6	1926	24	18	11	16	29	28
Villes régionales	805	7,7	952	31	26	25	8	22	14
Couronnes urbaines	714	6,8	936	38	30	27	6	21	14
Banlieue	873	8,3	369	42	37	36	4	17	10
Petites villes bien équipées	583	5,6	435	34	31	30	6	19	11
Petites villes correctement équipées	202	1,9	356	36	35	34	5	17	8
Petites villes faiblement équipées	312	3,0	330	37	35	32	5	16	10
Communes bien équipées	742	7,1	395	38	36	36	5	16	8
Communes correctement équipées	1000	9,5	274	40	40	40	4	14	7
Communes faiblement équipées	152	1,4	190	41	42	40	4	12	7

IV. TYPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

	Population 2006 x1000	% population	Densité de population Hab./km ²	% ménages avec perception 'très agréable' pour			% ménages avec perception 'peu agréable' pour		
				propreté	tranquillité	air	propreté	tranquillité	air
Wallonie	3413	32,5	203	29	28	29	12	24	16
Grandes villes	388	3,7	2263	16	13	9	25	38	34
Villes régionales	423	4,0	563	25	22	21	15	28	18
Couronnes urbaines	562	5,3	920	24	21	19	16	29	20
Banlieue	598	5,7	236	36	35	38	8	19	11
Petites villes bien équipées	159	1,5	318	32	26	27	8	24	13
Petites villes correctement équipées	100	0,9	115	37	35	40	7	18	9
Petites villes faiblement équipées	215	2,0	164	30	30	31	10	22	12
Communes bien équipées	296	2,8	127	31	32	34	10	20	10
Communes correctement équipées	485	4,6	100	36	38	42	7	16	8
Communes faiblement équipées	188	1,8	65	39	45	50	6	12	5
Royaume	10510	100,0							

Tableau IV. 6 : Perception du cadre de vie selon le type de commune

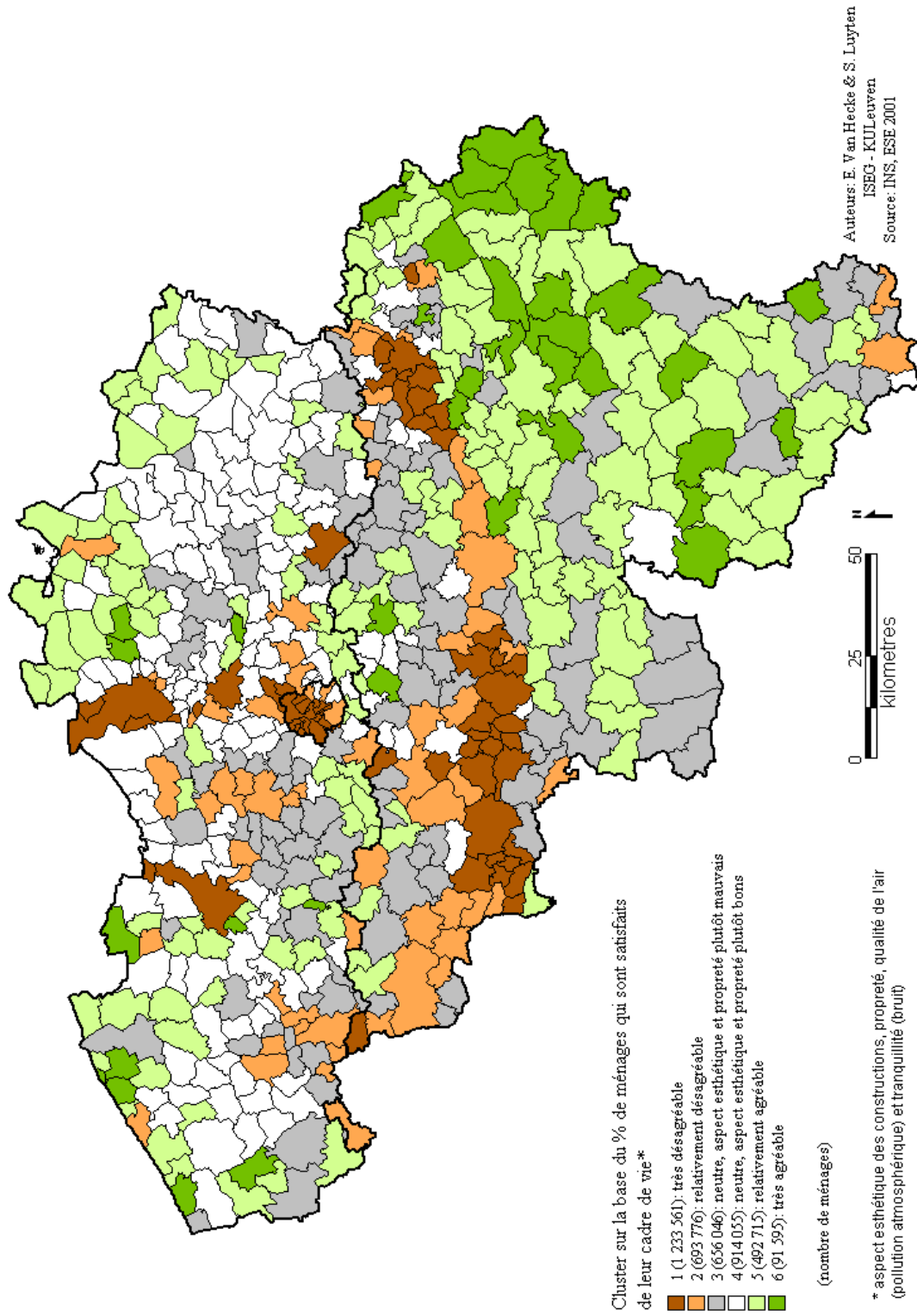


Figure IV. 5 : Typologie des communes sur la base d'une perception positive du cadre de vie

5. Une typologie globale

Il n'y a pas de totale correspondance entre l'urbanisation morphologique et fonctionnelle. Les plus grandes divergences s'observent sans conteste au niveau des communes d'agglomération, qui connaissent une urbanisation morphologique plus prononcée qu'elles ne sont fonctionnellement équipées. L'inverse vaut pour un certain nombre de petites villes qui présentent un équipement fonctionnel correct mais sont morphologiquement moins urbanisées : ceci vaut pour de petites villes dans des zones rurales moins densément peuplées. Ce genre de typologie combinée connaît des limites d'échelle. Depuis la fusion des communes, leur 'contenu' est souvent hétérogène. Ceci vaut en particulier pour les petites villes. On observe souvent une assez grande homogénéité pour les communes d'agglomération et les communes de banlieue qui répondent à une extension urbaine. Les petites villes se composent souvent d'un noyau urbain qui n'a pas dépassé les limites communales au niveau des anciennes communes, tandis qu'on trouvait autour des communes peu équipées et moins densément peuplées qui sont devenues des entités. Ceci vaut surtout pour la Wallonie, mais des villes comme Poperinge et Furnes sont aujourd'hui globalement considérées comme des petites villes, mais composées d'un noyau de petite ville, tant sur le plan fonctionnel que morphologique, alors que d'autres entités affichent un caractère nettement rural, et sont morphologiquement et fonctionnellement faiblement urbanisées. Il est évident que ce genre de typologies aurait été beaucoup plus censé au niveau des entités. La figure IV. 6 montre une possible combinaison entre l'urbanisation morphologique et fonctionnelle. La légende est la combinaison entre la légende de la carte de l'urbanisation morphologique (Figure IV.1) et celle de la hiérarchie urbaine (Figure IV.2). Les grandes villes et les villes régionales forment le groupe avec la plus forte urbanisation fonctionnelle ; le groupe à 'urbanisation fonctionnelle forte' se compose de petites villes bien et correctement équipées ; le groupe de communes à 'urbanisation fonctionnelle moyenne' se compose de la classe des petites villes faiblement équipées et des communes (non urbaines) bien équipées. Le groupe de communes à urbanisation fonctionnelle faible se compose des communes non urbaines moyennement et faiblement équipées, où 'non urbaines' signifie qu'elles ne sont pas des villes.

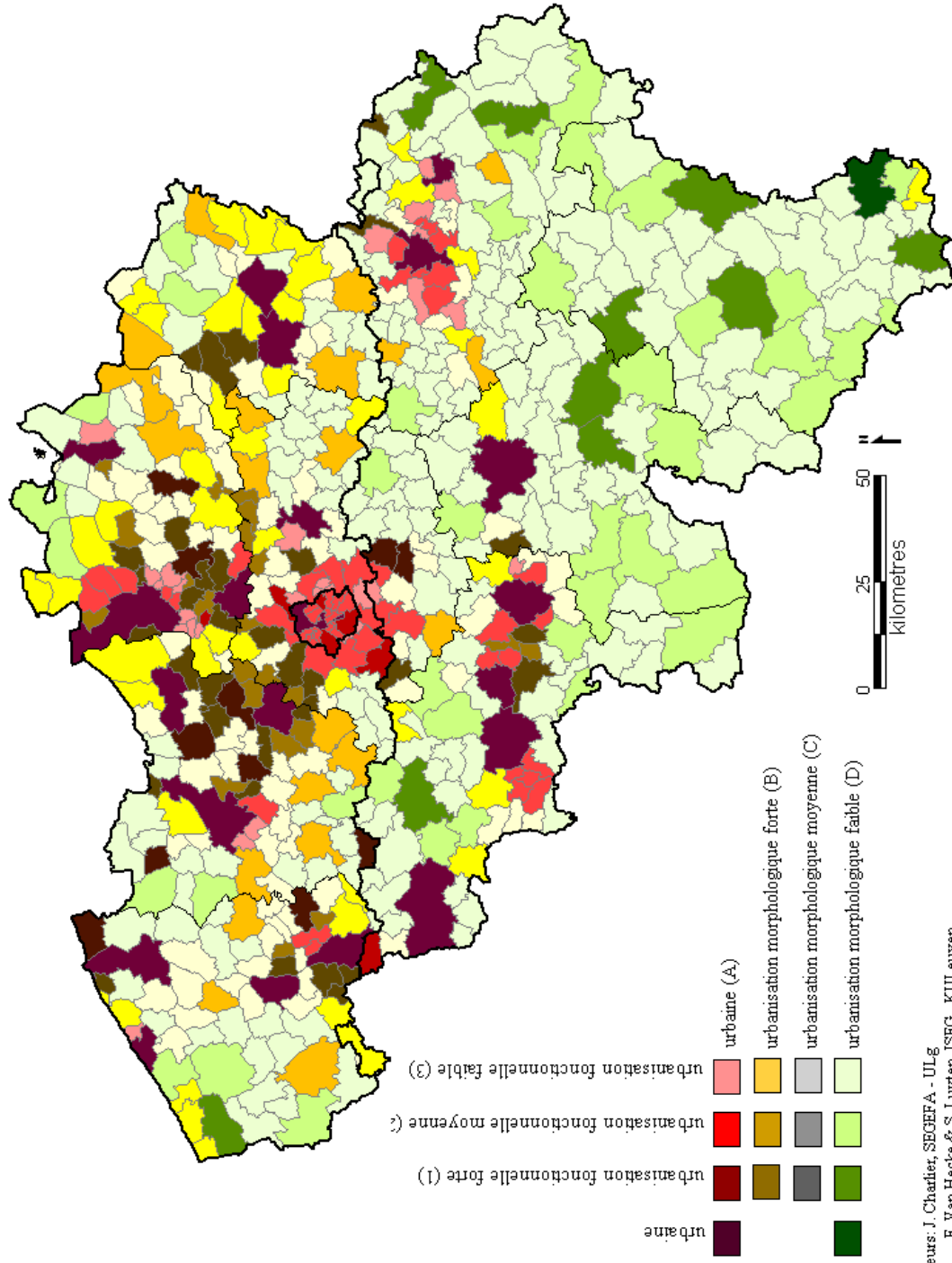
La carte peut en effet se lire dans deux directions, soit à partir de la composante morphologique, soit à partir de la composante fonctionnelle. Nous lisons tout d'abord la carte en donnant la priorité à la composante morphologique. En nombre, les communes faiblement urbanisées (258 communes) dominent. Parmi ces communes, seul un petit nombre présente une urbanisation fonctionnelle forte, à savoir la ville régionale d'Arlon et une dizaine de petites villes. Il s'agit de petites villes bien ou correctement équipées, qui présentent souvent une assez vaste zone d'influence en raison de leur situation dans des zones moins densément peuplées (Libramont, Ciney, Malmédy...). À l'exception de l'axe wallon et des communes de la région urbaine bruxelloise du Brabant wallon, presque toutes les autres communes de Wallonie appartiennent à ce groupe à urbanisation morphologique faible. Ces communes sont moins nombreuses en Flandre : elles caractérisent le Westhoek, le Meetjesland, le Hageland et une partie du sud du Limbourg, de même que quelques communes du sud de la Flandre orientale et de la zone frontalière de la Campine. Les communes à urbanisation morphologique moyenne dominent par contre en Flandre. 156 communes appartiennent à ce groupe, dont 21 sont caractérisées par une urbanisation fonctionnelle forte. C'est proportionnellement plus que dans le groupe précédent, ce qui s'explique par la plus forte densité de population. Par ailleurs, on trouve dans ce groupe proportionnellement beaucoup de communes à urbanisation fonctionnelle moyenne. Ceci est lié au volume de population souvent plus important dans ces communes, ce qui leur permet de supporter un certain équipement propre. Les communes de ce groupe situées en Wallonie se trouvent dans l'axe wallon. Dans la partie centrale du pays, et plus spécifiquement dans le polygone Gand-Anvers-Louvain-Louvain-la-Neuve-Hal-Alost-Gand (globalement le 'Losange flamand', donc), on trouve une concentration de communes à urbanisation morphologique forte, avec onze communes à

IV. TYPOLOGIE DES COMMUNES BELGES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

urbanisation fonctionnelle forte, et trois fois plus de communes à urbanisation fonctionnelle modérée. Plus encore que dans le groupe précédent, le volume de population de bon nombre de ces communes est suffisant pour pouvoir développer un équipement correct. Il y a enfin les communes morphologiquement 'urbaines', c'est-à-dire les communes qui font partie de noyaux urbains de plus de 40 000 habitants. Les villes centrales et la plupart des communes d'agglomération des régions urbaines en font évidemment partie, tant en Flandre qu'en Wallonie. Tombent sous cette catégorie les 21 grandes villes et villes régionales (à l'exception unique d'Arlon), quelques communes bien et faiblement équipées, et la majeure partie des communes à urbanisation fonctionnelle moyenne.

		Urbanisation fonctionnelle			
		Urbaine	Urbanisation fonctionnelle forte	Urbanisation fonctionnelle moyenne	Urbanisation fonctionnelle faible
Urbanisation morphologique	Urbaine	21	7	53	28
	Urbanisation morphologique forte		11	33	22
	Urbanisation morphologique moyenne		21	45	90
	Urbanisation morphologique faible	1	10	40	207

Tableau IV. 7 : Répartition des communes selon leur urbanisation morphologique et fonctionnelle



Auteurs: J. Charlier, SEGEFA - ULg
E. Van Hecke & S. Luyten, ISEG - KULeuven

Figure IV. 6 : Typologie des communes belges selon leur degré d'urbanisation morphologique et fonctionnelle

Bibliographie

Halleux J.-M., Derwael F. et Mérenne-Schoumaker B., 1998, « Typologie des communes selon leur degré d'urbanisation », *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991* (sous la direction de Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E.), Ministère des affaires économiques - Institut National de Statistique / SSTC, Bruxelles, pp.149-175.

Van Hecke E., 1998, Actualisation de la hiérarchie urbaine de Belgique, *Bulletin du Crédit Communal*, n° 205, 1998/3, pp. 45-76.

ANNEXE : CLASSEMENT DES COMMUNES SELON LEUR DEGRÉ D'URBANISATION

A	Communes centrales des principales agglomérations
A1	Morphologiquement urbaine et urbanisation fonctionnelle forte
A2	Morphologiquement urbaine et urbanisation fonctionnelle moyenne
A3	Morphologiquement urbaine et urbanisation fonctionnelle faible
B1	Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle forte
B2	Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle moyenne
B3	Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle faible
C1	Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle forte
C2	Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle moyenne
C3	Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle faible
D	Communes à urbanisation morphologique forte et fonctionnellement urbaines
D1	Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle forte
D2	Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle moyenne
D3	Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle faible

Province d'Anvers		Laakdal	C3	Wuustwezel	D2
		Lierre	B1	Zandhoven	C3
Aartselaar	A3	Lille	C3	Zoersel	B3
Anvers	A	Lint	B3	Zwijndrecht	B2
Arendonk	D2	Malines	A		
Baerle-Duc	C3	Malle	C2	Région de Bruxelles-Capitale	
Balen	C3	Meerhout	C3		
Beerse	C3	Merksplas	D3	Anderlecht	A1
Berlaar	C3	Mol	C1	Audergem	A2
Boechout	A3	Mortsel	A2	Berchem-Sainte-Agathe	A2
Bonheiden	A2	Niel	A3	Bruxelles	A
Boom	A1	Nijlen	B2	Etterbeek	A2
Bornem	C2	Olen	C3	Evere	A2
Borsbeek	A3	Oud-Turnhout	A3	Forest	A2
Brasschaat	A2	Putte	C3	Ganshoren	A2
Brecht	C2	Puurs	C2	Ixelles	A2
Dessel	C3	Ranst	C3	Jette	A2
Duffel	B2	Ravels	D3	Koekelberg	A2
Edegem	A2	Retie	D3	Molenbeek-Saint-Jean	A2
Essen	C2	Rijkevorsel	D3	Saint-Gilles	A2
Geel	C1	Rumst	B3	Saint-Josse-ten-Node	A2
Grobbendonk	C3	Schelle	A3	Schaerbeek	A2
Heist-op-den-Berg	C2	Schilde	B2	Uccle	A1
Hemiksem	A3	Schoten	A2	Watermael-Boitsfort	A2
Herentals	B1	Sint-Amands	C3	Woluwe-Saint-Lambert	A1
Herenthout	C3	Sint-Katelijne-Waver	B2	Woluwe-Saint-Pierre	A2
Herselt	C3	Stabroek	B3		
Hoogstraten	D2	Turnhout	A	Province du Brabant flamand	
Hove	A3	Vorselaar	C3		
Hulshout	B3	Vosselaar	B3	Aarschot	C1
Kalmthout	C2	Westerlo	C2	Affligem	B3
Kapellen	A2	Wijnegem	B2	Asse	B2
Kasterlee	D3	Willebroek	B2	Beersel	A2
Kontich	B2	Wommelgem	A3	Begijnendijk	B3

ANNEXE

Bekkevoort	D3	Tremelo	B3	Espierres-Helchin	D3
Bertem	C3	Vilvorde	A1	Furnes	D1
Bierbeek	D3	Wemmel	A2	Gistel	C3
Biévéne	D3	Wezembeek-Oppem	A3	Harelbeke	A2
Boortmeerbeek	B3	Zaventem	A2	Heuvelland	D3
Boutersem	D3	Zemst	C3	Hooglede	C3
Crainhem	A3			Houthulst	D3
Diest	C1	Province du Brabant wallon		Ichtegem	C3
Dilbeek	A2			Ingelmunster	B3
Drogenbos	A3	Beauvechain	D3	Izegem	B2
Gammerages	D3	Braine-l'Alleud	A2	Jabbeke	C3
Geetbets	D3	Braine-le-Château	C3	Knokke-Heist	B1
Glabbeek	D3	Chastre	D3	Koekelare	D3
Gooik	D3	Chaumont-Gistoux	D3	Kortemark	D3
Grimbergen	A2	Court-Saint-Etienne	C3	Kuurne	A2
Haacht	C2	Genappe	D3	Langemark-	
Hal	A1	Grez-Doiceau	D3	Poelkapelle	D3
Herent	A3	Hélécine	D3	La Panne	C2
Herne	D3	Incourt	D3	Le Coq	C2
Hoegaarden	D3	Ittre	D3	Ledegeem	C3
Hoeilaart	A3	Jodoigne	D2	Lendelede	C3
Holsbeek	D3	La Hulpe	A3	Lichtervelde	C3
Huldenberg	D3	Lasne	C3	Lo-Reninge	D3
Kampenhout	C3	Mont-Saint-Guibert	C3	Menin	B2
Kapelle-op-den-Bos	B3	Nivelles	C1	Messines	C3
Keerbergen	B3	Orp-Jauche	D3	Meulebeke	C3
Kortenaken	D3	Ottignies-Louvain-la-		Middelkerke	D2
Kortenbergh	B2	Neuve	B1	Moorslede	C3
Landen	C2	Perwez	D3	Nieuport	C2
Léau	D3	Ramillies	D3	Oostkamp	C3
Lennik	C2	Rebecq	C3	Oostrozebeke	C3
Leeuw-Saint-Pierre	A2	Rixensart	A2	Ostende	A
Liedekerke	B2	Tubize	B2	Oudenburg	D3
Linkebeek	A3	Villers-la-Ville	D3	Pittem	D3
Lintar	D3	Walhain	D3	Poperinge	D2
Londerzeel	C2	Waterloo	A2	Roulers	A
Louvain	A	Wavre	B1	Ruiselede	D3
Lubbeek	C3			Staden	D3
Machelen	A3	Province de Flandre		Tielt	C1
Meise	B2	occidentale		Torhout	C1
Merchtem	C3			Vleteren	D3
Montaigu-		Alveringem	D3	Waregem	B1
Zichem	C2	Anzegem	C3	Wervik	C2
Opwijk	B3	Ardooie	C3	Wevelgem	B2
Oud-Heverlee	C3	Avelgem	C2	Wielsbeke	C3
Overijse	A2	Beernem	D3	Wingene	D3
Pepingen	D3	Blankenberge	B2	Ypres	C1
Rhode-Saint-Genèse	A2	Bredene	A3	Zedelgem	C3
Roosdaal	C3	Bruges	A	Zonnebeke	D3
Rotselaar	C3	Courtrai	A	Zuienkerke	D3
Steenokkerzeel	C3	Coxyde	C2	Zwevegem	C2
Ternat	B2	Damme	D3		
Tervuren	A2	Deerlijk	B3	Province de Flandre orientale	
Tielt-Winge	D3	Dentergem	C3		
Tirlemont	C1	Dixmude	D2	Aalter	D2

ANNEXE

Alost	A	Wichelen	C3	Le Roeulx	D3
Assenede	D3	Wortegem-Petegem	D3	Lens	D3
Audenarde	C1	Zelee	B2	Les Bons Villers	D3
Berlare	C3	Zelzate	B2	Lessines	D2
Beveren	C2	Zingem	C3	Leuze-en-Hainaut	D2
Braekel	D2	Zomergem	D3	Lobbes	D3
Buggenhout	B3	Zottegem	C1	Manage	A2
De Pinte	A3	Zulte	C3	Merbes-le-Château	D3
Deinze	C1	Zwalm	D3	Momignies	D3
Denderleeuw	B2			Mons	A
Destelbergen	B3	Province de Hainaut		Mont-de-l'Enclus	D3
Eeklo	B1			Montigny-le-Tilleul	A2
Erpe-Mere	B3	Aiseau-Presles	C3	Morlanwelz	A2
Evergem	C2	Anderlues	B3	Mouscron	A1
Gand	A	Antoing	D3	Pecq	D3
Gavere	C3	Ath	D1	Péruwelz	C2
Grammont	C1	Beaumont	D3	Pont-à-celles	C3
Haaltert	B3	Beloeil	D2	Quaregnon	A2
Hamme	B2	Bernissart	C3	Quévy	D3
Herzele	C3	Binche	B2	Quiévrain	C3
Horebeke	D3	Boussu	A2	Rumes	D3
Kaprijke	D3	Braine-le-Comte	D2	Saint-Ghislain	C2
Kluisbergen	D3	Brugelette	D3	Seneffe	D3
Knesselare	D3	Brunehaut	D3	Silly	D3
Kruikebeke	C3	Celles	D3	Sivry-Rance	D3
Kruishoutem	D3	Chapelle-lez-		Soignies	D2
Laarne	C3	Herlaimont	B3	Thuin	D2
Lebbeke	B3	Charleroi	A	Tournai	A
Lede	B2	Châtelet	A2		
Lierde	D3	Chièvres	D3	Province de Liège	
Lochristi	C3	Chimay	D2		
Lokeren	B1	Colfontaine	A2	Amay	C2
Lovendegem	C3	Comines-Warneton	C2	Amblève	D3
Maarkedal	D3	Courcelles	A2	Ans	A2
Maldegem	D2	Dour	A2	Anthistes	D3
Melle	B2	Ecaussinnes	C3	Aubel	D3
Merelbeke	A2	Ellezelles	D3	Awans	C3
Moerbeke	D3	Enghien	C2	Aywaille	D2
Nazareth	C3	Erquennes	D2	Baelen	D3
Nevele	D3	Estaimpuis	C3	Bassenge	D3
Ninove	C1	Estinnes	D3	Berloz	D3
Oosterzele	C3	Farciennes	A3	Beyne-Heusay	A3
Renaix	B1	Fleurus	C2	Blegny	C3
Saint-Nicolas	A	Flobecq	D3	Braives	D3
Sint-Gillis-Waas	C2	Fontaine-l'Evêque	B2	Bullange	D3
Sint-Laureins	D3	Frameries	A2	Burdinne	D3
Sint-Lievens-Houtem	C3	Frasnes-lez-Anvaing	D3	Burg-Reuland	D3
Sint-Martens-Latem	A3	Froidchapelle	D3	Butgenbach	D3
Stekene	C3	Gerpinnes	C3	Chaufontaine	A2
Tamise	B2	Ham-sur-Heure-		Clavier	D3
Termonde	B1	Nalinnes	C3	Comblain-au-Pont	D3
Waarschoot	C3	Hensies	C3	Crisnée	D3
Waasmunster	C3	Honnelles	D3	Dalhem	D3
Wachtebeke	D3	Jurbise	D3	Dison	A3
Wetteren	B1	La Louvière	A	Donceel	D3

ANNEXE

Engis	A3	Visé	B2	Province de Luxembourg	
Esneux	C2	Waimes	D3		
Eupen	D1	Wanze	C3	Arlon	D
Faimes	D3	Waremme	C1	Attert	D3
Ferrières	D3	Wasseiges	D3	Aubange	C2
Fexhe-le-Haut-Clocher	D3	Welkenraedt	C2	Bastogne	D1
Flémalle	A2			Bertogne	D3
Fléron	A2	Province de Limbourg		Bertrix	D2
Geer	D3			Bouillon	D2
Grâce-Hollogne	A3	Alken	C3	Chiny	D3
Hamoir	D3	As	C3	Daverdisse	D3
Hannut	D2	Beringen	B2	Durbuy	D2
Héron	D3	Bilzen	C2	Erezée	D3
Herstal	A2	Bocholt	D3	Etalle	D3
Herve	C2	Bourg-Léopold	B2	Fauvillers	D3
Huy	C1	Bree	D2	Florenville	D2
Jalhay	D3	Diepenbeek	C2	Gouvy	D3
Juprelle	D3	Dilsen-Stokkem	C2	Habay	D3
La Calamine	B2	Fourons	D3	Herbeumont	D3
Liège	A	Genk	A	Hotton	D3
Lierneux	D3	Gingelom	D3	Houffalize	D2
Limbourg	D3	Halen	D3	La Roche-en-Ardenne	D3
Lincet	D3	Ham	C3	Léglise	D3
Lontzen	D3	Hamont-Achel	C3	Libin	D3
Malmédy	D1	Hasselt	A	Libramont-Chevigny	D1
Marchin	D3	Hechtel-Eksel	D3	Manhay	D3
Modave	D3	Heers	D3	Marche-en-Famenne	D1
Nandrin	D3	Herk-la-Ville	C2	Martelange	D3
Neupré	C3	Herstappe	D3	Meix-devant-Virton	D3
Olne	D3	Heusden-Zolder	B2	Messancy	D2
Oreye	D3	Hoeselt	C3	Musson	D3
Ouffet	D3	Houthalen-Helchteren	C2	Nassogne	D3
Oupeye	A3	Kinrooi	D3	Neufchâteau	D2
Pépinster	A3	Kortesseem	D3	Paliseul	D3
Plombières	D3	Lanaken	C2	Rendeux	D3
Raeren	D3	Lommel	C1	Rouvroy	D3
Remicourt	D3	Looz	D3	Sainte-Ode	D3
Saint-Georges-sur-Meuse	C3	Lummen	C3	Saint-Hubert	D2
Saint-Nicolas	A2	Maaseik	C1	Saint-Léger	D3
Saint-Vith	D2	Maasmechelen	C2	Tellin	D3
Seraing	A2	Meeuwen-Gruitrode	D3	Tenneville	D3
Soumagne	A3	Neerpelt	C2	Tintigny	D3
Spa	C1	Nieuwerkerken	C3	Vaux-sur-Sûre	D3
Sprimont	D3	Opglabbeek	C3	Vielsalm	D2
Stavelot	D2	Overpelt	C2	Virton	D1
Stoumont	D3	Peer	D2	Wellin	D3
Theux	D3	Riemst	C3		
Thimister-Clermont	D3	Saint-Trond	C1	Province de Namur	
Tinlot	D3	Tessenderlo	C2		
Trois-Ponts	D3	Tongres	C1	Andenne	C2
Trooz	C3	Wellen	C3	Anhéé	D3
Verlaine	D3	Zonhoven	C2	Assesse	D3
Verviers	A	Zutendaal	D3	Beauraing	D2
Villers-le-Bouillet	D3			Bièvre	D3
				Cerfontaine	D3

Ciney	D1
Couvin	D2
Dinant	D1
Doische	D3
Eghezée	D3
Fernelmont	D3
Floreffe	D3
Florennes	D2
Fosses-la-Ville	D3
Gedinne	D3
Gembloux	D2
Gesves	D3
Hamois	D3
Hastière	D3
Havelange	D3
Houyet	D3
Jemeppe-sur-Sambre	C3
La Bruyère	D3
Mettet	D3
Namur	A
Ohey	D3
Onhaye	D3
Philippeville	D2
Profondeville	D3
Rochefort	D2
Sambreville	B2
Sombreffe	D3
Somme-Leuze	D3
Viroinval	D3
Vresse-sur-Semois	D3
Walcourt	D2
Yvoir	D3